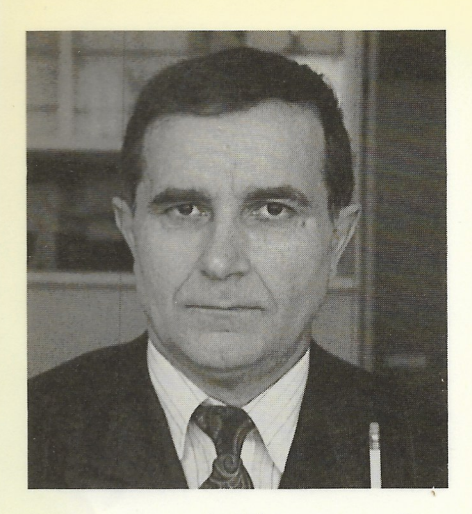
À la limite de l'horreur

8 balles dans la poitrine

JEAN-CLAUDE CASTEX

LES INTOUCHABLES



Francophone de l'Ouest canadien, Jean-Claude Castex enseigne depuis de nombreuses années dans les écoles d'immersion française de la grande banlieue de Vancouver. Il contribue ainsi à faire rayonner sur les bords du Pacifique l'éclat culturel de la lointaine patrie québécoise. En 1988, il publie un recueil de nouvelles, *Le Gros lot* dans lequel il explore l'insondable âme humaine. L'année suivante, il est le coauteur de *A cheval sur les mots,* autre recueil de nouvelles. En 1990, il ouvre fort brillamment *Les Grands dossiers criminels du Canada.*

ISBN 2-89430-005-0



LES INTOUCHABLES

Les Éditions des Intouchables bénéficient du soutien financier de la SODEC, du Programme de crédits d'impôt du gouvernement du Québec et sont inscrites au Programme de subvention globale du Conseil des Arts du Canada.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.

LES ÉDITIONS DES INTOUCHABLES
2316, avenue du Mont-Royal Est
Montréal, Québec
H2H 1K8
Téléphone : (514) 526-0770
Télécopieur : (514) 529-7780
www.lesintouchables.com

DISTRIBUTION : PROLOGUE
1650, boulevard Lionel-Bertrand
Boisbriand, Québec
J7H 1N7
Téléphone : (450) 434-0306
Télécopieur : (450) 434-2627

Impression : Transcontinental
Photographies de la couverture : Centre médico-légal de la préfecture de la Seine, Paris
Conception de la couverture : Benoît Desroches
Infographie : Mélanie Deschênes et Benoît Desroches

Dépôt légal : 2005
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-89549-166-6

Anatomie de deux monstres
(L'affaire Fourniret)

En rêvant tranquillement sur les rives verdoyantes du lac des Deux Montagnes, au Québec, vous pouvez encore apercevoir, en imagination, les canots lourdement chargés des coureurs de bois et des voyageurs d'autrefois qui remontaient la rivière des Outaouais pour entreprendre leurs longues et périlleuses expéditions. Tout en ramant contre le vif courant, ils fredonnaient tous des mélopées qui rythmaient leurs efforts. Ils venaient de quitter Montréal pour les rivages du lac Supérieur, du lac des Bois ou du lac Winnipeg. Le raccourci de la rivière des Outaouais leur épargnait plus de 400 kilomètres à la rame, distance alourdie et corsée par d'innombrables portages, par rapport à ceux qui suivaient les lacs Ontario, Érié et Huron.

Mais, en cet après-midi de l'été de 2004, la femme encore belle qui observait fixement les eaux argentées des Outaouais, juste au niveau du petit village de Saint-Placide, était loin de penser à la traite des fourrures et à la Compagnie de la baie d'Hudson. Ses yeux ne remarquaient rien, car ils étaient tournés vers l'intérieur, vers son esprit meurtri, vers les événements atroces qui avaient marqué ses quinze dernières années. Cette femme s'appelait Marie-Noëlle Bouzet, et le malheur de son existence avait été de trouver sur sa route deux êtres qui n'avaient de l'homme et de la femme que l'apparence. Ces monstres étaient Michel Fourniret et Monique Olivier.

Pourquoi faut-il que certains humains semblent n'avoir été créés que pour le malheur de ceux qui ont la malchance de les côtoyer, alors que d'autres répandent le bonheur par leur seule présence ? Pourquoi ? À cette question existentielle seuls les sages philosophes peuvent essayer de répondre, en général sans succès.

Qu'est-ce qui a fait de Michel Fourniret un pédophile — un pédocriminel, devrions-nous dire, car le mot « pédophile » a le tort de parler d'amour là où il n'y a que perversion, égoïsme forcené et crime. Pourquoi a-t-il sombré dans cette monstruosité ?

Michel Fourniret naquit à Sedan, en France, durant la Seconde Guerre mondiale, plus précisément le 4 avril 1942. Sa famille vivait dans les Ardennes. Au début des années 1960, alors qu'il avait vingt ans, il travailla dans une fonderie de Vrigne-aux-Bois (Ardennes), communauté dans laquelle habite encore son frère. C'est dans cette même ville qu'il se maria et devint père d'un garçon.

En 1966, il se rendit coupable d'actes de voyeurisme et de violence. Mais un juge de Nantes lui accorda un sursis. C'est toujours ainsi que commencent les destinées criminelles de ceux qui, toute leur vie durant, vont briser l'existence d'innocentes personnes et semer le malheur derrière eux comme une comète sa poussière.

La même année, il vint exercer à Clairefontaine-en-Yvelines le métier de tourneur sur bois et sur métal. Il y acheta une maison qu'il rénova lui-même. C'est cette année-là, alors qu'il n'avait que vingt-quatre ans, qu'il attaqua sa première victime dans l'intention de la violer. Elle s'appelait Luce et n'avait que dix ans. Elle se promenait seule à Floing, un village situé dans les Ardennes françaises. Le jeune Fourniret arrêta sa voiture près d'elle et joua au touriste égaré. C'est ainsi qu'il allait procéder toute sa vie. Il pria longuement la fillette de l'accompagner pour lui montrer le chemin. Hésitante, Luce finit par accepter. Arrivé à hauteur d'un bois, Fourniret immobilisa son véhicule et demanda à l'enfant de se déshabiller pour qu'il puisse l'« ausculter ». Luce refusa en répliquant : « Mon papa sait mieux que vous ; il travaille à l'hôpital ! » La réponse glaça l'apprenti pédophile dont la femme était elle-même employée

dans cet établissement. Saisi de peur, Fourniret raccompagna la fillette devant chez elle. Mais quelques jours plus tard, Luce reconnut la voiture et avertit la police. L'agresseur fut arrêté, jugé et condamné à huit ans de prison… encore *avec sursis*. Luce raconterait cette histoire à Télé-Luxembourg le 15 juillet 2004, trente-huit ans après qu'elle eut évité la mort.

Deux ans après cette première tentative avortée, Fourniret se remaria avec Nicole dont il aurait trois enfants, deux jumelles et un garçon qui mourrait à dix-sept ans dans un accident. Il construisit une seconde maison, plus spacieuse, sur sa propriété.

En 1973 à Verdun, Michel Fourniret fut de nouveau condamné à quelque peine insignifiante pour les mêmes raisons.

En 1982, il s'installa à Rambouillet, toujours dans le département des Yvelines, à quelques kilomètres seulement de Clairefontaine. Ce déménagement fut sans doute occasionné par son comportement criminel qui, comme on l'a vu, avait pris naissance et s'était développé comme une plante vénéneuse assez tôt dans sa vie. Mais ces condamnations plus ou moins symboliques ne le détournèrent pas de ses actions criminelles, car, en 1984, il fut arrêté pour onze agressions sexuelles, onze véritables viols de mineures de moins de quinze ans. Il fut incarcéré préventivement à la prison civile de Fleury-Mérogis.

Quelques-unes des victimes de cette époque se firent connaître lorsque le monstre fut dénoncé seize ans plus tard par sa troisième femme, qui voulait sauver sa propre liberté et faire oublier sa complicité criminelle. Alors âgée de trente-six ans, Dahina fit le témoignage suivant : elle n'avait que quatorze ans lorsque, le 4 septembre 1982, sa route avait croisé celle du jeune homme nommé Michel Fourniret. Il était 22 h et elle avait obtenu la permission exceptionnelle de rentrer tard. Elle sortait donc de la gare d'Épernon lorsque Fourniret, qui semblait aux aguets, jaillit de l'obscurité d'une rue étroite et lui plaça un flacon sous la gorge en lui déclarant :

– Si tu te débats, je te vitriole. Tu seras défigurée. Si tu restes calme, il ne t'arrivera rien… Je viens de voler une voiture… Je suis poursuivi par la police…

Dahina suivit l'homme, qui, en dépit de sa fiole menaçante, continuait de lui parler tout à fait normalement. Il s'exprimait

très bien. Il lui demanda si elle était vierge ; elle l'était. Puis il lui parla de lui. Il se prénommait Michel, lui dit-il. Il avait fait des études de droit, avait dirigé une usine en difficulté qu'il n'avait pu empêcher de sombrer dans la faillite. Avant de la violer, il eut le front de lui expliquer qu'il était croyant et qu'on lui avait inculqué « des principes moraux très religieux »... « Il m'avoua, dirait-elle plus tard, avoir été terriblement déçu lors de son mariage en découvrant que sa femme n'était pas vierge. »

– Je suis à la recherche du mythe de la Virginité ! déclara-t-il d'un air inspiré.

Il était tellement manipulateur que, comble du paradoxe et même de la bouffonnerie, Dahina eut pitié de son violeur au point que, sur le moment, elle lui promit de ne pas porter plainte.

Durant le procès de Fourniret relatif aux onze viols dont celui de Dahina, il fallut que la mère de cette adolescente se batte pour que le violeur soit envoyé aux assises et non en correctionnelle, un tribunal inférieur qui juge les petits délits. Selon son dossier, Fourniret était bien connu depuis 1966 comme agresseur sexuel présentant d'importants risques de récidive. Lorsqu'elle témoigna contre son agresseur, Dahina lut avec horreur le doute dans le regard des hommes et même des femmes qui constituaient le jury. Maître dans l'art subtil et raffiné de la dissimulation et de la comédie, Fourniret le manipulateur afficha sans vergogne un air de chien battu à amadouer un barbare féroce. Il se leva humblement pour implorer son pardon. Mais Dahina, ulcérée, refusa de lui pardonner, et, comble d'injustice et de frustration pour elle, les jurés ne comprirent pas qu'elle puisse se montrer si vindicative avec un pécheur aussi repentant ! Pour elle, un verdict si léger — sept ans de prison dont deux avec sursis, pour onze viols de mineures ! — était de toute évidence une totale aberration. Les cours de justice européennes ne se montraient pas à la hauteur, et les conséquences allaient rapidement dégénérer et devenir catastrophiques.

Ce fut dans ce centre de détention ultramoderne, le pénitencier de Fleury-Mérogis, que le violeur reçut la visite régulière d'une femme qui allait devenir sa troisième épouse. Inspirée par un amour un peu trouble, Monique Olivier devint sa visiteuse de prison.

Ils firent connaissance en 1986 grâce à une annonce que Fourniret avait passé dans le magazine catholique *Le Pèlerin*. Monique habitait dans le sud de la France où elle s'était établie après avoir quitté son premier mari qui la battait. Elle avait bizarrement abandonné ses deux fils à cette brute, propriétaire d'une auto-école dans la région de Nantes. Pour survivre, cette femme était devenue garde-malade auprès d'un handicapé. À l'invitation de Fourniret, elle lui rendit visite à la prison de Fleury-Mérogis. Ce fut le coup de foudre.

Monique représentait le type même du produit d'une de ces familles éclatées qui engendrent trop souvent des enfants dévoyés. Née en 1948 à Tours, elle avait quitté très jeune son père et ses deux frères aînés, afin de suivre à Nantes une mère qui lui laissait faire sans aucune surveillance tout ce qu'elle désirait, trop occupée à soigner sa propre mère atteinte d'une grave maladie. De ce fait, Monique n'acheva pas ses études secondaires, se condamnant ainsi à la pauvreté et aux pénibles privations. Elle prit bien quelques cours de secrétariat, mais ne les termina pas. Puis elle rencontra son premier mari auquel elle se livra corps et âme sans le moindre diplôme et, donc, sans bouée de sauvetage au cas où son ménage ne marcherait pas.

Dès juin 1987 qui marqua sa sortie de prison, Fourniret proposa à Monique d'emménager avec lui. Ainsi put-il reprendre ses crimes six mois seulement après sa libération, avec cette fois la complicité de sa compagne. « Lorsqu'il a capturé Isabelle Laville, je ne pouvais pas deviner qu'il allait ensuite la tuer, expliqua-t-elle par la suite à son avocat Pierre Barthélémy. Michel m'avait dit que si je parlais, il me dénoncerait comme complice. » On ignore si ce fut son avocat lui-même qui lui suggéra ce moyen de défense pour le moins farfelu. En fait, elle participa à presque tous les enlèvements identifiés. « Après le premier rapt, continua son rusé avocat, elle s'est retrouvée dans un piège infernal. Ensuite, cela a été l'engrenage. Elle a bien essayé de quitter son époux, mais elle dépendait entièrement de lui, tant sur le plan psychologique que financier. Dans une lettre qu'elle m'a adressée, elle a écrit : "En 1987, il sort de prison et moi, j'entre dans la mienne sans le savoir." » Pauvre victime. On aurait presque pitié d'elle avant de lire notamment comment elle piégeait les enfants pour le monstrueux plaisir de son

cher mari. Fort singulier, déconcertant même paraît le comportement de ces jeunes femmes, visiteuses de prison, qui sont fascinées par tous ces monstres sexuels. Elles disent vouloir leur apporter un soutien physique ou moral. Certaines entretiennent des correspondances fort suivies avec les pervers sexuels les plus corrompus qui assassinaient systématiquement leurs victimes après leur avoir fait subir des tortures atroces. Ainsi, Gary Ridgway, Robert Pikton, Clifford Olson, Jeffrey Dahmer, Randy Kraft, David Bullock, Charles Cohen, Ted Bundy et bien d'autres personnages maléfiques se virent honorer en prison par de nombreuses admiratrices.

Il n'est pas rare de voir ces visiteuses de prison proposer même le mariage à ces tortionnaires captifs tout heureux de satisfaire leur appétit libidinal trop longtemps contenu.

De 1986 à juin 1987, donc, Monique Olivier noua des relations serrées avec Fourniret pour finalement devenir sa troisième épouse légitime. L'année de sa libération, elle mit au monde Sélim, conçu derrière les barreaux. Six mois après qu'il eut, en juin 1987, recouvré sa liberté, Fourniret recommença ses crimes sexuels en y ajoutant l'assassinat.

Durant ce bref séjour à Fleury-Mérogis, il avait bien sûr été jugé pour ses onze viols passés et condamné à sept petites années de prison, et, comme si le juge voulait se faire pardonner sa « sévérité », il avait adouci la peine en transformant en sursis deux de ces sept années, et en y ajoutant trois ans de mise à l'épreuve ; ce qui ne l'empêcherait pas le moins du monde de semer le malheur autour de lui. Ce n'était qu'une simple tape sur les doigts qui montrait que de nombreux juges considèrent encore, en ce début de XXIe siècle, la pédocriminalité comme une faute bénigne.

Monique, personnage de premier plan, reste pour nous, le grand public, un être mystérieux, à la fois démon et victime, comme les kapos des camps d'extermination nazis. A-t-elle gardé le silence par peur ? C'est ce que son avocat tentera de nous laisser croire, mais cela n'excuse pas son rôle clé dans la capture de pauvres fillettes. D'abord complice, elle devint, à la fin, dénonciatrice.

Cette femme resta amoureuse, malgré les révélations sur la nature profonde de cet homme pervers. « Monique Olivier s'est attachée à Michel Fourniret comme à une épave dans une

longue et morne dérive meurtrière», a écrit un journaliste. «Elle passait son temps à tourner en rond, vêtue d'un vieux jogging. Je ne l'ai jamais vue dépenser un sou pour elle. C'est son mari qui gérait tout», attesta une de ses voisines.

Avant de poursuivre cette lamentable suite de crimes perpétrés par ces deux monstres odieux, il serait bon de mieux connaître cette maladie de l'âme qu'il est convenu d'appeler «pédophilie». Selon les grands spécialistes, ou ceux qui se prétendent tels, il est difficile de dresser un profil psychologique type de ce genre de criminels. Ils sont issus de tous les milieux sociaux et intellectuels, mais ils semblent néanmoins se retrouver plus fréquemment dans des professions où ils sont en contact avec les enfants: médecins, juristes, enseignants, éducateurs, moniteurs, ministres du culte, etc. Ces métiers facilitent le choix de leurs proies. C'est pourquoi certaines provinces de notre pays exigent l'examen du casier judiciaire des personnes qui désirent pratiquer certaines de ces professions.

L'attrait pédophilique est, disent ces mêmes spécialistes, basé sur des désirs pour des *corps prépubères*. Mais ces fantasmes ne supposent pas un passage automatique à l'acte. Ainsi, on ne peut pas actuellement évaluer le nombre de ceux qui se «contentent» de regarder des films ou des photos, tout en refoulant leur attrait sexuel pour les enfants. D'autres résistent à leur nature perverse grâce à leur force morale bien charpentée, et à une éducation familiale fondée sur l'éthique.

On compte sur Internet 250 000 sites pédophiles. Ce nombre laisse entrevoir un énorme potentiel et un terrible danger pour nos enfants. Certains ont évalué l'importance numérique des pédophiles à 1% de la population masculine et à 0,25% de la population féminine, car même si elle est moins destructrice et plus secrète, la pédophilie féminine existe. Cette multitude de sites que certains considèrent comme des «défouloirs», ne font au contraire qu'exacerber les désirs et les besoins de ces déviants jusqu'à les pousser à devenir actifs.

Chez les pédocriminels, le pourcentage de récidive est de 25% plus important que chez ceux qui commettent d'autres

types de crimes sexuels. En France comme au Canada, ils doivent désormais être soumis à des soins « sous contrainte » qui peuvent se poursuivre dix ou vingt ans après leur remise en liberté, sous peine d'incarcération. Ces traitements visent à leur permettre de mieux vivre en compagnie de leurs dangereux fantasmes. En ce qui concerne Fourniret, ni la France ni la Belgique n'avaient encore établi ces exigences au moment où il perpétrait ses horribles forfaits.

Au Québec, le GRAS rassemble les chercheurs des départements de criminologie et de psychologie de l'Université de Montréal et de l'institut Philippe-Pinel. Cet organisme a instauré un programme de traitement pour les agresseurs sexuels.

Au Canada plus qu'ailleurs, on se préoccupe du danger que représentent les pédocriminels et les violeurs lorsqu'ils sortent de prison. Le Centre d'études et de recherches de l'Université de Montréal est une clinique de traitement externe pour les agresseurs sexuels libérés des prisons fédérales. Ceux-ci y poursuivent les thérapies commencées derrière les barreaux afin de se réintégrer dans la société en minimisant les dangers de récidive.

Les Américains semblent plus stricts avec leurs pédocriminels et moins soucieux de nuances. Selon le *Manuel des diagnostics et statistiques sur les désordres mentaux* de l'American Psychiatric Association, bible de leurs psychopathologistes, les pédophiles sont insatiables et incurables. « Les statistiques montrent que, dans 95 % des cas, celui qui moleste un enfant recommencera », déclara un jour un sénateur de l'Indiana en proposant des lois qui obligeraient d'avertir les communautés où s'installent les pédocriminels à l'issue de leurs peines. « Les seuls molesteurs qui peuvent être considérés comme définitivement guéris sont ceux qui ont été chirurgicalement castrés », écrivit Ann Landers.

Pourtant, même si un enfant survit à une relation avec un pédocriminel, il subira inévitablement des blessures graves. « Le pédophile prédateur est aussi dangereux qu'un cancer. Il agit silencieusement, et sa présence ne devient connue que par les horribles dommages qu'il laisse », déclara Andrew Vachss, un avocat new-yorkais spécialisé dans la lutte contre la pédophilie.

L'incompétence des juges et du système en général allait, lors de la libération de Fourniret en 1987, entraîner la mort de plusieurs enfants. Non seulement le violeur était de nouveau en totale liberté, sans le moindre contrôle effectif, au sein de la malheureuse population enfantine des nombreuses régions où il possédait des domiciles, mais ce que personne ne pouvait encore deviner, c'est que l'homme — ou ce qu'il en restait — avait mûri. La ruse lui servirait désormais encore plus à piéger les enfants et à éviter la capture. En prison, Fourniret avait pris la mortelle décision de supprimer carrément tout enfant qu'il violerait. Ses propres réflexions et peut-être même ses codétenus lui avaient fait comprendre que *le corps du délit* était absolument indispensable à la justice pour déterminer et établir la réalité d'un crime. Pas de corps incriminant, pas de coupable possible. Si Fourniret réussissait à assassiner ses proies innocentes et à faire disparaître leur corps, on ne pourrait que le soupçonner sans le condamner.

Plus encore: ces années en prison lui avaient procuré une immense fortune. En effet, l'un de ses compagnons de cellule nommé Jean-Pierre Hellegouarch, qui se disait ancien membre d'Action Directe, avait vite sympathisé avec lui et lui avait révélé un secret fort intéressant qui allait faire sa fortune. Hellegouarch lui avait raconté qu'il avait connu au gré de ses transferts carcéraux un Italien appelé Gian-Luigi Esposito, gangster d'extrême droite qui lui avait dévoilé la cachette du trésor du Gang des Postiches: un groupe de malfaiteurs qui, pour jouer les Robin des Bois et se tenir dans le droit fil de la politique du président Mitterrand — lequel venait d'être élu par la moitié des Français — se déguisaient avec des perruques, des loups, des barbiches et des nez postiches, et, semblables à de paisibles bourgeois, attaquaient les banques. Une trentaine d'institutions financières avaient ainsi été partiellement vidées de leur contenu par ces hommes dans les années 1980. Sur le point d'être arrêtés, ils avaient caché dans un vieux bac à fleurs d'un banal cimetière à demi abandonné un trésor fabuleux composé de 41 350 000 dollars canadiens en trente-quatre lingots d'or, pièces de monnaie et billets.

Tout cela ressemblait à un conte de Perrault ou d'Andersen. Hellegouarch, qui avait décidé de profiter de l'incarcération des Postiches pour s'emparer du trésor, mais

qui ne pouvait le faire sans jouer les « passe-murailles », fit un pacte avec le diable, c'est-à-dire avec Fourniret, lequel devait être libéré quelques mois plus tard, en cette même année 1987. Pour éviter de se faire doubler à son tour, et de jouer sa propre version de l'arroseur arrosé, Hellegouarch prit ses précautions. Il déclara à Fourniret que sa femme, Farida Hamiche, le contacterait dès sa libération pour lui révéler le nom du cimetière et la cachette. Hellegouarch avait une totale confiance en sa concubine et il avait sans doute raison, quoique les statistiques démentent ce que tout le monde croit depuis longtemps : l'honnêteté décroît lorsque croît le nombre de millions. Tous deux iraient chercher le trésor dans le cimetière, le partageraient en deux parts rigoureusement équivalentes et se sépareraient. Mais c'était mal connaître le scélérat Fourniret. Dès qu'il put constater que les lingots étincelants étaient bien là, rangés comme des blocs Lego sous quelques fleurs séchées surmontées d'une plaque de faux marbre exprimant des « *regrets éternels* », le vaurien sortit un revolver soigneusement dissimulé sous sa veste de laine pied-de-poule, et, en une fraction de seconde, régla à son propre avantage le problème du partage. Farida Hamiche, épouse de Hellegouarch, fut la première personne à qui il ôta la vie. Il l'abattit comme un vulgaire animal, chargea son corps dans le coffre de sa voiture à côté des lingots, et alla l'enterrer dans l'épaisse et gigantesque forêt des Ardennes, réputée infranchissable par les naïfs stratèges français de l'entre-deux-guerres et qui a l'avantage de chevaucher les frontières françaises, belges, allemandes et luxembourgeoises. Ainsi Fourniret put-il garder la totalité de l'énorme fortune en laissant croire à Hellegouarch qu'il avait eu tort de faire confiance à Farida, car la belle avait sans doute levé le pied avec l'autre moitié du trésor du Gang des Postiches.

Devenu immensément riche, le filou voulut se donner une demeure digne de ses ambitions et de son snobisme jamais démenti, même en prison. Comme rien n'était hors de portée de ses lingots, il acheta en 1988 le château de Sautou à Donchery au fin fond de la forêt ardennaise, du côté français. C'était une bâtisse princière du XIXe siècle au milieu d'un parc de 15 hectares, le tout entouré de 600 hectares de forêt. Selon un scénario machiavélique mis au point dans son cerveau

malade, cette propriété située non loin de multiples frontières lui permettrait non seulement d'enterrer ses victimes à l'insu de tous, mais, mieux encore, de changer d'air et de Code civil au moindre danger. Car le brigand qui serait désormais connu sous le sobriquet de «*forestier des Ardennes*» n'avait pas l'intention de renoncer à ses crimes qui jusque-là lui avaient apporté tant de satisfactions égoïstes.

En 1987, dès sa sortie de prison, Fourniret n'attendit même pas d'acheter son château pour continuer son œuvre maléfique. Il commença en décembre sa première «*grande chasse*», comme il désignait sa recherche de proies. Et ainsi, deux fois par an désormais, il s'écrierait en se tournant vers sa chère épouse et complice: «On part en chasse!» D'ailleurs, il précisa froidement et sans le moindre sentiment de culpabilité apparente aux gendarmes qui l'interrogèrent en 2004: «J'aimais déflorer de jeunes vierges.»

Quand Fourniret commençait à être hanté par ce besoin diabolique, Monique se faisait un devoir de l'aider à satisfaire son désir. Tous deux partaient alors à bord d'une Peugeot 304 ou d'une camionnette Citroën, quelquefois avec leur fils. Le couple sillonnait les routes de l'Yonne, de la Marne ou des Ardennes belges et françaises, jusqu'à ce que le maniaque repère une «proie». Ils la traquaient parfois durant des jours. Et c'était ensuite Monique qui, par sa seule présence rassurante ou par ses paroles persuasives, tâchait de ferrer la proie, de la faire monter à bord du véhicule où Fourniret pouvait la ligoter.

Le 11 décembre, à la brunante, alors que Monique conduisait la Peugeot 304 sombre, devant le collège Bienvenu-Martin, à la sortie ouest d'Auxerre, le tueur repéra la silhouette d'une jeune fille qui marchait le long de la route nationale. C'était Isabelle Laville, une collégienne de dix-sept ans, qui rentrait chez elle comme chaque soir. Timide et réservée, elle regagnait à pied son domicile, à 800 mètres de l'école. Mais ce soir-là ne serait pas comme les autres, car la pauvre Isabelle avait rendez-vous avec le démon Fourniret. Celui-ci improvisa immédiatement un traquenard. Il se munit d'un bidon d'essence et demanda à sa femme de le déposer au bord de la route. Monique revint en arrière et demanda un renseignement à la jeune fille, puis l'invita à monter afin de lui indiquer le chemin. La victime accepta

d'autant plus volontiers que Monique proposait de la reconduire chez elle. Les gens sont donc si gentils ! Isabelle prit place dans la voiture avec un grand sourire. Mais ne voilà-t-il pas que, 200 mètres plus loin, cette bonne samaritaine ramassait encore un automobiliste en panne d'essence, le pouce levé, un bidon à la main. C'était bien sûr un véritable guet-apens qui ferait dire à Me Alain Behr, l'avocat de la famille Laville : « Le scénario de l'enlèvement avait été parfaitement élaboré par le couple de monstres. »

Isabelle n'en revenait sans doute pas de constater qu'il existait sur terre des gens aussi serviables. Mais lorsque le maniaque fut installé derrière elle, le piège était définitivement refermé. Quand elle commença à s'inquiéter en voyant que la 304 ne s'arrêtait pas devant son domicile et que Monique ne se souciait plus de trouver son chemin, Fourniret eut tôt fait de l'attraper par les cheveux. « J'ai saisi les cheveux de la passagère pour la maîtriser, raconta plus tard Fourniret aux gendarmes d'une voix monocorde dépourvue d'émotion et de sentiment. Nous sommes sortis de l'agglomération. Dans un chemin à l'écart, j'ai fait passer la jeune fille à l'arrière et j'ai pris le volant... Instinctivement, j'ai enclenché la sécurité-enfant qui bloque les portières. J'ai roulé sans but jusqu'à la tombée de la nuit, puis nous sommes retournés chez nous, à Saint-Cyr-les-Colons. »

Grâce aux lingots d'or volés, Fourniret possédait plusieurs maisons. Il faisait désormais nuit noire. La pauvre Isabelle, maintenue par le maniaque armé et menaçant, ne pouvait que pleurer, prier et trembler. Le couple satanique l'emmena, prisonnière, dans leur maison de Saint-Cyr-les-Colons, un bourg de trois cent cinquante habitants perdu dans les vignobles de Chablis. Selon ses propres aveux de 2004, Fourniret tenta alors de la violer, mais, devant la résistance de l'adolescente, il fit un blocage, n'y parvint pas, et alors il l'étrangla longuement. Puis, avec l'aide de sa femme Monique, il chargea le cadavre dans la voiture et tous deux allèrent à une dizaine de kilomètres de là jeter le corps martyrisé de la pauvre jeune fille dans un puits de la région.

Grâce aux déclarations volontaires de Monique qui, en 2004, pensait ainsi sauver sa propre liberté, on sait un peu comment les choses se passaient : « Quand il torturait une

victime, Monique entendait résonner à travers la maison les hurlements des enfants subissant les abominables actes de barbarie de son mari. Leurs appels au secours étaient de plus en plus faibles, de même que les terribles pleurs devant la mort effrayante. Il s'amusait d'elles, jamais plus de deux jours, puis il les étranglait. » De quoi rendre malade de dégoût le gendarme le plus blasé et le plus flegmatique.

Il fut prouvé que, dans son château de Sautou, à Donchery, Fourniret avait installé un grand miroir sans tain afin que sa femme puisse se repaître du spectacle des enfants, soumis aux sévices qui leur étaient infligés, de l'autre côté du mur dans la pièce attenante.

Isabelle Laville fut la première adolescente assassinée par les deux monstres.

La famille Laville vécut les aveux de Fourniret comme un insupportable cauchemar. On peut bien s'en douter. « Je me suis revu dans les tout premiers jours, recherchant Isabelle, déclara le père en pleurs. Dès les premières heures, j'étais sûr qu'il ne pouvait s'agir d'une fugue. Il était forcément arrivé quelque chose. Vous savez, elle nous quittait rarement. Elle semblait ne pas souhaiter prendre la moindre liberté. Ma femme s'est rendue au collège ; elle a appelé nos amis. Lorsque je suis rentré à la maison, vers 20 h, j'ai repris la voiture. C'était l'un de ces tout premiers jours de décembre si froids. J'ai refait le chemin ; j'ai cherché partout, même dans les jardins et les bois environnants. » Pauvres humains !

Le matin venu, des recherches furent organisées sur une grande échelle. Gendarmes et policiers ratissèrent la région avec l'appui d'un hélicoptère de la Protection civile. Les pompiers sondèrent les profondeurs de l'Yonne. La ville était sens dessus dessous. Tout le monde se mobilisa. En vain…

En venant perpétrer son forfait dans l'Yonne, Fourniret pensait, fort justement, que cette disparition serait mise sur le dos d'Émile Louis, un autre criminel qui sévissait à la même époque dans le département de l'Yonne. Ce fut exactement ce qui se passa. Après cinq petites semaines d'enquête, le dossier Isabelle Laville fut classé sans suite comme un vulgaire vol de bicyclette. D'ailleurs, le cadavre restait introuvable. Le vieil Émile Louis était à ce moment-là présumé responsable de la disparition de sept jeunes filles handicapées mentales. On apprendrait plus

tard qu'il était effectivement le tueur et qu'il leur faisait subir, par surcroît, viol et maltraitance.

Un peu plus de six mois après ce crime, Michel Fourniret et sa femme étaient en visite au camp militaire de Mourmelon. Ils y rencontrèrent Fabienne Leroy, vingt ans, qu'ils enlevèrent mystérieusement et tuèrent d'un coup de fusil de chasse. On retrouva son corps dans l'enceinte même du camp militaire. Le rusé Fourniret espérait, là aussi, faire porter le chapeau à un autre tueur en série, l'adjudant Pierre Chanal, qui assassinait de jeunes militaires pour ses besoins homosexuels. Encore une fois, Monique Olivier fut la clé de la capture en tenant dans ses bras bébé Sélim, âgé de moins de deux ans. Son rôle consistait à convaincre les jeunes filles repérées par son mari qu'il n'y avait aucun danger et qu'elles pouvaient monter en toute sécurité dans la voiture. Pour y parvenir, « cette grande brune aux yeux de chien battu, si peu dangereuse en apparence », utilisait tout son savoir-faire, tous les subterfuges possibles. Elle y parvenait d'ailleurs plus facilement encore grâce à Sélim, l'enfant conçu en prison et né en 1987. Dans ses aveux de 2004, Fourniret confirma qu'il s'était inspiré des méthodes de l'adjudant Chanal pour semer la confusion chez les enquêteurs. Il y réussit.

Le 18 mars 1989, le tueur rencontra dans le train Paris-Charleville-Mézières une étudiante de vingt-deux ans, Jeanne-Marie Desramault. Il discuta longuement et fort amicalement avec elle, en homme du monde poli, et en châtelain accompli et bien éduqué. Il maniait avec dextérité l'imparfait du subjonctif et s'exprimait comme un aristocrate. Un journaliste plein d'humour noir, et friand de calembours, écrivit à ce sujet : « Amateur de mots et de morts, il émaillait les descriptions les plus sordides par des citations de Proust ou de Breton, et conjuguait au subjonctif plus que parfait ses propres crimes. » Finalement, il invita la jeune fille à son château de Sautou. Subjuguée à l'idée de jouer les châtelaines en compagnie d'un gentleman campagnard si aimable, Jeanne-Marie accepta de suivre l'infâme couple. L'inconnu n'avait pas menti : le château était magnifique. Mais lorsque les vieilles portes de chêne eurent été bien fermées, le sympathique et noble seigneur redevint ce qu'il était vraiment : un horrible sadique et un impitoyable tueur. Après avoir en vain tenté,

deux jours durant, de violer la jeune fille qui, comble de cynisme et d'effronterie, inhibait « sa sexualité trop sensible » par ses hurlements de terreur, il l'étrangla sous les yeux de sa femme qui observait la scène d'horreur à travers le miroir sans tain. Puis, à l'aide d'une petite tractopelle, il creusa une tombe de 3 mètres de profondeur dans le parc du château, et ensevelit la malheureuse qui avait enfin trouvé la paix.

Les gendarmes découvrirent le corps à l'aide de pelleteuses mécaniques, le samedi 3 juillet 2004, en présence de l'assassin qui désigna froidement l'endroit du bout de ses doigts d'étrangleur. Des recherches avaient été effectuées avant que Monique ne dénonçât son mari, mais les fosses creusées alors à 1 ou 2 mètres de profondeur seulement avaient refusé de livrer leurs secrets. Le rusé tueur savait que les recherches ne vont jamais trop en profondeur.

Le 20 décembre de la même année 1989, Fourniret repartit « *en chasse* », en Belgique cette fois, et encore en compagnie de sa femme tenant maternellement son bébé dans ses bras. Il était 18 h 50. Le couple démoniaque roulait à Saint-Servais, près de Namur, lorsque Fourniret remarqua une fillette belle comme un ange. C'était Élisabeth Brichet, douze ans. La fillette allait jouer chez une amie. La beauté de l'enfant fit que le maniaque la suivit d'abord à petite vitesse, puis gara sa voiture à proximité afin de surveiller la porte du domicile de son amie derrière laquelle la fillette angélique avait disparu. Le regard rivé sur la porte close comme un chien attendant son maître, le prédateur ne voulait plus lâcher sa proie. L'attente dura deux bonnes heures ; c'était celle-là qu'il voulait et pas une autre. Ils restèrent à l'affût, comme des loups aux aguets, et, de ce fait, eurent longuement le temps de préparer leur piège, chacun apportant quelque idée. Soudain, la belle enfant réapparut. Elle retournait chez elle. Fourniret démarra et vint s'arrêter près d'elle. La mort était là, sous les traits d'un couple souriant, engageant et sympathique. Monique Olivier baissa la vitre.

– Mon bébé est malade, mademoiselle ! Connaîtriez-vous un médecin ?

L'enfant s'approcha de la fenêtre, hésita, puis répondit :

– Oui, il y a un docteur un peu plus loin dans la rue, là-bas.

– Pouvez-vous nous y amener, s'il vous plaît ? Mon bébé est très malade. Il va peut-être mourir si nous tardons...

Montez avec nous ! S'il vous plaît ! Vous pouvez sauver notre bébé !...

Ils insistèrent avec détermination, jurant que dès qu'ils auraient vu le docteur, ils la reconduiraient jusqu'au domicile de ses parents. Élisabeth refusait toujours mais ils sentaient qu'elle finirait par céder. Ses parents ne seraient pas contents qu'elle monte avec des étrangers. Ils persévérèrent, lui reprochant de ne pas leur faire confiance, à eux, des gens parfaitement honnêtes et dans le malheur ; leurs autres enfants avaient son âge. Ils la conjurèrent de les aider « à sauver [leur] bébé ». Comme elle hésitait encore, sans doute retenue par son ange gardien, le couple s'offusqua de sa méfiance ridicule qui n'avait pas de raison d'être, ainsi que de son manque de charité. Timide, se disant qu'il y avait une femme et un bébé, et que rien ne pouvait donc lui arriver, Élisabeth monta à contrecœur. Son dévouement fut sa perte. Dès qu'elle eut pénétré dans leur véhicule, elle fut saisie par les cheveux, immobilisée, garrottée et bâillonnée à l'arrière. La voiture prit immédiatement la route des Ardennes et de la France pour venir s'arrêter dans le parc du château. Combien de prières dut réciter l'enfant durant ce voyage vers l'éternité ? Dieu seul le sait. Finalement, elle subit le même traitement que Jeanne-Marie Desramault, sans doute en présence de Monique Olivier qui pouvait entendre les cris d'horreur et voir le spectacle à travers son miroir. Selon les déclarations qu'il ferait par la suite, Fourniret lui fit subir des attouchements avant de l'étrangler, cette fois après trente-six heures de détention. Élisabeth fut enterrée non loin de Jeanne-Marie, à 3 mètres de profondeur, toujours à l'aide de la tractopelle.

Une reconstitution du kidnapping fut organisée au cours de l'année 2004 sur les lieux de l'enlèvement par le procureur du roi de Namur chargé de l'enquête, Cédric Visart de Bocarmé. Car, plus que les autres, cette disparition épouvanta toute la Belgique. La beauté maltraitée choque plus encore le sens commun que la laideur ; c'est injuste mais humain. Saint-Servais fut placé sous haute surveillance pour cette reconstitution. La chaussée de Waterloo, à Saint-Servais, fut notamment fermée à la circulation. La découverte du petit corps d'Élisabeth n'eut lieu que le samedi 3 juillet 2004, lorsque les fouilles du terrain autour du château furent

effectuées à la pelle mécanique en présence de Fourniret qui dirigeait les opérations. Jamais sans ses indications les enquêteurs ne l'auraient retrouvé, car, comme nous l'avons dit plus haut, les excavateurs n'auraient pas creusé si profondément.

Les mortelles « chasses » de Fourniret n'avaient pas toujours des motivations sexuelles. Vers la fin des années 1980, le scélérat abattit d'un coup de fusil de chasse un automobiliste qui se trouvait là, sur une aire de repos de l'autoroute A6, en Bourgogne, simplement pour lui voler son portefeuille. Il n'y trouva que quelques francs. Ce fut un crime sans cadavre, car non seulement le corps ne fut jamais retrouvé, mais les archives de la gendarmerie locale ne signalent aucun crime sur cette aire située entre Paris et Sens. Ce fut Monique qui le révéla au cours de sa déposition volontaire. Fourniret, qui venait de son domicile situé à Saint-Cyr-les-Colons, avait un urgent besoin de fonds. Il gara sa voiture dans le parking, à la tombée de la nuit, et commença à guetter les voyageurs. Il remarqua bientôt un homme seul qui regagnait sa voiture, une grosse Peugeot stationnée dans la demi-pénombre. Fourniret s'approcha et mit l'automobiliste en joue avec son fusil de chasse. C'était un représentant de commerce. Lorsque Fourniret lui ordonna de lui donner son portefeuille, l'homme, furieux, ôta sa veste de cuir et la lui jeta à la figure. Fourniret déchargea son arme sur lui.

En 2004, le maniaque décrivit froidement aux gendarmes ce crime dénoncé par sa femme. En fait, il n'avoua que les crimes dont Monique l'avait accusé. Fourniret avait tiré à cette occasion un seul coup de fusil de chasse, pensant, dit-il, « l'avoir touché à l'abdomen ». Dans sa fuite, il avait pris le temps d'aviser les secours depuis une cabine téléphonique de l'autoroute. C'est du moins ce qu'il prétendit. Dans la veste, Fourniret n'avait découvert, hormis quelques rares francs, qu'une poignée de chewing-gums, une carte de téléphone et une carte d'identité au nom de Piquina ou Viguina.

Paradoxalement, selon les services de gendarmerie, une seule personne fut assassinée dans le secteur : une femme dont le corps fut retrouvé dans un bois voisin.

Le 21 novembre 1990, Natacha Danais, treize ans, était partie faire des courses avec sa famille. Sa mère lui ayant

demandé de retourner à la maison pour prendre un peu d'argent, l'adolescente traversa le parking du supermarché de Rezé, en Loire-Atlantique ; c'est alors que le tueur l'aperçut. Il s'approcha et lui demanda sa route. Lorsqu'il l'invita à monter dans sa voiture pour le conduire à destination, Natacha obtempéra sans trop de résistance ; peut-être par timidité. Il l'emmena donc dans un endroit désert et l'attacha solidement avant de l'amener dans l'une de ses maisons. Là, selon ses dires, il tenta de la violer, en vain car elle résista. Alors, furieux, il lui ôta la vie en lui assénant deux coups de couteau dans le cœur. Tous ces aveux sur son impuissance ne sont peut-être que des ruses destinées à atténuer l'abomination et la perversité de ses méfaits. Ce qui est certain, c'est que, pour les familles des petites victimes, ce fut un baume apaisant sur leurs plaies à vif.

Le corps de Natacha fut retrouvé trois jours plus tard sur une plage vendéenne, à Brem-sur-Mer, à 70 kilomètres de Rezé. L'instruction de ce meurtre dura jusqu'en décembre 2002 pour se terminer par un non-lieu. Elle fut rouverte en 2004 à Nantes après les aveux du scélérat devant une commission rogatoire de la police judiciaire nantaise envoyée en Belgique où il était détenu.

Fourniret variait les lieux et les méthodes de mise à mort afin de semer la confusion dans les recherches policières. Ainsi, les gendarmes ne pouvaient pas relier les meurtres les uns aux autres et créer un profil du criminel.

En 1993, le diabolique couple passa une petite annonce pour trouver une gardienne, une « jeune fille au pair », qui serait chargée de s'occuper de leur fils de six ans, Sélim. Une adolescente âgée entre quatorze et dix-huit ans se présenta effectivement. On sait peu de choses sur elle. Elle était plutôt jolie, blonde ; elle s'exprimait « sans accent ». Elle disparut un jour de leur domicile de Sart Custinne.

Lorsque, en juin 2004, Monique Olivier, terrorisée par la condamnation à trente ans de prison infligée à la femme de Marc Dutroux, à l'issue du procès de ce pédophile belge, se précipita dans une gendarmerie pour dénoncer son mari, espérant ainsi échapper à la justice. Elle énuméra chaque crime sans oublier celui-là, et précisa même que le corps de cette inconnue avait été enterré en Belgique. Monique Olivier affirma par la suite qu'elle

avait surpris son mari nu dans la chambre de la jeune fille — ce qui n'est pas pour nous surprendre, vu la situation du couple et l'état mental du maniaque. La police fédérale belge émit en 2004 un avis de recherche au sujet de ce crime, car même si sa femme l'en accusait, Fourniret refusait de l'admettre. Comme l'adolescente avait participé à un festival « *Gedinne plein air* » entre 1992 et 1994, la police diffusa, parmi les quelques dix mille fêtards attendus en 2004 par les organisateurs de la soirée, un tract concernant la disparue. Il était ainsi rédigé: « Si vous étiez présents [à cette même soirée] en 1992, 1993 ou 1994 et qu'à cette occasion vous avez pris des photographies de groupes ou réalisé des films, veuillez prendre contact avec nos services aux numéros de téléphone 082/211.712 ou 713. » Il précisait que l'anonymat serait assuré.

Le 16 mai 2000, Charleville-Mézières fut de nouveau le théâtre de l'une des horribles « chasses » de Fourniret, lorsque celui-ci enleva Céline Saison (dix-huit ans). La jeune fille venait juste de passer une épreuve du baccalauréat. Les gendarmes retrouvèrent, le 22 juillet suivant, son cadavre non loin de la petite ville de Sugny, au Luxembourg, dans la forêt ardennaise.

Le 5 mai 2001, l'assassin repéra Mananya Thumpong, treize ans. Il suivit l'adolescente lorsqu'il la vit sortir d'une discothèque de Sedan, non loin de la frontière belge. Il la surveilla durant trois jours d'affilée, guettant ses allées et venues comme un animal sa proie. Le corps de la fillette ne fut retrouvé que le 1er mars 2002 dans la forêt de Nollevaux en Belgique.

Ce ne fut que le 1er juillet 2004, au terme d'un long interrogatoire, que l'infâme scélérat finit par avouer ce crime de même que le précédent, celui de Céline Saison.

Les corps de Mananya et de Céline furent tous deux enterrés en Belgique et au Luxembourg afin de brouiller les pistes, puisque, dans cette Europe encore mal unifiée, les gendarmes ne pouvaient franchir la frontière pour continuer leur enquête.

Enfin, après cette terrible énumération, ce chemin de croix, on en arrive à l'ultime victime connue du monstre: la jeune Marie-Ascension Kirombo, treize ans, jeune Belge d'origine africaine. Elle montra qu'il ne faut jamais laisser le destin nous écraser. Elle eut aussi beaucoup de chance. Elle dut son salut à son courage et à un miracle.

Ce miracle eut lieu à Ciney, village belge proche de la frontière française, le 26 juin 2003, au début d'un après-midi comme les autres. Un automobiliste français immobilisa sa fourgonnette blanche Citroën C 15 à la hauteur de Marie-Ascension.

– Je dois me rendre au monastère du Mont-de-La-Salle. Sais-tu où cela se trouve ? demanda le chauffeur en se penchant par la fenêtre.

La fillette indiqua l'itinéraire à suivre à l'inconnu installé au volant.

– Je ne comprends pas bien tes indications. Voudrais-tu, s'il te plaît, nous accompagner ? Je te ramènerai où tu voudras, après.

– Non, monsieur. Je n'ai pas le droit de monter dans la voiture d'un inconnu. Mes parents me l'ont interdit, répondit sagement la jeune et jolie Marie-Ascension.

– Ça, c'est très bien d'être méfiante. Tu as bien raison. Il y a des gens peu recommandables. Mais tu sais, je suis moi-même père de famille et enseignant. Tu peux me faire entièrement confiance. Monte et indique-nous le chemin ! s'obstina le pédophile.

– Non, mes parents ne seraient pas contents. Je ne vous connais pas, répondit l'adolescente.

Fourniret sortit alors sa phrase magique, sa botte secrète qui marchait presque à tous les coups. Derrière ses petites lunettes, il prit l'air indigné d'un instituteur devant un élève rebelle.

– C'est pas bien de ne pas faire confiance aux gens ! Ce n'est pas bien du tout. Si tu veux être respectée, il faut respecter les autres, et je ne me sens pas respecté quand je vois que tu ne me fais pas confiance…

Le père de Marie-Ascension était également enseignant. Il lui avait appris à être serviable. Finalement, excédé, le scélérat menaça l'adolescente de la frapper si elle ne montait pas. Alors, elle céda et prit place dans la camionnette. Mais dès qu'elle fut dans l'habitacle, entre la femme et le chauffeur, ce dernier fit quelques centaines de mètres jusqu'à un endroit isolé. Là, il l'empoigna, la ligota solidement et la jeta à l'arrière. Puis la voiture reprit sa route vers l'une des nombreuses propriétés de l'assassin. Couchée à l'arrière de la camionnette blanche, Marie-Ascension, morte de peur, aperçut près de son

visage une carte du Nord de la France et de la Belgique. Elle commença à paniquer et se mit à prier avec ferveur.

Une dizaine de kilomètres plus loin, à un carrefour, l'adolescente, qui s'était dégagé les mains et les pieds en priant de tout son cœur que Dieu l'aidât à se tirer de ce pétrin, réussit à ouvrir la porte arrière et à se jeter brutalement hors du véhicule, sur la chaussée. Marie-Ascension, treize ans, venait d'échapper à la torture et à la mort. Fourniret n'osa pas s'arrêter pour la récupérer, car la circulation était plus importante que prévu. Marie-Ascension stoppa immédiatement la voiture qui suivait. En quelques mots elle raconta son histoire à la conductrice. La femme accéléra et ne tarda pas à rattraper la camionnette blanche et à relever son numéro d'immatriculation.

L'alerte fut aussitôt donnée. Fourniret fut « cueilli » à son domicile grâce au numéro minéralogique. Les policiers belges se mirent en contact avec leurs collègues français et s'aperçurent que le suspect était connu en France depuis 1966 pour des crimes sexuels commis à Nantes et à Verdun, et qu'il avait été jadis incarcéré pour onze agressions et viols.

Un an passa. Michel Fourniret était en prison depuis juin 2003 pour une simple tentative d'enlèvement, celui de Marie-Ascension ; ce qui pouvait lui laisser espérer une libération assez rapide. Sa femme, Monique Olivier, vivait tranquillement avec Sélim, seize ans, dans une caravane qui se trouvait au camping des Sapins, à Hermeton-sur-Meuse, en Belgique.

« Elle marchait toujours en regardant par terre, raconta par la suite un de ses voisins. Elle ne disait jamais bonjour. Je ne la voyais que le matin et le soir lorsqu'elle sortait son chien. On se disait entre voisins qu'elle avait l'air bizarre. » Soucieuse de ne pas toucher aux 25 000 euros qui lui restaient, enterrés dans une lessiveuse sous un arbre, et qui, selon elle, devaient revenir à son mari incarcéré, elle avait demandé et obtenu une aide sociale. Elle se mit à suivre une formation en tourisme, racontant à qui voulait l'entendre qu'elle avait eu une vie très difficile, qu'elle s'était séparée de son mari et qu'elle tenait absolument à s'en sortir. Elle était devenue la vraie victime ! Elle remplissait désormais ses papiers administratifs sous son nom de jeune fille. Peut-être son mari

reviendrait-il rapidement pour la tirer de là. Cette femme au visage triste avait, durant près de dix-sept ans, aidé son conjoint à enlever des enfants pour les martyriser, et chaque jour elle écoutait la RTBF qui donnait des nouvelles du procès Dutroux. Aidé de sa femme, ce pédophile avait lui aussi assassiné des enfants. Et puis, le 21 juin 2004, Monique Olivier entendit une nouvelle qui jeta la panique dans son âme inquiète et inquiétante : après dix-sept semaines de procès à Arlon, la Cour condamnait Marc Dutroux à la prison à perpétuité, et sa conjointe, Michelle Martin, à trente ans d'incarcération.

Cette femme de cinquante-cinq ans qui, pendant si longtemps avait participé aux kidnappings et, de ce fait, aux atrocités de son mari, comprit enfin qu'elle pouvait elle aussi passer le reste de sa vie derrière les barreaux.

Le 22 juin, convoquée par la police de Dinant pour un interrogatoire de routine, elle expliqua aux enquêteurs que la peine de trente ans de prison infligée la veille au procès d'Arlon à Michelle Martin, épouse Dutroux, lui avait fait prendre conscience de ce qu'elle risquait en dissimulant les crimes de son mari : « J'étais moi aussi une femme soumise, comme Michelle Martin. » Revenue à la raison, elle déclara que la crainte d'une libération prochaine de son mari la poussait aussi à le dénoncer. « Il recommencera s'il est libéré », déclara-t-elle à Cédric Visart de Bocarmé, procureur du roi à Namur.

La crainte de la prison lui rendait la sagesse et lui faisait prendre conscience de l'immense gravité de sa faute, qu'elle tentait par réflexe de survie d'attribuer à son mari. Tout le monde était plus que surpris de ce brusque retournement. Cette femme avait été interrogée une bonne quinzaine de fois par la police, soumise à plusieurs reprises au détecteur de mensonge, questionnée en état d'hypnose… Rien ne lui avait fait livrer ses effroyables secrets parce qu'elle croyait que tout allait tôt ou tard rentrer dans l'*ordre* criminel et qu'elle échapperait à la punition. Mais la sentence du procès d'Arlon et l'étau qui se resserrait autour d'elle l'avaient convaincue de prendre les devants. Ou peut-être était-ce son avocat, Me Castaigne, qui l'avait exhortée à se manifester et à se démarquer de son cher mari, qu'elle allait d'ailleurs voir

régulièrement en prison ; ce qui jette un doute sur la peur que ce dernier, selon elle, lui inspirait. « Grâce à elle, j'ai pu aller jusqu'au bout », dit aux enquêteurs ce maniaque qui aimait profondément sa femme.

Fourniret est un homme égocentrique, imperméable au remords et à la douleur des familles. Il fit des aveux complets sur les seuls crimes dénoncés par sa femme et, le 3 juillet 2004, les fouilles commencèrent en sa présence, dans son château de Sautou. À cet effet, l'ancien forestier fut extrait de la prison belge où il était détenu depuis son arrestation le 26 juin 2003. La veille, les moyens logistiques et humains de l'armée étaient arrivés sur place. L'action fut coordonnée par les justices française et belge.

Dans neuf des onze dossiers, Fourniret fit donc des aveux « très détaillés », selon l'expression même du procureur du roi de Belgique, tout en rendant hommage à sa femme et « fidèle complice » qui venait de le dénoncer quelques jours plus tôt.

Un seul mystère demeurait : les dix années d'inaction *apparente* dans laquelle était resté Fourniret entre le 21 novembre 1990, qui avait marqué le meurtre de Natacha Danais, et le 16 mai 2000, lorsqu'il avait massacré Céline Saison. Car si l'on fait abstraction de l'hypothétique « jeune fille au pair » qui aurait été assassinée en 1993, Fourniret serait demeuré inactif durant dix ans. Or, il est peu vraisemblable qu'un pervers récidiviste puisse se retenir pendant une si longue période sans traitement ou sans menace directe pesant sur lui. Les pédophiles, s'ils ne sont pas suivis médicalement et judiciairement, récidivent toujours. Combien de cadavres cette période de dix ans cache-t-elle ? Michel Fourniret nous en donne une vague idée quand il dit : « Toute une vie, on reste un chasseur. » Monique Olivier a d'ailleurs expliqué aux policiers que son mari partait souvent en vadrouille, seul, durant des journées entières. Que faisait-il ? Lui seul le sait. Michel Fourniret savait si bien donner le change à ses voisins que, en 2003, six mois avant son arrestation, il avait réussi à obtenir un poste de surveillant dans une école communale belge, à la cantine scolaire de Gedinne, non loin de chez lui. Car, comme nous l'avons déjà vu, les pédophiles privilégient les emplois qui leur permettent de rencontrer des enfants qu'ils peuvent garder à leur merci.

Sa force? Commettre ses crimes des deux côtés de la frontière franco-belge, frapper à des endroits parfois très éloignés les uns des autres, tuer de différentes façons de sorte qu'on ne puisse détecter le profil d'un unique tueur en série, tuer dans des secteurs où d'autres tueurs commettaient leurs propres forfaits, afin que la police leur attribue les siens, ne jamais utiliser ni téléphone portable, ni carte bancaire pour ne pas risquer de se faire repérer électroniquement.

Les enquêteurs ont avoué n'avoir jamais vu cela au cours de leur carrière. La plupart de ces monstres ont l'air désemparés lorsqu'ils se font capturer. Au contraire, la concentration de Michel Fourniret restait intacte. « C'est quelqu'un qui articule très bien, qui observe, qui vérifie tout ce qu'on dit de lui. » Extrêmement analytique, logique et « démoniaque », il a une très haute opinion de sa personne. Durant les interrogatoires, ce vaniteux exigeait que ses interlocuteurs soient à sa hauteur pour qu'il acceptât de parler. S'il considérait que l'enquêteur n'était pas assez bien pour lui, qu'il faisait des fautes de langage, Fourniret mettait tout simplement un terme à l'entretien. Un jour, un enquêteur commit l'erreur de le comparer à Marc Dutroux. Trouvant insultant qu'on puisse faire un parallèle entre lui et une personne aussi vulgaire, Fourniret n'a tout simplement plus voulu parler avec ce policier. Les enquêteurs devaient donc travailler très finement afin d'éviter de se voir « congédier » par « monsieur Fourniret », alors qu'au fond d'eux-mêmes, ils auraient tant voulu écraser ce pédophile sous leur talon comme un immonde cancrelat.

Outre la sécurité des enfants, l'arrestation de Fourniret eut pour autres conséquences l'amélioration de la coopération européenne en matière de justice et d'investigation policière, l'établissement d'un mandat d'arrêt européen et d'un fichier criminel international. Jusque-là, les corps policiers étaient prisonniers des frontières invisibles, comme les différentes polices américaines, des comtés et des États. Ils devaient arrêter leurs poursuites et leurs enquêtes à la limite du comté ou de l'État, laissant les heureux bandits prendre la fuite avec le sourire.

Une autre conséquence fut que, pour un temps au moins, les divers débats sur la peine de mort furent ranimés au sein des populations d'Europe, surtout vis-à-vis des pédocriminels,

non pas pour les punir mais pour les mettre hors d'état de nuire ; de même que sur leur lobotomisation volontaire, ou leur incarcération à vie en cas de refus de castration chirurgicale au niveau du cerveau.

À Namur, le samedi 24 juillet 2004, plus de trois mille personnes se réunirent pour un dernier hommage, un ultime au revoir à la petite Élisabeth Brichet. Son corps avait été retrouvé trois semaines plus tôt dans le parc du château de Fourniret, quinze ans après sa disparition. La cérémonie d'adieu fut célébrée à l'église Saint-Loup dans le quartier historique de Namur par le prêtre-ouvrier Gaston Schoonbroodt, celui-là même qui avait organisé les funérailles de Julie et de Mélissa, deux des victimes d'un autre pédocriminel. Timide, discret et pudique, Francis Brichet, le père d'Élisabeth, préféra « l'ombre des sentiments à la lumière médiatique ». Il se tint à l'écart, perdu dans la foule. Marie-Noëlle Bouzet, la mère, était venue tout spécialement du Québec où elle s'était réfugiée en 2002 lorsqu'elle avait perdu tout espoir de retrouver son enfant. Elle se tint près du cercueil blanc avec son fils. D'ailleurs, le blanc, couleur symbolique de l'innocence et de la pureté, dominait tout : les vêtements de nombreuses personnes, les ballons qui décoraient l'arrière de l'église, et les lys qui ornaient l'autel. Une photo de la fillette trônait sur le cercueil. L'émotion était immense, surtout lorsque deux anciennes camarades de classe d'Élisabeth prirent la parole pour évoquer leur amie disparue. L'institutrice et la maman de l'enfant adressèrent aussi la parole à l'assemblée.

Marie-Noëlle lut *Le chant de la nuit*, un poème navajo destiné à une cérémonie de guérison :

Dans la maison faite d'aurore…

Quand le sombre brouillard barre la route

Le chemin pour le traverser se trouve dans l'arc-en-ciel…

Fasse que mon corps se rétablisse…

Fasse que mon esprit se rétablisse…

Maintenant, arrache ce sortilège de moi…

Insensible à la douleur, je marche…
Sentant la vie, je marche…

Dans la beauté, je marche…
Tout est fini dans la plénitude.

La vie étrange et la mystérieuse mort de Cindy James

La mort de Cindy James semble être un des cas les plus bizarres dans l'histoire criminelle du Canada. Une affaire qui, en son temps, a horrifié et fasciné des milliers de Canadiens. C'est une histoire remarquable avec sa part d'horreur à la Stephen King, de violence sanglante à la Brian De Palma et de torture psychologique à la Hitchcock.

Ce soir-là, le 25 mai 1989, peu après 22 h, Agnès et son mari Tom Woodstock garèrent leur voiture devant une modeste maison bien tenue de la rue Claysmith Rose à Vancouver, métropole canadienne du Pacifique. Cindy James les avait invités à une soirée de bridge. Les Woodstock remarquèrent immédiatement que la Chevrolet Citation bleue 1981 de Cindy n'était pas là. Bizarre ! Agnès donna un léger coup de klaxon en s'arrêtant dans l'allée du garage. À ce signal, Cindy apparaissait habituellement à la fenêtre et faisait un signe amical de la main en souriant de satisfaction. Cette fois, il ne se passa rien. Agnès cogna à la porte d'entrée. Pas de réponse. Tom fit le tour de la maison pour frapper à la porte arrière ; toujours pas de réponse. Surpris, ils cognèrent encore sans succès, tentèrent de regarder à l'intérieur. Rien ! C'était fort surprenant. Les Woodstock furent immédiatement saisis d'inquiétude, car Cindy James avait subi une longue série de tortures physiques et mentales durant les sept années qui venaient de s'écouler.

Avant de repartir, le couple décida de se rendre au sous-sol pour voir si les Johnson savaient quelque chose.

– Pensez-vous qu'elle puisse avoir eu un problème de voiture? demanda Agnès à M. Johnson en fronçant les sourcils.

Cindy avait l'habitude d'amener sa voiture au garagiste pour effectuer une vérification générale chaque fois qu'elle avait plusieurs jours de congé. Mais pour autant que les Johnson le sachent, la voiture de Cindy fonctionnait correctement. Elle était partie, affirmèrent-ils, vers 16 h ou 16 h 30, après avoir pris soin de leur préciser qu'elle allait déposer son chèque de paye à la banque puis faire quelques achats.

Agnès et Tom retournèrent à leur voiture dans laquelle ils restèrent quelques instants immobiles et silencieux. Ils réfléchissaient, fort soucieux. Il n'était pas dans les habitudes de Cindy d'être en retard. Elle devrait en tout cas être de retour avant la tombée de la nuit. Agnès consulta sa montre; il était 20 h passées et il faisait déjà sombre à cause du ciel couvert. En désespoir de cause, les Woodstock décidèrent d'avertir la police et de rentrer chez eux. En chemin, Agnès suggéra de faire un détour par le centre commercial Blundell où Cindy effectuait habituellement ses transactions bancaires.

– Regarde! Sa voiture est là-bas! s'écria-t-elle en arrêtant son véhicule de façon que ses phares éclairent la voiture de Cindy, garée sur le stationnement de la succursale de la Banque de Montréal.

Ils scrutèrent l'intérieur de l'habitacle, virent plusieurs sacs de commissions sur le siège avant. À première vue, tout semblait normal. Agnès s'étonna cependant que la voiture de Cindy fût parquée à une certaine distance de la banque.

– Chaque fois que je suis allée avec elle à la banque, elle s'est garée juste devant! se rappela-t-elle à haute voix. Elle attendait parfois assez longtemps que quelqu'un libère une place de façon à toujours stationner devant la banque… face à la banque Surtout ne touche pas à sa voiture!… Allons avertir la police! ajouta-t-elle après une pause.

Il était presque 23 h quand les Woodstock se présentèrent au poste de police de Richmond. Ils annoncèrent à la réceptionniste qu'ils désiraient déclarer la disparition d'une amie.

– Depuis combien de temps a-t-elle disparu? demanda d'une voix monocorde la réceptionniste.

– Je ne sais pas… Au moins deux bonnes heures !

– Je suis désolée, nous ne lançons les avis de recherche qu'après vingt-quatre heures d'absence.

Exaspérés par l'apparente indifférence de cette femme qui s'en tenait au strict règlement, Tom et Agnès sortirent et restèrent un moment plantés sur le trottoir afin de se consulter ; puis ils entrèrent de nouveau. Agnès déclara à la réceptionniste que leur amie disparue possédait un « dossier actif en instance » dans ce poste de police et que, par ailleurs, le gendarme Anderson lui avait demandé de signaler tout événement qui lui paraîtrait suspect.

– Je regrette mais le constable Anderson n'est pas de service ce soir. Il sera de retour demain matin, répondit laconiquement la réceptionniste.

Revenue à l'extérieur avec Tom, Agnès suggéra :

– Je pense qu'il y a quelque chose de bizarre dans cette disparition. On devrait s'adresser à quelqu'un d'autre que cette réceptionniste obstinée.

Ils entrèrent encore dans le poste de police. La réceptionniste, assise derrière son comptoir, les surveillait du coin de l'œil dans un miroir convexe.

– Qu'est-ce que vous voulez ? demanda-t-elle avec une certaine raideur.

Agnès demanda à parler à un policier. La femme expliqua que tous les agents étaient occupés.

– On attendra ! conclut Agnès en s'asseyant sur un banc de bois.

Le couple attendit une bonne vingtaine de minutes qu'un policier se présentât. Après avoir entendu le résumé de l'histoire de Cindy James et appris que le gendarme Gerry Anderson avait exigé que la GRC soit immédiatement contactée à la moindre anomalie, le policier se montra disposé à s'occuper de l'affaire et partit aussitôt pour le centre commercial. Lorsqu'il dirigea le faisceau de sa lampe de poche sur la carrosserie de la voiture de Cindy, il remarqua une goutte de sang sur la poignée de la portière du chauffeur et, de ce fait, demanda des renforts. Observant les abords du véhicule, il nota que la carte bancaire de Cindy et le récépissé de dépôt gisaient là, sur l'asphalte, à moins d'un mètre de la voiture. Le policier prit bien soin de ne pas toucher le véhicule jusqu'à ce que les membres de l'identification

judiciaire arrivent pour relever les empreintes. Le sang sur la voiture indiquait une lutte. Cindy James, semblait-il, avait été kidnappée.

Le gendarme Anderson n'était pas de permanence ce soir-là. Mais quand le téléphone sonna à minuit et demi et qu'on lui annonça la disparition de Cindy James, il sauta dans sa voiture pour se rendre sur les lieux. Faisant partie de la brigade de recherche de ce poste, il enquêtait toujours en tenue civile. Anderson ressentait un réel attachement pour Cindy et faisait de son mieux pour s'occuper de ses problèmes de harcèlement ; d'autant plus qu'il sentait que, depuis quelque temps tout au moins, il avait gagné sa confiance. Dans une lettre qu'elle avait écrite le 15 mai au bureau central de la GRC, Cindy s'était plainte de l'impolitesse arrogante qu'affichait l'ensemble des enquêteurs chargés d'effectuer des recherches sur son dossier personnel. Par contre, elle avait couvert Anderson d'éloges pour « sa patience, sa conduite toujours professionnelle et son travail exemplaire ».

Malheureusement, l'équipe d'identification avec laquelle Anderson travailla cette nuit-là ne put relever que des empreintes de Cindy. Quelques minutes avant une 1 h du matin, la GRC de Richmond appela Agnès Woodstock alors qu'elle se déshabillait pour se mettre au lit. On lui demanda de rencontrer le gendarme Anderson chez Cindy ; les enquêteurs pourraient ainsi utiliser la clé qu'elle possédait pour entrer dans la maison. Lorsque, arrivée sur place, elle proposa de donner le code secret du système d'alarme, Agnès fut surprise d'entendre le gendarme lui annoncer qu'il se l'était déjà procuré.

– Elle m'a pourtant recommandé de ne révéler son code à personne, pas même à la police ! déclara-t-elle.

Agnès ignorait que les limiers avaient accès à tous les grands livres du savoir, même aux plus secrets.

Tout paraissait parfaitement normal à l'intérieur de la maison de Cindy qui était décorée de nombreuses plantes vertes bien entretenues. Un papier et un crayon aiguisé avaient été déposés sur la table de bridge pour la partie de la soirée. Seul détail inhabituel, les rideaux étaient restés ouverts. Agnès savait que Cindy les fermait toujours avant que le soir ne

tombe afin de ne pas être observée chez elle par quelque voyeur.

La voiture de Cindy fut remorquée à 2 h 30 du matin à la fourrière de la GRC où elle fut enfermée dans un parc spécial, car il fallait reprendre les recherches à la lumière du jour.

Le lendemain de la disparition de Cindy James, la police municipale de Richmond commença à frapper aux portes des résidences se trouvant dans un périmètre d'un pâté de maisons et demi autour du centre commercial Blundell. La GRC, quant à elle, entreprit des recherches dans toute l'agglomération de Richmond, ville de la banlieue sud de Vancouver. On utilisa un hélicoptère pour prendre des photos aériennes du centre commercial où avait été retrouvée la voiture de Cindy. La police explora aussi la côte maritime de Richmond avec l'hovercraft de la Garde côtière canadienne. Les digues furent fouillées, surtout celles qui entouraient la municipalité de Richmond, qui est un polder insulaire. Les listes de départs de l'aéroport international de Vancouver furent passées au peigne fin pour s'assurer que Cindy n'avait pas pris l'avion afin de s'éclipser sans en avertir qui que ce fût. Ce n'était manifestement pas le cas. Les compagnies de taxis ne révélèrent aucune piste qui aurait pu laisser croire que Cindy avait quitté le centre commercial par ce moyen. Les chauffeurs de bus urbains dont l'itinéraire traversait le mystérieux secteur furent aussi interrogés ; en vain. Toute la journée, les commerçants et les employés furent invités à révéler ce qu'ils savaient. Beaucoup reconnurent la femme de la photo qu'on leur présenta, mais aucun ne se rappela l'avoir aperçue en ce fatidique 25 mai 1989. La police interrogea aussi les résidants du voisinage. Mais, là encore, personne n'avait noté quoi que ce fût de suspect ce jour-là. Personne ! Personne ! Cindy James s'était tout simplement évaporée, volatilisée comme un pur esprit. Elle semblait avoir disparu sans laisser la moindre trace ; enlevée par quelque extraterrestre en mal de jolie Canadienne.

La belle Cindy James avait vu le jour sous le nom de Cynthia Elizabeth Hack, le 12 juin 1944. Elle avait donc quarante-cinq ans le jour de sa mystérieuse disparition. Son père, Otto Hack,

avait été colonel dans l'ARC avant de prendre sa retraite. Sa mère, Matilda, avait pris soin à plein temps de ses six enfants, trois garçons et trois filles. Cindy se plaçait à peu près au milieu. Elle était la plus âgée des filles.

En juillet 1966, Cindy obtint le diplôme d'infirmière autorisée. Elle amorça presque aussitôt une liaison sentimentale avec un homme marié qui était son aîné de trente ans. Médecin à l'Hôpital général de Vancouver où Cindy travaillait, Roy Makepeace avait sept ans de plus que le père de la jeune femme. Il était originaire d'Afrique du Sud et adorait la voile. Cindy se découvrit elle-même une passion subite pour ce sport. Peu soucieux de ce que pouvaient dire ceux qui ricanaient de leur liaison, ils passaient tous leurs moments de loisir à tirer des bords dans les eaux bleu-vert du détroit Juan de Fuca et de la baie de Sémihamou. La vie était si belle avec Cindy. Elle correspondait parfaitement aux goûts de Roy; alors que sa femme, usée par les ans et par l'inactivité, avait totalement perdu tout intérêt pour la houle et les embruns, et pour tout le reste. Le Dr Makepeace décida de divorcer pour épouser la jeune et belle Cindy. Ils se marièrent cinq mois plus tard seulement. Mais avec le temps, la sécurité illusoire du mariage amena Cindy à révéler que, au fond, elle n'éprouvait — tout comme l'ex-femme de Makepeace — qu'une sainte horreur pour les voiliers et pour tous les bateaux du monde quels qu'ils soient. Roy comprit alors — ou crut comprendre, ce qui revient au même — que la jeune femme ne l'avait épousé que pour ses revenus, qui étaient d'ailleurs fort substantiels. Au fil des ans, leur relation se détériora à un point tel qu'ils en vinrent au divorce. Comme la première épouse, Cindy reçut, sur les biens du docteur, des dédommagements considérables, car, fort judicieusement, elle avait cessé de travailler et ne disposait alors d'aucune source de revenu. Elle reprit par la suite son poste d'infirmière à plein temps, très bien payé du reste. Roy et Cindy se séparèrent en juillet 1982. Au cours du jugement de divorce, Roy déclara qu'il avait commencé à dériver loin d'elle quand elle avait choisi de passer ses loisirs à jardiner plutôt que de partager sa passion à lui pour... le dériveur.

En dépit de son divorce, Cindy continua à se faire appeler *Makepeace* jusqu'en 1986. Cette année-là, elle changea légalement son nom pour Cindy James, plus doux et plus romantique, et

quitta Vancouver pour s'installer à Richmond, manifestement pour essayer de fuir un inconnu qui la terrorisait. Si elle abandonna — un peu à contrecœur, mais la haine qu'elle avait pour cet homme la minait profondément — le nom de son ex-mari à la connotation si paisible, curieusement elle ne reprit pas son nom de jeune fille, Hack.

Cindy fut alors embauchée comme « coordinatrice d'équipe » à Blenheim House, un centre de jour pour les enfants ayant des problèmes émotionnels et comportementaux. Si elle était obligée de reprendre le lourd fardeau du travail quotidien, il n'était pas question qu'elle travaillât de nuit. Durant ses dernières années, elle gagna le respect de ses collègues, y compris des psychiatres, pour sa grande compétence et son amour du travail bien fait.

Après une longue nuit de travail et quelques petites heures de sommeil, le gendarme Gerry Anderson arriva à la fourrière de la police à 17 h 30, le 26 mai, le lendemain de la disparition de Cindy James. Le caporal Henzie était déjà là avec un membre de l'identification judiciaire qui photographiait minutieusement le contenu de la voiture de Cindy. Avant de toucher quoi que ce fût dans le véhicule, empreintes, fibres et cheveux furent soigneusement recherchés et prélevés. Henzie nota que le chauffage de la voiture était en position « Marche » et « Dégivrage ». Le levier de vitesse était demeuré à « Parc », et le laissez-passer du centre où travaillait Cindy se trouvait sur le pare-brise. Le cendrier, fermé, contenait six mégots de cigarettes Caméo, la marque favorite de Cindy James. L'aiguille du réservoir d'essence indiquait qu'il était rempli à moitié ; dans le lecteur, une cassette de Herb Alpert. Entre les sièges avant, il y avait un certain nombre de petits feuillets bancaires destinés aux dépôts rapides et quelques enveloppes. Dans la boîte à gants, parmi un bric-à-brac de cartes, de vieux papiers et d'autres objets, le caporal trouva un petit bloc de papier sur lequel avaient été griffonnés en diagonale un numéro d'immatriculation et quelques mots : « KDV 784 petit, gris métallisé ».

Dans la boîte à gants, les enquêteurs découvrirent aussi une Sofrex, c'est-à-dire une alarme d'urgence manuelle. Gerry Anderson savait que Cindy James la gardait toujours sur elle. Cela lui redonnait un peu confiance lorsqu'elle sombrait dans

une crise de panique. Ozzie Kaban, le détective privé que Cindy avait embauché pour la protéger après sa première agression, lui avait procuré cette alarme silencieuse qui lui permettrait d'alerter la firme de sécurité de Kaban si elle était en danger. Un employé de Kaban appellerait alors la police. Cindy gardait toujours son alarme Sofrex dans son sac à main, ou dans sa main quand elle sortait de sa voiture la nuit. Le jour de sa disparition, elle semblait donc avoir renoncé à s'en servir, même de nuit, en la laissant dans la boîte à gants. Curieux ! Elle l'avait utilisée pour la première fois en octobre 1988. Lorsqu'ils étaient arrivés sur les lieux, les policiers l'avaient trouvée inconsciente dans sa voiture. Cette fois-là, ses jambes nues pendaient hors de la porte ouverte. Ses mains avaient été attachées derrière son dos, et du papier adhésif, collé sur sa bouche. Comme dans les attaques subséquentes, Cindy avait un bas de nylon noir serré en garrot autour de son cou. Elle était dans le coma mais elle avait survécu.

Poursuivant leur minutieux travail, les enquêteurs notèrent que le sac à main noir de Cindy se trouvait sur le siège avant du passager entre deux sacs de papier brun de la chaîne d'alimentation Safeway. Deux autres sacs d'épicerie étaient posés sur le plancher. Le porte-monnaie contenait 2,77 dollars. Sur le siège arrière, il y avait deux sacs bleus de Sears et un jeu de croquet que Cindy avait acheté pour Adrien, l'enfant de huit ans d'une de ses amies. Le ticket de caisse indiquait que le jeu avait été acheté à 12 h 33.

Dans les jours qui suivirent, la GRC se rendit au Safeway du centre commercial Blundell pour vérifier les prix des articles d'épicerie trouvés dans les sacs, « mais ils ne correspondaient pas aux reçus ». La présence des sacs d'alimentation semblait faire partie d'une mystérieuse mise en scène. Bizarre ! Le siège arrière de la voiture avait été replié pour accéder au coffre qui était vide. Comme dans les enquêtes précédentes effectuées à la suite des incessantes plaintes de Cindy James, on ne put trouver la moindre empreinte digitale, pas la moindre trace d'une autre personne que... Cindy James elle-même.

Le récépissé bancaire indiquait qu'elle avait déposé son chèque de paye à 19 h 58 le samedi. Peut-être l'un des clients de la banque qui avait utilisé la machine au même moment, avait-il remarqué cette femme. La police se procura la liste de tous ceux

qui étaient venus au guichet automatique immédiatement avant et après Cindy James, afin de les interroger. Une cliente, Tracey Maclean, avait utilisé la machine peu après 20 h. Elle se rappelait que, alors qu'elle quittait le stationnement, une femme blonde avait presque heurté l'aile de sa voiture. Surprise, elle s'était retournée. La blonde s'était garée au milieu du parking, loin des autres voitures. Elle portait un haut rose et avait les cheveux mi-longs. Lorsque la police lui présenta une photo de Cindy James, Tracey Maclean ne put affirmer avec certitude qu'il s'agissait bien d'elle. Barry Le Roy, lui, s'était servi de la machine bancaire à 20 h 01. C'était un gérant de la *Banque de Montréal.* Il venait d'arriver de Calgary et avait besoin d'argent liquide. Il se souvenait d'une blonde qui marchait en diagonale dans le grand parking. Il l'avait observée avec intérêt pendant quelques secondes, mais ne l'avait pas vue quitter le stationnement. Elle portait un pantalon et ce qui paraissait être une veste bleue. Barry Le Roy reconnut Cindy sur la photo qu'on lui montra, mais lui non plus sans absolue certitude. La police organisa une séance d'hypnose pour fouiller plus minutieusement les recoins de sa mémoire. Un seul détail lui revint dans cet état second: la femme portait des chaussures montantes comme des bottes. Mais il ne put décrire les six ou huit autres personnes qu'il entrevoyait dans les autres véhicules qui se trouvaient dans le stationnement.

Détail curieux, quelques jours après la disparition de Cindy James, Richard Johnson — un agent d'assurances qui lui avait vendu une police avant qu'elle ne loue son sous-sol — contacta la police pour rapporter qu'un homme avait téléphoné à son bureau afin de demander des renseignements au sujet de la police d'assurance-vie de Cindy. L'homme s'était présenté comme le père de la disparue. La secrétaire qui avait pris l'appel avait commencé à donner quelques informations, puis elle s'était interrompue en se rappelant que le personnel n'était pas autorisé à divulguer ce genre de renseignements par téléphone. Elle avait alors conseillé à son interlocuteur de venir au bureau. Otto Hack, le père de Cindy, nia par la suite avoir été l'auteur de cet appel.

Après la disparition de Cindy James, Otto Hack servit de porte-parole à la famille pour révéler aux médias comment sa fille avait été horriblement harcelée pendant sept ans. Elle avait été étranglée et laissée pour morte, battue et poignardée cinq fois.

La diffusion de ces informations par les médias amena certaines personnes à révéler des choses dont elles avaient été témoins et qui pouvaient se rattacher à cette affaire. Toutes ces pistes furent toutes soigneusement suivies; sans succès.

Le 29 mai 1989, soit quatre jours après la mystérieuse disparition de Cindy James, le gendarme Anderson rencontra ses parents pour essayer de trouver d'autres pistes. Otto Hack suggéra que, en tant qu'ancien militaire, il pouvait faire intervenir cinq cents soldats de la base militaire de Chilliwack pour mener des recherches sérieuses, par exemple en passant au peigne fin les terrains vagues, les bois et les maisons abandonnées de la région. Mais, à la grande déception d'Otto Hack, le supérieur hiérarchique du gendarme Anderson, Hugh Campbell, refusa, prétextant que les maîtres-chiens de la police municipale et de la GRC allaient sans difficulté mener à bien toutes ces recherches. Il pensait que l'armée ne ferait qu'augmenter inutilement le travail des forces de l'ordre.

Le refus de l'offre d'Otto Hack fut plus tard, au cours du long procès qui suivit, reproché à la GRC.

Cette première enquête eut, toutefois, le mérite de reconstituer la dernière journée de Cindy, celle qui avait précédé la journée de sa mystérieuse disparition. Cindy semblait obsédée par le fait qu'un événement important était sur le point de se produire. Elle paraissait heureuse comme elle ne l'avait jamais été depuis de nombreuses années. Tout le monde le remarqua, à commencer par son amie Diane avec qui Cindy était allée souper la veille au soir dans un restaurant local. Cindy, rayonnante, était passée au bureau de l'hôpital pour prendre son chèque de paye. Tammy Carmen, une autre de ses amies, le lui avait remis en la félicitant pour son maquillage particulièrement bien réussi. Cindy était pétillante. Tout ceux qui la connaissaient confirmèrent cette impression positive. Cindy avait passé le reste de l'après-midi à faire quelques achats. Elle devait trouver en particulier un cadeau d'anniversaire pour le petit Adrien. Avant de partir, elle avait téléphoné à Agnès Woodstock, avec laquelle elle devait jouer au bridge le soir même: « Que pourrais-je acheter pour un gamin de huit ans? » Avant de raccrocher, Cindy lui avait dit de ne pas oublier la partie de bridge avec son mari Tom.

Sa famille et ses amis, en particulier les Woodstock, se faisaient un sang d'encre. Cindy James avait souffert pendant sept ans tout ce que la nature avait pu inventer en fait de tortures physiques et mentales. Le lendemain de sa disparition, le gendarme Anderson avait suggéré que deux policiers rendent une petite visite à l'ex-mari de Cindy, le Dr Roy Makepeace. C'est ainsi que, à 3 h 16 du matin, les enquêteurs Robert Boal et Kevin Strand avaient sonné à la porte du luxueux appartement du médecin dont les grandes baies vitrées s'ouvraient sur la plage de Kitsilano, à Vancouver.

Grand et de robuste constitution, quoique guetté par la calvitie et l'embonpoint, Makepeace vit apparaître les policiers avec les yeux mi-clos d'une biche aveuglée par les phares d'une voiture. Qui aurait pu le lui reprocher à 3 h 16 du matin ? Il parlait avec un accent un peu rocailleux, à la façon des Sud-Africains dont l'anglais a été influencé par leur langue maternelle — le néerlandais — et les langues bantoues.

– Regardez ! Vous voyez cette marque ? demanda le vieux docteur en pointant du doigt une éraflure noire sur le mur de la salle de séjour. Ça vient d'un coup de carabine...

Tout en parlant, il marcha jusqu'à la porte de la salle de bain et en décrocha une carabine de calibre 303.

– J'espère que vous n'allez pas prétendre que j'ai pris un fusil en vous voyant arriver ! Je vais le prendre avec la crosse en avant et vous pourrez constater que la sécurité est verrouillée. OK ?

Makepeace affirma qu'il gardait un fusil dans son appartement parce qu'il avait peur. Il assura qu'il lui était arrivé, peu de temps auparavant, des choses inquiétantes. Alors, il était nerveux et angoissé, ne sachant plus à qui il devait faire confiance. L'un des policiers lui demanda s'il pouvait dire où il était la veille et comment il avait passé les dernières vingt-quatre heures. Makepeace expliqua que, avec une amie, il avait fait de la bicyclette à Richmond cet après-midi-là pour assister à l'ouverture officielle du marché Bridgepoint. À leur retour à Vancouver, toujours à bicyclette, ils avaient pris sa voiture pour aller dîner. Dans la soirée, il était allé installer un système de stéréophonie chez sa petite et toute jeune amie, à Deep Cove, la dernière en date. Il avait quitté l'appartement de la jeune fille vers 23 h 30, pour atteindre son

domicile peu après minuit. Son amie confirma par la suite cet emploi du temps.

– Ainsi, vous étiez à Richmond hier soir ? demanda l'un des gendarmes tandis que l'autre étudiait l'organisation matérielle du petit appartement.

Depuis la salle de bain, son collègue put constater que le lit de Makepeace était défait et qu'une seule personne y avait dormi. Le médecin voulut savoir ce qui se passait, pourquoi il était l'objet de cette visite nocturne. Le policier lui révéla alors que son ex-femme avait disparu et qu'on avait trouvé des taches de sang sur sa voiture abandonnée dans un stationnement. Makepeace poussa un soupir de dépit.

– Bonté ! Elle doit être morte ! s'écria-t-il en secouant la tête et en essuyant du pouce et de l'index ses yeux légèrement humides.

Makepeace mentionna qu'il était en possession d'un étrange enregistrement qui pouvait, vraisemblablement, intéresser la police. Il s'agissait de deux messages qu'il avait reçus dans sa boîte vocale les 11 et 12 octobre derniers. Le premier, à peine murmuré dans un souffle, semblait proférer une menace : « Cindy, tu vas bientôt crever ! » L'autre, du même soupir menaçant, disait : « Encore plus de *smack* et de *downers*, et mille dollars de plus quand on sera débarrassé d'elle. Fini la pitié ! » Le médecin expliqua qu'il avait envoyé une copie de l'enregistrement à son avocat, mais pas à la police municipale de Vancouver à l'égard de laquelle il nourrissait une grande méfiance. Il ajouta qu'il avait cru au début que le premier message disait *Sunday* au lieu de *Cindy*. Il pensait que la menace lui était adressée et, d'ailleurs, il avait cru repérer deux individus rôdant autour de son immeuble, le dimanche qui avait précédé les appels.

– Les deux hommes ont eu l'air étonné quand ils se sont rendu compte que je les surveillais depuis ma voiture, raconta-t-il.

Makepeace avait pensé que cela pouvait être les deux individus qui avaient assailli Cindy des années auparavant. Mais après avoir écouté maintes fois le message, un de ses amis avait remarqué que la voix — impossible à identifier — disait probablement *Cindy* et non *Sunday*. Le vieux docteur passa plusieurs minutes à chercher l'enregistrement dans le désordre de ses affaires ; sans résultat.

Dans leur rapport, les policiers Boal et Strand écrivirent qu'ils n'avaient pas trouvé le comportement de Roy Makepeace bizarre ou anormal.

Les investigations de la GRC piétinaient désespérément. Puis, le 8 juin 1989, deux bonnes semaines après la disparition mystérieuse de Cindy James, un travailleur de la construction découvrit, dans les hautes herbes d'un terrain vague de Richmond, le corps d'une femme assassinée, gisant au pied d'une masure abandonnée. Il signala immédiatement à la GRC la présence de ce corps ligoté à demi décomposé. En apprenant la nouvelle, les gendarmes poussèrent un profond soupir de soulagement. Le corps du délit, même décomposé, parle plus qu'un témoin vivant. Même les répugnants asticots sont considérés comme des témoins plus crédibles que les êtres humains. Les mains et les pieds de Cindy avaient été attachés derrière son dos à l'aide de bas de nylon noir. Et des nuées de mouches de toute taille vrombissaient autour d'elle comme un nuage noir de cauchemar. Sur un réservoir de fuel attenant à la bâtisse, quelqu'un — probablement l'assassin — avait écrit avec une bombe de peinture orange: « Une salope est morte ici même. » Et comme pour s'assurer qu'on ne se méprendrait pas, une ligne orange partait de l'inscription sur le mur et allait encercler le corps.

Ozzie Kaban, le détective privé de Cindy et de sa famille, était à Oklahoma City quand il reçut un appel de son fils lui annonçant que le corps avait été retrouvé la veille. Alors que la mort de l'infirmière était initialement considérée comme un homicide, la GRC hésita sur l'alternative suivante: était-ce un suicide camouflé ou avait-elle été réellement assassinée par un maniaque? À voir le corps, il paraissait évident qu'il s'agissait d'un meurtre. D'ailleurs, pendant des années, Cindy s'était plainte à plusieurs reprises: on l'avait menacée et lui avait adressé des appels téléphoniques obscènes, elle avait trouvé des chats morts devant chez elle, et un inconnu l'avait sadiquement attaquée pas moins de cinq fois. Tout cela avait transformé la vie de l'infirmière en véritable cauchemar.

Terrible spectacle à l'orée de ce joli petit bois verdoyant, derrière cette grange abandonnée où se donnaient rendez-vous

les amoureux d'un soir. Un policier remarqua immédiatement que le bras droit de Cindy avait été piqué par une aiguille. Le mot « démon » avait été écrit à la bombe à peinture sur le plâtre lépreux d'un mur, à l'intérieur de la bâtisse.

Après avoir sauté dans le premier avion pour rentrer au pays, Ozzie Kaban se rendit à la morgue le 10 juin, un jour avant l'autopsie. Tandis qu'il examinait minutieusement le cadavre de Cindy James, il vit des hématomes sur son épiderme du côté droit et ce qu'il supposa être une certaine lividité *post-mortem*, phénomène causé par le sang qui s'accumule ailleurs dans le corps immédiatement après la mort. Si sa supposition était correcte, le fait que la police avait trouvé Cindy couchée sur le côté droit indiquait qu'elle avait été tuée quelque part ailleurs et que son corps avait été déposé là. Elle avait été probablement gardée dans un endroit frais quelque temps avant d'être déplacée, pensa-t-il. Il trouva aussi que le dessèchement de la peau de Cindy James était illogique, car il avait noté que l'endroit où on l'avait découverte était humide et ombragé. Kaban se demanda en outre comment le corps avait bien pu rester dans une clairière herbeuse à 20 mètres des bois, pendant deux semaines complètes sans que personne n'ait rien vu ni senti. Le corps aurait dû être entamé par les rats ou les rapaces? Tout cela ne cadrait pas avec les apparences. Ozzie Kaban, plein d'imagination, vit dans ce spectacle lamentable tous les éléments d'un rite satanique ou d'une pratique vaudou. Il fit part de ses soupçons à Peter Leask, l'avocat de la famille Hack.

Le 12 juin aurait été le quarante-cinquième anniversaire de Cindy James, avec mille cadeaux, ballons multicolores, cartes, gâteau et chandelles. Au lieu de tout cela, la famille se rassembla au Richmond Funeral Home, afin de préparer les funérailles de Cindy, le 14 juin. À cette date, la police dissimula soigneusement des caméras vidéo partout dans le salon funéraire et à l'extérieur pour capter les visages et les plaques d'immatriculation de tous ceux qui se présenteraient devant la sépulture.

On nota que, bien entendu, Roy Makepeace, l'ex-mari de Cindy, était absent. Dans son sermon, devant plus de deux cents personnes, le pasteur Ralph Mayan rappela: « Personne ne peut imaginer la souffrance et les tourments que Cindy a dû subir durant ces années qui ont conduit à son assassinat. »

Sa mort était un triste rappel de la haine et de la violence qui sont trop souvent à l'ordre du jour dans notre société. Des amis de longue date, comme Wally Christensen, déclarèrent que la vie de Cindy avait été soufflée sans raison apparente et que la pire horreur résidait dans le fait que le coupable demeurait encore en parfaite liberté au sein de notre société. Wally décrivit la victime comme une femme chaleureuse et dévouée avec un clair sourire et un rire communicatif. « Une femme qui s'était donnée à fond pour les enfants ayant des besoins spéciaux, souvent dans des circonstances difficiles. Le fait qu'elle ait repris son métier d'infirmière après dix-sept ans d'inactivité était une preuve de sa force de caractère. » « Pour nous, elle était l'amour et la beauté personnifiés », affirma tristement le père de Cindy aux personnes présentes.

En dépit du fait que la police avait annoncé qu'elle enquêtait sur ce qu'elle considérait comme un homicide, des policiers confièrent officieusement qu'ils croyaient que Cindy était la source de sa propre infortune. Cette déclaration fit la manchette le jour suivant. Devant une telle affirmation, les amis et la famille de Cindy bouillaient d'indignation. Cindy avait d'ailleurs révélé à sa famille que les policiers qui menaient l'enquête ne la croyaient pas. « Ma fille a été assassinée ! » répéta le père avec autant d'émotion que d'insistance. Cette accusation d'automutilation et de suicide déclencha l'irritation de deux femmes journalistes du *Vancouver Sun* et du Province : « Cette triste, si triste photo de l'infirmière Cindy James m'a bouleversée, écrivit Nicole Parton dans le *Vancouver Sun* du 15 juillet. La bouche tombante, les cernes sombres sous un œil… A-t-elle reçu des coups de poing ? Ou s'est-elle frappée elle-même ? Je regarde la photo et je vois le visage d'une femme dont l'esprit est mort avant que son corps ne le soit. Qu'est-il arrivé à Cindy James ? Qu'est-il arrivé ? » Patricia Graham renchérit le lendemain dans *The Province* : « J'ai passé des heures à penser à Cindy James. Et même maintenant je suis dégoûtée et furieuse, triste et pleine de regrets qu'on l'ait laissée tomber à ce point. Se pourrait-il que Cindy James soit morte parce qu'elle était une personne difficile ? Trop difficile pour que quiconque la protège ou la croie. »

L'enquête commencée durant la vie même de Cindy James put enfin reprendre sa vitesse de croisière pour se transformer en enquête du coroner. Ce dernier, médecin légiste, devait décider s'il y avait matière à poursuites judiciaires contre un assassin présumé, comme Roy Makepeace, l'ex-mari de Cindy. L'enquête, qui devait initialement durer trois semaines, progressa plus lentement que prévu ; elle se prolongea vingt jours de plus, prenant fin en mai. En effet, les premiers éléments de l'enquête — qui, comme nous l'avons mentionné, avait débuté plusieurs mois avant la mort de Cindy James — laissaient tous les corps policiers fort perplexes. La question était simpliste mais la réponse ne l'était certes pas : Cindy James avait-elle — ou n'avait-elle pas — organisé son propre harcèlement et sa propre mort, afin, par exemple, de faire accuser l'homme à qui elle voulait nuire : Roy Makepeace ? D'une façon générale, les différents corps policiers pensaient que c'était le cas, tandis que la famille et les amis de Cindy s'opposaient à cette cruelle hypothèse, tout comme l'agence de détectives privés. Les « privés », comme les avocats et les psychiatres, ont la fâcheuse tendance à épouser n'importe quelle cause, pourvu que ce soit celle de leur client.

Les jurés de l'enquête du coroner furent sélectionnés avec soin par le juge d'instruction. Un conducteur d'autobus, un réparateur de chauffage central à la retraite, un propriétaire de compagnie, une femme au foyer, un boutiquier et un gérant d'immeuble, entre autres, se virent confier la tâche ardue d'essayer de démêler le vrai du faux — véritable *nœud gordien* — dans cette mystérieuse et étrange mort de Cindy James.

Durant trois semaines, l'enquête permit d'entendre témoignages et rapports. Chacun essaya désespérément de mettre les pauvres jurés de son côté. Les uns cherchaient à établir que Cindy James avait réellement été la proie d'un sadique *stocker* nocturne. Les autres juraient qu'elle était elle-même un subtil *stocker* au deuxième degré et que, de ce fait, elle s'était infligé mille maux afin que l'objet de sa haine — son ex-mari, le seul et unique objet de son ressentiment — soit harcelé par la police et finalement condamné à perdre son emploi, sa liberté et sa réputation. Ses parents affirmaient pour leur part que Cindy était vraiment une victime. Selon eux, la police avait lamentablement échoué dans son rôle de protection de leur belle et

intelligente fille. Et, concluaient-ils en substance, de ce fait les policiers trouvaient une autre théorie — le suicide — qui les mettait à l'abri de tout blâme.

L'autopsie avait démontré que Cindy Jones était morte d'une dose massive de morphine. Les examens toxicologiques post mortem avaient révélé la présence de morphine dans tous ses organes; plus de dix fois la dose mortelle! Mais comment avait-elle pu trouver assez de temps et de force pour s'administrer la drogue, faire totalement disparaître la seringue, la fiole de drogue, attacher ses mains et ses pieds? Avait-elle eu un complice pour monter de toutes pièces ce mortel complot? Est-ce que Cindy avait elle-même tué les chats trouvés morts dans sa cour à quatre occasions? Sa famille affirma avec force qu'elle adorait les animaux et n'aurait pu faire de mal à une mouche: «Elle l'aurait plutôt chassée en ouvrant la fenêtre.» On fit entendre aux jurés une bande magnétique sur laquelle on pouvait entendre une voix menaçante proférer dans un souffle: «Cindy tu vas crever!» Ce témoignage terrifia l'auditoire avec autant de force qu'une séquence du film *L'Exorciste*. Mais ce n'était pas clair.

Durant de longues années, la vie de Cindy James n'avait été qu'un cruel calvaire, un chemin de croix ponctué de nombreuses agressions dont les coups de téléphone n'avaient été que les plus bénignes. Cindy avait été harcelée et horrifiée par des appels totalement silencieux, des appels souvent menaçants, quelquefois obscènes, des appels à peine murmurés comme le dernier soupir d'un agonisant. Plusieurs fois, son tourmenteur était entré chez elle par effraction, l'avait cambriolée, lui avait laissé des notes menaçantes, coupé sa ligne téléphonique. Il avait déclenché deux incendies, l'avait brutalement attaquée à quatre reprises. Cindy avait déménagé à Richmond pour tenter de s'éloigner de la source de son malheur... Mais en dépit de tous ces témoignages plus convaincants les uns que les autres, les policiers s'obstinèrent à penser que — de même que Caïn n'avait pu se débarrasser de l'œil de sa conscience — Cindy James ne pouvait pas fuir son persécuteur, car cet horrible maniaque se tenait à l'affût dans son pauvre cerveau malade. Selon eux, c'était elle et elle seule qui inventait — consciemment ou non — tous ces actes de harcèlement à la Stephen King. Mais ils ne purent jamais, au grand jamais le prouver.

Les coups de téléphone avaient commencé le 7 octobre 1982, deux mois seulement après le début du jugement de divorce. Le 15 octobre suivant, une pierre avait brisé la vitre de la porte arrière du domicile de Cindy et quelqu'un était entré chez elle par effraction, mais rien n'avait été volé ou dérangé. Quatre jours plus tard, un individu avait utilisé une clé pour entrer dans son appartement. Il s'était contenté de déchiqueter méticuleusement… son oreiller !

Pat McBride, un des enquêteurs de la police municipale de Vancouver, était venu habiter chez elle et y était demeuré du 31 octobre au 1er décembre 1982. Il avait besoin d'être hébergé car il se trouvait, comme on dit, « entre deux appartements ». « Nous étions bons amis, témoigna-t-il. Notre relation a duré environ un an. »

Détail intéressant, McBride rapporta que, durant son séjour chez Cindy, il avait lui-même reçu, durant la nuit du 15 janvier 1983, un appel silencieux, alors que Cindy était dans la maison. Selon lui, l'auteur de cet appel pouvait se trouver à l'aéroport, car, dans le silence de l'écoute, il avait entendu une annonce publique. Le policier avait demandé à *BC-Tel* de mettre le téléphone de Cindy sur écoute, mais la personne n'était pas restée en ligne assez longtemps pour être localisée. Une localisation partielle avait montré que l'appel provenait du secteur de Richmond où est situé précisément l'aéroport international YVR. Mais existe-t-il un seul être au Canada qui ne reçoive pas d'appel silencieux, de temps à autre ?

La première attaque était survenue le 27 juillet 1983. Cindy avait été retrouvée inconsciente dans l'escalier du sous-sol de son domicile. On lui avait serré un bas noir autour du cou, comme pour l'étouffer par strangulation. Ses pieds et ses mains avaient été tailladés. Ç'avait été la première fois que le fétichisme de son tourmenteur s'était révélé sous la forme de ces bas noirs. Cindy avait d'abord prétendu qu'un homme l'avait attaquée par-derrière alors qu'elle se trouvait dans le garage. Mais, à l'occasion de cette première attaque, Cindy avait échoué à deux tests de détecteur de mensonge sur l'incident. Le détective David Bowyer-Smyth avait été le premier à enquêter sur ces incidents. Il avait l'impression que Cindy restait réticente, qu'elle ne disait pas toute la vérité parce qu'elle avait peur pour elle-même ou pour sa famille.

Plus tard, il l'avait convaincue de parler plus librement. Elle avait alors avoué qu'elle pensait que c'était Pat McBride — le policier qu'elle hébergeait — qui l'avait attaquée. « Il portait un bonnet », avait-elle dit. Quand elle avait ouvert la porte, l'homme lui avait donné un coup de couteau qu'elle avait paré de sa main. Il l'avait ceinturée par-derrière et amenée au fond du garage où se cachait un deuxième individu. Ils l'avaient menacée de lui crever les yeux et de lui couper... les seins si elle ne restait pas tranquille. Ils lui avaient affirmé qu'elle allait mourir lentement et que si elle ne mourait pas, ils reviendraient pour l'achever. Ils avaient aussi eu des paroles de menace à l'endroit de sa sœur « avec des connotations sexuelles », avait-elle affirmé.

Après deux passages au détecteur de mensonge, comme nous l'avons dit, il était apparu que les déclarations de Cindy devaient être prises avec un grain de sel. D'ailleurs, elle changea sa version des faits, ou du moins elle ajouta quelques détails importants : quand elle avait ouvert la porte — car cette fois elle ne se trouvait plus dans son garage —, l'homme l'avait coupée à la main avec un couteau, attrapée par-derrière, traînée jusque dans le garage où lui et un autre homme avaient proféré des menaces graves contre elle et contre sa famille.

Cette accusation portée contre le policier que Cindy hébergeait avait eu — on s'en doute — des conséquences fort néfastes sur sa crédibilité.

Le 30 janvier 1984, le détective privé Ozzie Kaban avait reçu un appel affolé de Cindy James et s'était précipité à son domicile. Trouvant ses portes fermées à clé, il avait défoncé celle de derrière et l'avait trouvée inconsciente. Un message formé de lettres découpées dans un magazine et collées sur une page blanche se lisait ainsi : « Tu dois mourir maintenant, C... » La feuille portant ces mots macabres était clouée au dos de sa main par la lame d'un couteau ; la lame traversait presque l'épaisseur de la main. Comme on peut l'imaginer, la blessure saignait à profusion. Un policier de la ville de Vancouver, Kiyo Ikoma, témoigna qu'il avait noté la présence de traînées de sang qui formaient des mouvements circulaires sur le plancher de la cuisine. Jamais dans sa longue carrière il n'avait vu « aucun assassin essayer de nettoyer le sang avant de s'enfuir », affirma-t-il.

À la suite de cet incident, Cindy avait dû passer de nouveau au détecteur de mensonge qui avait indiqué qu'elle disait la vérité. Mais Calvin Hood, le sergent de la GRC, qui avait administré le test, précisa qu'il avait révisé les résultats peu avant l'enquête du coroner et qu'il avait été amené à les considérer comme non concluants. Il affirma qu'il avait interviewé Cindy pendant quarante-cinq minutes après le test et qu'elle lui avait révélé qu'il y avait eu une période de violence au cours de ses seize ans de mariage avec Makepeace. Ce dernier s'était un jour mis en colère et lui avait jeté une bonbonnière à la figure. Il avait aussi parlé de tuer des gens avec une arbalète. À la suite de cette déclaration, Roy Makepeace avait été interrogé par la GRC pendant plus de cinq heures, mais il avait tout nié catégoriquement. Il avait toutefois admis avoir giflé Cindy à quelques reprises, mais jamais après leur divorce. Il déclara qu'on lui faisait porter le chapeau pour tous les malheurs de Cindy et que, conséquemment, il avait presque perdu son poste à la tête des services de santé de *BC-Hydro*.

À une autre occasion, Cindy James avait déclaré à la police qu'un homme — un voisin, pensait-elle — était entré dans sa maison par la porte arrière et avait monté l'escalier. Elle avait noté un détail dans la main de l'homme, puis il l'avait frappée à la tête.

Le 23 juillet 1984, Cindy avait été de nouveau attaquée tandis qu'elle promenait son chien en début d'après-midi dans le parc de Dunbar. Elle se souvenait vaguement d'avoir été enlevée dans une fourgonnette dont le chauffeur lui avait demandé un renseignement. Les deux ravisseurs lui avaient injecté de la drogue. Le détective Ozzie Kaban, espérant obtenir plus d'informations au sujet de la fourgonnette et del'attaque, avait organisé quatre séances d'hypnose. Pendant la dernière — alors que la police était dans la pièce — Cindy avait raconté une histoire effrayante. Elle avait un jour — au cours d'une excursion en voilier en 1981 — été témoin d'un crime odieux: avec une hache, son mari avait coupé en morceaux le corps d'un homme et celui d'une femme dans un chalet situé dans une île canadienne du détroit Juan de Fuca. Elle ne pouvait se souvenir exactement de quelle île il s'agissait. Un bateau de la GRC avait perdu beaucoup de temps à rechercher ce chalet mythique; sans succès, bien sûr.

Après ces allégations de meurtre impliquant Makepeace, les enquêteurs avaient orchestré un traquenard téléphonique destiné à amener le vieux médecin à faire des aveux sur cette macabre affaire. La conversation téléphonique entre Cindy James et Roy Makepeace avait été dûment enregistrée. La police voulait confronter Makepeace avec les « souvenirs » nouvellement exhumés, sous hypnose, du subconscient de Cindy. Le septuagénaire avait catégoriquement nié être la source des problèmes de son ex-femme et suggéré qu'elle perdait la raison ou qu'elle se laissait aller à jouer avec un phénoménal fantasme de revanche. À la suite de cet appel, la police s'était mise à surveiller jour et nuit Roy Makepeace, Cindy James et deux autres suspects dont les noms ne furent jamais divulgués publiquement. Cette opération de sept jours qui avait nécessité jusqu'à quatorze policiers n'avait eu aucun résultat concret.

Le 21 août 1985, quelqu'un était entré par effraction dans la salle de bain de Cindy, au sous-sol de son domicile, et y avait mis le feu. Gary Foster, un agent de la police municipale de Vancouver, déclara à la barre des témoins que Cindy James semblait avoir monté cette effraction de toutes pièces, car les toiles d'araignée et la poussière qui se trouvaient sur le bord extérieur de la fenêtre ne révélaient aucune trace indiquant que quelqu'un était passé par-là.

Le 16 avril 1986, un autre incendie avait été allumé dans le sous-sol de la maison de Cindy James à Richmond. Cette fois-là, on n'avait pas trouvé la moindre trace d'effraction. L'enquêteur avait certifié que le travail avait été effectué par l'intérieur. La police voulait inculper Cindy James pour pyromanie, mais elle y avait renoncé, sentant que toutes ces actions étaient suicidaires. L'infirmière avait été admise quelques jours plus tard en psychiatrie à l'hôpital Saint-Paul et avait fait par la suite un bref séjour à l'hôpital psychiatrique de Riverview. Elle n'y était restée que quelques jours.

Le 8 avril 1989, un peu plus d'un mois avant la disparition de Cindy James, une note avait été trouvée par un garde de sécurité à l'hôpital de Richmond où elle travaillait alors. Avec des lettres découpées dans des magazines et collées sur une feuille de papier, on y avait écrit : « Bientôt Cindy ! Bientôt ! » À peu de temps de là, le message « Dors bien ! » avait été écrit

dans la poussière de son pare-brise, à l'envers de sorte qu'elle puisse la lire de l'intérieur de sa voiture.

Le vieux Makepeace suggéra que son ex-femme souffrait de dédoublement de personnalité. Mais le psy de cette dernière, le Dr Wesley Friesen, affirma qu'on ne pouvait soutenir cette théorie avec certitude. Mais il est vrai qu'un psychiatre peut prouver tout et son contraire d'un même souffle. Friesen ne parla que de « désordre de personnalité à la limite ». Cindy James était en équilibre instable, expliqua-t-il, entre la névrose et la réalité. Cela venait probablement d'un traumatisme subi dans son jeune âge, car elle montrait des symptômes de stress post-traumatique. Il la décrivit comme la parfaite victime parce que ses problèmes psychiatriques ne paraissaient pas.

Le Dr Antony Marcus, psychiatre médicolégal, avait été consulté par la police de Vancouver durant l'automne de 1985. Il avait lu le résumé des rapports de police et interrogé Cindy James à deux reprises. Durant l'enquête du coroner, il décrivit lui aussi Cindy comme une personnalité sur la corde raide entre la névrose et la réalité. Cet état limite pouvait résulter d'un accident, par exemple une agression sexuelle au cours de son enfance ou de son adolescence. Il ne lui avait rien demandé à ce sujet. Marcus affirma que Cindy James se trouvait à la frontière de la démence. Elle était encore du côté de la vie. Mais elle pouvait la perdre par accident.

« James s'est jetée comme victime dans un complot fantasmagorique de sa propre création. Elle vivait un cauchemar vivant », dit-il avant de suggérer qu'elle pouvait avoir souffert d'amnésie partielle à la suite de certains des quatre-vingt-dix incidents que la police avait répertoriés et sur lesquels elle avait enquêté.

Antony Marcus affirma qu'il ne pouvait pas écarter l'idée d'un assaillant inconnu, mais que, de toute façon, la terreur de Cindy James était vraiment réelle. Cette femme était en état de siège perpétuel quelle que soit la source de sa frayeur, intérieure ou extérieure. D'après lui, elle avait un besoin incroyable d'attention et de reconnaissance, et elle pouvait se montrer fort manipulatrice et même malhonnête.

Le FBI américain avait, selon les policiers, enquêté sur un cas très similaire dans le Kansas. À Witchita, une femme s'était plainte qu'un inconnu lui avait fait subir une série

d'actes de violence et de harcèlement entre 1977 et 1981. On trouvait toujours un morceau de foulard rouge sur la scène des agressions. Quand la jeune femme avait été prise sur le fait, en train de s'envoyer une lettre de menaces, elle s'était défendue en déclarant qu'elle était vraiment une victime, qu'elle avait été violentée par un voisin lorsqu'elle avait trois ans et demi et que l'homme avait enfoncé un foulard rouge dans sa gorge pour étouffer ses cris.

Dans le cas de Cindy James, ce n'était pas un foulard mais un bas de nylon noir. On en avait trouvé un à quatre occasions différentes attaché bien serré autour de son cou.

Pour sa part, le Dr Allan Connelly, psychiatre personnel de Cindy James depuis très longtemps, avait tendance à croire les affirmations de sa cliente. Il ne la trouvait pas « psychotique au sens médical ». Il avait déclaré, visiblement avec une certaine gêne, que s'il était prouvé que Cindy James était une pyromane, il devrait changer son diagnostic et son traitement, car il la traitait simplement pour dépression.

L'enquêteuse Janette Fisher révéla que le psychiatre Wesley Friesen de l'hôpital Saint-Paul lui avait affirmé que Cindy James souffrait d'un dédoublement de personnalité ou même — comme si cela n'était pas suffisant — de personnalités multiples. Selon lui, Cindy James « voulait se distancer de son côté destructeur en commençant une vie sous un autre nom dans une autre ville ». Cela expliquait pourquoi elle n'avait pas repris son nom de jeune fille en abandonnant le patronyme de Makepeace. Friesen avait aussi ajouté que Cindy et l'agence de détectives privés avaient « une entente conditionnelle » selon laquelle, quand Roy Makepeace serait enfin derrière les barreaux, Ozzie Kaban, le directeur de l'agence, recevrait une prime spéciale de 30 000 dollars. Bien entendu, Kaban nia que de tels arrangements aient pu être pris. Me Peter Leask, l'avocat de la famille de Cindy, qualifia les déclarations de la policière Fisher de franchement préjudiciable à la bonne cause. Les strictes règles de la preuve, les seules qui soient valables devant un tribunal, ne permettaient pas ces « je crois », « je pense » fantaisistes, déclara-t-il avec aigreur.

Les témoins à charge et à décharge, soi-disant spécialistes de la santé mentale, défilèrent à la barre des témoins. S'ils ne firent pas avancer l'enquête d'un millimètre par leurs extrapolations

contradictoires, ils eurent au moins le mérite de distraire l'assistance.

En fait, la laborieuse enquête de quarante jours sur la mort de Cindy James coûta au pays la coquette somme de 1 500 000 dollars. À la fin de l'instruction du coroner, le jury ne trouva aucune preuve tout à fait concluante, que ce soit dans le sens du suicide ou dans celui de l'assassinat. Les jurés exigèrent d'écrire que, selon eux, « James était morte d'un événement inconnu, d'une overdose de morphine ou de sédatif — le Flurazepam ». Mais ils ne purent décider s'il s'agissait d'un meurtre, d'un suicide ou d'une banale surdose. Tout cela au grand désespoir de la famille et des amis de la victime, qui voulaient encore croire que Cindy avait été tuée par un sadique assez malin pour se moquer de la police en maquillant sa mort en suicide.

Cinq jours seulement avant de disparaître, Cindy James avait écrit une lettre à sa plus jeune sœur, Mélanie Cassidy, qui vivait à Whitehorse. Cette lettre — que Mélanie avait reçue le lendemain de la mort de Cindy — ne contenait aucun indice sur l'imminence de sa mort. L'infirmière était en fait optimiste car elle avait enfin trouvé une solution pour attraper celui qui la terrorisait. Elle écrivait entre autres :

> Je continue d'être harcelée de temps en temps par quelqu'un qui essaie d'entrer par effraction chez moi, mais je pense qu'on a trouvé une solution. Si ça ne coûte pas trop, Gord va m'installer un détecteur de mouvements. Comme ça j'espère que nous saurons quand quelqu'un entre dans la cour arrière de ma maison et nous pourrons appeler la police pendant que l'individu est en train de préparer son mauvais coup. Je suis pleine d'espoir de pouvoir l'attraper rapidement. Ne serait-ce pas merveilleux ? Je pourrais enfin recommencer à mener une vie normale. J'ai presque oublié à quoi cela ressemble. La police a été presque inutile ; ce serait merveilleux de leur livrer ce type sur un plateau d'argent. Bon, j'arrête là car je dois… me préparer pour Marion qui va venir me chercher.

Marion Christensen téléphona à Cindy après le déjeuner le jeudi 25 mai, quelques heures seulement avant que celle-ci ne disparaisse. Elle désirait lui dire que son mari et elle partaient pour l'île de Vancouver pendant quelques jours. Cindy, qui travaillait maintenant au *Richmond General Hospital,* semblait très heureuse en lui expliquant qu'elle avait cinq jours de congé et qu'elle verrait plusieurs de ses amis à l'occasion de l'anniversaire d'Adrien, l'enfant de huit ans de son amie Doreene Sutton que Cindy avait évoquée une fois comme « la sœur [qu'elle n'avait] jamais eue ». Ce qui n'était pas très gentil pour Melanie, la sœur qu'elle *avait eue*. Cindy mentionna à Marion que, après plusieurs mois de calme, quelqu'un avait essayé d'entrer chez elle à diverses reprises au cours des précédentes semaines. « Elle sentait que son intuition lui faisait savoir jour après jour, et avec de plus en plus de force, que quelque chose était sur le point de se produire », déclara Marion qui semblait croire que ces cruelles attaques avaient forcé son amie à raréfier ses sorties. Puis Cindy était allée à La Baie, au centre commercial de Richmond, pour se faire faire une beauté; ce qui ne lui était pas arrivé depuis bien longtemps. Elle avait des problèmes de peau et voulait demander quelques conseils pour son maquillage.

Le détective Ozzie Kaban avait passé des années à fouiller le dossier, parallèlement à la police officielle. Il effectuait ses propres filatures, surveillait la maison de Cindy et y installait des systèmes électroniques fort élaborés pour essayer de piéger ceux qui la harcelaient et qui avaient instillé la peur dans sa vie pendant si longtemps. Cindy aurait voulu un pistolet pour sa protection personnelle, mais Kaban le lui avait déconseillé, sachant qu'elle n'était pas habituée aux armes à feu. Craignait-il d'en être lui-même la victime?

Au cours du réquisitoire, on raconta devant les jurés les cauchemars récurrents de Cindy qui se réveillait en hurlant durant son enfance: elle rêvait de serpents répugnants qui venaient de la cave pour l'attaquer. Avec les années, les horribles serpents étaient devenus des mains cauchemardesques qui essayaient de l'attraper. Les jurés entendirent parler des taches d'encre de Rorschach dans lesquelles Cindy voyait des oiseaux se déchirer les uns les autres. En voyant une scène où dominait le rouge, elle imaginait un pompier qui essayait

d'éteindre un incendie, avec un tuyau d'où coulait du sang. Les jurés regardèrent des vidéos épouvantables du corps décomposé de Cindy, les mouches bourdonnant autour d'elle. Une autre vidéo leur montra la table d'autopsie avec le visage noirci en voie de devenir un squelette. Les jurés entendirent le terrible témoignage d'une entomologiste de l'Université Simon-Fraser qui cultivait et analysait des colonies d'asticots dans le corps martyrisé de Cindy pour déterminer combien de temps le cadavre avait passé à l'endroit où on l'avait trouvé. On leur expliqua les investigations de la police chez les skin-heads et les adeptes de satanisme de Richmond pour vérifier une théorie mise de l'avant par les membres de la famille et selon laquelle Cindy pouvait avoir été victime d'un meurtre rituel. Toutes ces horreurs bouleversaient chacun des jurés, chacun des journalistes. Certains se couchaient le soir en se demandant où se trouvait la frontière entre la réalité et le fantasme. Est-ce que Cindy s'était réellement poignardé la main ? S'était-elle étranglée avec un bas noir jusqu'à en perdre connaissance ? Les jurés eux-mêmes étaient hantés par des rêves récurrents : des corps coupés en morceaux par l'ex-mari de Cindy James et déposés dans des poubelles. La nuit, ils ne sortaient du rêve que pour rester éveillés, les yeux écarquillés, entendant dans leur esprit tourmenté un enregistrement du tribunal qui répétait : « Cindy, tu vas bientôt crever ! » ; des voix murmurées, soufflées, qui séparaient chaque syllabe comme si elles savouraient leur menace de mort.

La policière Janette Fisher, qui avait enquêté sur le premier incendie criminel chez Cindy, était vraiment convaincue que cette femme dont la maison était un bunker fortifié avec alarme, détecteurs et serrures élaborées, était elle-même la prédatrice. Mais elle refusait de porter plainte contre l'infirmière parce qu'elle avait pitié de cette femme suicidaire qui avait séjourné à l'hôpital psychiatrique. « Cindy voulait que son ex-mari soit accusé de son crime. Elle a préparé un assassinat parfait comme un agneau sacrificiel. J'ai senti que James était sur un itinéraire d'auto-destruction. Elle haïssait tellement son ex qu'elle aurait fait n'importe quoi pour le détruire. Elle voulait créer le meurtre parfait et lui faire porter le chapeau. » Telle était la théorie de Janette Fisher.

Dans son réquisitoire final, Peter Leask, l'avocat de la famille Hack, pria les jurés de se concentrer sur les faits plutôt que de spéculer pour savoir comment Cindy était morte. Il les exhorta à trouver un verdict adéquat, comme un « verdict ouvert », en recommandant par exemple qu'une autre équipe d'enquêteurs expérimentés soit assignée à ce dossier pour trouver une solution satisfaisante pour tous. Finalement, le jury refusa de suivre cette recommandation, par manque de conviction.

L'avocate Katherine Kinahan qui représentait la police municipale de Vancouver déclara que leurs enquêteurs étaient d'avis que soit Cindy s'était suicidée, soit qu'elle avait succombé à une surdose. Elle ajouta qu'il serait sans objet de rouvrir l'investigation, car il était impossible de trouver de nouvelles preuves dans un sens ou dans l'autre. Elle termina par un sonore « en voilà assez ! ». L'ex-mari de Cindy, le Dr Roy Makepeace, qui avait divorcé de sa première femme pour l'épouser, ajouta aigrement : « Je suis passé par huit années d'enfer. » Il avait été interrogé pendant cinq heures et demie pour les premières attaques. Il avait été mis sous surveillance par la police et par les hommes d'Ozzie Kaban qui avaient pour mission de protéger Cindy James. Il était devenu si inquiet pour sa propre vie qu'il avait commencé à garder des armes chargées près de son lit. Quand les policiers lui rendaient visite, ils devaient signaler la lettre R dans son interphone pour qu'il consentît à ouvrir la porte. Makepeace, qui avait englouti des milliers de dollars en frais d'avocat, en plus des énormes pensions alimentaires qu'il versait à ses ex-épouses, et de l'argent qu'il avait perdu en suspendant momentanément sa pratique médicale pour les besoins de l'enquête, blâma aussi les psychiatres de Cindy James : « Je dirai que, à mon avis, le rôle des psychiatres durant ces huit années a été une comédie ridicule. »

La mort de Cindy James restera un mystère dans les annales judiciaires canadiennes, un cas d'école. L'insuffisance des preuves jeta les jurés dans une indécision qui entraîna l'impasse du procès. Il n'y avait pas assez de preuves pour conclure au suicide, à l'accident ou à l'homicide. « Cindy James est morte à la suite

d'un événement inconnu», conclut prudemment le jury après avoir été soumis à quarante longues journées de témoignages — le plus long procès de toute l'histoire de Colombie-Britannique. Seule certitude, il a été scientifiquement établi que Cindy James était morte de surdose de morphine et du sédatif Flurazepam.

Le père de Cindy, Otto Hack, déclara: «La famille accepte le verdict mais reste déçue. Nous espérions naturellement que quelque chose de défini en sortirait, mais de toute évidence la complexité de la situation a rendu cela impossible.» Il ajouta: «Nous avons perdu une fille et une sœur; je ne pense pas que quiconque puisse comprendre à moins d'avoir fait la même expérience. C'est pour sa mère, Matilda Hack, que ç'a été le plus difficile.» Le lieutenant-colonel, à la retraite qui s'obstinait à croire que la mort de sa fille était d'origine criminelle, conclut sa déclaration avec ces mots: «Il est bien trop tôt pour décider si la famille va intenter des poursuites contre la GRC. À ce point, nous voulons seulement en finir, relaxer; ensuite essayer de voir quelles sont nos options. Ma femme et moi-même partirons dans quelques jours en croisière. Nous remonterons le détroit dit intérieur entre le continent et les archipels et rendrons visite à notre autre fille à Whitehorse. Nous voyons une petite lumière maintenant. Finalement, nous pouvons retrouver une vie plus calme.»

Le coroner Gérald Tilley annonça à la Cour que des psychologues étaient disponibles pour tous ceux qui avaient participé à cette enquête, y compris les membres du jury.

Cette femme qui se vouait aux enfants en difficulté était une employée inestimable, et une gentille personne. Elle sacrifia sa vie par haine pour l'homme qu'elle aimait encore. Car entre l'amour et la haine, il n'y a qu'un pas qu'elle franchit sans même s'en rendre compte.

Dans ce dossier de l'horreur, l'horreur s'était logée dans la propre tête de la victime.

Le funeste voyage du Tonquin

Au début du XIXe siècle, quelques Américains décidèrent de créer une compagnie spécialisée dans la traite des fourrures. Ils voulaient faire concurrence, sur la côte du Pacifique, aux deux grandes compagnies canadiennes : la Compagnie de la baie d'Hudson et la Compagnie du Nord-Ouest. En effet, l'immense territoire de l'Oregon, qui s'étendait le long du Pacifique, couvrait les États américains actuels de l'Oregon, de Washington et la presque totalité de la Colombie canadienne.

Ce territoire de l'Oregon se trouvait sous administration conjointe canado-américaine, et les deux nations essayaient d'y renforcer leurs positions commerciales respectives afin de pouvoir revendiquer une part adéquate du territoire lorsque le partage aurait lieu. Les Canadiens ayant construit Fort-Vancouver à l'embouchure du fleuve Columbia, à 300 kilomètres au sud de l'actuelle ville de Vancouver, on comprend que le New-Yorkais John Astor ait décidé d'aller fonder dans la même région un autre poste de traite. D'autant plus que le bassin hydrographique du fleuve Columbia et de ses affluents pouvait drainer une bonne partie du commerce de pelleterie des montagnes Rocheuses.

John Jacob Astor, petit immigrant juif originaire de Waldorf en Allemagne, venait — peu après avoir débarqué à New York avec une poignée de dollars — de fonder avec l'aide de ses coreligionnaires la Compagnie américaine des fourrures. Grâce à son audace et à son intelligence, il allait devenir en

quelques années le financier le plus prospère des États-Unis. Sa famille posséderait même le *Times* de Londres de 1922 à 1966 et une chaîne d'hôtels de luxe. Une ville de l'Oregon porte aujourd'hui son nom.

En 1810, donc, ce même Astor affréta à New York un petit navire de deux cent quatre-vingt-dix tonneaux, le *Tonquin*, armé de dix canons et d'un équipage de vingt hommes dont treize étaient des « voyageurs » canadiens français, c'est-à-dire des « coureurs de bois ». Sur les seize hommes qui constituaient le groupe des passagers du vaisseau, douze étaient comptables. Parmi eux, on trouvait aussi plusieurs Canadiens français.

Le commandant Thorn, seul maître à bord après Dieu, dirigeait le *Tonquin* d'une main de fer. À terre, il se comportait de façon extrêmement servile envers ses supérieurs hiérarchiques ; mais, comme cela se produit souvent avec ce genre de personnalité, il affichait une attitude des plus hautaines à l'égard de ses subordonnés, et plus particulièrement lorsqu'il eut affaire à ses matelots canadiens français qui formaient un groupe, il faut bien l'avouer, assez rustique.

Ces derniers s'accoutraient comme les coureurs de bois des immenses forêts canadiennes : une grande capote faite d'une couverture de laine, des guêtres de cuir et des mocassins indiens confectionnés avec de la peau d'orignal. À la ceinture, ils portaient tout un assortiment de couteaux, de blagues à tabac et de petites poches destinées à contenir une grande variété de produits. Devant ces boucaniers à l'allure aussi rude, le commandant Thorn ressentait exactement la même chose que s'il s'était trouvé devant une bande d'Indiens indisciplinés : une violente répulsion.

Ces rudes Canadiens français étaient venus de Montréal en canot. Ils avaient pagayé durement pour remonter la rivière Richelieu vers le sud, puis, après un long portage entre le lac Georges et Fort-Edward-sur-l'Hudson, leurs embarcations s'étaient laissées glisser sur les flots de l'Hudson jusqu'à New York. Sur les rives du fleuve, des colons hollandais pouvaient observer leurs canots, ébahis de voir ces rameurs qui cadençaient leurs coups d'avirons au rythme de vieilles mélopées françaises.

Tout au long du voyage, le commandant Thorn qui, sans aucun doute, ne voulait pas faire mentir son nom, se comporta comme un vrai dictateur avec son équipage. On n'en finirait

pas d'accumuler les superlatifs pour qualifier le comportement de Jonathan Thorn durant cette expédition qui allait le mener à sa perte : démesurément hautain, excessivement fermé, extrêmement inflexible…

Il faut dire que son équipage canadien-français ne se laissait pas marcher sur les pieds. Sa contestation frisait parfois la mutinerie. Encore aujourd'hui, personne au monde n'est moins respectueux de l'autorité que les Canadiens français. Ces espèces de pirates, qui fumaient sans cesse un tabac des plus nauséabonds, chantaient en français — une langue que Thorn connaissait mais dont il ne comprenait rien avec eux, à cause de leur accent — de rauques mélopées que les Iroquois n'auraient pas méconnues. De plus, ces pirates qui blasphémaient à tout bout de champ les noms de Jésus, de Marie, de Joseph et de tous les saints du paradis, furent tous anéantis par le mal de mer aux premières houles de l'Atlantique, dès que le *Tonquin* eut quitté New York, le 10 septembre 1810.

Le commandant Thorn se retrouvait pratiquement seul pour souquer le cabestan !

Ce n'était pas par souci de multiculturalisme que John Jacob Astor — lui qui était de confession juive — avait embauché un commandant protestant et des Canadiens français catholiques. Ces derniers n'avaient pas leurs pareils pour traiter avec les Indiens dans toute l'Amérique du Nord, surtout dans l'Ouest où le chinouk, une langue composée autant de mots français que de mots indiens, servait de *lingua franca* aux tribus locales et aux « voyageurs ». Toutes les compagnies de traite devaient bon gré mal gré utiliser leurs services pour arriver à concurrencer leurs rivales. Les « voyageurs » canadiens-français conservent encore un tel prestige dans l'histoire de l'Amérique du Nord que la NASA a donné ce nom à un programme d'exploration spatiale et à une navette.

En ce mois de septembre 1810, avec tout son équipage malade à mourir, le commandant Thorn n'éprouvait qu'un puissant ressentiment pour ces marins d'eau douce qui n'avaient jusque-là voyagé qu'en canots d'écorce. Leur réputation de courage et de force le laissait parfaitement indifférent.

Pourtant, au bout de quelques jours, ces solides gaillards s'étaient habitués aux mouvements oscillatoires de la mer. Mais, loin d'égayer le cœur plein de fiel du capitaine, cela le plongea

dans un désespoir plus profond encore, car les Canadiens-français convalescents se mirent à dévorer à belles dents et avec un appétit jamais assouvi la réserve de vivres du *Tonquin* qui se mit à fondre comme neige au soleil.

À l'escale des Malouines — nécessaire pour refaire le plein d'eau fraîche juste avant d'attaquer le cap Horn — les Canadiens français indisciplinés, décidés à remplir leur estomac insatiable, se lancèrent sans crier gare dans des expéditions de chasse qui les dispersèrent aux quatre coins de l'archipel, laissant le commandant américain dans un état de solitude et d'irritation qui frisait l'hystérie.

Lorsqu'il eut enfin retrouvé ses voyageurs récalcitrants, Thorn s'empressa de lever l'ancre et fit voile vers le cap Horn, le doubla et remonta vers le nord-ouest, en direction de l'archipel hawaïen. Il voulait y embarquer du bétail et de la volaille, ainsi que des légumes, des fruits et de l'eau pour lutter contre le scorbut toujours à l'affût. Cette escale devait aussi servir à nouer, le cas échéant, de fructueuses relations commerciales et même politiques.

Toujours est-il que nos coureurs de bois canadiens eurent tôt fait de se transformer, dans ces lieux idylliques, en coureurs de jupons, et que de nombreux Hawaïens conservent aujourd'hui dans leur héritage génétique quelques caractéristiques physiologiques de leurs lointains ancêtres canadiens-français.

Le 28 février 1811, le *Tonquin* leva l'ancre après une dernière bordée de l'équipage. Le commandant Thorn se montrait de plus en plus irascible et exigeant. Outre le bétail et la volaille, les Canadiens français avaient embarqué... pas moins de vingt-quatre Hawaïennes à bord du petit navire américain.

En voyant se dissoudre l'archipel dans l'horizon liquide comme un morceau de sucre dans de l'eau, les passagers ne se doutaient pas qu'ils quittaient le paradis pour se diriger vers les horreurs de l'enfer.

Quant au commandant Thorn, dans un accès de paranoïa, il interdit aux Canadiens français de parler français et aux Irlandais de s'exprimer en gaélique. Il craignait un complot.

Le 22 mars, le *Tonquin* mouilla enfin en vue de l'embouchure du fleuve Columbia — territoire de l'Oregon — où devait être érigé un nouveau fort américain. Le commandant Thorn voulait y pénétrer mais une tumultueuse

et fort dangereuse *barre* en rendait l'accès presque impossible. Un promontoire rocheux dominait l'une des rives de cet estuaire de près d'un kilomètre de large. L'autre rive se prolongeait par une longue avancée sablonneuse que traçaient les courants côtiers du Pacifique.

Après avoir considéré les bouillonnements menaçants qui bouchaient l'entrée du grand fleuve, le commandant Thorn décida d'envoyer une chaloupe avec un quartier-maître et trois Canadiens français afin de sonder les fonds et de chercher une passe à travers cette diabolique barre de sable. Il voulait vérifier si le *Tonquin* pouvait espérer franchir l'obstacle.

Tout le monde à bord suivit des yeux la minuscule embarcation avec angoisse. Malgré le mauvais état de sa coque, celle-ci parvint à s'approcher des bouillonnements dangereux. Mais bientôt, impuissant, l'équipage assista au drame. Secoué comme un fétu de paille, la chaloupe chavira et disparut corps et biens sans espoir de salut. Du haut de sa passerelle, Thorn regarda le spectacle avec froideur et indifférence. C'était une époque cruelle où la vie des employés n'avait pas grande importance pour un employeur, que, d'ailleurs, la loi disculpait. Seuls les membres de la famille de la victime pleuraient sa disparition. Et encore, comme les voyages duraient des années, on espérait toujours le retour de ceux que l'on aimait.

Le commandant Thorn renonça donc à construire le poste de traite à l'intérieur de l'embouchure. C'est ainsi que l'érection de fort Astoria fut entreprise à quelques encablures de là, mais sur la côte de l'océan Pacifique battue par les grosses vagues.

Le 5 juin, Thorn décida de laisser sur place une partie de son équipage en compagnie des jolies Hawaïennes et de faire voile vers l'île de Vancouver. Il ne prit que vingt-trois hommes et un interprète, un métis français du nom de Lamazée, afin d'établir le contact avec les tribus salish locales.

Le navire jeta bientôt l'ancre à Port Newiti dans le fjord Clayoquot. Le lendemain matin, alors que le commandant Thorn avait fait mettre en évidence sur le pont du vaisseau tout un assortiment de couteaux, d'hameçons, de couvertures et de haches, une nuée de canots indiens abordèrent le navire afin de troquer leurs fourrures.

Le rusé Thorn pensait faire rapidement ample provision de magnifiques pelleteries à peu de frais. Malheureusement, il se rendit vite compte que les Indiens locaux, quoique perdus au fond d'un fjord du bout du monde, n'étaient pas tombés de la dernière pluie, et qu'ils connaissaient parfaitement la valeur de leurs fourrures.

C'était l'impasse. Les offres du colérique officier étaient rejetées les unes après les autres avec mépris, et les contre-propositions du chef Noukamis ne réussissaient qu'à précipiter le commandant Thorn dans une furie froide qui n'allait pas tarder à exploser. L'Américain se jeta soudain sur Noukamis, lui arracha en jurant la peau de loutre qu'il tenait, et se mit à donner de furieux coups de pied dans les piles de fourrures diverses qui encombraient le pont. Irrité et humilié, le chef Noukamis retourna à terre.

Le soir venu, certains Canadiens français, qui savaient que le chef amérindien n'en resterait pas là, essayèrent de convaincre l'entêté capitaine de lever l'ancre, mais celui-ci refusa, plein de confiance dans les dix petits canons du bord.

À l'aube, un canot de cèdre évidé s'approcha avec une vingtaine d'Indiens. Sans armes et le sourire aux lèvres, ils montèrent à bord lorsque l'officier de quart leur en donna l'autorisation. Ce dernier les avait invités à aborder quand il avait aperçu les fourrures qu'ils voulaient troquer. Dès que les premiers Indiens eurent gagné le pont du navire, un autre canot arriva et de nouveaux guerriers sans armes montèrent à leur tour. Les armes à feu étaient trop volumineuses et le costume indien trop restreint pour pouvoir dissimuler la moindre arme offensive. Puis un autre canot accosta… et, en quelques minutes, le pont se mit à fourmiller d'Indiens qui, bizarrement moins exigeants que la veille, troquaient de magnifiques fourrures de vison et de loutre contre de vulgaires haches, de minables poignards et de méchantes dagues mal dégrossies. L'officier de quart, inconscient de ce qu'il faisait, était en train de fournir à ses assaillants de dangereuses armes d'assaut.

Lorsque le commandant Thorn, alarmé par le vacarme, arriva sur le pont, une multitude compacte de guerriers se bousculaient en manipulant leurs nouvelles armes.

– Faites évacuer ce pont immédiatement, explosa aussitôt l'officier irascible.

C'était exactement l'ordre à ne pas donner ; du moins aussi brutalement. En un instant, l'une des hachettes que venait d'acquérir un des chefs se retrouva solidement fichée dans le crâne du second du navire. Il tomba à la mer où les femmes, demeurées dans les canots, l'achevèrent au couteau, si c'était nécessaire. Chéouiche, un chef indien, se jeta sur le commandant Thorn afin de lui faire payer son insolence de la veille. Mais ce dernier reçut sur son poignard le vigoureux guerrier qui rendit l'âme instantanément.

La mêlée était générale. L'équipage, submergé, se défendait avec l'énergie du désespoir. Furieux de voir son chef sans vie, un Indien, d'un mouvement rapide, fracassa le crâne du commandant Thorn qui mourut ainsi sans gloire dans l'un des coins les plus reculés de la planète. Les combats individuels durèrent longtemps. Chacun se battait avec son ultime courage, sachant que, par la faute de Thorn, il n'y aurait pas de quartier pour les Blancs. Tout le monde frappait en tout sens à coups redoublés de hache et de sabre après avoir déchargé ses armes à feu. Les hommes tombaient, crâne ouvert, épaule fendue, bras désarticulés dans des mares de sang sans cesse alimentées. Le pont du petit navire, devenu glissant et poisseux, était entièrement encombré de cadavres ou d'agonisants qui attendaient d'être scalpés ou achevés, en psalmodiant des prières en anglais, en français, en gaélique ou en salish. Quelques membres de l'équipage réussirent à installer plusieurs canons espingoles en pivot sur les bastingages, et les déflagrations déblayèrent le pont des combattants, tant indiens que blancs d'ailleurs. Chacun défendait sa propre peau au détriment de celle des autres. L'artillerie légère de bastingage réussit donc non sans mal à rétablir le calme et l'ordre, à défaut de sérénité. Les quelques Indiens survivants sautèrent à la mer où les femmes les ramenèrent à la pagaie jusqu'à la rive.

Le reste de la journée et la nuit passèrent dans un silence de veillée funèbre. Le navire semblait abandonné par son équipage qui pansait ses plaies. Les voiles à demi pendantes claquaient avec fracas à chaque saute d'humeur de la brise parfois irascible du Pacifique. Très tôt le lendemain, quelques canots de cèdre s'aventurèrent le long de la coque afin de

guetter les mouvements et les bruits du navire. Dans l'un des canots ramait le métis français Lamazée, interprète du bateau américain, capturé mais épargné par les Indiens. C'est par lui que nous connaissons l'horrible fin de cette tragédie.

Lewis, le secrétaire du bord, apparut seul sur le pont désert. Lentement, doucement, il se mit à agiter la main comme pour inviter amicalement les guerriers à monter sur le pont. Après quelques hésitations, l'embarcation de Lamazée accosta, et les Indiens escaladèrent la coque ventrue, leurs armes dissimulées dans des ballots de fourrures. Ils craignaient un piège. À juste titre. Voyant que rien ne s'était opposé à l'embarquement, les autres canots déchargèrent leur cargaison humaine avant de demeurer sous la garde des femmes, et le pont fut bientôt recouvert, comme la veille, de guerriers qui n'osaient encore croire à leur bonne fortune. Ils allaient pouvoir piller le navire à leur guise. Lewis lui-même semblait vouloir les laisser faire. Il avait disparu après avoir solidement barricadé la porte de l'entrepont.

Les Indiens salish commençaient enfin à croire que la journée serait fructueuse.

Soudain, dans un grondement de fin du monde, le *Tonquin* fut comme saisi par une main géante qui le réduisit, en une fraction de seconde, à l'état de planches et de madriers brisés en mille morceaux. La poudrière avait sauté !

Les tonnes de débris et les dizaines de corps désarticulés s'élevèrent dans les airs à une hauteur surprenante pour retomber en pluie sur les canots regroupés par les femmes et sur une bonne partie du fjord. Partout s'abattaient des membres arrachés et disloqués, des troncs humains, mêlés à des éclats de bois et à des fragments de meubles.

Une centaine d'Indiens périrent dans l'explosion. Bien plus survécurent, mais atrocement mutilés. Longtemps encore les Indiens de la région allaient se rappeler ces clients peu amènes.

Dans la journée, quatre matelots furent retrouvés endormis dans une crique. Ils apprirent à Lamazée que, à la faveur de la nuit, les survivants de l'équipage avaient réussi à quitter le navire et à prendre à pied le chemin du sud de l'île de Vancouver où ils espéraient trouver des canots pour traverser le détroit Juan de Fuca et atteindre le fort Astoria.

Lewis, victime d'une mauvaise blessure infligée la veille au cours du combat, avait refusé de les suivre. Se sachant condamné à mourir, il avait voulu profiter de son suicide pour entraîner dans la mort les nombreux guerriers indiens qui ne manqueraient pas de venir piller le navire abandonné.

Les quatre prisonniers moururent sous d'atroces tortures.

Lamazée, l'interprète métis, fut le seul à pouvoir raconter l'horrible fin du *Tonquin*.

Le pont qui emporta tant de vies
29 août 1907

En cet après-midi du 29 août 1907, le soleil resplendissait dans le ciel immaculé de Québec. Sur les rives du fleuve Saint-Laurent, des badauds admiraient en silence l'immense chantier de construction qui se trouvait sur la rive sud, celle de Saint-Romuald. On avait décidé de construire le nouveau pont de Québec à 10 kilomètres en amont de cette ville pour plusieurs raisons dont les plus importantes étaient le resserrement du fleuve à cet endroit-là et le désir de ne pas défigurer le magnifique site de Québec par un amoncellement de poutrelles d'acier. Les Québécois avaient entendu parler de la campagne qui, à cette époque, battait son plein à Paris pour faire démolir la tour Eiffel, laquelle, selon bon nombre de Parisiens, enlaidissait la capitale française.

Sur les deux rives du Saint-Laurent, les ancrages de maçonnerie se tendaient vers les flots miroitants du grand fleuve, et le cantilever sud s'allongeait déjà vers le large. De partout affluaient les curieux, désireux d'admirer la construction de ce qui serait le pont le plus long du monde; plus long encore que le grand pont d'Écosse. Les Québécois avaient hâte de pouvoir traverser leur fleuve à pied sec comme en plein hiver. Le traversier deviendrait peut-être inutile. Un habitant de Lévis pourrait aller rendre visite à sa tante Hortense sur la rive nord, à Sillery. Ce serait si étrange. Plus encore, le train du Canadien Pacifique atteindrait Québec, et l'on pourrait descendre à la nouvelle gare de la Vieille Capitale qui s'appelait, comme il se doit, gare Champlain.

Mount Godard arrivait de Philadelphie par le train de Montréal. La voie ferrée se terminait encore sur la rive sud, à moins de 200 mètres du pont. Godard venait voir la merveille. Il avait parcouru tous les journaux qui lui étaient tombés sous la main. Il savait que le manteau du nouveau pont devait se dresser fièrement à 45 mètres au-dessus de la plus haute marée. Pas moins de 89 990 tonnes d'acier seraient nécessaires pour ériger cette œuvre d'art exceptionnelle. Ce gigantesque pont comporterait deux voies ferrées, une chaussée à double voie pour véhicules hippomobiles et deux trottoirs pour les piétons ; tout cela au même niveau. Godard avait la tête pleine de chiffres. Il essayait d'imaginer l'énormité des piles massives composées chacune de 25 515 mètres cubes de ciment. Il savait qu'elles étaient construites avec un mélange de béton et de granit. La base des principales piles était de conception complexe et nécessitait des travaux compliqués ; six longs mois avaient été nécessaires pour construire les tiroirs seuls. Ces sabots pesaient près de 74 tonnes chacun. Les ouvrages de connexion contenaient déjà, à ce stade des travaux, 10 500 mètres cubes de ciment. Ils s'élevaient à près de 17 mètres de hauteur, et 3000 mètres cubes de maçonnerie formaient ces butées qui s'agrippaient aux rives nord et sud comme deux puissants bras. Le coût global du pont jusqu'à ce jour s'élevait à la somme — inimaginable pour l'époque — de 4 415 598 dollars, selon ce qu'avait révélé la Chambre des communes en avril. Peter Davis estimait que les travaux d'approche seuls avaient coûté 734 000 dollars. Quant aux appointements des ingénieurs, ils représentaient 14 %, soit 628 000 dollars, somme énorme comparée aux minuscules salaires des ouvriers.

Avec sa travée de 355 mètres de longueur, le pont de Blackwell Island à New York était d'un type tout à fait similaire à celui de Québec. Quoique prévu pour une circulation beaucoup plus dense que le pont de Québec, son tonnage était curieusement moindre. Au-dessus du fleuve Forth, en Écosse, s'élevait le plus long pont cantilever du monde, à deux travées celui-là. Le pont écossais n'avait pas le même design que celui de Québec.

Mount Godard était enivré de chiffres. Il connaissait mieux le pont que les ouvriers qui y travaillaient, mieux même que

l'ingénieur pontonnier américain qui vivait à New York et qui n'éprouvait pas le moindre désir de venir voir son œuvre sur place. Godard venait enfin admirer cet ouvrage qui le fascinait, ce pont dont le monde entier parlait, comme aujourd'hui, un siècle plus tard, on parle avec admiration du nouveau et gigantesque viaduc de Millau dans le Massif central français, dont l'un des piliers de béton armé est plus haut que la tour Eiffel.

Le train s'immobilisa enfin ; les rails s'arrêtaient au milieu de nulle part, en rase campagne. Godard descendit avec enthousiasme, tout heureux d'apercevoir, au-dessus des cabanes des ouvriers, le sommet du premier cantilever qui était à demi construit. Il s'avança jusqu'à l'entrée du pont, tout encombrée de matériaux de construction métalliques et d'outils de toutes sortes. À la gauche du pont, une locomotive crachait une vapeur d'argent en tirant un lourd wagon chargé de poutrelles d'acier et de plusieurs grues mobiles destinées à transporter et à placer les poutrelles en position de rivetage. Il faut dire que les pièces de ce mécano géant étaient particulièrement lourdes. Certaines atteignaient 100 tonnes ; les sabots, 74 tonnes ; et les poutres du plancher du manteau, 30 tonnes chacune. Godard avait lu dans les journaux que ces grues avaient déjà mis en place environ 45 000 tonnes d'acier, soit, comme nous l'avons déjà mentionné, le poids d'un de ces gros cuirassés français ou anglais qui sillonnaient les mers du globe pour tenir en respect la nouvelle et menaçante marine impériale allemande, en cette année 1907.

Mount Godard observa avec curiosité le petit train qui était sans doute allé chercher un nouveau chargement sur la terre ferme. Il avançait lentement sur le tronçon d'ancrage du pont qui s'arrimait à l'angle aigu du grand cantilever. Godard voyait des dizaines d'hommes, qui, comme des fourmis prises dans la vaste toile d'araignée d'acier, travaillaient à la construction. Il était 17 h 25. Un premier coup de sifflet annonça que la fin de la journée de travail approchait. Dès lors, les ouvriers attendirent le coup de sirène final qui, à 17 h 30, allait donner le signal du départ pour toutes les équipes.

– On a failli arriver trop tard pour voir les ouvriers au travail, il ne nous reste que cinq minutes, murmura Godard.

La sirène allait sonner et les ouvriers se préparaient à rentrer chez eux ou du moins dans les cabanes où la compagnie américaine les hébergeait moyennant un solide loyer. Alors qu'il s'approchait en écarquillant ses yeux émerveillés, Mount Godard de Philadelphie vit clairement la locomotive et son wagon approcher du point de jonction de la dernière travée, entre le bras d'ancrage et le cantilever. En passant là, la grosse locomotive sembla soudain tressaillir fortement, et, quelques petites secondes après, se mit à lâcher un long souffle blanc. Godard comprit que le cheminot coupait la vapeur pour immobiliser l'engin. Mais la machine continua néanmoins de vibrer et de trembler comme un dinosaure malade. À la place du coup de sirène final que tous attendaient avec impatience, les travailleurs entendirent une violente déflagration semblable à un coup de canon. La détresse de l'acier mortellement torturé se répandit dans toute la superstructure comme un frisson de mort — ou plutôt un dernier soupir — et tout à coup, dans un long grondement qui glaça de terreur tous ceux qui assistaient au spectacle, les milliers de tonnes de l'ancrage sud, du bras du cantilever et de la partie construite du cantilever sud s'écroulèrent en emportant la locomotive dans le Saint-Laurent et sur les battures. Un témoin oculaire compara ces colonnes croulantes à des piliers de glace dont les extrémités fondraient rapidement ; nous les comparerions aujourd'hui aux tours jumelles de New York sous les attaques des terroristes. Tout le monde eut cette vision d'enfer de l'énorme, du titanesque cantilever qui s'effondrait, en hurlant de toutes ses poutrelles tordues pour disparaître dans les flots tumultueux du grand fleuve. Il emportait dans ses mortelles mailles le train et les minuscules ouvriers.

Mount Godard n'en croyait pas ses yeux. C'était sans doute une hallucination, le fruit de son imagination, un délire, un fantasme de son esprit. L'un des voyageurs qui arrivait de Montréal se hissa sur le marchepied du train. Plus tard, il avoua candidement : « Quand je suis remonté dans le train, j'ai remarqué qu'il y avait un étrange silence parmi les passagers comme s'ils venaient d'être les témoins d'une tragédie. » Un homme s'écria, en pointant son doigt dans la direction où quelques secondes auparavant se dressait le sommet du pont ou du moins de ce qui en avait été construit :

– Oh, mon Dieu, le pont est tombé !

– Regardez ! La structure n'est plus là ! bredouilla une femme, stupéfaite.

Quinze secondes seulement avaient suffit pour que le Pont de Québec disparaisse dans le fleuve.

Le cantilever du nouveau pont de Québec, orgueil des ingénieurs civils américains, venait de s'abîmer dans le Saint-Laurent. Immédiatement — ou tout au moins après que se fut estompé l'ébahissement, l'ahurissement général de tous ceux qui avaient assisté à la catastrophe depuis les rives ou les bastingages des navires qui louvoyaient sur le fleuve — les secours s'organisèrent. Le chauffeur de la locomotive fut recueilli, inconscient, par une petite embarcation dans laquelle avaient pris place des dizaines de curieux. Par une chance inouïe, il échappait à la mort. Précipité dans le vide avec sa locomotive, il ne pouvait expliquer comment il avait pu survivre. Les lourdes plaques de métal de sa machine l'avaient sans doute protégé des poutrelles tordues et, ainsi, sauvé de la mort. Le pauvre homme retrouva ses sens alors que plusieurs bénévoles s'affairaient à lui donner les premiers soins sur la berge. Il se rappelait à peine ce qui lui était arrivé. Il se souvenait clairement du tressaillement de sa locomotive qui l'avait incité à couper la pression… puis de sa chute dans le néant. D'ailleurs, le hurlement strident de l'acier qui se plie, qui se tord ou se brise, la panique générale, le plongeon rapide vers la mort et l'enfer restèrent longtemps un cauchemar récurrent pour tous ceux qui avaient été les témoins impuissants de cette calamité depuis les bords du fleuve ou, à plus forte raison, depuis la structure elle-même. Un jeune ouvrier de l'acier nommé Ingwall Hall, perché un instant plus tôt sur le bras sud du cantilever, ingurgita une grande quantité d'eau saumâtre en se débattant dans les remous du majestueux fleuve. Il devait lutter pour trouver un peu d'air. Après quelques longues minutes, il fut hissé à bord d'un bateau de sauvetage. Il avait perdu deux doigts.

Un Iroquois, survivant mais blessé, dit en mauvais anglais à un journaliste anglo-canadien : « J'étais dans la structure à 40 mètres de hauteur avec des poutrelles tout autour. J'ai atterri dans les débris en dessous. » De là, il avait réussi à atteindre un endroit où il ne risquait plus rien. Mais rares

avaient été ceux qui avaient pu le faire. La plus grande partie des travailleurs avaient été écrasés par l'acier ou coupés en morceaux par les poutrelles comme par des lames de ciseaux géants.

Les corps retrouvés étaient dans un terrible état; écrasés et rompus à en être totalement méconnaissables. Un homme fut sorti de l'eau vivant, mais ses blessures étaient si graves qu'il mourut quelques minutes après avoir été déposé sur la berge.

Tout l'après midi de l'accident, beaucoup de ceux qui avaient survécu étaient si choqués, si traumatisés, si frappés de stupéfaction qu'ils furent presque incapables d'aider les autres victimes. En fait, les journalistes remarquèrent que, d'une façon générale, le travail des secours officiels laissa grandement à désirer.

Quelques bateaux se lancèrent dans des tentatives de secours héroïques, et il est certain que de nombreux actes de bravoure ne furent jamais récompensés. Une dizaine de rescapés durent leur vie à ces généreux bateliers.

M. Bart, avait été — selon ce qu'il déclara de façon fort peu modeste à l'un des nombreux journalistes arrivés en hâte sur le site dès l'annonce de la catastrophe — l'un des premiers à promouvoir l'idée de construire un pont à Québec. Le jour de la catastrophe, il était venu faire visiter le chantier à des amis. Ils allaient entrer dans la structure qui couronnait le pilier d'ancrage de béton quand l'écroulement s'était produit. En un instant, sous leurs yeux, la structure avait été transformée en une ruine informe. Quelques secondes de plus et ils étaient eux-mêmes emportés.

Mais tout le monde n'était pas mort; loin de là. Des quatre-vingt-six riveteurs perchés sur le cantilever, onze avaient survécu. Et si les secours avaient été mieux organisés par la compagnie, beaucoup d'autres auraient eu la vie sauve. En effet, comme la marée était basse, une bonne partie de la structure émergeait encore au-dessus de la surface de l'eau, et on pouvait entendre les cris et les gémissements des blessés, prisonniers de l'enchevêtrement inextricable des poutrelles tordues. Les secouristes bénévoles arrivaient parfois à s'approcher d'eux, mais ne pouvaient les dégager tous, car certains étaient coincés entre les poutres, une jambe ou un bras écrasé. Et chacun regardait avec appréhension la marée

monter. Aucune grue flottante, aucun cric géant n'était capable de soulever ces milliers de tonnes d'acier, et au fur et à mesure que le soir tombait et que le niveau de l'eau s'élevait implacablement, « les prières à Dieu des mères et des pères désespérés de tous ces agonisants se joignaient aux gémissements accablés des mourants », ainsi que l'écrirait un journaliste, témoin de l'horrible scène. Des prêtres tâchaient de s'approcher le plus possible pour donner l'absolution à ces pauvres humains qui se retrouvaient devant les sinistres portes béantes de l'au-delà. Il est impossible de décrire le spectacle de souffrance de ces parents qui assistaient, impuissants, à la mort lente de ceux qu'ils aimaient, à mesure que l'eau montait. Heureusement, le soleil finit par se lasser d'éclairer un spectacle aussi navrant.

La plupart des morts et des disparus étaient des Iroquois canadiens de la réserve montréalaise de Kahnawake. Les Indiens sont les meilleurs travailleurs pour construire les gratte-ciel ou les ponts, car — par une curiosité de la nature — ils ne sont pas sujets au vertige. Ce sont eux qui ont édifié quelques années plus tard le Golden Gate Bridge de San Francisco, l'Empire State Building de New York, la plupart des grands ponts américains, et, plus près de nous, les deux tours jumelles de New York, le World Trade Center, que le réseau islamiste de la terreur Al-Qaida a cruellement détruites le 11 septembre 2001.

Les cris des agonisants percèrent longtemps la nuit et le cœur de tous ceux qui attendaient et espéraient un miracle dans l'obscurité. « Mais ces cris étaient vains, raconta un autre journaliste. Il n'y avait même pas de réponse. Les appels des hommes blessés se firent de plus en plus faibles au fil des heures de la nuit, jusqu'à ce qu'ils cessent complètement, montrant que les victimes avaient succombé enfin à l'horrible destin auquel elles semblaient d'abord avoir eu une chance d'échapper. » En dépit de tous leurs efforts pour se soulever au-dessus de la surface, l'eau impitoyable les rattrapait et envahissait leur bouche tordue de frayeur. C'est ainsi qu'ils furent retrouvés le lendemain.

La nuit venue, les gardes et les vigiles embauchés par la compagnie américaine empêchèrent le public d'accéder au site de la catastrophe, afin d'éloigner les curieux et les parents

restés là dans le vain espoir que quelque chose pourrait être entrepris.

Quand l'aube enveloppa enfin la scène du drame de sa pâleur, l'horreur fut même plus vivante que durant la nuit. Une partie des ouvriers étaient visibles sous l'eau ou même au-dessus du niveau de la mer, pris comme des mouches dans une toile d'araignée ou comme des papillons de collection épinglés dans une vitrine. Et ce fut à la lumière du jour que l'imagination de chacun put recréer le terrible destin qu'avaient connu ces hommes qui, douze heures auparavant, travaillaient à plus de 45 mètres de la surface du fleuve.

Vers midi, on avait récupéré quatorze corps, la plupart méconnaissables, encore grimaçants de peur, noyés et déchiquetés au-delà de toute description. La plupart montraient les signes d'une mort lente et cruelle. Les plus accessibles furent extraits des décombres et transportés dans un petit abri près de la rive sud. Ce fut là que des scènes pathétiques brisèrent le cœur des gens qui en furent les témoins. Comme nous l'avons dit, la *Phœnix Bridge Company* avait posté des hommes à certains endroits pour écarter tous ceux qui désiraient approcher du site ou de la cabane dans laquelle les corps avaient été mis à l'abri des regards. Les parents et les amis des victimes étaient pareillement tenus à distance par l'incontournable ligne de vigiles. Cela semblait cruel et dépourvu de toute nécessité immédiate, mais « sans aucun doute la compagnie avait de bonnes raisons d'agir ainsi », écrivit prudemment un journaliste peu désireux de formuler la moindre critique contre la puissante compagnie. Car, à cette époque, on était facilement diabolisé par le qualificatif de « communiste » et congédié si l'on se permettait de critiquer les puissantes compagnies. Au-delà de la ligne d'interdiction, des femmes pleuraient en pensant à leur mari, à leur fils, à leur frère. Toute la matinée, les efforts pour reconnaître les morts restèrent vains, leurs proches étant fermement maintenus en dehors de la zone de proscription.

Dans l'infirmerie improvisée, les journalistes interrogeaient les blessés. Un bras complètement sectionné, John Adams, l'un des travailleurs qui avait eu la vie sauve, raconta son histoire. Il était extrêmement affaibli par son hémorragie, et, alors qu'il reposait, exsangue, il murmurait faiblement devant un journaliste quelques phrases hachées :

– C'était juste avant la fin du travail… J'ai senti quelque chose qui bougeait… Puis, lentement, l'immense pont d'acier a commencé à céder à la limite de l'eau profonde et des battures… à une vitesse qui s'est accentuée… Puis, sous l'effet de son propre poids, l'entière superstructure s'est écroulée dans le Saint-Laurent avec un bruit effrayant. Tout cela est arrivé en quelques secondes… On sentait que la fin arrivait… Je me rappelle distinctement la descente aux enfers et le bruit abominable, mais j'ai perdu conscience à ce moment… Je ne me rappelle rien de plus jusqu'à ce que je me sois retrouvé pris entre deux poutrelles d'acier… Je me suis rendu compte que c'était un combat pour la vie et je me suis libéré la tête… J'ai crié pour demander de l'aide… Quelques minutes plus tard, un bateau est arrivé… Il s'est approché de moi et je dois avoir de nouveau perdu conscience, car je ne peux rien me rappeler de plus jusqu'au moment où je me suis réveillé sur la terre ferme.

Adams, qui avait environ quarante ans, devait souffrir immensément car alors qu'il parlait, son visage se tordait de douleur. Et puis, tous ces survivants étaient aussi torturés par leur avenir personnel car, en ces temps impitoyables, un bras ou une jambe perdue entraînait le renvoi de la victime par la compagnie ; les considérations morales n'entraient pas en ligne de compte. C'était encore le capitalisme dur et sauvage de la révolution industrielle. L'ouvrier n'était plus rentable. Un docteur, voyant l'état critique de John Adams, invita le journaliste à sortir pour le laisser se reposer un peu.

Au moment où le pont s'était écroulé, non loin de là, naviguait le vapeur *Glenmount* qui était parti de Montréal pour se rendre à Sydney, en Nouvelle-Écosse. Le pilote, David Perrault, confirma qu'il y avait eu un terrible tremblement juste au moment où son bateau passait sous la structure qui le dominait dangereusement. En fait, le *Glenmount* avait juste eu le temps de dépasser le pont avant l'écroulement qui avait été suivi — selon tous les témoignages — par un grand soulèvement de l'eau. Si grande avait été la vague qu'elle s'était brisée contre les navires et les avait repoussés, tandis qu'un nuage de poussière et d'embrun avait obscurci pendant environ dix minutes le secteur où avait eu lieu la chute de la masse métallique. Mais dès que le

capitaine Muir avait vu ce qui était arrivé, ses embarcations de sauvetage avaient été mises à l'eau tandis que le vapeur jetait l'ancre. La recherche de tous ces infortunés était restée infructueuse pour ses chaloupes, même si elles avaient scruté les environs pendant un bon moment.

Le vapeur *Irène* de la REO *Navigation Cie* entre Montréal et Québec passa près de la ruine de fer peu après l'accident. Le capitaine Baker déclara que, à son départ de Québec, la consternation était apparente chez tous. Quand il était passé à côté de ce qui restait du pont, c'était une masse informe qui semblait avoir été écrasée par un poing titanesque. Baker affirma qu'il n'avait pas entendu d'appels à l'aide.

Le remorqueur *Hackett* du capitaine Knig fut dépêché sur les lieux par J. U. Gregory, agent du ministère de la Marine et des Pêcheries, peu après qu'on eut appris la nouvelle à Québec. Ce vaisseau était équipé de lampes qui aidèrent grandement aux recherches à la brunante.

Le 30 août, le ministre de la Marine et des Pêcheries fut avisé par ses agents de Québec qu'il n'y aurait pas de perturbation dans la navigation fluviale. Le pont était tombé dans 45 mètres d'eau et il n'était même pas nécessaire de baliser le chenal. Les vaisseaux se remirent à franchir librement le site de la catastrophe le soir même, montrant que l'accident n'avait eu aucune incidence sur la navigation vers les Grands Lacs. Il était important de le savoir, car plusieurs gros transatlantiques étaient attendus à Québec le lendemain, dont le *South Wark* de la Dominion Line de Liverpool, et le *Sardinian* de la Allan Line, qui était parti du Havre. Le *Virginien* devait aussi passer par-là, à destination de Montréal.

Charles F. Conard — un Américain au nom plutôt significatif — secrétaire privé de l'ingénieur en chef J. S. Deans, prit spontanément la défense de la compagnie avec autant de zèle et d'acharnement que s'il avait défendu la vertu menacée de sa propre mère. Il affirma immédiatement avec force et conviction : « Les soins aux blessés ont été l'objectif premier, et sans attendre d'évaluer quelles étaient ses propres pertes matérielles, la compagnie a ordonné qu'aucun effort ou dépense ne soit épargné pour aider ceux qui avaient été blessés dans le

désastre. » D'autres responsables confirmèrent les propos de Conard. En fait, l'intérêt de la compagnie pontonnière américaine pour la sécurité de ses ouvriers était si minimal que les dirigeants furent incapables de fournir la moindre liste des ouvriers qui travaillaient sur le pont. Après bien des débats, ils réussirent à établir qu'il devait y avoir, au moment du drame, soixante-quinze hommes sur la superstructure. Mais à 11 h le lendemain matin, soixante et un étaient portés manquants ; six étaient indemnes ; quatorze corps avaient déjà pu être récupérés.

Parmi ceux qui avaient perdu la vie, nombreux étaient les ouvriers d'expérience qui venaient de la *Phœnix Bridge Company* de Pennsylvanie. La plupart des ouvriers non spécialisés étaient originaires du Québec. Il y avait parmi eux cinquante Indiens de la réserve de Kahnawake, près de Montréal. À ce moment-là, au sein de la société coloniale du Canada, les Canadiens français occupaient les postes subalternes sous-payés. Tous les hauts fonctionnaires fédéraux étaient anglophones. Le Québec était encore dans une situation coloniale, et il le resterait jusqu'à la Révolution tranquille (1960).

Six Iroquois qui avaient eu un différend avec leur contremaître le matin même, et qui, de ce fait, avaient quitté volontairement le chantier à midi, avaient échappé à la mort.

Le 2 septembre 1907, les recherches commencèrent à ralentir, au grand désespoir de chaque famille qui savait que le corps de la personne aimée était encore prisonnier des profondeurs. Plusieurs remorqueurs du gouvernement fédéral qui avaient participé aux recherches, quittèrent les lieux du désastre. Même si une surveillance soigneuse avait été organisée durant trois jours, on ne retrouvait plus aucun corps. Les journalistes étaient d'avis que la plupart des soixante et un disparus étaient encore épinglés dans les poutrelles à 45 mètres au-dessous du niveau des flots.

Les corps identifiés recevaient un permis d'inhumation du coroner Jolicœur. Le jury de l'enquête du coroner visita aussi le site de l'accident et passa plusieurs heures à observer ce qui restait du pont. Puis l'enquête fut ajournée jusqu'au lendemain.

Le maire J. G. Garneau de Québec convoqua immédiatement un comité de citoyens pour décider s'il était nécessaire d'entamer des poursuites publiques. Plusieurs morts furent enterrés à Saint-Romuald dans l'après-midi du 1er septembre. Une énorme foule voulut leur rendre un dernier hommage durant les funérailles. La cérémonie fut des plus impressionnantes.

Alors que la plupart se désolaient, d'autres, tel Frank T. Davis, trésorier de la *Phœnix Bridge Company* de Philadelphie et maître d'œuvre du Pont de Québec, tâchaient — comme l'avait fait Charles F. Conard — de disculper leur compagnie et surtout d'en rassurer les actionnaires. « Il n'y aura aucune perte pour nous, eut le front d'affirmer sans rougir Davis, excepté en matière de temps. Car nous sommes entièrement couverts par les assurances pour notre matériel. Le renom de la compagnie et les affaires n'en seront pas affectés. Personne ne pourra trouver la moindre cause de l'accident jusqu'à ce que le pont soit examiné par les ingénieurs. Il n'y avait absolument aucune erreur dans le design ni dans la construction. Aucun travailleur n'a jamais placé le moindre rivet sans qu'un ingénieur le lui ordonne. Aucun des ouvrages exécutés dans le monde ne l'a été avec plus de soin ! »

C'était l'absolution totale en trois coups de goupillon. Venu de Philadelphie, l'ingénieur en chef John Stan Deans de la Phœnix Bridge Company déclara pour sa part : « Nous ne savons absolument rien de plus que ce qu'ont dit les journaux. L'acier était de notre propre production et nous avons envoyé nos spécialistes les plus expérimentés pour superviser les travaux. Tout ce que je peux dire, c'est que quelque chose que nous ignorons a mal tourné. Celle méthode de construction n'est pas nouvelle, d'autres ponts sont actuellement construits de façon similaire. Mais rien jusqu'à ce jour n'a approché ce gigantisme, puisque ce pont est le plus grand du monde. Le design est simple et tout n'est qu'une simple question de calcul. »

Tandis que les familles pleuraient leurs morts et que la compagnie américaine tentait de se blanchir, chacun y allait de ses suppositions. Un journal de Hamilton, en Ontario, écrivait le 30 août : « Alors que les autorités ne veulent donner aucune explication sur l'accident, un dirigeant de la Hamilton Bridge Co

a suggéré qu'une pièce d'acier défectueuse a pu causer le désastre. Est-ce que la portée de la travée unique du pont n'est pas trop grande ? Personnellement, je ne pense pas que cela ait un lien avec l'accident. La tension entre les différentes poutres d'acier était sans aucun doute soigneusement calculée. Le fait que les piles et les butées du pont soient restées parfaitement intactes peut laisser croire qu'il y a eu une pièce d'acier défectueuse quelque part, ou qu'une partie de la structure n'ait pas été à la bonne place. » Le même jour, un journal de Québec y allait de ses propres conjectures : « On considère ici à Québec que la principale pile du cantilever était trop faible pour l'immense tension qu'elle avait à supporter. »

John Butler, sous-ministre adjoint des Chemins de fer avait quitté les lieux de la catastrophe par le train de 15 h 30. Il fut rejoint à Montréal par Henry Holgate qui avait été nommé « investigateur officiel du désastre » par le gouvernement fédéral. S. N. Parent, président de la *Colonial Transcontinental Railway*, était d'avis que la *Phœnix Bridge Company* de Pennsylvanie, qui avait le contrat de fourniture d'acier, avait un peu trop précipité le travail. Il était donc possible qu'en tirant le wagon chargé de poutrelles d'acier sur le pont, la locomotive ait provoqué l'écroulement de ce dernier, car certains rivets indispensables n'avaient pas encore été posés. Cette hypothèse allait être vérifiée par la commission d'enquête officielle. D'autres prétendaient aussi que cette partie du pont avait été soumise à une très forte tension, car l'une des lourdes chaînes de soutènement était tordue. Parent concluait donc que la responsabilité du désastre reposait sur les épaules de la *Phœnix Bridge Company* et que, conséquemment, cette dernière devrait assumer toutes les pertes.

Mais qui donc était vraiment responsable ? La vérité allait-elle ressortir de toutes ces hypothèses que les uns et les autres émettaient en fonction de leurs intérêts égoïstes ? Tout avait commencé durant l'été de 1897 quand l'ingénieur consultant Theodore Cooper était venu à Québec à l'occasion du congrès annuel de la Société américaine des ingénieurs civils. Cooper était l'un des ingénieurs les plus respectés de son temps. Il avait fait une excursion sur le site proposé et, au bout d'une semaine,

avait décidé de faire bénéficier la Compagnie du Pont de Québec de son immense expérience.

La Compagnie du Pont de Québec avait dû engager Theodore Cooper comme consultant, car son propre ingénieur en chef, Edward A. Hoare, n'avait jamais travaillé sur un pont de plus de 100 mètres.

Qui était donc ce fameux Cooper dont les calculs erronés avaient entraîné tant de malheurs à Québec ? Cet Américain avait obtenu son diplôme d'ingénieur civil en 1858. Celui-ci provenait non pas d'une pochette-surprise comme cela fut suggéré par certains, mais du très sérieux institut Rensselaer. Après trois ans d'infructueuse recherche d'emploi — ce qui ne plaide pas en sa faveur — Cooper avait décidé que la vie serait plus facile pour lui s'il s'engageait tout simplement dans la marine de guerre. Il avait donc été muté en 1861 comme ingénieur adjoint sur la canonnière *Choruca*, et, de ce fait, avait combattu durant les trois dernières années de la guerre de Sécession contre ses concitoyens du Sud. La guerre civile terminée, il avait obtenu un poste d'enseignant à l'Académie navale des États-Unis. Après quelques années de service dans le Pacifique Sud, il avait démissionné de l'US Navy en juillet 1872 pour devenir immédiatement inspecteur de la Manufacture de poutrelles d'acier du Pont de Saint-Louis dans le Missouri. C'était à l'époque le plus long des ponts cantilever, et comme, cette fois-là, Cooper n'avait commis aucune erreur trop voyante, sa carrière avait été aussitôt mise sur orbite. Cela lui avait donné l'essor nécessaire pour créer en 1878 à New York sa propre firme d'ingénierie. Grâce à une publicité judicieuse, il avait obtenu des projets prestigieux : le pont Seekonk à Providence, le pont de la 6e Rue à Pittsburgh, et le pont de la 2e Avenue à New York. La gloire était enfin à sa portée ! Cooper avait alors couvert le pays de ponts de taille ordinaire, mais, sur ses vieux jours, il avait souhaité réaliser une œuvre de prestige avant de prendre sa retraite : il voulait construire le plus long cantilever du monde, encore plus long que le pont écossais qui détenait jusque-là le record. En dépit de son grand âge, il n'avait pu résister à cette gloire qu'il jugeait suprême. Il avait annoncé que ce serait le bouquet final du feu d'artifice de sa longue carrière, puisqu'il avait déjà soixante-huit ans et qu'il totaliserait plus de quatre-vingts printemps

lors de l'inauguration du Pont de Québec, alors que la longévité moyenne d'un Américain était de quarante-cinq ans à peine en 1900. Ce fut effectivement le couronnement.

Mais à cette époque, le gouvernement fédéral, qui n'avait pas encore eu le coup de génie d'inventer l'impôt sur le revenu, n'accordait les subventions qu'au compte-gouttes ; et presque deux ans s'écoulèrent avant que ne fut mis en application l'accord de Cooper avec la *Compagnie du Pont de Québec* qui avait pourtant été créée en 1887 par une loi du Parlement fédéral.

Les plans furent alors envoyés — par l'intermédiaire de la *Phœnix Bridge Company* de Phœnixville en Pennsylvanie — à Cooper à New York, de même, bien sûr, que la situation financière de la *Compagnie du Pont de Québec*, car Cooper tenait à savoir s'il recevrait les sommes énormes qu'il se préparait à exiger. De plus, afin de dégager des bénéfices supplémentaires, la *Compagnie du Pont de Québec* accorda à la *Phœnix Bridge Company* le fort lucratif contrat de fabrication des pièces d'acier nécessaires à l'édification de la superstructure géante.

Mais l'ingénieur Cooper commit alors une erreur capitale et impardonnable ; son âge déjà avancé fut probablement la cause de cette faute mortelle. Il changea de son propre chef la longueur du pont et l'espacement des deux piles sans modifier les plans dont la *Phœnix Bridge Company* se servait pour fondre les poutrelles et les pièces de montage de la superstructure. Le calcul des poids critiques du métal en était totalement faussé.

De plus, alors que la construction du pont cantilever le plus long du monde aurait exigé de nouveaux tests d'expérimentation, on se fia à ceux qui avaient été effectués pour dessiner les plans des ponts cantilever déjà existants, et rien ne fut fait durant la longue période d'inaction entre 1900 et 1903. La *Phœnix Bridge Company* ne voyait aucun intérêt à dépenser de l'argent pour faire de telles recherches alors qu'elle risquait de ne jamais le récupérer. Et il était tout à fait impossible à la *Compagnie du Pont de Québec* de fournir les fonds que ne lui avait pas encore votés le Parlement fédéral. On pensa que le génie de Cooper suffirait amplement à assurer le succès de cette entreprise. Ce ne fut pas le cas.

En 1903 — soit seize ans après la création de la compagnie qui devait exécuter le projet, le gouvernement fédéral vota enfin les crédits préliminaires. La *Phœnix Bridge Company* et la *Compagnie du Pont de Québec* purent enfin finaliser leur contrat. Il fallait battre le fer tant qu'il était chaud, tant que le gouvernement se montrait disposé à payer. Tout le monde se précipita sur les planches à dessin pour y épingler les vieux plans réalisés quelques années plus tôt, et, dans la hâte, Cooper envoya à la *Phœnix Bridge Company* les plans totalement périmés à partir desquels cette compagnie fabriquerait sur mesure les poutrelles d'acier du pont qui, entre-temps, avait été remodelé. Aucun test ne fut fait sur le nouveau poids du pont avec les spécifications révisées. Cooper ne se soucia pas de la question ; il décida d'accepter telles quelles les estimations de poids de métal que la *Phœnix Bridge Company* avait effectuées.

Négligence plus étonnante encore — mise en évidence comme la précédente par la Commission royale d'enquête qui fut instaurée à la suite de la catastrophe — pendant les trois années qui précédèrent la mise en chantier du pont, Cooper ne visita le site que… trois fois. La troisième visite, en 1903, alors qu'il avait soixante-quatre ans, fut la dernière. Après cela, Cooper déclina froidement toutes les invitations pressantes à venir jeter un coup d'œil au chantier du Pont de Québec. « Ma santé ne me le permet pas, prétendait-il. Mon médecin m'a conseillé de ne pas voyager. »

C'était donc depuis New York que Theodore Cooper *supervisait* la construction de l'ouvrage qui devait couronner sa carrière. Cela serait possible aujourd'hui grâce au progrès extraordinaire de la cybernétique ; mais, au début du XXe siècle, ce n'était pas le cas.

Pour excuser sa paresse et sa négligence, Cooper jouait les invalides ; mais il était loin de l'être, en dépit de son âge. Il voyageait tous les jours en voiture à cheval de son bureau qui se trouvait à la pointe de l'île de Manhattan jusqu'à son domicile situé dans la 57e Rue Ouest. Il prétextait sans vergogne grippes abrutissantes et grosses fatigues, et feignait de considérer les visites de l'immense chantier comme une perte de temps totalement inutile. Ses grippes étaient d'ailleurs préméditées car, dès le début des négociations, Cooper avait

insisté pour inclure dans le contrat une clause qui limitait ses visites sur le terrain à un maximum de cinq par mois. Quand la *Compagnie du Pont de Québec* voulut exiger qu'il respectât cette clause en venant au moins cinq jours par mois, l'ingénieur répliqua que les cinq visites n'étaient pas une obligation, mais une « limite maximale » et que, vu son état de santé, ces cinq visites devenaient « théoriques ».

La « fatigue chronique » de Cooper avait tout de même des limites. Durant l'été de 1903, il se rendit à Ottawa pour bloquer les tentatives de Schreiber, ingénieur conseil du ministère des Chemins de fer et des Travaux publics, qui essayait de faire accorder à sa propre compagnie le contrat de révision des plans du Pont de Québec. À l'époque, on n'évoquait pas encore les « conflits d'intérêts » si condamnés aujourd'hui. Cooper exigea l'annulation pure et simple de ce contrat. Il ne quitta Ottawa qu'après avoir obtenu une autorité absolue, inconditionnelle, définitive et sans aucun autre contrôle que le sien sur la construction du plus grand pont de la planète. Il avait réussi à écarter tous les gêneurs. Ce fut une catastrophe pour les Canadiens, car la suppression de tout contrôle technique le déchargea de ses obligations quant au sérieux de son travail d'ingénierie et lui laissa le loisir de commettre des erreurs impardonnables. Il se contenta de déléguer un jeune ingénieur, Norman McLure, sur le chantier pour lui servir d'œil et d'oreille. Cooper, lui, demeura tranquillement à New York. De ce fait, l'ensemble des calculs concernant les poids critiques de métal fut totalement et tragiquement négligé.

Trois ans plus tard surgit la première difficulté. L'inspecteur des matériaux de la *Phœnix Bridge Company*, M. Edwards, expédia d'urgence un rapport à New York afin d'informer l'ingénieur en chef Cooper que, à ce jour, le poids d'acier mis dans la superstructure du pont avait déjà dépassé les estimations originales. La tension dans les treillis de poutrelles rivetées pouvait devenir dangereuse. Cooper écarta ces commentaires alarmistes avec mépris. De quoi s'occupaient donc tous ces minables ?

Les ingénieurs civils ont une responsabilité immense, car leurs erreurs techniques entraînent toujours des pertes humaines.

Ainsi, en 1940, fut construit le gigantesque pont suspendu qui franchissait le détroit de Tacoma. Quatre petits mois suffirent pour qu'un vent violent le précipite à la mer. Sous les rafales, son tablier se mit à vibrer et à osciller comme un ruban de flanelle dans le vent violent de l'océan Pacifique, et il se cassa en morceaux, envoyant à la mort les automobilistes qui se trouvaient dessus.

À Québec, le poids de rupture approchait. Le pont commençait à se déformer dangereusement. À la mi-juin de l'année 1907, Theodore Cooper, bien installé dans son bureau new-yorkais, parcourait paisiblement un rapport de Norman McLure, le jeune ingénieur qu'il avait envoyé sur le chantier. Celui-ci l'avisait que quelques curieux problèmes se présentaient. Par exemple, lorsqu'on voulait riveter des poutrelles de l'ancrage sud, les membrures étaient bizarrement trop courtes ou trop longues ; les trous de rivetage du mécano géant ne coïncidaient plus du tout. À quatre reprises, il avait fallu utiliser le gros cric de 75 tonnes pour arriver à mettre les trous en face les uns des autres afin de pouvoir y introduire les rivets.

– Faites pour le mieux ! répliqua le vieux Cooper qui n'avait cure de toutes ces peccadilles. Tout cela n'est pas sérieux. Dorénavant, placez et rivetez les membrures avant que le poids total du pont ne pèse dessus.

Ces réponses laconiques et évasives ne risquaient pas de résoudre le problème. La tension ne cessait d'augmenter. Le 21 août, les trous de rivetage de la membrure 9L du bras d'ancrage sud étaient décentrés de 2 centimètres ; une semaine plus tard, McLure nota que le décentrage était passé à 5,5 centimètres. Quoique inquiet, McLure, qui semblait lui-même ne pas être conscient de la gravité de ce problème, n'envoya pas le moindre télégramme à Cooper. Il ne voulait sans doute pas troubler la quiétude de ce célèbre ingénieur civil avec de telles « peccadilles ». Il lui écrivit une lettre alors que, même par exprès, le courrier mettait deux ou trois longues journées à parvenir à New York.

Cependant, sur le chantier de Québec, certains esprits moins obtus comprenaient que la sécurité de tous commençait à être compromise. Le contremaître général de la *Phœnix Bridge Company*, Bill Yenser, qui n'était même pas ingénieur, ordonna l'interruption immédiate des travaux, affirmant qu'il craignait pour sa vie et pour celle de ses ouvriers. Mais l'ingénieur en

chef Hoare de la *Compagnie du Pont de Québec*, n'était pas d'accord avec cette initiative. Il fit probablement remarquer à Yenser que les retards allaient engendrer en cascade d'importantes pertes de temps et d'argent, et qu'il ne donnait pas cher de son poste de contremaître s'il maintenait cet arrêt de travail. En désespoir de cause, Yenser ordonna la reprise des travaux de construction.

Tout le monde se remit alors à l'ouvrage, même si les cadres avaient tout à fait conscience qu'une catastrophe pouvait arriver d'un instant à l'autre. La peur nouait les entrailles de tous ceux qui connaissaient le secret bien gardé, tandis que les ouvriers, confiants dans la science et la conscience de leurs supérieurs hiérarchiques, travaillaient avec cœur et détermination.

Après d'interminables palabres, Hoare envoya tout de même McLure à New York pour avertir Cooper de la gravité de la situation. Le lendemain, le 29 août, peu après 11 h 30, Theodore Cooper eut, en arrivant à son bureau de Manhattan, la double surprise de trouver Norman McLure ainsi que la lettre de ce même McLure. Il lut la missive et, à midi et quart, envoya un télégramme… à Phœnixville et non pas au chantier de Québec. Le message se lisait ainsi: «N'ajoutez plus la moindre charge métallique à l'armature jusqu'à ce que l'on ait étudié la situation de façon plus satisfaisante. McLure viendra vous voir à 17 h.»

Cooper prétendit par la suite qu'il ignorait que les travaux se poursuivaient à Québec. Il avait l'impression «d'après la lettre de McLure — prétendit-il durant l'enquête royale qui suivit — que les travaux avaient cessé». On croit rêver quand on sait que McLure était avec lui. Dans sa hâte d'attraper un train pour Phœnixville, ce dernier négligea lui aussi de télégraphier la décision de Cooper à Québec, «comme il avait promis de le faire», selon Cooper qui ne cherchait qu'à esquiver les conséquences de sa négligence criminelle. Pour des raisons obscures, McLure resta fidèle jusqu'à la fin à Cooper en couvrant les erreurs de son supérieur qu'il admirait profondément.

Le travail continua donc tout l'après-midi, sans interruption, sur le chantier de Québec. D'ailleurs, contrairement à ce qu'avait prétendu l'ingénieur de New York, le télégramme de Cooper arriva à Phœnixville en fin d'après-midi. John Deans, le responsable local, le lut distraitement, puis, pensant

sans doute que Québec en avait été avisé, il le glissa dans le dossier des affaires classées. Lorsque Norman McLure arriva à Phœnix à 17 h, John Deans et Peter Szlapka le rencontrèrent informellement pour lui fixer un rendez-vous le lendemain matin, car ils attendaient un rapport de l'ingénieur du chantier — celui qui remplaçait momentanément McLure. Cette réunion informelle se termina le 29 août à 17 h 30, au moment précis où... le Pont de Québec s'écroulait comme un vulgaire château de cartes.

Ainsi, le couperet de l'incompétence et de l'inconscience était tombé. Les ouvriers étaient morts dans des conditions horribles, et les mères, les pères, les épouses et les enfants pleuraient leurs chers disparus. Le maire de Québec, Pierre Garneau, reçut des télégrammes de condoléances et de sympathie de nombreuses villes de France et d'Angleterre. Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, en reçut aussi mais s'empressa de répondre que ce n'était qu'une question de temps avant que les structures ne soient reconstruites. Que diable ! Pas d'apitoiement !

Earl Grey envoya un télégramme au lieutenant-gouverneur Jetté afin d'exprimer sa sympathie pour ceux qui avaient souffert de cette catastrophe. Sir Wilfrid Laurier expédia le message suivant au maire Garneau de Québec : « Je vous prie d'exprimer aux citoyens de Québec et à ceux qui ont perdu de la parenté et des amis, ma profonde sympathie pour ce triste désastre qui est advenu hier soir. C'est le devoir de tous de ne pas perdre courage. Nous devons nous employer immédiatement à la réparation des pertes et pousser le projet avec énergie. »

Le verdict de la Commission royale d'enquête sur l'effondrement du Pont de Québec qui, durant une année entière, tenta de déterminer les causes de la catastrophe — mais qui en réalité semble avoir plutôt cherché les moyens de blanchir les deux puissantes compagnies américaines, fut un modèle de diplomatie et d'hypocrisie. Les commissaires écrivirent dans leur rapport de 1908 : « Nous sommes satisfaits de ce que

personne, rattachés de près ou de loin à la construction du pont ne se soit attendu à un désastre immédiat [sic!]. Nous croyons que dans le cas de monsieur Cooper, son opinion était justifiée quand il a dit croire de bonne foi que le travail était suspendu, et sans charge supplémentaire le pont aurait pu tenir des jours entiers.»

Comme il fallait tout de même taper sur quelques doigts et tirer quelques oreilles, on choisit un sous-fifre sans défense, John Deans, qui fut grandement blâmé pour son manque de jugement. La *Compagnie du Pont de Québec* fut également critiquée pour avoir nommé Edward Hoare, non diplômé, comme ingénieur en chef du chantier.

Mais le plus gros du blâme fut tout de même jeté sur Theodore Cooper et Peter Szlapka. Cooper avait «vérifié» et approuvé les plans du pont de Szlapka: «L'échec ne peut pas être attribué à aucune autre cause qu'aux erreurs de jugement de ces deux ingénieurs. Une grave erreur [...] a été commise quand ils ont supposé que le poids du pont lui-même sans surcharge extérieure ne pouvait déclencher un accident. Cette erreur était d'une importance suffisante pour avoir exigé la "condamnation" du pont [...].»

La carrière de Theodore Cooper s'écroula avec le pont de Québec. Il témoigna deux fois devant la Commission royale d'enquête, parlant candidement et avec quelque amertume de la *Phœnix Bridge Company* et de la *Compagnie du Pont de Québec*. Son témoignage déclencha une fusillade de contre-accusations de la part des ingénieurs de ces deux compagnies.

Toute cette tragédie enfin derrière lui, Cooper prit sa retraite. Il mourut dans son lit le 24 août 1919 à l'âge fort avancé à l'époque de quatre-vingts ans. Ironie du sort, il décéda très précisément deux jours après l'inauguration officielle du pont qui devait représenter le couronnement de sa carrière et qui n'en avait été que la ruine. Gageons que ce fut la nouvelle de cette inauguration et le rappel dans les journaux, à cette occasion, de sa négligence et de son incompétence qui lui firent rendre son dernier soupir.

***

Au Canada, en septembre 1916, l'habile pinceau de l'automne commençait à roussir le vert feuillage estival. En Europe, pendant ce temps, les Français avaient réussi à construire assez de canons et de mitrailleuses pour forcer la déesse des batailles à hésiter dans son choix du vainqueur. Malgré cela, la guerre contre l'Allemagne continuait de faire rage ; l'offensive des stratèges français dans les Balkans attirait les regards de tous les humains loin du Pont de Québec. Mais les Québécois allaient enfin avoir leur pont. Il ne restait en fait qu'à boulonner la travée centrale entre les deux grands cantilevers et à inaugurer le pont en grande pompe, cérémonie qui serait présidée par le premier ministre fédéral, Sir Wilfrid Laurier, puisque le gouvernement fédéral était le grand bailleur de fonds. Suivant le bon vouloir des fédéraux, le premier ministre de la province de Québec, Lomer Gouin, pourrait se voir attribuer un strapontin.

Le second Pont de Québec était donc quasiment terminé en ce samedi 11 septembre 1916. Il était deux fois et demie plus lourd que son malchanceux prédécesseur. Il se dressait fièrement, sans aucun renforcement supplémentaire, et attendait de recevoir sa dernière pièce et la bouteille de champagne de son inauguration.

La dernière pièce à mettre en place, la travée centrale, était donc destinée à joindre les deux cantilevers. Tout le monde était fier du travail accompli ; les ouvriers, les ingénieurs, les familles ; les Québécois et l'ensemble des Canadiens aussi, car le nouveau Pont de Québec était le plus grand pont cantilever du monde. Le plus long ! Jamais dans l'histoire du Québec un événement n'avait suscité autant d'intérêt, autant de fierté. Le fleuve Saint-Laurent était hérissé d'embarcations de toutes dimensions, chargées de spectateurs avides de s'approcher le plus possible de cette merveille.

Les points culminants des rives du grand fleuve fourmillaient d'une myriade de curieux venus en chemin de fer, en voitures hippomobiles et automobiles, à pied même. Le chemin Sainte-Foy n'avait jamais vu pareils tourbillons, pareille marée humaine envahir sa chaussée de terre battue, excepté peut-être en 1760, lorsque les troupes anglaises avaient accouru pleines d'enthousiasme au-devant de l'armée du général Lévis avant de s'enfuir devant les baïonnettes canadiennes. Durant plusieurs heures, on se pressa pour voir ce dernier raccordement des rives

du Saint-Laurent. Chacun avait vraiment l'impression de vivre l'histoire du Canada en direct.

Il faisait encore sombre quand cette immense armada de vaisseaux, d'embarcations et de yachts bondés de curieux s'était concentrée autour du pont. Des foules de badauds avaient afflué à Sillery, car tout le monde savait que le radeau géant transportant la travée centrale du Pont de Québec, allait sortir de ce port où elle avait été construite. Au début, seuls les rugissements des remorqueurs laissaient deviner que l'opération de remorquage avait commencé, tandis que la silhouette de la travée restait invisible dans l'obscurité. Puis le jour commença à poindre; mais, comme pour exacerber l'impatience de la foule, un épais brouillard matinal couvrit aussitôt tout le paysage. Lorsque le soleil salvateur se leva pour enfin percer cette brume exaspérante, les curieux aux yeux exorbités purent voir apparaître la fameuse travée centrale. Une pièce énorme qui pesait à elle seule 5100 tonnes et mesurait 33 mètres de haut, 24 mètres de large et 192 mètres de long. Elle flottait majestueusement sur le radeau géant constitué de six énormes chalands.

Comme des soldats bien entraînés, une grappe de petits remorqueurs tiraient sur les câbles tendus à se rompre. L'ensemble fut bientôt *toué* en direction de l'espace vide situé entre les deux cantilevers. Le *Druid*, le *Lady-Evelyn* — à bord duquel se trouvait le ministre fédéral de la Marine, J. D. Hazen — et cent autres embarcations se laissaient dériver à côté. Le gouvernement du dominion du Canada était représenté par le ministre des Chemins de fer — responsable de la structure. Il avait invité sur les bateaux fédéraux plusieurs centaines de privilégiés: sénateurs, députés et journalistes. Le *Earl Grey*, détaché de la flotte du ministère de la Marine, était réservé aux honorables membres du cabinet du gouvernement et à leurs bons amis. Certains membres du Parlement étaient confortablement installés sur le *Rapids King* de la *Canada Steamship Ligne*. Le vapeur du gouvernement, le *Lady-Evelyn*, transportait aussi des officiels civils de Québec, tandis que le vapeur *Plessis* était couvert de grappes de citoyens de la bonne ville de Québec.

Ces gros navires sur lesquels on ne parlait qu'anglais étaient entourés d'une multitude de bateaux à moteur, à rames et à

voile où l'on s'exprimait en français. Parmi les spectateurs les plus intéressés, on comptait deux cents membres de la *Société des ingénieurs du Canada* et leurs invités américains qui avaient tenu leur congrès annuel à Québec, accompagnés des plus éminentes autorités rattachées de près ou de loin à la construction des ponts ; sauf, bien entendu, Theodore Cooper qui avait préféré demeurer à New York et qui dut attendre le surlendemain pour lire le compte rendu de l'événement dans le journal. Les journalistes notèrent également la présence d'« honorables » membres du Parlement australien qui revenaient juste de France où ils avaient visité les tranchées des champs de bataille — sans toutefois pousser le zèle jusqu'à vouloir y combattre. Ils avaient profité de ce voyage officiel pour faire un peu de tourisme en Angleterre et au Canada afin de rendre visite à leur parentèle.

De temps à autre, quand une embarcation se glissait trop près, le porte-voix du chef de manœuvre, le capitaine Murray, lui ordonnait immédiatement en anglais de s'éloigner. En dépit des consignes draconiennes de sécurité qui avaient encore été renforcées, un improbable accident pouvait tout de même arriver… Les réponses qui lui revenaient en écho de chaque bateau apostrophé étaient en français ; parfois il valait mieux qu'il ne les comprît pas.

À 8 h précises, la travée centrale en arc parabolique était en place sous les cantilevers et se trouvait maintenue immobile afin que les ouvriers puissent fixer les câbles des quatre crics suspendus à l'angle des deux cantilevers. La brume s'était dissipée et tout le monde pouvait assister au spectacle qui promettait d'être inoubliable. Pendant un instant, il y eut une pause. Les milliers de spectateurs attendaient la suite, bouche bée, dans les bateaux et sur les hauteurs côtières. Soudain, l'un des remorqueurs donna un coup de sirène, et les chalands s'éloignèrent doucement de la travée centrale qui resta suspendue au-dessus de la masse encore noire de l'eau miroitante. Immédiatement, les sirènes et les sifflets de l'armada percèrent le brouhaha de la foule en délire dans une symphonie qui faisait un triomphe au nouveau pont. Des milliers de mains enthousiastes applaudirent, des milliers de pharynx vibrèrent à l'unisson afin d'exprimer admiration et allégresse. Le bruit devint assourdissant. La foule hurlait à s'en

déchirer les cordes vocales dans l'accompagnement musical des grosses sirènes en contrebasse. La symphonie devenait cacophonie.

L'arc parabolique restait en suspension, au ras des flots, sur ses câbles qui paraissaient si frêles, presque invisibles comme les fils de soie d'une araignée géante. La travée centrale reposait sur une plateforme elle-même suspendue aux crics de levage. Les ingénieurs se frottaient fièrement les mains, tout en sachant que la manœuvre restait délicate. Tout le monde se montrait fort joyeux. Les crics se mirent à grincer et à siffler gaiement, et la travée centrale s'éleva très lentement, insensiblement. Au cri bref du contremaître, les ouvriers avançaient leur cric d'un seul cran. Il y avait deux crics à chaque coin de la travée, donc huit en tout. Les pompes hydrauliques qui activaient ces crics affichaient chacune 1800 kilogrammes de pression. Cette pression provenait d'un énorme compresseur installé sur la côte de Saint-Romuald. Après deux heures d'attente, devant la lenteur exaspérante de la manœuvre, de nombreux bateaux commencèrent à mettre le cap sur Québec avant la grande cohue du départ. De toute façon, lorsque ce mouvement de retour s'amorça, l'arc parabolique avait été placé à moins de 2,20 mètres de sa position finale ; pour beaucoup, il n'y avait plus grand-chose à voir. Quelques centaines de spectateurs perchés sur les hauteurs qui bordaient le Saint-Laurent quittèrent aussi les lieux. C'était un succès complet. Le nouveau lien transcontinental était désormais accompli, et, même parmi ceux qui restaient, un grand nombre n'accordait qu'un intérêt secondaire à l'accrochage final et au boulonnage de la travée centrale à l'angle des deux cantilevers qui l'encadraient.

Les mésaventures du Pont de Québec auraient dû s'arrêter là ; mais ce ne fut pas le cas. Alors même que Theodore Cooper avait été vilipendé par la Commission d'enquête royale, qui avait abruptement mis un terme à la glorieuse carrière de l'orgueilleux ingénieur civil, le destin capricieux voulut lui donner une dernière consolation avant sa mort prochaine.

Tous ceux qui n'avaient pas eu la patience d'attendre la fin de l'opération n'allaient pas tarder à le regretter amèrement. Lorsque l'immense travée centrale fut enfin hissée pratiquement à la hauteur voulue, les spectateurs qui étaient

restés virent, incrédules, l'arc parabolique osciller soudainement d'un côté puis de l'autre pour enfin culbuter et disparaître en deux brèves secondes dans les flots qui scintillaient maintenant sous le soleil radieux. Les eaux du grand fleuve engloutirent cette montagne d'acier sans presque la moindre ride, comme un prestidigitateur de grande classe; comme un caméléon dont la langue va happer l'insecte et le gober sans que l'œil ne puisse rien voir. Beaucoup de ceux qui n'avaient pas les yeux rivés sur la travée centrale à ce moment-là ne la virent même pas disparaître. Un immense « oh ! » parcourut la foule.

Les deux cantilevers, fortement secoués par la chute de ces 5100 tonnes, se mirent à trembler de façon hystérique en bourdonnant comme un roulement de mille tambours, à vibrer, à hululer un long moment comme un chien hurle à la mort. Les contremaîtres s'époumonaient pour ordonner aux ouvriers, qui semblaient avoir perdu la tête, de rester à leur poste de travail en dépit des cris qui venaient de la côte, car tout le monde pensa aussitôt que les cantilevers allaient eux aussi s'effondrer et disparaître dans le fleuve. La plupart des ingénieurs qui s'étaient d'abord postés sur les cantilevers pour diriger ou surveiller les opérations avaient subrepticement quitté le pont, pensant, comme ils le dirent par la suite, que le plus difficile était fait. L'un d'eux, Andrew Johnson, était allé téléphoner dans un bureau sur la rive pour annoncer que tout s'était bien passé, quand soudain un bruit — que certains décrivirent comme un grand craquement suivi d'un coup de tonnerre — l'avertit qu'un événement inattendu venait d'arriver. Tout le monde se précipita sur la berge lorsque l'oscillation des cantilevers se termina, cessant par la même occasion d'horrifier les spectateurs.

Quelques-uns des hommes qui manœuvraient les crics sur les superstructures eurent si peur de tomber avec l'ensemble du pont qu'ils se jetèrent d'eux-mêmes dans le fleuve, ce qui n'était pas une très bonne idée, car ils auraient reçu les poutrelles sur le corps si le pont s'était écroulé. Bob Kramer, le contremaître de ceux qui travaillaient dans les treillis d'acier, s'était déclaré malade ce jour-là et avait été remplacé par… un francophone, Archie Cadorette. Ce dernier sauta dans le vide mais fut sauvé.

En désespoir de cause, lorsque se calma le tremblement de la superstructure, une certaine joie envahit malgré tout le cœur des gens qui avaient assisté à la scène, car le pont avait tenu bon, montrant que, cette fois, la construction était solide. Hébété, tout le monde y allait de son commentaire : « Je me suis tourné un instant pour parler à des amis et la travée avait disparu sous les flots » « Quand elle est tombée, il y a eu un bruit comme un coup sec métallique. » « La travée centrale a semblé se plier au milieu et rouler sur le côté en tordant les grandes poutrelles d'acier. » « Il y a eu un rugissement, un grondement. » « Si les cantilevers étaient tombés, cent cinquante personnes seraient parties avec. »

Un spectateur raconta qu'il était en train de faire remarquer à un ingénieur que la sous-traitance avait été un grand succès, et que c'était une grande source de fierté pour le Canada, quand quelqu'un avait crié : « Le pont tombe. » Il s'était alors retourné pour voir le treillis de poutrelles métalliques de la travée centrale se boucler au centre, rouler dans un terrible grondement et disparaître. Un autre plaisancier, qui se trouvait alors à moins de 30 mètres du pont, affirma : « Il n'y a pas eu d'éclaboussement au moment de la chute, pas de vague, car le treillis permettait à l'eau de passer. Ça n'a pris que sept secondes. Une poutrelle du côté sud de la travée s'est bouclée et tout a basculé en rugissant. [...] Les hommes tombaient comme des morceaux de charbon d'un camion de livraison. [...] J'ai vu un groupe d'hommes, qui se tenaient sur l'ancrage du cantilever et qui ont été assommés par des débris qui volaient dans tous les sens. Certains ont été repêchés tandis qu'un grand nombre d'autres petites embarcations se sont précipitées pour recueillir les victimes dans l'eau. »

Mme Odell une dame de Montréal qui avait été témoin du drame, assura avoir vu l'arc parabolique tomber sur un petit bateau qui passait en dessous avec des curieux. C'est possible, mais les autorités ne s'en soucièrent pas. Ces gens restèrent au fond comme bon nombre de noyés du premier accident, celui de 1907.

Tous les témoignages divergeaient sur la description de la catastrophe. On peut cependant dire en guise de compromis

que les poutrelles inférieures de la travée centrale furent les premières à se tordre. La plateforme resta quelques secondes en place, mais les grosses cales de bois qui servaient à stabiliser l'arc parabolique furent sans doute déplacées par la torsion des poutrelles métalliques et immédiatement précipitées dans les flots à la suite de l'arc lui-même. Cette énorme libération de masse donna un tel contrechoc que la plateforme elle-même fut finalement projetée dans l'eau. Un long cri d'angoisse s'éleva de la foule des spectateurs. Des femmes se mirent à hurler, « des hommes se tinrent immobiles, abasourdis », tandis que les travailleurs du pont pouvaient difficilement retenir leurs larmes ; « c'était comme s'ils avaient perdu un grand ami », écrivit un journaliste local.

Le ministre de la Marine J. D. Hazen, qui était aux premières loges à bord du *Lady-Evelyn*, raconta que les poutrelles avaient commencé à se tordre et que cela avait entraîné l'éjection des rivets qui sautaient comme du pop-corn dans une poêle. Le colonel W. M. McBain d'Ottawa qui était à 100 mètres du pont et se préparait à passer imprudemment en dessous, affirma : « Les supports de la travée centrale se sont mis à craquer l'un après l'autre. » Il parla d'un groupe d'ouvriers qui, depuis l'intérieur d'une cage, vérifiaient les câbles. On avait suspendu cette cage à la pointe du cantilever et on l'avait attachée avec une corde à la travée centrale pour l'empêcher de trop osciller. Quand la travée était tombée dans l'eau, la corde qui stabilisait la cage s'était fort heureusement cassée, et celle-ci était restée suspendue dans le vide, tanguant violemment à 30 mètres de hauteur, tandis que les ouvriers étaient projetés avec une violence inouïe contre les grilles de protection. Armand Ardin, un habitant de Saint-Romuald âgé de dix-huit ans, avait vu un travailleur tomber dans l'eau et se débattre comme un diable dans un bénitier pour atteindre la côte. Il avait courageusement sauté dans le fleuve et ramené l'homme au bord.

Trois hommes parmi ceux qui travaillaient sur la travée centrale furent sauvés. Leurs noms sont Jack Wilson, Peter Jackson et Pierre Barbeau.

La rumeur de cette nouvelle catastrophe se répandit comme une traînée de poudre dans la ville, la province et le Canada

tout entier. « La tristesse que cela causa pouvait être lue sur tous les visages », nota un journaliste. Non seulement tout le monde éprouvait de la compassion pour les infortunés qui avaient perdu un être cher, mais, comme le dit un autre journaliste, « on sentait que les ingénieurs civils et la ville de Québec allaient encore être privés de leur pont ». Alors qu'on touchait au but, ce nouveau retard n'en fut que plus douloureux.

Les scènes les plus pathétiques se déroulèrent au Centre de regroupement des victimes sur les quais de l'anse au Foulon de Québec où les corps furent transportés. Plusieurs ouvriers moururent sous les yeux de leur femme et de leur famille venues dans des bateaux pour admirer leur savoir-faire. Plus de cent hommes étaient au travail sur le pont au moment critique ; quatorze se trouvaient sur la travée centrale ; six corps furent récupérés ; huit, perdus. Des remorqueurs et des bateaux à moteur s'affairèrent longtemps à repêcher les hommes qui luttaient à la surface pour leur survie, dans la lumière crue du soleil qui éclairait le drame de tous ses rayons.

Les contrats entre les gouvernements et les compagnies de construction du pont étaient extrêmement complexes et personne ne savait au début qui était financièrement responsable. Tout semblait avoir été fait pour diluer les responsabilités. La travée centrale était une perte totale, mais le reste du pont demeurait intact. Philip Johnson, président de la *St-Lawrence Bridge Company* affirma : « Le pont ne peut certainement pas être laissé comme il est. Naturellement, je ne peux pas faire de déclaration au pied levé au sujet des mesures qui doivent être prises pour remplir le centre du pont. » Il refusa d'émettre la moindre supposition sur la cause de l'accident, se contentant de dire : « Le système de levage est encore en place et intact. Il est difficile de savoir si la travée a glissé en dehors de ses cales ou si ce sont les poutrelles du pont qui ont cassé. » On annonça pourtant que le gouvernement avait suspendu toute circulation maritime dans les parages. D'autres ingénieurs à qui l'on posa la question répondirent qu'il était impossible de récupérer la travée centrale dans le Saint-Laurent. « Ce ne sera pas un obstacle à la navigation, car la profondeur de l'eau est de 54 mètres à cet endroit, et la

hauteur de la travée de 33 seulement. Selon la plupart des observateurs, elle doit être couchée sur le côté, ce qui ferait une hauteur de 26,40 mètres. Dans tous les cas, tous les bateaux peuvent passer au-dessus à moins que certaines poutrelles soient restées dressées. Le temps perdu sera l'aspect le plus sérieux du désastre. »

Certains commencèrent à parler de malédiction qui serait attachée au pont comme plus tard à la tombe égyptienne de Toutankhamon. Une rumeur persistante courut, selon laquelle Theodore Cooper était le diable venu sur terre pour tourmenter les Canadiens. Une autre prétendait que ce même diable n'était intervenu qu'après le premier écroulement. Il avait proposé un pacte au nouvel ingénieur en chef : il lui permettrait de réussir son œuvre sans anicroche à condition que lui serait donnée l'âme de la première personne qui franchirait le pont. L'ingénieur avait accepté mais, le jour de l'inauguration, il avait voulu éviter de « payer » la rançon avec l'âme d'un être humain. Aussi avait-il envoyé sur le pont un gros chat — noir, bien sûr — dont le diable avait dû se contenter. La crédulité du petit peuple était sans limite.

Une autre légende, moins sinistre, évoque un rivet d'or que quelque ouvrier farfelu (et riche !) aurait placé dans la superstructure. Le défi serait donc de le trouver. Mais attention ! Si vous le retrouvez, ne l'enlevez pas, car le pont pourrait bien s'écrouler une fois de plus, car comme on dit… jamais deux sans trois !

La deuxième inauguration officielle, le 20 septembre 1917, un an après le deuxième accident, se fit lorsque la travée centrale fut enfin boulonnée en place avec mille et une précautions. La cérémonie fut plus discrète ; et même, pourrait-on dire, presque expédiée en catimini. La tension était extrême chez les spectateurs moins nombreux. Il y eut des vents de panique aux moindres soubresauts. Cette fois, les officiels ne cherchèrent pas à voir de trop près. Chacun savait que sous les eaux miroitantes dormaient la plupart des quatre-vingt-neuf noyés de 1907 et de la première inauguration.

Une autre inauguration du pont, un peu plus officielle celle-là, quoique symbolique puisque le pont était en service

depuis longtemps, eut lieu le 22 août 1919. Elle fut présidée par le prince de Galles, âgé de vingt-cinq ans, celui-là même qui, sous le nom d'Édouard VIII, fut brièvement roi d'Angleterre, durant quelques mois en 1936, mais qui abdiqua en décembre de la même année, officiellement pour pouvoir épouser Wallis Warfield Simpson, une Américaine divorcée.

À la suite de ces accidents, les Iroquois de Montréal refusèrent de travailler ensemble sur un même chantier. Ils avaient perdu trente-cinq membres de leur réserve dans ce seul accident. Les ingénieurs de l'une des universités de Montréal, quant à eux, célèbrent désormais une partie de leur collation des grades dans une salle dont les murs sont décorés d'une grosse chaîne retrouvée dans les décombres de l'accident, afin de bien garder à l'esprit que les fautes d'ingénierie peuvent avoir des conséquences extrêmement graves.

Le seul avantage de la catastrophe du Pont de Québec fut qu'elle mit un terme à cette course au gigantisme des ponts cantilever. Aucun ingénieur n'osa plus tenter de ravir la vedette au Pont de Québec qui, grâce à cela, est resté jusqu'à nos jours « le plus grand pont cantilever du monde ».

Le premier crime de Saint-Louis-des-Illinois

Accoudé, un soir, à la fenêtre d'un hôtel, j'écoutais vivre et respirer l'énorme agglomération de Saint Louis du Missouri. Deux millions et demi d'habitants s'entassaient dans cette ville. Des sirènes de véhicules de police venaient déchirer par intermittence le murmure nocturne nourri par les moteurs de voitures et par les éclats de voix des passants attardés. Ces derniers, Noirs, Blancs et Hispaniques, arpentaient de façon parfois mal assurée les trottoirs malpropres du centre-ville.

Je ne pouvais m'empêcher de penser au tout premier crime qui, près de deux siècles plus tôt, alors que la ville parlait encore français, avait endeuillé cette grande métropole du Midwest. Par le plus grand des hasards, j'en avais lu le récit quelques jours auparavant dans un recueil poussiéreux, et je le livre ici à votre saine curiosité.

Fondée par Auguste Chouteau en 1764 comme comptoir de fourrures, la ville de Saint-Louis-des-Illinois passa sous domination espagnole en 1770, puis fut rétrocédée à la France pour faire ensuite partie du Traité de cession de la Louisiane.

Charles Gibson écrivit en 1878 :

> En 1818, la ville comptait environ deux mille habitants, dont les deux tiers étaient français et un tiers américains. La langue qui prévalait dans la rue parmi

les Blancs restait encore le français. Tous les habitants parlaient français aux Noirs, aux chevaux et aux chiens, et utilisaient la même langue en conduisant leurs attelages de bœufs. [...]

Aucun événement dans les annales criminelles de St-Louis n'a jamais créé autant d'intense émotion dans la communauté que «le crime des Montesquieu», ou «la tragédie de l'hôtel de la Cité», comme on avait l'habitude de l'appeler.

Le dimanche 28 octobre 1848, deux jeunes nobles français de passage à St-Louis, Gonsalve et Raymond de Montesquieu, séjournaient à l'hôtel de la Cité qui appartenait à Barnum. Ils étaient arrivés au pays en juin de la même année pour le visiter et en apprécier les bienfaits. Ils avaient lentement cheminé vers l'ouest. Chicago avait été leur précédente étape.

Gonsalve avait environ vingt-huit ans et son frère deux ans de moins. Outre une bourse fort abondamment garnie, ils possédaient une garde-robe impressionnante, un grand nombre d'armes et un équipement complet de chasse.

Leur chambre donnait sur un couloir qui menait à une petite cour arrière. Juste en face de leur chambre, dans un appartement qui s'ouvrait directement sur la petite cour, habitaient Albert Jones, H. M. Henderson et le capitaine William Hubbell. Dans une autre pièce, dont la fenêtre donnait sur la cour, vivaient T. Kirby Barnum, le neveu du propriétaire de l'hôtel, et M. Macomber, le maître d'hôtel.

Entre onze heures et minuit, durant la nuit du 28 au 29 octobre, alors que les jeunes Barnum et Macomber se préparaient à se coucher, leur attention fut attirée par un tapotement sur la vitre. Les rideaux n'étant pas tirés, ils aperçurent les deux jeunes Français dans la cour intérieure. L'un d'eux brandissait un pistolet.

Soudain, sans crier gare, le Français tira, blessant mortellement Barnum et atteignant superficiellement Macomber au poignet.

En entendant les coups de feu, Jones, Henderson et Hubbell ouvrirent malencontreusement la porte de leur chambre et se retrouvèrent aussitôt dans la trajectoire des balles du Français. Jones fut tué sur le coup, et les autres, légèrement blessés. Après la fusillade, les deux frères regagnèrent leur chambre où ils furent subséquemment arrêtés.

Ces homicides restèrent d'abord fort mystérieux. Les Montesquieu étaient parfaitement sobres et n'avaient eu aucun rapport de quelque sorte que ce fût avec les cinq hommes sur qui les coups de feu avaient été tirés. Au moment de son arrestation, le plus jeune frère déclara que Gonsalve avait récemment montré des symptômes de démence. Quant à ce dernier, qui voulait lui aussi disculper son frère, il prétendit qu'il s'était senti possédé par un irrésistible besoin « de tuer deux hommes », qu'il s'était lancé de lui-même dans cette entreprise et que son frère avait simplement suivi pour empêcher une tragédie plus grande encore, mais que tout était fait avant qu'il n'ait pu intervenir.

« Albert Jones, l'une des victimes de Gonsalve de Montesquieu, écrivit l'un des témoins nommé Sturgeon, était un de mes proches amis et un de mes clients. Je vivais du commerce du bois. Lui, il manufacturait des chariots. Jones, comme Kirby Barnum, qui fut tué en même temps par Gonsalve, était un jeune homme estimé et fort populaire. Leur meurtre sans aucun mobile apparent provoqua la plus profonde sympathie pour eux et pour leur famille, et la plus vive amertume contre les assassins.

« La nuit du crime, avant que Gonsalve et Raymond de Montesquieu aient pu être arrêtés et emprisonnés par la

police, ils furent frappés à coups de pied, giflés et malmenés fort rudement, comme cela me fut rapporté.

« Le lendemain, je fus heureux de constater que cela avait été l'acte d'un dément. J'éprouvai une grande compassion pour le pauvre et infortuné Raymond qui avait si soudainement dû faire face à la folie de son frère et au danger de perdre sa propre vie à cause de l'acte de son frère dément. Je cherchai ardemment ce que je pouvais faire pour aider ces hommes malchanceux, et sauver ma ville de la disgrâce qui serait advenue, si, pour ces meurtres, la populace avait ôté la vie d'un fou et celle d'un innocent.

« Comme il devait être terrible pour son propre frère Raymond, pensai-je du fond du cœur, de se trouver si loin de chez lui, sur une terre étrangère, sans personne pour sympathiser. Le fait qu'on les ait dits comtes et nobles n'avait fait qu'enflammer les préjugés, lesquels étaient déjà si violents que la populace ne put que difficilement calmer son impatient désir de voir couler le sang des meurtriers jusqu'après l'enterrement de Barnum et de Jones.

« Je me trouvais aux funérailles de mon ami Jones. Alors que je sortais du cimetière avec trois amis, en voiture à cheval, l'un d'eux me révéla qu'un plan avait été soigneusement élaboré pour livrer la prison aux mains de la populace cette nuit même. On voulait en sortir les prisonniers et les pendre. J'écoutais attentivement tout ce qui se disait, et, sans rien dire à personne, je résolus en moi-même de faire quelque chose. L'idée me vint à l'esprit de sauter du chariot sous un quelconque prétexte, de retourner en ville, et de cacher les Montesquieu afin de les mettre en sûreté, mais je craignis d'éveiller les soupçons. Je continuai donc mon chemin, convaincu que je pourrais revenir à temps pour sauver la vie de ce pauvre innocent de Raymond et de son frère dément.

« Par la suite, je me hâtai de retourner au palais de justice. J'eus assez de chance pour y trouver mon ami Louis Labeaume, appelé Tit'Labeaume, à l'époque shérif du comté. Je lui révélai rapidement ce que j'avais appris. »

Avec l'aide du shérif Labeaume, M. Sturgeon réussit à empêcher l'enlèvement et la pendaison des frères Montesquieu par les « vigilantes ». Grâce à lui fut évitée une grande injustice.

Gonsalve prétendit par la suite [...] que Dieu lui avait ordonné de tirer. Il y eut deux procès. Le premier, qui dura quatre semaines, se termina par un non-lieu. À la fin du second procès, le jury ne put cette fois non plus se mettre d'accord, même après quarante heures de délibérations. Quelques semaines plus tard, le gouverneur décida de libérer les deux hommes : Gonsalve pour cause de démence, et Raymond à cause de « l'opinion généralement admise selon laquelle il n'avait pas participé aux crimes dont il était accusé, et que les poursuites subséquentes ne permettraient d'atteindre aucun des objectifs de justice publique mais ne feraient que provoquer de nouvelles difficultés et des dépenses encore plus importantes pour l'État ».

Les frères partirent en direction de New York immédiatement après avoir été remis en liberté. Là, ils embarquèrent au plus vite sur un bateau à destination de la France.

Gonsalve de Montesquieu mourut de démence furieuse.

Les crimes de Jacques Mesrine au Canada

Il est des immigrants qu'un pays comme le Canada aurait souhaité ne jamais recevoir. Ainsi entrèrent au pays, un jour maussade de l'année 1969, deux personnes qui allaient rapidement devenir des *sans-papiers*, bien décidés à vivre en parasites du laborieux peuple canadien. Jacques Mesrine, trente-cinq ans, architecte maquettiste, et Jeanne Schneider, infirmière de trente et un ans, pénétrèrent au Canada avec un simple visa de tourisme. À cause d'eux, plusieurs familles canadiennes n'allaient pas tarder à connaître malheur et désolation.

Au moment même où Mesrine commençait de perpétrer ses méfaits dans notre pays, Charles Manson semait la consternation aux États-Unis en assassinant Sharon Tate, épouse enceinte de Roman Polanski. Les deux scélérats, Mesrine et Manson, allaient se retrouver simultanément devant des cours d'assises. En Suisse, les femmes, les dernières en Occident, obtenaient enfin le droit de vote. Au Canada, les avocats réclamaient à cor et à cri l'adoption au sein de la *Constitution canadienne* de la *Charte des droits de l'Homme*, qui permit par la suite à ces mêmes avocats de s'enrichir démesurément grâce aux milliers de poursuites judiciaires plus ou moins farfelues qui furent intentées par certains citoyens contre les lois qui ne leur plaisaient pas. Les juges — nommés en fonction de leur appartenance politique — dicteraient désormais leurs volontés aux vrais législateurs élus par le peuple canadien.

Mais revenons à nos deux prédateurs. En mars 1969, Mesrine trouva dans un quotidien de Montréal une petite annonce fort

intéressante: Georges Deslauriers, un millionnaire handicapé de soixante et onze ans qui habitait à Saint-Hyacinthe, dans la province de Québec, recherchait du personnel domestique: un cuisinier et une dame de compagnie. Bien entendu, il ne mentionnait pas dans l'annonce qu'il était millionnaire, mais nos voleurs le comprirent vite, car aucun prolétaire n'a jamais embauché de domestique. Le vieil homme ne pouvait se déplacer qu'à l'aide de béquilles ou d'un scooter électrique et ne devait jamais demeurer seul. Une victime idéale pour Jacques Mesrine. Les deux faux touristes furent immédiatement engagés, lui comme cuisinier et elle comme dame de compagnie. Durant plus d'un mois, ils étudièrent en silence les habitudes de la maison. L'infirme commençait à se féliciter de les avoir embauchés lorsque Jeanne eut une violente dispute avec le jardinier. Georges Deslauriers trancha; les deux Français furent tout simplement congédiés.

Mais Mesrine avait mis ce mois à profit pour s'acoquiner avec certains membres du milieu criminel montréalais. Aussi lui fut-il facile de recruter un autre malfrat, Michel Dupont, qui pourrait les aider, lui et sa compagne Jeanne Schneider, à kidnapper le millionnaire, ce qu'ils firent le 20 juin 1969. Jacques Mesrine séquestra Georges Deslauriers dans un appartement de Sherbrooke, loué — aussi incroyable que cela puisse paraître — sous son véritable nom, et réclama à son frère une solide rançon de 200 000 dollars. Au cours des négociations, il commit une deuxième erreur, celle de laisser seul dans l'appartement, sans aucune surveillance, le handicapé en chaise roulante pour aller recueillir la rançon. Mais, pour une raison que l'on ignore, le frère de la victime ne vint pas au rendez-vous et lorsque les malfrats rentrèrent à l'appartement, Gros-Jean comme devant, l'oiseau millionnaire avait tout de même réussi à s'envoler à cloche-pied, si l'on peut dire. Le nid était vide. Pris de panique, les deux bandits s'enfuirent vers l'est du pays, dans la direction géographique de la France. Ils espéraient trouver là un bateau de pêche norvégien en partance pour la vieille Europe. Mais Percé est une petite bourgade de province, et aucune ligne maritime ne la dessert. Les fuyards prirent donc une chambre (l'unité 4) à l'auberge-motel des Trois Sœurs, pour quatre jours.

Michel Dupont, qui les avait suivis jusqu'à Percé, ne tarda pas à rentrer chez lui. Il avait probablement compris que ces voyous ne pouvaient le mener que derrière les barreaux. Sage décision car, après avoir enlevé un handicapé, les deux bougres, Jeanne Schneider et Jacques Mesrine, allaient s'en prendre cette fois à une vieille femme seule, et l'assassiner pour lui dérober une poignée de bijoux. Ils profitèrent en effet de ce premier séjour à Percé pour se lier d'amitié avec Évelyne Le Bouthillier, la propriétaire de l'auberge. Ils la mirent en confiance, afin de pouvoir la dévaliser et la tuer quelques jours plus tard, après avoir ostensiblement quitté Percé pour y revenir discrètement.

De retour à Montréal, Michel Dupont se fit cueillir comme un collégien quand il eut la mauvaise idée de rendre visite à sa chère sœur dont le domicile était devenu une souricière de la Gendarmerie Royale du Canada. Il se mit immédiatement à table, répondant sans hésiter à toutes les questions précises qui incriminaient Mesrine et Schneider. Les gendarmes apprirent ainsi que les deux Français, comprenant enfin qu'ils ne pourraient jamais regagner la France depuis la Gaspésie, avaient décidé de tourner le dos à cette belle région touristique pour se diriger au plus vite vers le Texas — non sans être au préalable revenus à Percé pour éliminer Mlle Le Bouthillier. Aux États-Unis, ils se firent rapidement coffrer par le FBI. Sachant que les prisons américaines sont bien plus infernales que les canadiennes et qu'ils risquaient tous les deux de se faire violer comme des adolescents par les loubards de 140 kilos de muscle qui encombraient les prisons des cinquante États, Mesrine et Schneider acceptèrent immédiatement d'être extradés vers le Canada pour comparaître devant la cour criminelle de Saint-Hyacinthe où ils durent répondre à l'accusation de kidnapping. La GRC s'empressa ensuite de les incarcérer à la prison de Percé qui venait d'être rénovée et qui était considérée comme inviolable par les Gaspésiens.

Mais ce qui était inviolable pour les paisibles et honnêtes Gaspésiens n'était que faribole pour un gibier de potence tel que Mesrine. Le 11 septembre, il fabriqua un couteau avec une fourchette d'aluminium, prit le gardien en otage et le força à lui remettre les clés de la prison. Pendant ce temps, Jeanne faisait la même chose au quartier des femmes. En un tournemain, les deux malandrins sortaient par la grande porte

pour prendre — cette fois encore — la clé non pas des champs mais… des bois. C'est ce qui les perdit.

Les deux Français, qui ne connaissaient pas la nature sauvage de l'est du Québec, s'égarèrent rapidement dans la forêt frontalière des monts Chic-Chocs. Totalement épuisés, ils eurent paradoxalement l'immense chance d'être retrouvés par un hélicoptère de la GRC. Les autorités décidèrent de les transférer immédiatement à la prison civile de Québec où Mesrine et Schneider récoltèrent un an d'incarcération supplémentaire pour cette escapade dans la nature. Pour ce qui est de l'enlèvement lui-même, Me Raymond Daoust, « l'avocat le plus cher de Montréal à 1000 dollars par jour », leur conseilla de plaider coupable pour obtenir une peine réduite. De ce fait, Jacques Mesrine fut condamné à onze ans de prison et Jeanne Schneider, à cinq ans, les femmes criminelles étant bizarrement considérées comme moins responsables de leurs crimes que les hommes. C'était pour eux une aubaine incroyable, car l'entente non écrite impliquait que Mesrine serait expulsé vers la France après deux ans et demi de cellule et Jeanne Schneider après… un an et demi seulement ! De toute évidence, les autorités canadiennes ne voulaient qu'une chose, se défaire au plus vite de ces deux oiseaux de proie.

Cependant, elles n'y parvinrent pas, car la police qui enquêtait sur un crime perpétré à Percé, quelques jours après le départ des deux bandits pour Montréal, se rendit compte que, selon toutes probabilités, ils étaient discrètement revenus à Percé pour assassiner l'hôtelière et la voler.

Leur forfait accompli, les deux voyous s'étaient donc dirigés vers Windsor en Ontario, la ville jumelle de Detroit du côté canadien. Auparavant, ils avaient expédié trois grosses valises à Dallas, au Texas. Ces valises avaient été secrètement renvoyées à Québec après avoir été interceptées par la Sûreté du Québec à l'aéroport de Dorval. Mesrine avait immédiatement loué une voiture à Windsor aux bureaux de la compagnie Hertz. Au procès, Jeffrey Williams, l'agent de location de Hertz, expliqua qu'il avait récupéré son véhicule le 7 juillet après avoir reçu une lettre de Mesrine l'avisant que la voiture louée avait été abandonnée devant un hôtel de Windsor.

Les deux bandits avaient franchi à Detroit la frontière fluviale entre les deux pays dans une petite embarcation louée,

pour éviter les douanes et surtout l'immigration américaine. Pour cela, le 7 juillet, ils s'étaient présentés à Lyle Blondie, loueur de bateaux et propriétaire d'une marina à Windsor, et avaient pris pour trois jours un canot à moteur qu'ils avaient abandonné après usage, suivant leur habitude. L'embarcation avait été retrouvée le lendemain.

À Detroit, ces « touristes » indésirables — très satisfaits, on le voit, des services de la maison Hertz — avaient de nouveau loué une voiture au bureau local de cette compagnie, le 8 juillet, pour prendre la direction de la Floride et du cap Kennedy où ils avaient assisté au lancement d'une capsule Apollo. Leur fuite s'était terminée à Texarcana, en Arkansas, près de la frontière du Texas, où ils avaient été appréhendés le 16 juillet par le FBI. Extradés au Canada, à Saint-Hyacinthe puis à Percé, ils s'étaient évadés de cette dernière prison, mais avaient été immédiatement repris, comme nous l'avons raconté plus haut. Le procès commença à Percé mais, étant donné l'hostilité de la population gaspésienne pour ces gens qui avaient commis un crime si odieux, la cour d'assises déménagea bientôt à Montmagny à la demande de l'avocat de la défense.

Mais revenons au crime lui-même. Le couple était accusé d'avoir assassiné par étouffement une hôtelière de Percé, Évelyne Le Bouthillier, avec laquelle ils avaient fait semblant de se lier d'amitié pour mieux la mettre en confiance. Ils avaient logé dans ce motel du 21 au 25 juin 1969. À cette dernière date, ils avaient repris la route de Montréal, puis seraient subrepticement retournés à Percé pour commettre leur forfait. Pour les assister, le meilleur avocat de Montréal, M[e] Daoust, vint leur rendre visite à Québec.

Ce qui inquiétait M[e] Daoust, c'était, bien entendu, l'assassinat de cette septuagénaire sans défense qui avait été si gentille avec eux. Le jury risquait de ruer dans les brancards. L'enquête préliminaire, présidée par le juge d'instruction Roger Ouimet, avait permis d'accumuler des preuves accablantes. La police avait relevé une empreinte de l'index de Mesrine sur un verre retrouvé au salon, sur les lieux mêmes du crime. Elle avait aussi découvert l'empreinte d'un doigt de Jeanne Schneider sous un cendrier — un de ces cendriers sur un pied en bois que l'on plaçait autrefois près des fumeurs assis dans un fauteuil. C'était amplement suffisant pour faire pendre haut et

court n'importe quel malfrat en ces dernières années de peine capitale au Canada, à condition qu'il ne fût pas défendu par un avocat de la trempe de Me Raymond Daoust. L'affaire était sérieuse car le cadavre de la victime avait été trouvé le matin du 30 juin 1969 au rez-de-chaussée de son auberge des Trois Sœurs. Si Daoust ne trouvait pas de subterfuge, ses clients risquaient au minimum la prison à vie.

Mais il y avait plus. Lors de l'arrestation de Mesrine et de Schneider au Texas, les policiers avaient trouvé dans leurs bagages deux montres, un réveille-matin et des bijoux. Devant le tribunal canadien, l'assassin contesta la saisie et déclara haut et fort que ces choses lui appartenaient, qu'il les avait apportés de France. Tout le monde se mit à sourire en pensant à ce fier-à-bras au regard dur et cruel, immigrant clandestin au Canada, avec des valises pleines de pendeloques. Sa réponse provoqua l'ironie du juge :

– J'espère que vous trouverez une meilleure explication durant votre procès !

Cette remarque sarcastique, qui jetait sa défense à terre, provoqua la fureur du prévenu. Il insulta, avec la vulgarité qui lui était coutumière, tous ceux qui étaient présents. Le juge le fit expulser de la salle *manu militari*.

On demanda au prévenu de prouver l'origine des bijoux saisis. Mesrine annonça à Me Daoust qu'il avait des photos prises — prétendument — en France et sur lesquelles Jeanne Schneider portait déjà certains de ces bijoux. Il poussa même l'excès de mémoire jusqu'à dire dans quel magasin parisien précisément il avait acheté ces parures. L'avocat vérifia si la source était sûre — c'est-à-dire si ces gens voulaient coopérer à la défense de l'accusé — et demanda une commission rogatoire qui se rendit à Paris afin d'interroger les témoins de la défense. Le juge Paul Miquelon, le procureur de la Couronne, Anatole Corriveau, le lieutenant Georges Caron de la Sûreté du Québec et Me Raymond Daoust allèrent en France pour enregistrer sur bande audio le témoignage de cinq témoins.

Mais même un rusé bandit comme Mesrine pouvait dormir tranquille, car un avocat tel que Daoust aurait réhabilité Belzébuth en une heure de plaidoirie devant un jury d'ecclésiastiques. Il avait le don de jeter le doute dans les pensées les plus claires et de faire prendre aux esprits les plus

subtils des vessies pour des lanternes. C'était l'avocat le plus cher du Canada à l'époque — nous l'avons dit — et seuls les grands criminels de la mafia canadienne, de la haute finance et de la politique avaient les moyens de faire appel à ses services. Il répétait fièrement au moment de l'affaire Mesrine : « Quatre-vingt-dix-huit causes de meurtre sans un seul échec », et il ne voulait certes pas que Mesrine soit le premier. Il ne le fut pas. Mais, dès le début des procédures, le procureur de la Couronne s'écroula en pleine séance, victime d'une crise cardiaque, dans un silence impressionnant violé seulement par le rire diabolique de Mesrine qui montrait ainsi aux jurés de quel bois il se chauffait. Le procès fut immédiatement interrompu.

Un nouveau procès se tint, comme nous l'avons dit, à Montmagny, jolie petite ville nichée au pied des monts Notre-Dame, premiers contreforts de la longue chaîne des Appalaches qui s'étend presque jusqu'au sud des États-Unis. On choisit cette ville assez éloignée de la Gaspésie afin que Mesrine et sa complice puissent obtenir un procès équitable et objectif. Pour cela, on devait trouver des jurés qui n'avaient pas entendu parler de ces deux détestables prédateurs qui avaient décidé de vivre toute leur existence de la sueur et du sang des autres. On procéda immédiatement au choix des jurés.

Le 18 janvier 1971 s'ouvrit donc à Montmagny le deuxième procès de Jacques Mesrine et de Jeanne Schneider, sous la présidence de l'honorable juge Paul Miquelon de la Cour du Banc de la Reine. Les prévenus étaient défendus par Me Raymond Daoust de Montréal — avocat des causes impossibles, nous l'avons dit, comme sainte Rita — et Me Yvon Mercier de Montmagny, lui-même excellent avocat, quoique la présence de Daoust l'ait un peu éclipsé aux yeux des journalistes qui ont coutume de préférer le sensationnel, comme tout le monde le sait. Les procureurs de la Couronne, Me Maurice Lagacé et Me Bertrand Laforest, complétaient le générique de cette comédie qui consistait à berner douze jurés et à rouler dans la farine le juge et les procureurs.

Mesrine admit d'emblée qu'en France il avait été condamné en 1962 à dix-huit mois de prison pour port illégal d'armes au temps où il était commando de l'OAS en Algérie ; il ajouta qu'il avait par la suite été amnistié. Il avait aussi purgé une peine

similaire pour vol de documents chez un ancien officier nazi résidant en France. En vertu d'un accord franco-espagnol, il avait été condamné à six mois avec sursis pour vol de documents politiques au bureau d'un gouverneur militaire franquiste dans une des îles Baléares.

Le premier témoin fut l'agent Pierre Bernard du poste de la SQ d'Amqui. C'était l'homme qui, le 30 juin, avait reçu un appel de l'auberge des Trois Sœurs à Percé où la victime venait d'être découverte.

– À mon arrivée sur les lieux, Mlle Irène Le Bouthillier m'a indiqué où se trouvait le cadavre. De la cuisine, je suis allé vers le bureau et j'ai vu un corps couché sur le dos. La victime avait la tête recouverte d'une couverture. Sa main gauche était dégagée. Elle était bleue. J'ai soulevé la couverture et je me suis vite rendu compte que la personne était morte. J'ai examiné les lieux. Il y avait deux coussins par terre près de la victime. J'ai vu trois chaises ; près de l'une d'elles, un cendrier sur pied en verre taillé. Sur ce cendrier se trouvait un verre et une tasse sur sa soucoupe. Sur une chaise j'ai remarqué une autre tasse sur sa soucoupe. Dans le verre on voyait des traces d'un liquide incolore. Dans le fond des tasses, une substance brune. Dans le cendrier un peu de cendre ; pas de mégots. Je suis ressorti, et, par la suite, je suis revenu avec le Dr Gaudreault qui a fait le constat de décès. Rien n'a été déplacé sauf la couverture qui a dû l'être pour examiner le cadavre. La maison a été placée sous surveillance. Vers 17 h, je suis revenu avec le lieutenant Léo Caron et le caporal Léveillé.

Me Daoust ne posa que quelques questions à Pierre Bernard. Il lui fit dire que le cendrier ne contenait probablement que la cendre d'une seule cigarette. Puis vint le caporal Léveillé de la SQ qui déclara que toute la maison avait été passée au peigne fin. L'avocat le contre-interrogea pour lui faire préciser que, dans la chambre, il y avait une commode dont un seul tiroir, selon le policier, avait été forcé.

– Les autres tiroirs étaient fermés à clé. Alors, nous avons trouvé la clé pour les ouvrir.

– Vous avez fait cela avant de prendre les photos ?

– Oui.

– Alors, expliquez-moi pourquoi les tiroirs sont fermés sur votre photo.

Le policier reconnut son erreur.

– Les tiroirs étaient en place à votre arrivée?

– Oui.

– Alors, pourquoi sont-ils placés sur le lit sur cette autre photo?

– On les avait enlevés pour faire une expertise et pour relever les empreintes digitales.

Ce fut ainsi tout au long du procès; le diabolique avocat finit par induire les jurés à croire que les témoins manquaient de crédibilité. Ses questions extrêmement détaillées forçaient ces derniers à répondre: «Je ne me rappelle pas...» «Je ne me souviens pas...» «Je ne sais pas...» Et il leur rétorquait: «Pourtant tout à l'heure vous avez dit que...» «Cela ne correspond pas à la photo...»

Me Daoust harcelait tellement les témoins pour les obliger à se contredire que ces derniers n'osaient plus affirmer quoi que ce fût. Le travail de sape commençait. Le but était de discréditer dans l'esprit des jurés tous les témoins à charge... de même que le juge, comme nous le verrons plus loin.

Puis ce fut Irène Le Bouthillier, nièce de la victime, qui se présenta à la barre des témoins. Elle était étudiante et travaillait chez sa tante depuis quatre jours seulement lorsque s'était produit le drame. Au moment du crime, elle dormait dans une chambre du haut. À la demande de Me Maurice Lagacé, elle raconta:

– Ma tante Évelyne était allée rendre visite à une amie. Elle avait donc quitté le motel vers 19 h pour revenir vers 22 h 30. Vers 20 h un inconnu à l'accent français a téléphoné pour parler à ma tante. Je lui ai demandé si c'était pour louer une chambre. Il m'a répondu que tout était arrangé avec ma tante. À son retour, cette dernière m'a demandé de placer la clé de l'unité 9 sur le comptoir de la cuisine. Vers 22 h 45, alors que j'allais me coucher, ma tante a reçu un coup de téléphone. J'ai cru comprendre que c'était pour louer une chambre. Je suis allée me coucher et je me suis endormie presque aussitôt. Le lendemain matin vers 9 h 15, la sonnerie de la porte m'a réveillée. J'ai enfilé mon pantalon et je suis descendue. Il n'y avait personne à la porte avant. En me retournant, j'ai aperçu ma tante sur le plancher du salon. Sa tête reposait sur un coussin, et son corps était recouvert. À la porte arrière il y avait un

enfant qui voulait des glaçons. Je l'ai envoyé chercher son père qui est arrivé aussitôt et qui a immédiatement appelé la police.

La clé de l'unité 9 se trouvait sur le divan. La veille au soir, Irène Le Bouthillier avait lavé la vaisselle avant de se coucher; détail important car l'empreinte digitale que l'on avait retrouvée sur le verre ne pouvait pas avoir été laissée la semaine précédente. La jeune femme identifia aussi le tiroir dans lequel sa tante cachait son argent; celui-là même qui avait été fracturé par les assassins.

La situation était délicate et Me Daoust tenta avec habileté de limiter les dégâts. Il s'attaqua à «l'accent français» et fit admettre à Irène que les acteurs québécois avaient aussi l'accent français.

– Oui, mais c'était plutôt un accent parisien, répondit-elle.

Les interrogatoires et contre-interrogatoires se succédèrent durant des jours et des jours. Me Daoust se montrait extrêmement habile pour jeter sinon le discrédit, du moins le doute sur chaque témoin à charge.

«Lentement mais sûrement, l'avocat contestait la cohérence de la preuve de la Couronne et laissait filtrer le doute dans l'esprit des jurés». Comme on en était arrivé, dans le processus de la preuve, à parler des empreintes digitales trouvées sur les lieux du crime, l'avocat de la défense eut recours aux services d'Armand Morin, directeur adjoint de la police municipale de Laval, un ancien du service d'identification judiciaire de la Ville de Montréal. Me Bertrand Laforest, procureur de la Couronne, fit appel pour sa part au caporal Denis Léveillé. Ce dernier avait, durant de longues années, dirigé le service d'identification judiciaire de Montréal. Il est surprenant de constater à quel point les «experts» sont souvent disposés à prêter main-forte à ceux qui les payent.

Après une série de tests, Morin annonça à l'avocat de la défense que les empreintes étaient bel et bien celles des deux voyous. Une empreinte de l'index droit, trouvée sur un verre abandonné près de la victime, mettait en évidence au moins treize points de similarité avec Mesrine; huit points seulement suffisaient pour convaincre un tribunal. Quant à l'empreinte relevée sur le pied de bois du cendrier, on pouvait compter dix points de similarité avec l'annulaire gauche de Schneider.

Face à ces preuves flagrantes, le rusé avocat de la défense décida d'attaquer le problème sous un autre angle, l'ancienneté des empreintes. Pourquoi les deux Français n'auraient-ils pas laissé leurs traces lors de leur premier passage à Percé cinq jours plus tôt, alors qu'ils étaient poursuivis pour le kidnapping du millionnaire Georges Deslauriers ? Selon l'expert Denis Léveillé, l'empreinte du verre était grasse, donc fraîche. Celle du pied du cendrier, sur une surface de bois, ne pouvait se voir à l'œil nu ; elle n'était ressortie qu'à la poudre révélatrice.

Sous les yeux des jurés, qui y perdaient leur latin, fit rage une bataille d'experts en empreintes digitales. L'un prétendait que les empreintes ne restaient fraîches que vingt-quatre heures. Armand Morin affirmait que les empreintes pouvaient rester fraîches durant quinze jours « dans des conditions idéales de conservation ». La Couronne essayait bien sûr d'établir que les empreintes laissées dans le salon de Mlle Le Bouthillier dataient du 29 juin au soir ou du 30 dans la nuit.

Me Daoust tenta alors de décrédibiliser l'expert de la Couronne et de le taxer d'incompétence ; c'était de bonne guerre :

– Je vous lance un défi. Consentez-vous à faire une expérience ? On déposera deux empreintes le même jour sur un verre. Vous en ferez apparaître une immédiatement devant les jurés. Vous ferez la même expérience quatre jours plus tard sur l'autre.

Grâce à des subterfuges de ce genre, à d'habiles interrogatoires et contre-interrogatoires, et à de diaboliques chausse-trappes, l'opinion des jurés commençait à évoluer vers le doute…

Marcelle Raymond identifia les bijoux de même qu'un réveil, qui étaient en possession de Mesrine, comme ayant appartenu à la victime. Ces objets avaient été retrouvés dans les bagages des deux voyous, à Dallas. Des témoins assurèrent avoir vu le couple sur les lieux du crime entre le 29 et le 30 juin. Me Daoust soutint qu'il y avait erreur d'identification.

Au cours du procès, plusieurs algarades éclatèrent entre Me Daoust ou Mesrine, d'une part, et le juge, de l'autre. La plus violente se produisit le 26 janvier, quand l'un des procureurs de la Couronne, Me Laforest, appela à la barre Thérèse Lebel, cousine de la victime et commerçante à Percé. Mlle Lebel était,

en effet, un témoin à charge dangereux, et il était indispensable de la neutraliser par une diversion qui effacerait son témoignage de l'esprit des jurés. C'était de la manipulation pure et simple. Lorsqu'on lui demanda si elle avait vendu à la victime le réveil trouvé dans les bagages des accusés, elle répondit :

– Oui, j'ai vendu ce réveille-matin à ma cousine il y a sept ou huit ans !

Mesrine s'agita en bougonnant à voix basse.

– Voulez-vous vous taire, vous autres ?! Je n'endurerai plus rien de votre part, lança le juge Miquelon.

– On en endure pas mal nous-mêmes, répliqua Mesrine.

– Séparez-moi ces deux-là ! ordonna le juge en voyant que Schneider allait ouvrir la bouche.

– C'est des parjures, tout ça ! cria Mesrine en désignant du menton la jeune femme à la barre des témoins. Ce sont des parjures ! Il n'y aura pas une autre affaire Coffin ici ! Ce sont des parjures et vous le savez. La Couronne les protège. La police les protège, et vous aussi vous les protégez ! Vous avez mené une commission rogatoire en France et vous le savez ! C'est écœurant !…

Le juge Miquelon était blême de colère sous cette avalanche d'accusations, mais il réussit à se contrôler et à garder un long silence.

– Vous avez pendu Coffin, continua Mesrine, mais vous ne me pendrez pas moi, parce que je vais me défendre ! On va prouver que ce ne sont que des mensonges !

– On suspend la séance une dizaine de minutes, lança le juge en se levant.

À la reprise, le juge voulut faire une petite mise au point :

– Les insultes que vous m'avez adressées en partant, vous savez, elles ne me font aucun mal. Mais je vous avertis : si vous intervenez encore une fois, j'appliquerai la loi et le procès se passera en votre absence.

Pendant que son client provoquait le juge, Me Daoust gardait « un calme olympien [car] tout cela s'insérait dans son plan tactique ». Effectivement, qui pouvait avoir renseigné Mesrine sur cette affaire Coffin qui avait eu lieu longtemps avant sa venue au Canada ? Il fallait que tout cela soit monté de toutes pièces par la défense elle-même afin de déstabiliser le juge et de lui faire exprimer publiquement ce qui pouvait

passer pour un manque flagrant d'objectivité aux yeux des jurés. La situation était, en effet, doublement délicate pour Me Daoust en ce qui concernait la réfutation des preuves accablantes. Ainsi déstabilisé, le juge commettrait probablement quelque erreur qui pourrait être invoquée pour obtenir un recours judiciaire en appel en mettant en évidence un vice de procédure ou une erreur commise sous le coup de la colère.

Un autre témoin vint de Miami où il s'était installé entretemps : Giovanni Usai qui, au moment du crime, était barman à la discothèque du Pic de l'Aurore à Percé. Il évoqua les deux visites de Jacques Mesrine et de Michel Dupont à cette boîte de nuit, le 29 juin, le soir même du crime. Il se rappelait qu'ils avaient ingurgité chacun huit verres de scotch.

– Cela leur avait coûté 24 dollars ! Et M. Mesrine m'avait laissé un pourboire royal, un beau billet de 20 dollars.

C'est fou ce que les voleurs peuvent se montrer généreux pour épater la galerie avec l'argent qu'ils n'ont pas gagné à la sueur de leur front.

Peu avant la fin de la preuve, le 28 janvier, Me Daoust décida de faire passer Mesrine à la barre des témoins, mais bien qu'il se fût évertué durant plusieurs heures, la veille, à le préparer à cette épreuve capitale, lui apprenant ce qu'il fallait répondre et surtout ce qu'il ne fallait pas dire, le colérique accusé, qui avait davantage l'habitude de convaincre ses interlocuteurs au moyen, fort persuasif, de son Colt 11.43, ternit un peu l'image que ses avocats — Me Daoust et Me Mercier — s'efforçaient de présenter de lui, une image de victime malmenée par un système judiciaire parfaitement injuste et dévoyé.

Pendant que la défense avait recours à ces procédés plus ou moins légaux, Mesrine menait un deuxième combat par des voies qui, elles, étaient tout à fait illégales : il préparait une évasion. Il avait pour cela pris contact avec deux voyous, détenus à Montréal, et s'était arrangé avec eux pour qu'ils viennent témoigner à Montmagny durant son procès. Ils avaient donc été extraits de leur cellule montréalaise pour être transférés à la petite maison d'arrêt de Montmagny dont les gardiens — Robert Proulx pour le quartier des hommes et sa conjointe pour celui des femmes — avaient heureusement reçu l'aide de renforts : un piquet de gardes de la Sûreté du

Québec. Un soir, Mesrine murmura à ses deux complices, en passant devant les barreaux de leur cellule :

– Messieurs, c'est pour ce soir !

Il avait décidé de créer un incident dont ils profiteraient tous les trois pour jouer les passe-muraille. À minuit, donc, Mesrine mit le feu aux meubles de sa cellule. Mais immédiatement, les policiers s'élancèrent, enchaînèrent les trois détenus et les transférèrent, penauds, à la cellule de garde-à-vue de la police municipale de Montmagny. La tentative avait lamentablement échoué.

Le lendemain, l'atmosphère était tendue au tribunal. Il fut question de faire passer les accusés au détecteur de mensonge, mais le juge, qui connaissait le peu de fiabilité de cet instrument, s'y opposa. Mesrine vit immédiatement le parti qu'il pouvait tirer de ce refus dans son œuvre de manipulation du jury. Feignant la fureur, il s'écria :

– C'est absolument illégal !

Désireuse d'ajouter son apport personnel au désordre et au brouhaha, Jeanne Schneider se leva comme un diable en hurlant :

– Votre Honneur, je veux être testée moi aussi !

– Taisez-vous ! riposta le juge Miquelon.

– Je suis innocente et je veux le passer !

– Moi aussi, je veux le passer, beugla Mesrine. Les témoins se protègent derrière la Bible. Moi, je veux me protéger avec le détecteur de mensonge. Vous ne cacherez pas la vérité. Je veux être testé parce que je dis la vérité. Mais, vous, vous la cachez, la vérité !

Hors de lui et tremblant de colère, le juge tonna :

– J'applique l'article 557 du Code criminel. J'expulse cet accusé. C'est tout !

– Moi aussi, je suis pareille, lança Schneider.

– Vous voulez sortir ?

– Oui, parce que je suis innocente !

– Alors, dehors !

– Avec plaisir.

Les jurés restèrent bouche bée, inconscients de l'influence qu'avaient sur leur esprit ces manœuvres machiavéliques. Le public avait l'impression d'assister à une algarade entre un prof de l'école Louis-Jacques-Casault, à quelques rues de là, et une

bande d'élèves rebelles et arrogants. Les avocats de la défense — qui avaient peut-être écrit le scénario de cet esclandre — regardaient leurs clients en silence, fort satisfaits, sachant que tout cela aurait un effet extrêmement positif sur l'opinion des jurés quand ils devraient délibérer, et aussi sur la décision de la cour d'appel dans le cas où il deviendrait nécessaire d'en appeler aux instances supérieures. Ces bons ruraux allaient certes imaginer que seuls des innocents pouvaient ainsi réclamer à cor et à cri un test de vérité. Le calcul était bon.

Un peu plus tard ce jour-là, Me Daoust usa d'un autre subterfuge pour discréditer un témoin. Il appela à la barre Lucille Alain, la jeune fille qui avait servi une petite collation aux deux voyous vers 4 h du matin, dans la nuit du crime. Par diverses ruses, l'avocat l'amena à déclarer que, dans la nuit du 29 au 30 juin, Mesrine portait une moustache. Il tenait à ancrer ce détail dans l'esprit des jurés. Après quoi, il fit venir le témoin suivant, un coiffeur de Montréal, Pierre Migault, qui avait rasé la moustache de l'accusé, le 26 juin, soit quelques jours avant le meurtre. Les jurés en restèrent ébranlés.

Lorsqu'il fallut prouver que les bijoux volés ne provenaient pas des tiroirs fracturés d'Évelyne Le Bouthillier, les douze jurés écoutèrent deux témoins sous forme d'enregistrement audio. Le premier était Bernard Fried, fabricant de bijoux de fantaisie à Paris et ami de la famille Mesrine, qui avait prétendu reconnaître plusieurs des colliers. Le second était le père de l'accusé, Pierre Mesrine, qui dirigeait dans la même ville un atelier de confection et qui offrait à ses clientes — chaque année à l'occasion de la Sainte-Catherine — des bijoux acquis chez Fried. Quant aux boutons de manchette, Mesrine père les avait aussi reconnus, bien entendu, comme appartenant à son cher fils.

Durant l'interrogatoire, le père tâchait de se montrer aussi évasif que possible, utilisant le plus souvent le mot « truc » pour répondre aux questions trop précises des magistrats canadiens sans rien affirmer de formellement explicite. Au sein du public qui assistait au procès, plusieurs personnes — dont l'auteur de ces lignes — virent dans le comportement particulier du père la source de l'improbité du fils.

Grâce à ses avocats chevronnés, cette journée-là fut particulièrement fructueuse pour l'assassin. Les deux scélérats se frottaient les mains de satisfaction.

Comme il représentait la défense, Me Daoust devait plaider le premier; c'est la loi. On veut que le peuple canadien, par la voix de son avocat appelé « procureur de la Couronne », soit le dernier à laisser son impression dans l'esprit des jurés. La défense du public et de la victime passe ainsi avant celle du criminel, ou du moins de celui qui est accusé du crime. L'avocat de la défense devait donc prévoir les coups du réquisitoire qui viendrait après, car il n'avait aucun droit de réplique.

S'adressant aux jurés, Me Daoust déclara : « Si la Couronne avait voulu prouver la culpabilité des accusés, elle avait failli à sa tâche. La loi vous a fait les seuls maîtres des faits... Toute l'affaire tourne autour de preuves circonstancielles. Dans de tels cas, la loi est très claire. Il faut que ces preuves soient uniquement compatibles avec la culpabilité des accusés à un point tel qu'aucun doute ne puisse subsister dans votre esprit. Autrement, vous devez rendre, en conscience, un verdict d'acquittement.

« Ce dossier d'accusation s'appuie sur deux éléments : les empreintes et les bijoux, car, d'une part, il n'y a aucun témoin oculaire du meurtre de Mlle Le Bouthillier, et, d'autre part, personne n'a vu les accusés sur les lieux du crime au moment des faits. La Couronne vous a présenté en preuve deux empreintes. Celle de Jacques Mesrine retrouvée sur un verre, et celle de Jeanne Schneider sous un cendrier. La défense ne conteste pas que ces empreintes sont authentiques et qu'il s'agit bien des empreintes des accusés. D'ailleurs, notre propre expert l'a reconnu sans difficulté. On se bat honnêtement, raisonnablement... Le tout est de savoir QUAND ces empreintes ont été appliquées ? C'est la question à laquelle vous allez devoir répondre. À combien de temps remontent-elles ?... L'expert de la police a déclaré qu'à son avis il s'agit d'empreintes fraîches datant de moins de vingt-quatre heures. Nous avons fait entendre un autre expert, M. Armand Morin, une sommité en matière d'empreintes digitales. Il vous a fait part des expériences qu'il avait tentées. Et il vous a montré qu'il n'y a aucune différence entre une empreinte datant de vingt-quatre heures, de cinq jours, de dix ou de quinze jours. C'est une preuve concluante et irréfutable... Autre fait étrange. La Couronne vous a prouvé qu'il y avait quelqu'un dans la maison au moment du drame, Mlle Irène Le Bouthillier. Si l'on en croit la thèse de la

Couronne, un Français aurait téléphoné au cours de la soirée et la jeune Irène aurait répondu. Il savait donc qu'il y avait quelqu'un d'autre à la maison. Est-il logique qu'il ait commis ce meurtre sans se soucier qu'un témoin surgisse à l'improviste?... Si l'on en croit la thèse de la Couronne, les accusés auraient porté des gants dans la chambre à coucher et auraient effacé toutes les empreintes. Ils auraient cependant signé leur forfait en laissant leurs empreintes au salon. C'est d'un illogisme absolu. Autre illogisme, une fois leur forfait accompli, ils se seraient rendus dans un restaurant de Carleton à 4 h du matin. Ils auraient dit qu'ils étaient très pressés et se seraient sustentés durant plus de trois quarts d'heure. Fait à signaler, la jeune fille dit que Mesrine portait une moustache. Il se l'était fait raser quelques jours auparavant...

« [En ce qui concerne les bijoux,] Mesrine, pour sa part, les identifie précisément. Il vous dit où il se les est procurés. Il vous donne des détails que seul le propriétaire peut connaître... Puis il y a les fameux boutons de manchette. Mesrine, encore une fois, vous a dit où il les a eus. On a même trouvé chez lui l'écrin qui devait les contenir... D'une part les empreintes ne veulent rien dire. On ne peut affirmer quand elles ont été apposées. D'autre part, vous avez des bijoux et selon la preuve présentée et non contredite, il y a beaucoup plus de chances qu'ils appartiennent aux accusés qu'à la victime. Que voulez-vous de plus ? Condamneriez-vous votre fils ou un membre de votre famille avec de telles preuves ? L'enverriez-vous en prison pour la vie ?... » Argument irrésistible puisqu'il s'adressait directement au cœur des jurés et non à leur raison, mais totalement inadéquat.

Pendant quatre longues heures Me Daoust utilisa tout son talent dans sa magistrale plaidoirie à l'issue de laquelle il était totalement exténué.

Le lendemain matin, Me Lagacé, l'un des procureurs de la Couronne se lança — avec grand talent aussi — dans son réquisitoire : « Nous avons une preuve circonstancielle qui se tient. Nous avons trouvé les bijoux de la victime dans les valises des accusés et leurs empreintes digitales sur les lieux du crime. Il y a aussi le coup de téléphone qu'il a donné à Irène Le Bouthillier, le fait qu'ils ont été vus un peu avant le meurtre au Pic de l'Aurore et qu'ils se soient arrêtés dans un

restaurant de Carleton quelques heures après leur forfait... Les accusés avaient identifié M[lle] Le Bouthillier comme une proie facile... »

Le moment était critique pour l'opinion des jurés. L'avocat n'avait plus le droit de les influencer. Ce fut donc Mesrine qui intervint. Dans le box des accusés, il éclata d'un ricanement bruyant. Le juge Miquelon, furieux, lui lança :

– Mesrine, cessez de rire !

– Vous ne riez pas, vous ?

– Cessez ce manège.

– Je veux être exclu de la Cour.

– Non !

– Je le demande parce que c'est écœurant d'entendre pareille chose. Quand j'entends un énergumène parler comme cela...

– Quand votre avocat a plaidé, personne ne l'a interrompu, alors...

– C'est parce qu'il disait la vérité ! Ça, c'est du roman-feuilleton.

L'accusé accepta enfin de se taire ; il avait brisé l'effet oratoire du procureur et c'était le but recherché. M[e] Lagacé put poursuivre son réquisitoire : « Différents témoins de la famille ont identifié pas moins de quatorze objets devant vous... Est-il possible qu'ils se soient trompés quatorze fois ?... Est-il possible de croire qu'à cette occasion, Mesrine ne savait pas le nom de la victime du meurtre dont il allait être accusé ? Est-il possible que les trois policiers se soient trompés ? Non ! Mesrine se croyait plus malin que les policiers et il a tenté de leur faire un tour de passe-passe. Cela s'est retourné contre lui. Je vous demande de juger cette affaire en hommes sensés. Vous avez le choix entre la version de la Couronne, qui vous vient de témoins désintéressés, et celle de Mesrine. »

Le juge Miquelon expliqua ensuite fort objectivement aux jurés la théorie du doute raisonnable : « Vous devez décider si Mesrine était à Percé le 29 juin, et pour cela vous devez effectuer un choix entre le témoignage de Mesrine et celui des trois employés de la discothèque du Pic de l'Aurore. Vous devez aussi choisir entre le témoignage de Mesrine et celui de la serveuse du restaurant de Carleton. Pensez-vous que TOUS les témoins ont voulu vous tromper ? »

Le samedi matin, les douze jurés délibérèrent durant une heure et demie. Trente minutes après le début des délibérations, ils revinrent dans la salle d'audience pour se faire relire certains témoignages. Puis ils retournèrent s'entretenir à huis clos. La tension était extrême.

Lorsque, à la fin des délibérations, le couple fut rappelé au tribunal, sans menottes, l'un des policiers bouscula Schneider. Mesrine se rua sur le gardien et l'assomma d'un puissant uppercut au menton. Il fut immédiatement menotté par les autres policiers qui lui tombèrent dessus.

Finalement, le verdict tomba comme le couperet d'une guillotine sur le cou de… la victime et de l'assistance en général : NON COUPABLES !

À l'annonce de l'acquittement, il y eut un murmure de protestation incrédule dans l'assistance. Le juge Paul Miquelon, fort déçu lui aussi, déclara :

– Messieurs les jurés, je vous remercie. La Cour est obligée d'accepter le verdict. Je dis que je suis obligé parce que ce n'est pas le verdict que j'aurais rendu.

Puis, se tournant vers Mesrine et Schneider, il dit :

– Vous êtes libérés de l'accusation. J'espère que vous pourrez dormir en paix avec votre conscience… Vous allez immédiatement quitter la salle d'audience et retourner là d'où vous venez, à la prison de Saint-Vincent-de-Paul, pour finir d'y purger la sentence dont vous êtes accablés. En attendant, je vous suggérerais de prier pour demander à Mlle Le Bouthillier qu'elle vous pardonne.

– Votre honneur, si elle était ici, elle vous répondrait qu'on est innocents, répliqua aussitôt Jeanne Schneider, folle de joie.

– Nous sommes innocents ! cria Mesrine.

– Sortez-les ! lança le juge, excédé.

Une dizaine de policiers empoignèrent le couple pour le faire sortir de la salle d'audience. Pour expliquer son commentaire, après le départ des deux bandits, le juge ajouta :

– Maintenant, messieurs les jurés, mes remarques ne sont pas un blâme à votre endroit. J'espère que vous avez jugé cela honnêtement, suivant votre conscience. Mais je suis obligé de vous dire que je ne partage pas votre opinion. Excusez-moi et je vous remercie.

Le juge apprit ensuite aux jurés que Mesrine purgeait une peine de dix ans pour le kidnapping d'un handicapé, et Schneider une peine de cinq ans seulement pour le même crime. Ces condamnations étant en appel, il aurait été illégal de les signaler aux jurés avant qu'ils ne rendent leur verdict.

La presse du lundi 8 février 1971 stupéfia le Canada tout entier. L'acquittement des deux criminels semblait aussi incroyable que, quelques années plus tard, celui de l'athlète O. J. Simpson aux États-Unis après l'assassinat de sa femme.

À l'issue de ce fameux procès de Montmagny, Mesrine fut transféré à la prison Archambault, un établissement à sécurité maximale — du moins à l'époque — qui était une dépendance du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, 400 mètres plus loin. Il devait y purger sa peine pour avoir kidnappé le vieillard handicapé.

Cette prison était considérée comme la plus sûre du Canada. Elle était en tout cas la plus moderne, puisqu'elle avait été construite quatre ans auparavant seulement, et elle hébergeait dans ses murs la faune criminelle la plus dangereuse du pays : soixante-deux tueurs gardés par soixante-cinq fonctionnaires. C'était donc le grand service personnalisé. On prétendait qu'Archambault était la seule prison du monde où la lecture était le seul moyen d'évasion. Mais l'on déchanta le 21 août 1972.

Ce jour-là, coup de théâtre ! Jacques Mesrine, trente-sept ans, s'évadait en compagnie de toute une pléiade non pas de poètes, mais de criminels endurcis : Jean-Paul Mercier, vingt-huit ans ; Robert Imbeault, vingt-trois ans ; André Ouellette, trente-trois ans ; Pierre Vincent, vingt-sept ans (il fut presque immédiatement arrêté) ; et Michel Lafleur, vingt-deux ans. Ouellette et Lafleur, prisonniers politiques, étaient des membres en règle du FLQ.

Il y avait vingt-trois détenus dans la cour durant la promenade du matin à l'extrémité nord du complexe. Ils devaient rester dehors de 9 h à 11 h. À 10 h 30, le garde du mirador repéra des mouvements inhabituels dans des buissons, près d'une clôture ; il fit sonner l'alarme. À l'aide de pinces coupantes, les bandits s'étaient ouvert un passage à travers les

deux clôtures grillagées. Les prisonniers qui se trouvaient dans la cour reçurent immédiatement l'ordre de réintégrer leurs quartiers. Lorsqu'on les compta, on vit qu'il en manquait six dans cet établissement qui avait pourtant le titre enviable de « pénitencier à sécurité maximale ».

Le ministre Goyer, solliciteur général du Canada, monta dans l'un des miradors de la prison afin d'observer l'endroit où les détenus s'étaient évadés. Du haut de cette tour, il affirma avec colère qu'il pouvait parfaitement apercevoir le point d'évasion et que tout s'était donc déroulé sous les yeux des gardes. Pourquoi ces derniers n'avaient-ils pas tiré lorsqu'ils avaient repéré les hommes dans les buissons ? « Il est grand temps de jeter un coup d'œil sur ce que font tous ces gens à l'intérieur de ces unités correctionnelles, plutôt que de distribuer de plus en plus de gadgets de sécurité. J'en ai vraiment plein le dos ! » hurla-t-il en émaillant ses propos de mots du terroir que le protocole interdit de reproduire dans ces lignes.

Tous les ponts reliés à l'île Jésus étaient surveillés. La police municipale de Laval se joignit à la Sûreté du Québec et aux gardiens de la prison pour fouiller toute la journée les bois avoisinants.

À la suite de ces évasions, on ferma la maison d'arrêt Archambault pour une période d'un an afin d'étudier la situation. Les détenus furent transférés au vieux pénitencier.

L'éditorialiste Laurent Laplante critiqua le système pénitentiaire en écrivant dans Le Devoir du mercredi 23 août 1972 : « Malheureusement nombre de nos prisons, y compris quelques-unes parmi les plus récentes, ont été conçues par des architectes qui n'avaient eu comme contact avec le crime, que des amitiés politiques. » Ces paroles cinglantes montraient la grande liberté d'expression dont nous jouissions en tant que Canadiens, plus peut-être que le comportement criminel de nos hommes politiques qui ne sont pas plus brigands — ni moins, d'ailleurs — que ceux de tout autre pays.

Mais Mesrine courait toujours. Le 10 septembre 1972, il abattit de sang-froid, comme du gibier, deux pères de famille, Médéric Côté et Ernest Saint-Pierre, gardes forestiers à

Saint-Louis-de-Blandford, dans la région de Victoriaville. Puis il disparut dans la vaste forêt du sud du Québec et passa aux États-Unis où il réussit, cette fois, à éviter les pièges du FBI. Il traversa le Mexique et le Venezuela pour finalement rentrer illégalement en France où il fut immédiatement arrêté en mars 1973 à Boulogne-Billancourt par les gendarmes qui le gardaient à l'œil.

– Félicitations, leur dit Mesrine. Vous avez réussi là où le FBI a échoué.

Mais, en juin 1973, il s'évada du palais de justice de Compiègne en prenant le juge en otage. Pour cela, il avait demandé à se rendre aux toilettes où un complice avait caché un pistolet. Grâce à cette arme pointée sur la tête du juge, il sortit sans difficulté du palais de justice. Mais en septembre 1973, il tomba la tête la première dans un piège tendu par l'antigang du commissaire Broussard. Il fut arrêté alors qu'il se terrait à Paris.

En mai 1977, Mesrine fut condamné à vingt ans de réclusion. Un an plus tard, il réussit un coup spectaculaire en s'évadant du quartier à haute sécurité de la prison de la Santé à Paris, en compagnie de ses amis François Besse et Carman Rives. Mais une fusillade s'ensuivit et Rives fut tué. Son avocate, Me Christiane Giletti, fut arrêtée et inculpée pour « fourniture d'instruments et d'armes en vue d'une évasion ».

Le 16 mai 1978, une semaine après ce haut fait, Mesrine alla narguer la police en se présentant au commissariat de Deauville, avant d'attaquer le casino de cette ville. Au commissariat, il montra une fausse carte d'inspecteur de police et demanda à parler à l'officier de permanence. Ce dernier était absent.

– Je repasserai ! claironna Mesrine en repartant.

Quelques minutes plus tard, en compagnie d'un autre gangster, il se rendit au casino, où le physionomiste lui demanda ses papiers. Brandissant sa carte de la police, il déclara qu'il voulait voir M. Marsin, le directeur des jeux. « Je recherche un escroc », expliqua-t-il. Puis, mettant bas le masque, il lança fièrement au groupe qu'il tenait maintenant sous la menace de ses revolvers :

– Je suis Mesrine, vous avez certainement entendu parler de moi.

À l'issue de ces présentations peu orthodoxes, il s'enfuit avec les 80 000 francs que lui tendit la caissière terrifiée.

Mais un employé avait dès le début appuyé sur une alarme silencieuse, et les deux voleurs furent accueillis à la porte par quatre policiers. Une fusillade éclata entre ces derniers et les deux voyous qui brandissaient chacun deux revolvers. Deux femmes, une Française et une Anglaise, furent blessées par des balles perdues.

Les journaux à scandale et ceux de gauche, désireux de déstabiliser le gouvernement en place, parlèrent abondamment des crimes de Jacques Mesrine, toujours positivement pour ne pas subir ses représailles. Grâce à cette valorisation inespérée, certains commencèrent à considérer le tueur comme une espèce de glorieux « passe-muraille », oubliant qu'il avait aussi assassiné bon nombre de personnes dont une vieille dame canadienne. Depuis longtemps déjà, la France était le théâtre d'une grande entreprise de destruction de l'image des forces de l'ordre dans l'opinion publique, par les œuvres littéraires, le cinéma et la presse.

En juin 1978, Mesrine prit un otage dans une des banques de la *Société Générale* et se fit remettre une somme importante. Le mois suivant, alors qu'il était toujours en cavale, il accorda une interview flatteuse à la journaliste Isabelle de Wangen de *Paris-Match*. De Wangen, qui se montra outrageusement fascinée par la débordante virilité de l'assassin, fut inculpée par la justice française de recel de criminel et de complicité d'apologie du crime. En novembre de la même année, Mesrine organisa une prise d'otage au domicile du juge Petit, président de la cour d'assises de Paris. Mais cette fois, ce fut un échec complet.

Quelque temps après, le gangster envoya deux lettres ouvertes aux journaux *Libération* et *Le Matin*. Dans ce dernier, il interpellait le commissaire Devos, chef de la brigade de répression du banditisme, pour prendre la défense non pas des ouvriers mal payés… mais des taulards incarcérés dans les quartiers à haute sécurité. Jacques Mesrine tentait ainsi de se forger une légende de Robin des Bois, héros des opprimés, mais le destin allait faire avorter ses tentatives. Il vivait ses derniers jours sur terre.

On pouvait lire dans l'hebdomadaire *Minute*:

> Il importe pour comprendre Mesrine de se défaire des clichés usés sur le thème du « gangster au grand cœur », « sévère mais juste », le « type réglo » qui respecte ses amis. Rejeté par le milieu parce que trop dangereux. Mesrine n'est contraint au respect d'aucune règle... Peuvent en témoigner certains de ses amis qui, après avoir partagé avec lui les langoustes et le lapin chasseur qu'il avait cuisinés de ses mains dans sa retraite londonienne, ont eu l'impression d'être quelque peu oubliés. Eux savent que Mesrine n'hésiterait pas à doubler son complice dans l'affaire Lelièvre, comme il a laissé tomber ses collaborateurs dans celle du juge Petit. Eux savent ainsi que, les 600 millions empochés, Mesrine peut très bien disparaître à jamais comme il l'a annoncé depuis longtemps.

> En janvier 1979, Mesrine écrivit dans le journal de gauche Libération : « Je suis toujours armé car je n'ai pas de cadeau à faire... et il n'y en aura pas si la police me coince... jamais je n'accepterai de retourner dans les quartiers de haute sécurité. [...] Je n'ai pas l'intention de me laisser prendre vivant. » Et, pour bien insister sur sa vie parasitaire, il ajoutait : « Je passe mes journées à regarder la télévision, à faire l'amour, à dormir et à bouffer... Je ne bouge pas, j'attends... »

Et enfin vint le jour fatal. Une semaine plus tard, le *Photo-Police*, une revue montréalaise appartenant à M[e] Raymond Daoust, titrerait : MESRINE ABATTU COMME UN CHIEN. La police, tenue de respecter strictement la loi, paraissait maladroite et impuissante. Mais lorsque les policiers utilisèrent les mêmes armes que lui, Jacques Mesrine perdit l'avantage.

Le truand était au volant d'une BMW grise, couleur de muraille, en compagnie de sa maîtresse canadienne de l'heure. La police française l'avait repéré depuis quelques jours.

Mesrine avait publiquement déclaré qu'il se battrait jusqu'à la mort, mais ne reviendrait jamais derrière les barreaux. Aussi, à la demande du président de la République Valérie Giscard d'Estaing, la police avait décidé de ne pas prendre de risques inutiles.

La rue où habitait le gangster s'était, en quelques jours, remplie d'électriciens, d'employés de la voirie, tous policiers en civil armés jusqu'aux dents. S'il s'était attardé à les observer discrètement, Mesrine aurait vite compris que ces hommes ne connaissaient rien du travail qu'ils étaient censés effectuer. Ils passaient le plus clair de leur temps à bouger inutilement en l'espionnant à la dérobée.

Il était 15 h 15 en ce 2 novembre 1979. L'homme qui avait écrit et dit maintes fois : « Il faudra m'abattre comme un chien, sinon je flinguerai tout le monde », allait connaître le sort qu'il préférait mille fois à la prison. Il se trouvait près de la porte de Clignancourt quand des véhicules banalisés de la police l'encadrèrent dans la cohue parisienne. Le chauffeur de la camionnette grise qui se trouvait à sa gauche lui fit un geste significatif pour lui demander de le laisser passer. Mesrine céda obligeamment le passage aux bourreaux qui se préparaient à l'abattre, et se retrouva de ce fait juste derrière la camionnette bâchée de la police. Celui qui s'était si souvent moqué des policiers ne se douta pas un seul instant que c'était lui qui, cette fois, allait être le perdant. Ce fut alors que tous les véhicules qui entouraient de très près le gangster s'immobilisèrent. Tout se déroula à la vitesse de l'éclair. La bâche arrière de la camionnette fut relevée d'un coup, et Mesrine, médusé, vit quatre armes automatiques braquées sur lui. Il avait alors la possibilité de lever les mains et de se rendre, mais — selon les policiers et conformément à ce qu'il avait toujours dit — il se baissa pour ramasser une grenade ou une arme qui se trouvait à ses pieds. Alors, les hommes ouvrirent le feu et le criblèrent de balles. Mesrine mourut comme il le souhaitait. Le Photo-Police du 10 novembre 1979 écrirait en termes peu poétiques : « Mesrine a eu le corps transformé en véritable passoire. » L'une des balles de puissant calibre se logea dans sa tempe. Ce fut probablement le policier qui l'avait coincé sur sa gauche qui lui avait tiré cette balle latéralement. « Pendant que les journalistes et photographes arrivaient en trombe sur

les lieux, pourrait-on lire dans le Photo-Police, les policiers manifestèrent leur contentement d'avoir enfin réussi à coincer l'homme qui s'était tant joué d'eux… »

Ainsi vécut et mourut le gangster Jacques Mesrine.

L'escalier du Ciel
9 janvier 1927

Le 9 janvier 1927, Ameen Lawand, l'heureux propriétaire du cinéma Laurier Palace — une bâtisse à façade de fausses briques située au numéro 16 682 de la rue Sainte-Catherine Est, à Montréal, se frottait les mains en observant avec un sourire satisfait la longue queue qui se détachait sur le fond blanc sale des bancs de neige. Environ deux cent cinquante enfants se pressaient et se bousculaient gaiement devant le cinéma et jusqu'au coin de la rue Dézéry; des enfants impatients d'avancer et de rentrer dans la chaleur humide de l'immense salle. À 25 cents la place de parterre et 15 cents celle de balcon, la journée serait très rentable. Il faut dire qu'Ameen laissait entrer tous les enfants qui se présentaient; même ceux qui n'avaient pas atteint l'âge de seize ans et qui, par conséquent — selon la loi de la province de Québec —, auraient dû être accompagnés d'un adulte. S'il avait respecté cette loi, la salle aurait été pratiquement vide, et il ne serait pas rentré dans ses frais. Aussi fermait-il complaisamment les yeux non seulement sur l'âge des enfants, mais aussi sur leur nombre même. Il laissait les gamins qui ne trouvaient pas de sièges libres s'asseoir dans les allées. Et puis, il n'y avait personne comme Ameen pour choisir les films; il avait toujours eu la main heureuse... Aujourd'hui, la « matinée » comportait des actualités, un dessin animé, puis les deux films muets qui étaient sortis en 1926: une comédie intitulée *Get 'Em Young*, et *Sparrows* avec la belle Mary Pickford qui faisait

rêver des générations d'hommes de sept à soixante-dix-sept ans; comme Tintin qui ne naîtrait que deux ans plus tard, en 1929.

Dans la foule, Ameen reconnaissait certaines frimousses familières; là-bas le petit Adrien Hétu, un garçon de dix ans accompagné de son jeune frère dont la tête encapuchonnée disparaissait dans la masse humaine comme une coquille de noix dans une mer agitée. Il faisait clair mais très froid et Ameen aurait pu hâter le mouvement en plaçant des tables supplémentaires dans le hall d'entrée, mais il aimait bien montrer au voisinage que ses films attiraient des foules considérables et faisaient recette. La foule attire la foule; c'est bien connu. Et si un concurrent passait par-là, il en ferait une jaunisse. Les deux films muets étaient sous-titrés en anglais seulement, car les puissantes compagnies américaines avaient déjà fait main basse sur la distribution du septième art au Canada, forçant les Québécois à n'admirer que les vedettes hollywoodiennes.

Ameen pouvait aussi apercevoir les tuques rouges du petit René Benjamin Roy et de son frère. Un peu plus loin dans la colonne dont les centaines de souffles frigorifiés exhalaient des vapeurs laiteuses, s'impatientaient les petits Martel: Philibert (treize ans) qui surveillait d'un œil vigilant Éva (huit ans) et sa petite, toute petite, sœur Yvette (sept ans). Des habitués.

Tous ces enfants aimaient venir s'émerveiller devant cet art nouveau qu'était le cinéma, inventé par les frères Lumière. Le dimanche matin, on allait à la messe et, l'après midi, avant les vêpres, « aux vues », comme on disait. En 1927, le cinéma — encore appelé « cinématographe » — n'avait pas encore appris à parler. Et si Gaumont et d'autres savaient colorer leurs images, quelquefois à la main, une à une, l'immense majorité des films étaient encore en noir et blanc. Comme une traînée de poudre, les salles s'étaient mises à proliférer partout dans la Belle Province.

Lorsque tout le monde fut enfin entré et se fut assis sur les sièges inconfortables — à l'exception de ceux qui s'entassaient dans les escaliers des allées par manque de places assises — le spectacle débuta dans un silence admiratif. Les actualités et les dessins animés passèrent; puis ce fut le premier film. Soudain, un filet de fumée commença à sortir du plancher. Mais laissons

la parole aux témoins directs. Antoine Girouard, seize ans, qui était au balcon avec deux de ses frères, dit simplement : « J'ai remarqué des flammes qui sortaient par une fente du plancher. » Ernie Fitzpatrick, dix ans, qui habitait à deux portes de la tragique salle de cinéma, se trouvait dans une des deux allées du balcon quand le feu se déclara : « C'était un film comique. On riait tous. J'étais là depuis à peu près une demi-heure et comme je n'avais pas pu trouver de siège ; j'étais debout dans l'allée. Le garçon qui m'avait payé la place avait eu un siège et son frère se tenait à côté de moi. Nous avons vu les flammes et la fumée qui sortaient de la première rangée au centre du balcon. »

Tout à coup, venant du haut, un cri retentit : « Au feu ! » C'était un placier qui donnait l'alarme. Ce fut un grand étonnement dans la salle obscure, car le film venait de commencer, et les esprits et les corps étaient captivés par l'écran. Les enfants avaient du mal à revenir sur terre. D'autres cris s'élevèrent dans l'obscurité et, petit à petit, la foule d'enfants s'éveilla, sortit de son monde imaginaire et se laissa aller sans transition à une dangereuse panique générale. Des placiers hurlaient pour essayer de rétablir le calme, disant qu'il n'y avait qu'un peu de fumée qui sortait du plancher. Mais subitement, comme pour les contredire, des flammes rouges et luisantes comme des yeux phosphorescents d'animaux sauvages percèrent la fumée et prirent de l'ampleur. Un placier du parterre cria aux spectateurs de se diriger lentement vers la sortie. Ce fut fait sans panique au rez-de-chaussée. Mais au balcon, ce fut une autre histoire.

« J'étais dans la salle du bas quand le feu a commencé, déclara Wilfrid Paré. Je plaçais les gens. J'ai vu de la fumée qui venait du plancher du balcon, et j'ai aperçu les placiers qui jetaient de l'eau sur le foyer d'incendie. »

En haut, en effet, la plupart des enfants se dirigèrent dans une totale panique vers l'escalier est, et cette issue fut bientôt congestionnée. La fumée aveuglait les fuyards, les empêchant de voir qu'il n'y avait pratiquement personne dans l'escalier ouest. Aucun placier n'eut l'idée de diriger les enfants vers l'escalier libre. Il faut dire que les employés étaient eux-mêmes des adolescents. Tous ceux qui eurent la présence d'esprit de se diriger vers cet escalier purent atteindre le grand hall d'entrée et la sortie du cinéma en toute sécurité.

Dans l'escalier est, beaucoup plus encombré, la situation fut bien différente. Au début tout au moins, l'évacuation se déroula bien. Le flot humain dévalait comme une chute d'eau. Soudain, à cinq marches du hall d'entrée, ce fut la tragédie. Emportés par ce flot, des garçons et des filles furent serrés de trop près et poussés dans le dos; ils trébuchèrent et tombèrent sur les marches abruptes. La panique est contagieuse; c'est connu. Elle s'emparait de l'esprit de tous. Les enfants hurlaient. Ceux qui tombaient s'empilaient les uns sur les autres, mettant ceux qui les suivaient dans l'impossibilité de passer. Les plus énergiques montaient sur les autres pour franchir ce magma de chair et se diriger vers la liberté, en l'occurrence la porte du cinéma. Une seule et unique minute fut suffisante pour que l'escalier se trouve totalement obstrué jusqu'au plafond par une masse épaisse, suffocante et hurlante; une masse déjà agonisante et expirante. Les pompiers et les policiers arrivèrent sans délai. Le feu devint secondaire. Des enfants étaient arrachés avec mille efforts et difficultés à cet amas compact. «Vingt hommes se tirant les uns les autres par leur ceinture de cuir avaient du mal à extraire les enfants de cette masse humaine agglutinante.» Les pompiers prirent alors l'initiative de percer une ouverture à travers le mur de la cage d'escalier est afin de permettre l'évacuation en amont de ce «bouchon de souffrance» qui s'épaississait de seconde en seconde.

Grâce à ce trou béant, les pompiers purent former une chaîne humaine et, graduellement, commencèrent à entamer la masse douloureuse par les deux extrémités. Malgré ces efforts méritoires, presque tous ceux qui étaient tirés du magma avaient déjà cessé de vivre. Deux ou trois garçons articulèrent leur nom et moururent immédiatement après.

Mais écoutons ce que déclarèrent quelques-uns des survivants.

Antoine Girouard, seize ans, était allé au cinéma avec deux de ses frères. Le trio était assis au balcon. L'adolescent raconta:

> Immédiatement, chacun s'est précipité pour évacuer. J'étais arrivé sans difficulté à moins de cinq marches du bas de l'escalier, quand, dans la précipitation, j'ai été bousculé et je suis tombé avec des gens qui se sont

> empilés sur moi. Il y avait trois garçons morts sous moi quand la police m'a tiré de là ; et au-dessus de moi encore cinq ou six garçons blessés ont dû être enlevés avant que je puisse être atteint et enlevé. L'escalier était bloqué par la foule qui avait essayé de sortir et il y avait des blessés partout. J'étais moi-même complètement écrasé contre les marches de l'escalier ; ça me brisait les reins. Les pompiers ont commencé à diriger leurs jets sur nous et c'est certainement ça qui a évité à beaucoup d'entre nous de mourir carbonisés. Ils arrosaient ce tas humain fait de corps brûlés et à moitié brûlés. Quand j'ai été ramassé, j'étais trempé jusqu'aux os mais j'étais vivant.

En plus de ses contusions, Girouard était partiellement brûlé, mais il se remit. Il fut amené à l'Hôpital général de Montréal.

Un autre, Earl Fitzpatrick, déclara :

> Quelques hommes versaient de l'eau sur le feu avec un extincteur en répétant que ce n'était pas un incendie sérieux. La fumée a commencé à envahir notre gorge et tout le monde s'est mis à courir. J'ai dit une prière et j'ai sauté par-dessus les sièges et les autres personnes. Il y avait surtout des enfants au balcon. On est descendus. En bas, quelqu'un m'a attrapé et transporté dans ses bras.

Earl rampa sur les têtes et les épaules par-dessus la masse humaine qui se débattait dans l'escalier. Il réussit à se glisser jusqu'au hall d'entrée de la salle de cinéma où il fut emporté par des bras secourables jusqu'à la rue. Ses poumons étaient légèrement affectés par la fumée, mais son aventure fut loin d'être la pire.

Le jeune Fitzpatrick était venu en compagnie de Michael Murphy (quatorze ans) et d'Eddy (douze ans), frère de ce dernier. Ceux-ci l'avaient invité à venir au cinéma avec eux. De ce petit groupe Michael fut la seule victime.

Écoutons Eddy :

> Vous voyez, [Michael] a d'abord eu plus de chance que nous. Il a immédiatement trouvé un siège. Moi, je suis resté dans l'allée avec Earl. Quand le feu s'est déclaré, je n'ai vu aucune flamme, seulement de la fumée et j'ai couru vers l'arrière du balcon. Je ne pouvais pas sortir, mais j'ai grimpé sur le rebord et un homme qui se trouvait sur un petit toit avec un mouchoir sur la bouche m'a fait sortir par la fenêtre. Il n'y avait pas beaucoup d'enfants dans l'allée quand le feu a commencé, mais il y avait beaucoup de gens, surtout des enfants, qui s'entassaient à l'arrière du balcon.

Albert Makin (douze ans) était assis en bas sur un siège de parterre avec son frère. Il affirma qu'il n'avait pas eu de difficulté à quitter le bâtiment, car il avait fui immédiatement.

> Dès qu'on a entendu crier et qu'on a senti la fumée, on a couru vers le hall d'entrée. Il y avait beaucoup de place pour sortir. Aucun problème. Je n'ai vu personne en bas qui était blessé ou qui suffoquait à cause de la fumée même si l'atmosphère était étouffante dans la salle de cinéma. Tout le monde criait, hurlait et c'était plein de fumée.

Un autre, Roger Frappier (treize ans), s'échappa en sautant par-dessus la balustrade du balcon. Il tomba dans la salle du bas.

> Je n'ai pas vu le feu mais j'ai senti la fumée et j'ai entendu des cris. Il y avait des hommes qui nous criaient de rester assis, et les placiers essayaient de garder tout le monde calme et tranquille. Mais d'autres étaient debout et hurlaient : « Au feu ! Au feu ! », et ils nous ordonnaient de sortir rapidement. Je me suis mis à courir en remontant l'allée du balcon pour me diriger vers l'escalier qui se trouvait derrière moi. Mais la

> fumée commençait à m'étouffer et je ne pouvais pas monter plus haut. Je suis redescendu et j'ai sauté dans une des allées du bas. J'ai couru vers la porte de sortie. Je suppose que je me suis blessé en sautant mais j'étais trop énervé pour m'en rendre compte.

Roger Frappier était allé au cinéma avec ses deux demi-frères, Paul et Roland Le Duc, âgés de onze et treize ans. De ce groupe, deux réussirent à s'échapper. Paul Le Duc survécut en rampant par-dessus la masse confuse de l'escalier. Il atteignit la rue par miracle. Il était blessé et on lui marchait dessus, mais cela ne l'empêcha pas de se sauver. Roger Frappier était encore en état de choc plusieurs heures après l'incendie. Il raconta qu'il avait vu des horreurs au balcon avant d'enjamber la balustrade et de se laisser choir sur les sièges d'en bas. Il affirma avoir vu une mère, avec son bébé dans les bras, essayer en vain de se faufiler au travers des gens qui bloquaient l'escalier.

Un homme qui voulait peut-être passer pour un grand secouriste parla en ces termes :

> J'ai vu les placiers qui jetaient de l'eau sur le foyer d'incendie. Quand j'ai réalisé que le feu gagnait du terrain, j'ai crié qu'il y avait un incendie et qu'il fallait sortir au plus vite mais sans précipitation. La foule au rez-de-chaussée est sortie par les quatre portes. Je suis monté au balcon par l'escalier ouest. Là, j'ai trouvé que les enfants descendaient trop lentement à cause d'une grosse femme qui bloquait la cage d'escalier. Je lui ai donné une forte poussée pour la faire presser et ensuite j'ai dit aux enfants d'accélérer la descente. Ils ont obéi en un temps très bref. J'ai alors couru à l'escalier est où j'ai vu que le bouchon humain avait commencé. J'ai ramassé des enfants écrasés, j'ai cassé une fenêtre pour les jeter dehors aussi vite que possible. J'en ai sorti neuf ainsi mais je suppose qu'ils étaient tous morts. Ensuite, quand j'ai essayé de rentrer de nouveau pour en sortir

plus, la fumée m'a agressé et je ne pouvais que m'approcher de la fenêtre et me jeter dehors. Mais je n'ai même pas eu à le faire. Les pompiers m'ont attrapé pour me transporter jusqu'au bas de l'échelle.

La famille d'Octave Quintal perdit trois de ses membres: Sylvia (huit ans), Hildegarde (neuf ans) et Adrien (treize ans). Le constable Albert Boisseau du poste de police de Tétraultville perdit lui aussi trois de ses enfants. Il n'était pas de service à ce moment-là, mais il se trouvait dans les environs et put intervenir dès le commencement du sinistre. Il aida les pompiers et les policiers à évacuer les morts et les blessés du bâtiment, travaillant avec une ardeur fiévreuse, car il savait que son fils et ses deux filles étaient venus au cinéma. Lorsque plusieurs corps eurent été transportés dans la rue, le long de la façade, le policier reconnut le second qu'il reconnut comme étant son propre enfant. Ne parvenant pas à trouver les deux autres, il se rendit à la morgue. C'est là que se trouvaient les corps de ses filles.

Un autre père ne trouva pas sa fille, Lucienne McCrae, mais, quelques heures plus tard, il découvrit qu'elle avait été amenée à l'Hôtel-Dieu; par chance, elle n'était que blessée. Le fils McCrae était lui aussi allé au cinéma avec Lucienne de Celles, une adolescente de douze ans qui habitait dans le même immeuble de la rue Lafontaine. Lucienne, qui se perdit dans la course folle — le « stampede », comme disaient les journalistes anglophones — réussit à échapper à la mort. Évanouie, elle fut transportée chez elle par un taxi volontaire. Elle eut seulement une côte cassée et quelques contusions internes sans gravité qui lui avaient été infligées dans les escaliers, quand elle avait été brutalement piétinée.

Le jeune Joseph Vallée dut son salut à l'ouverture, dans le mur de la façade, d'une issue de secours pratiquée à coups de hache par les pompiers. Avant d'être amené au Royal Victoria Hospital, au bord de l'asphyxie, il eut le temps de raconter aux reporters sa version de l'histoire qui ne différait de celle des autres que par quelques détails mineurs. Il était allé au cinéma seul et avait pris un siège au balcon dans la quatrième rangée, non loin de la cabine de projection. Il avait d'abord vu des

flammes qui perçaient le plancher de l'allée, immédiatement à sa gauche. Il pouvait même sentir la chaleur qui provenait de la fissure. En se retournant, il s'était rendu compte que le feu descendait vers lui à partir de la salle de projection. Il était certain cependant d'avoir vu des flammes sortir du plancher de l'allée.

> Quand ils ont vu les flammes, les spectateurs du balcon ont paniqué et ils ont couru vers les escaliers et surtout vers l'escalier est, alors qu'il n'y avait presque personne dans l'escalier ouest.

La fumée qui emplissait très rapidement la salle ne permettait plus de juger de la situation. Les flammes semblaient avoir disparu, noyées dans l'épais nuage noir. Désormais, seule la course des enfants vers l'escalier est permettait de s'orienter. Tout cela avait provoqué ce que l'on appelle le syndrome de Panurge; tous s'étaient suivis en direction de la même sortie, en direction de la mort. Joseph Vallée s'était précipité dans l'escalier qui se trouvait du côté gauche du balcon, au moment même où les pompiers arrivaient devant le cinéma. Il avait finalement été poussé vers le trou fait dans la façade, parce que le flot de fuyards ne parvenait plus à se frayer un passage au travers du tas de corps qui obstruait l'escalier mortel.

Tout à côté du jeune Vallée reposait Jean-Paul Paquet (dix ans). L'enfant souffrait de brûlure à la joue et respirait avec difficulté. Il oublia pourtant sa douleur pour demander si sa mère et son père avaient réussi à sortir sains et saufs du traquenard. Dans la panique, il les avait perdus et, depuis, il ne savait pas ce qu'ils étaient devenus.

Jean-Paul raconta — tout comme Joseph Vallée — que le feu s'était déclaré tout près de la cabine de projection. Il avait tenté de gagner l'un des escaliers du balcon, mais, incapable au début de trouver l'ouverture de la cage d'escalier, il avait été entraîné par la foule. Il avait réussi, toutefois, après maints tâtonnements à l'aveuglette dans l'épaisse fumée, à saisir la rampe en haut de l'escalier est, et, s'y agrippant solidement d'une main tout en essayant, de l'autre, de se protéger de la fumée qui lui brûlait les yeux, il avait commencé à descendre les marches en prenant bien garde de ne pas basculer. Il n'en avait franchi que deux quand quelqu'un l'avait violemment

bousculé ; il avait alors été projeté sur l'arête des marches, et la foule avait commencé à le piétiner ou à buter sur son corps douloureux. Jean-Paul avait tout de même réussi à garder son sang-froid, et, en dépit de la douleur, il s'était laissé emporter jusqu'à la dernière marche. Dans cette position fort peu confortable, il avait atteint le pied de l'escalier et roulé sur le plancher jusqu'à ce qu'il pût s'éloigner du stampede et se remettre debout. C'était, Dieu soit loué, avant que la cage d'escalier ne soit totalement bouchée. Jean-Paul se rappelait que l'un des sauveteurs, pensant probablement que ses vêtements avaient pris feu, avait dirigé un tuyau d'eau vers lui. Il avait perdu connaissance en se sentant inondé d'une fraîcheur bienfaisante et n'était revenu à lui que dans l'ambulance qui le conduisait en toute hâte à l'hôpital.

L'un des modestes héros de la tragédie fut Émile Massicotte, le projectionniste. Quand la ruée avait commencé, il s'était précipité hors de sa cabine, ne tardant pas à se heurter aux enfants entassés dans la cage d'escalier. Il avait alors ouvert une fenêtre et, constatant qu'il y avait une bonne épaisseur de neige accumulée sur la marquise de métal qui se trouvait en dessous, il avait laissé tomber autant d'enfants qu'il avait pu sur ce matelas improvisé. Il en avait ainsi sauvé une vingtaine jusqu'à ce qu'il fût lui-même chassé par la fumée brûlante.

Dès que la dernière victime fut dégagée et évacuée, les pompiers tournèrent leur attention et leurs jets d'eau tiède vers le feu. Les flammes avaient déjà percé les murs qui formaient le balcon ainsi que la façade du cinéma, du côté de la rue Sainte-Catherine. Le sinistre fut rapidement maîtrisé. La majorité des victimes étaient mortes par suffocation. C'est presque toujours le cas durant les incendies. Des brûlures au troisième degré furent infligées aux corps déjà privés de vie.

Tandis que les pompes à moteur vrombissaient bruyamment dans la cacophonie générale, le feu qui dévorait l'intérieur du bâtiment comme une hydre apocalyptique fut anéanti par des tonnes d'eau.

Sur les trottoirs, les petits corps sans vie s'alignaient les uns à côté des autres. Toutefois, comme nous l'avons dit, les morts et les blessés étaient rapidement séparés. Des prêtres

administraient les derniers sacrements aux enfants qui cherchaient désespérément leur souffle sans pouvoir le trouver. Sous l'effet psychologique de ces secours spirituels, certains semblaient retrouver un moment la vie, puis mouraient rapidement. Les casernes de pompiers et les postes de police situés à proximité du lieu du sinistre se transformèrent en morgues temporaires. Les ambulances s'activaient à transporter les blessés dans l'ensemble des hôpitaux régionaux.

La nouvelle de la tragédie se répandit et, très vite, des parents anxieux se précipitèrent, « sans chapeau ni tuque » — il faut connaître le froid montréalais pour apprécier ce détail à sa juste valeur — vers ce théâtre de l'horreur. La police se montra intransigeante pour les badauds, mais cordiale et pleine de compassion et de sympathie pour ceux qui avaient perdu un être cher. Les forces de sécurité de la ville et le personnel ambulancier travaillèrent avec célérité et zèle.

Au début de l'après midi, avant que les ambulances n'interviennent avec leurs confortables couchettes, les taxis urbains, plus prompts, s'étaient rués sur les lieux pour dispenser gratuitement leurs services. Quelques corbillards automobiles, à la recherche de clients pour leur propre salon funéraire et alléchés par les dollars faciles, les avaient même devancés.

Tous les hôpitaux de la ville sans exception avaient envoyé leurs ambulances et leurs médecins, dont beaucoup travaillèrent dans le « froid sibérien sans manteau ni couvre-chef ». Plusieurs docteurs du quartier répondirent aux appels de détresse et dispensèrent bénévolement leurs services. Toutes les ambulances des services de police furent également dépêchées sur les lieux.

En dépit de ce semblant d'organisation — plus ou moins improvisée — beaucoup de gamins restaient introuvables. Quelques parents, qui n'étaient pas certains que leurs enfants étaient allés au cinéma, passèrent des heures interminables à surveiller, les yeux pleins de terreur, l'enlèvement des blessés et des cadavres pour s'assurer qu'ils n'étaient pas du nombre. D'anxieux appels téléphoniques harcelaient les services de police, les hôpitaux et la morgue. Tous ces parents angoissés passèrent une soirée d'horreur en attendant de savoir si leurs enfants se trouvaient parmi ces petits corps suppliciés et parfois méconnaissables.

Longtemps après la disparition des derniers nuages de vapeur d'eau et de fumée, le site de l'incendie se présenta comme une curieuse sculpture géante de glace où les stalactites se mêlaient intimement aux stalagmites ; le tout festonné de grandes broderies gelées qui tombaient des fils électriques et des câbles téléphoniques.

À travers cette carapace de glace pétrifiée, on pouvait distinguer, dans le grand hall d'entrée du cinéma, les deux escaliers qui montaient vers le balcon — dont celui de droite, mortel. Deux portes latérales avaient sans doute permis à certains de sortir dans la rue Dézéry. Le plafond du balcon était très endommagé, noirci par les flammes et la fumée. Son plancher avait été percé par le feu à plusieurs endroits. Les vitres des fenêtres qui donnaient sur la rue Sainte-Catherine étaient toutes brisées. Le plancher de la salle du bas était recouvert d'eau. Les jolis festons de glace ne pouvaient cacher les stigmates calcinés des dévastations.

Les mères et les pères des victimes parcouraient la ville en tout sens, d'un hôpital à l'autre, en versant des larmes amères. Chacun faisait ce « chemin de croix du malheur » — plein d'espoir en vérité — pour essayer de retrouver son ou ses enfants. Les réceptionnistes des quatre principaux hôpitaux étaient bombardées de demandes véhémentes pour obtenir le nom des patients qui venaient d'y être admis. L'impossible était fait pour répondre à cette fièvre bien compréhensible. Les religieuses et les infirmières devaient faire preuve de tact et de doigté, car nombreuses étaient les victimes qui avaient déjà quitté ce bas monde de souffrance pour le paradis des enfants. Les sinistres *De Profundis* psalmodiés à mi-voix et les froufrous inquiétants des soutanes ajoutaient une note irréelle et pathétique à ce sombre tableau. Les familles poussaient d'incontrôlables hurlements de bonheur en retrouvant leurs enfants en vie, oubliant leurs voisins qui restaient dans le désespoir.

Les premiers rapports de l'Hôpital général de Montréal précisaient que le nombre de blessés et de morts qui avaient été envoyés là était de quinze. Des dix enfants que l'hôpital Notre-Dame avait pris en charge, l'un était brûlé au troisième degré, et les médecins ne pensaient pas qu'il allait survivre ; c'était Ernest Robichaud (seize ans). En fin d'après-midi,

ses parents n'avaient pas encore réussi à savoir où il se trouvait. Les autres victimes avaient subi des meurtrissures légères et des traumatismes par suffocation. Les docteurs qui prenaient soin de ces gamins étaient d'avis qu'ils se remettraient tous.

Cinq enfants seulement avaient été admis au Royal Victoria Hospital, dont une fillette qui mourut peu après. Elle n'avait pas été identifiée et son corps fut immédiatement transporté à la morgue municipale. Les autres gamins avaient tous souffert d'asphyxie et de contusions bénignes. Tous survécurent.

À l'hôpital Notre-Dame, trois des blessés partageaient la même chambre, victimes de troubles respiratoires. Deux d'entre eux étaient capables de s'exprimer pendant de brefs instants lorsque leur respiration s'améliorait sensiblement. Le troisième était dans le coma.

Dans chaque hôpital, des cordons de policiers contenaient la morne foule des gens qui voulaient savoir une fois pour toutes si ceux qu'ils aimaient étaient morts ou s'ils pouvaient encore espérer les revoir et les mener par la main vers leur avenir. Les yeux rougis, ils se tenaient en ligne silencieuse. Seuls brisaient ce silence les cris hystériques d'une femme découvrant le corps froid de son enfant. Les cris stridents arrachaient les autres à leur torpeur de zombis.

Les moins chanceux, silencieux et désespérés, quittaient discrètement l'hôpital, la mort dans l'âme, pour se rendre à la morgue municipale, ultime étape. Leur calvaire s'achevait par cette cruelle mise à mort émotionnelle, quand tout espoir était définitivement perdu.

L'austère bâtiment représentait la fin de ce douloureux voyage, tant pour les victimes que pour leurs proches. Ces derniers commencèrent à se rassembler à la morgue municipale peu après 17 h. Une heure plus tard, cet établissement était littéralement assiégé par une foule désespérée. Toute la soirée, ce fut un incessant flux de nouveaux arrivants. Pleins de crainte et en même temps ne pouvant s'empêcher de conserver un illusoire espoir, des centaines de parents anxieux se pressaient dans la petite rue Saint-Vincent, froide et glissante. Ils hésitaient devant la porte glaciale et angoissante de la morgue municipale. Beaucoup restaient longtemps dehors, n'osant pas affronter la réalité. Dans un effort surhumain, ils rassemblaient leur courage pour faire face

au pire, puis, stoïquement, poussaient la lourde porte de bois et franchissaient le seuil après avoir gonflé leurs poumons d'une ultime bouffée d'air frais. À l'intérieur, dans l'air chaud et humide, ils se joignaient à la foule silencieuse de ceux qui, écrasés par la fatalité, attendaient dignement leur tour pour identifier le petit corps de leur enfant. Canalisés par des policiers, ils formaient une tragique humanité dont la masse sombre remplissait presque la totalité du hall d'entrée. Par petits groupes soigneusement comptés, on leur permettait de pénétrer, en ligne, dans les salles mortuaires.

Pour cacher leur émoi — car les hommes croyaient perdre leur virilité s'ils ne parvenaient à dissimuler leur sensibilité — certains allumaient une cigarette bienfaisante. D'autres, moins maîtres de leurs nerfs, pleuraient d'abondantes larmes qui ruisselaient sur leurs joues.

– Elle n'avait que quatorze ans!... Une si gentille fille!... Et la vôtre?...

Les gens semblaient trouver quelque réconfort à parler entre eux de cette commune expérience. L'un des personnages les plus pathétiques était Alphéda Arpin. Ce gros pompier avait le visage rouge et enflé à force de pleurer. Il était de permanence à la caserne n° 13, au numéro 63 bis de la rue de Rouville, quand l'alerte avait été donnée. Il savait que son fils Gaston — un espiègle bambin de six ans et demi — se trouvait dans ce cinéma maléfique, où l'avait amené la nièce de la famille Arpin. Faisant son devoir autant de père que de pompier, il avait travaillé avec un zèle fébrile. Même si ses efforts lui avaient permis de sauver d'autres enfants, il n'avait trouvé nulle part son enfant jusqu'à ce qu'il pénètre, le soir, dans l'une des salles d'exposition de la morgue municipale.

La *ligne de mort* — comme disait un journaliste anglophone — zigzaguait de la porte jusqu'au bureau du coroner. En bas, dans de grandes salles adjacentes au hall d'entrée, de nombreux parents tentaient d'identifier leurs enfants pendant que les curieux étaient refoulés sans pitié par la police provinciale. De temps en temps, des cris, des sanglots et des gémissements venaient briser le silence pesant. Un père, une mère, une sœur ou un frère s'effondrait. Nombreux étaient ceux qui, ne pouvant supporter la dure réalité, se réfugiaient dans les bras protecteurs de l'inconscience.

Mme Seguin, de la rue Lafontaine, avait perdu sa fille. Elle se tenait à côté d'une femme dont l'enfant, indemne, avait ccompagné sa petite Simone au cinéma. Mme Francœur était veuve depuis à peine six mois avec seulement 3 dollars de revenus hebdomadaires pour subsister. Aujourd'hui, le coup de grâce lui était infligé : sa fille de seize ans était morte dans le désastre. C'était la première fois que sa fille allait au cinéma. Elle y avait amené sa jeune sœur Lorette qui, elle, avait réussi à échapper à l'enfer. Cette dernière semblait totalement absente, effondrée, indifférente, comme perdue sur une autre planète, car elle se blâmait de ce qui était arrivé ; sa grande sœur avait-elle perdu la vie en tentant de la retrouver ? Joseph Hétu, inconsolable, racontait en phrases entrecoupées de longs sanglots, que sa femme lui avait confié leur fils quand elle était partie à la campagne la semaine précédente, et qu'il n'avait pas encore trouvé le courage de lui annoncer la terrible vérité.

Sans y avoir été invités, tous les entrepreneurs de pompes funèbres de l'agglomération montréalaise dépêchèrent leurs corbillards automobiles, de magnifiques breaks Cadillac, véhicules de prestige dont les enfants de ce pauvre quartier francophone avaient rêvé en d'autres circonstances tout au long de leur brève vie. Tous tentaient d'enlever les corps et tâchaient de s'approprier cette clientèle on ne peut plus docile. Leur présence n'avait rien de désintéressé, car, depuis une cinquantaine d'années déjà, la coutume de l'embaumement s'était répandue comme une traînée de poudre dans toute l'Amérique du Nord. D'ailleurs, comme bien d'autres choses, cette pratique ne serait certainement pas devenue une coutume si l'industrie capitaliste n'avait vu là un moyen de s'engraisser par ce sacro-saint business, à grand renfort de publicité. De la même façon, l'Halloween, la Saint-Patrick, Pâques, la Saint-Valentin et, surtout, Noël étaient devenus des événements savamment égrenés tout au long de l'année pour donner au bon peuple, à chaque saison, une bonne raison de faire des dépenses importantes et inutiles.

L'embaumement moderne consiste à vider le réseau vasculaire du corps humain de son sang trop corruptible afin

de le remplacer par un liquide chimique. Pour accélérer la vidange des artères et des veines, les embaumeurs branchent une pompe aspirante aux vaisseaux fémoraux des pieds, et une pompe foulante aux veines jugulaires du cou. L'action conjuguée et complémentaire des deux machines bien synchronisées permet de vider rapidement le corps de son sang. Tout l'art de l'embaumeur consiste à réduire au minimum le nombre d'« explosions » qui se produisent lorsque les artères s'obstruent sous la pression énorme des pompes. Le sang gicle alors sur la blouse blanche de l'embaumeur et sur son masque. De ce fait, les proches ne sont bien entendu jamais invités ou autorisés à assister à cette opération aussi rebutante qu'inutile, mais qui justifie les énormes tarifs imposés. Le sang est placé dans une bouteille, sous le rabat du cercueil. Le visage et les mains du défunt sont couverts d'une épaisse couche de fond de teint et de maquillage ; les cheveux, coupés ; les ongles, manucurés. Après ce traitement, la personne exposée devient parfois méconnaissable.

Les autorités ecclésiastiques conseillaient aux parents en deuil d'ignorer ces « marchands de pompes funèbres » qui, stimulés par l'appât du gain, s'agglutinaient autour des morts et s'affairaient à solliciter les vivants en vantant les multiples avantages de l'embaumement : « Je sais que vous aimez votre enfant et que vous voulez le meilleur pour lui !... » Argument irrésistible pour des parents éplorés.

Après avoir établi à la morgue municipale l'identité des corps tuméfiés et défigurés par les brûlures, les familles étaient conduites au bureau du coroner pour entreprendre une deuxième attente dans la ligne de ceux qui devaient être interrogés par le médecin légiste. Dans la salle dont la belle porte de chêne était identifiée par une plaque de cuivre étincelante, portant les mots *Cour du Coroner*, une longue queue de parents en pleurs s'étirait devant le bureau de ce magistrat. Là, le coroner McMahon, investigateur des crimes et des accidents de la Ville de Montréal depuis plus de quarante ans, demandait à chacun un certain nombre de renseignements sur l'enfant décédé. Il avait ouvert son enquête immédiatement, le 10 janvier, dans le but de permettre aux familles de réclamer

au plus vite les dépouilles de leurs chers disparus. C'était une petite pièce grise meublée de rangées de bancs de bois ; tout autour quelques fenêtres, dont les vitres givrées de fougères blanches gardaient dehors la nuit sinistre. Tout cela était en tragique conformité avec le visage défait des parents, marqués par le coup du sort qu'ils avaient subi.

Les activités du tribunal du coroner furent interrompues durant quelques minutes quand Mgr Lepailleur, de l'église de la Nativité, s'adressa à ses paroissiens pour leur annoncer qu'ils pouvaient déposer les corps de leurs enfants dans son église quand ils le voudraient. Il avait fait, ajouta-t-il, les arrangements pour célébrer un service funèbre gratuit le mardi suivant. Alors qu'il parlait, « la voix défaillante du vieux prêtre » qui avait personnellement connu la plupart de ces enfants, « secoua la compassion et la sympathie de tout le monde ».

À chaque personne, McMahon posait deux questions précises :

– Est-ce que cet enfant était accompagné d'un adulte ?

Et dans presque chaque cas, la réponse était « non ». Le coroner demandait ensuite :

– Est-ce que l'enfant avait la permission des parents d'aller au cinéma ?

Les trois quarts des parents répondaient également par la négative ; sans doute par crainte de faire l'objet de poursuites judiciaires. Le coroner déclara d'un air menaçant que trois ou quatre victimes au plus avaient le droit d'être dans ce cinéma sans accompagnateur.

De nos jours, ce seraient les autorités qui se sentiraient menacées par des poursuites judiciaires de la part des parents, pour ne pas avoir appliqué les lois provinciales, par laxisme. À cette époque, les autorités se donnaient le beau rôle en rejetant toutes les responsabilités sur les pauvres parents.

De touchantes discussions avaient alors lieu entre les parents eux-mêmes :

– Quel est le nom de votre enfant ?

– René Benjamin.

– Où habitez-vous ?

– Au 1440, rue Préfontaine.

– Quel était son âge ?

– Quatorze ans. En fait, aujourd'hui c'est son quatorzième anniversaire. Lui et son frère sont allés au cinéma pour célébrer cet anniversaire. Son frère s'en est tiré indemne.

Presque tous les enfants identifiés étaient allés au cinéma non accompagnés, quoique les âges se soient échelonnés entre cinq ans et le début de l'adolescence. Le personnel du cinéma leur avait évidemment permis d'acheter les billets d'entrée. La plupart des enfants avaient cependant obtenu la permission de leurs parents. Un père déclara qu'il avait interdit à son enfant d'y aller; peut-être était-ce un mensonge destiné à se prémunir contre d'éventuelles retombées judiciaires.

Thomas Girard, qui avait perdu son fils Raoul, assura que son gamin n'avait pas la permission d'aller au cinéma. Selon lui, Raoul y était allé à quelques reprises mais jamais contre la volonté de son père. Le garçon était en compagnie de son frère de treize ans qui avait été sauvé. Joseph Hétu, qui fut ensuite appelé, affirma que son garçon de dix ans, Adrien, se trouvait parmi les victimes. Adrien se trouvait avec son frère de huit ans qui, lui, était parmi les rescapés.

– Mes enfants avaient la permission d'aller à un autre cinéma. Pas à celui-là !

– Pourquoi pas celui-là ? Est-ce que vous pensiez que cette salle était dangereuse ?

– Oui, il n'y avait pas assez de sorties de secours.

– Comment le saviez-vous, monsieur Hétu ?

– J'y suis allé moi-même à d'autres occasions.

Le Dr Fontaine, médecin légiste de la morgue, annonça qu'il avait examiné soixante-douze corps durant la nuit. Il avait constaté plusieurs causes de décès : les uns avaient été écrasés par des poutres écroulées ou par les pieds des fuyards ; d'autres avaient été brûlés au troisième degré ; d'autres encore avaient été asphyxiés par la fumée.

Cette longue colonne d'affligés glissait lentement du tribunal du coroner, en haut, pour redescendre l'escalier du désespoir. Car aucune épreuve n'était épargnée aux malheureux parents par tous ces médecins légistes dépourvus de cordialité et imbus de leurs pouvoirs discrétionnaires. En bas, le Dr Wilfrid Derome délivrait le fatal certificat bleu qui leur confirmait l'incroyable réalité et leur permettait d'emporter le corps de leur cher enfant.

Tout l'après-midi et le soir jusqu'à une heure tardive, le redoutable coroner en chef McMahon demeura dans la salle de son tribunal, posant avec autorité et parfois brusquerie des questions plus ou moins accusatrices et consignant les réponses dans son registre.

À minuit, il avait fait délivrer cinquante certificats de décès sur les soixante-douze corps qui reposaient à la morgue municipale. Toutes les victimes avaient été identifiées à l'exception de cinq. Le lendemain en fin de matinée, les cinq corps n'avaient toujours pas été réclamés et la morgue demeura ouverte toute la nuit suivante pour permettre à leurs proches de venir les reconnaître. Le surlendemain, deux enfants restaient encore dans la chambre mortuaire, un garçon et une fille, tous les deux enfin identifiés ; ils attendaient l'arrivée des entrepreneurs des pompes funèbres, moins pressés maintenant que les contrats étaient signés.

Les spéculations sur la cause de l'incendie qui avait engendré la panique mortelle allaient bon train. La plupart croyaient — et les propriétaires de salles de cinéma étaient du nombre, car cela les affranchissait d'une partie du blâme et de la responsabilité écrasante qui était ainsi rejetée sur le public — que le feu avait été provoqué par une cigarette qu'un spectateur aurait jetée dans une fente du plancher. Mais il fallait aussi considérer les fils électriques en dépit du fait qu'ils étaient protégés par des gaines métalliques. Même un ingénieur en électricité ne put reconstituer le processus qui avait entraîné la naissance et la propagation du feu. Aucune conclusion ne put être établie. Le feu s'était effectivement déclaré sous un siège au centre du balcon. Le « plancher des dieux » manquait d'épaisseur et une cigarette ou une allumette pouvait être tombée par une fente. Les dommages matériels s'étaient concentrés sur le balcon uniquement.

Des petits souliers, des morceaux de vêtements, un manteau en lambeaux et des lunettes brisées étaient tout ce qui restait du fatal *stampede*. Toutes ces émouvantes reliques furent retrouvées après coup sur les lieux du sinistre, dans l'escalier et dans les allées latérales.

Les commissaires du service d'incendie commencèrent immédiatement, le mardi 11 janvier 1927, leur enquête

officielle sur le désastre. Le coroner McMahon ajourna rapidement la séance et libéra le jury jusqu'au jeudi suivant après avoir entendu quelques témoins dont Ameen Lawand, le propriétaire du cinéma. Ce dernier fut relâché contre 500 dollars de caution, et trois de ses employés, contre 190 dollars.

Après avoir entendu le Dr René Fontaine, responsable médicolégal à la morgue municipale, lequel avait examiné et autopsié les soixante-douze corps, le coroner en chef McMahon déclara qu'il souhaitait attendre les conclusions et le verdict des commissaires du service d'incendie. James McIsaac, inspecteur en chef de ce service, affirma qu'il avait donné une injonction environ un an plus tôt à ce même cinéma pour forcer la direction à aménager une issue de secours, et que ses instructions avaient été suivies. Questionné sur la fréquence des inspections, il certifia que la dernière avait été faite en décembre, soit même pas un mois avant l'incendie. On s'en tint là.

Quelles décisions, quelles mesures allaient prendre les autorités montréalaises et gouvernementales en ce qui concernait le désastre ? Selon la loi de la province de Québec, nul enfant non accompagné par un adulte ne pouvait être admis dans une quelconque salle de cinéma. Cette interdiction se lisait ainsi : « Aucune personne en charge d'une salle de cinéma où sont présentés des films au moyen du cinématographe, aucun gérant en charge de tels établissements n'admettra en aucune façon à visionner de tels films à des enfants de moins de 16 ans, à moins que ces enfants ne soient accompagnés par leur père, tuteur ou professeur ou par un gardien spécialement autorisé par le père ou la mère. » Une exception à cette loi rigide adoptée par l'Assemblée législative en 1919 à la demande du Bureau de censure des vues animées de la province de Québec mentionnait : « Provision spéciale sera faite permettant l'admission d'enfants sans accompagnateur lorsque le film présenté est tout spécialement destiné à la jeunesse. » À cette époque, les films pour enfants étaient exclusivement des productions à thème patriotique, éducatif ou humoristique. La peine prévue pour les contrevenants était 50 dollars

d'amende ou un maximum d'un mois d'emprisonnement pour la première infraction à cette loi et, en cas de récidive, une amende allant de 50 à 100 dollars ou deux mois d'emprisonnement pour défaut de paiement.

Dans la grande ville en deuil, la catastrophe était amplement discutée et commentée. On citait même les points de vue des politiciens, car, à cette époque, ceux-ci étaient beaucoup plus respectés qu'ils ne le sont aujourd'hui. L'opinion générale était que la loi devait être rigoureusement appliquée dans toutes les salles de cinéma de la province, sans exception, sans restriction, dès que les infractions et les délits criminels seraient établis par l'enquête.

Le juge Lacroix du tribunal pour les enfants — un magistrat fort conservateur que l'on pourrait comparer à ceux qui, au début du xxi[e] siècle, tentent de s'opposer à l'usage abusif par les enfants de divertissements envahissants et abrutissants tels que la télévision, les jeux vidéo et Internet — affirma :

Ce terrible accident au Laurier Palace confirme mes prédictions. Presque sans aucune exception, les enfants qui ont perdu la vie avaient entre quatre et seize ans. Depuis que je suis juge au tribunal des enfants, je ne cesse de harceler le conseil municipal pour qu'il applique les lois provinciales prohibant l'admission d'enfants de moins de seize ans non accompagnés. Rien n'est fait ! La loi existe mais n'est pas observée. Personne ne s'en soucie et vous voyez le résultat ! Je n'ignore pas que la grande majorité des enfants qui vont au cinéma ne sont pas accompagnés. Plus encore, dans ce cas précis, ils y sont allés sans la permission ou même à l'encontre des ordres de leurs parents. Les films ordinaires ne sont pas pour les enfants et je ne pense pas qu'ils devraient les voir, même accompagnés, avant d'avoir atteint l'âge de douze ans. L'esprit de l'enfant ne saisit pas les problèmes complexes et les thèmes de ces films. De ce fait, il essaie de se forcer à assimiler des choses qui dépassent ses facultés de compréhension. Il en résulte de graves problèmes du système nerveux. Ce processus épuise l'enfant, et, le jour suivant à l'école, il se comporte mal et est distrait par les idées qu'il a absorbées au cinéma. Y a-t-il quelque bénéfice à tout cela ? Certes pas ! J'ai vu des enfants sortir du cinéma avec les paumes de leurs petites mains complètement trempées de transpiration. Ce n'est rien de plus

que la grande tension nerveuse à travers laquelle ils venaient de passer. Il est évident que le cinéma a une influence sur la délinquance juvénile. Les garçons et les filles de tous âges éprouvent une grande attraction pour le cinéma. Ceux qui n'ont pas d'argent peuvent en arriver à voler pour se le payer. Actuellement, j'ai soixante-quinze garçons dans mon centre de réforme. Ils sont coupables d'avoir volé dans le but d'aller au cinéma. Ils font même l'école buissonnière pour y aller chaque jour pendant des semaines. Je continuerai de me battre pour que les enfants de moins de douze ans ne soient pas autorisés à aller au cinéma, accompagnés ou non. Pour reparler de ce dernier incendie en particulier, il est évident que les enfants de moins de douze ans ne sont pas assez mûrs pour savoir comment réagir lorsqu'une telle panique arrive.

Heureux temps où les maisons de correction étaient pleines de galopins dont le seul crime était de faire l'école buissonnière pour aller au cinéma, et d'en avoir volé la somme nécessaire !

Le 10 janvier, un message arriva de Paris. Aristide Brillant, ministre des Affaires étrangères, avait demandé au baron R. de Vitrolles, consul général de France à Montréal, de présenter officiellement au gouvernement canadien les condoléances du peuple français. D'autres messages similaires s'empilèrent sur le bureau du maire Médéric Martin.

L'Association des propriétaires de salles de cinéma tint, le soir même du 9 janvier, une réunion exceptionnelle pour manifester sa sympathie aux familles des victimes. Les membres votèrent une somme destinée à les aider à payer les funérailles. Il fut aussi suggéré que cette initiative prise spontanément serait proposée aux autres propriétaires de salles de cinéma afin de constituer un fonds de secours de 20 à 30 000 dollars.

Le maire avait raison : étant donné le gigantisme de sa bonne ville et la nature cosmopolite de sa population, Montréal — qui était à l'époque la plus grande ville du Canada et la quatrième ville francophone du monde après Paris, Alger et Léopoldville — avait été jusque-là singulièrement épargnée

par les incendies désastreux. Les archives de la ville ne notaient que trois événements qui avaient entraîné un certain nombre de pertes humaines.

Les histoires habituelles de gens qui avaient échappé à la tragédie par miracle ou grâce à des prémonitions stupéfiantes circulaient, mêlées aux ardentes prières pour les petites victimes.

L'une de ces « légendes urbaines » se disait ainsi : les billets de cinéma étaient le cadeau hebdomadaire auquel avaient droit trois enfants, qui habituellement étaient accompagnés de leur sœur de seize ans. La jeune fille, qui était servante chez un bourgeois de l'ouest de Montréal, avait reçu ce jour-là l'autorisation de partir plus tôt, de telle sorte qu'elle pourrait amener ses trois petits frères au cinéma en début de séance. Elle avait donc quitté fort tôt l'endroit où elle travaillait et était rentrée chez elle. Malheureusement (ou plutôt, heureusement), le repas à la maison n'était pas tout à fait prêt. Les familles mangeaient encore ensemble et à heures fixes à l'époque. Par conséquent, les quatre enfants étaient partis en retard, et, lorsqu'ils étaient arrivés au Laurier Palace, ils avaient découvert la tragédie.

Une autre jeune fille, sœur de l'une des victimes, avait dû de mauvaise grâce terminer son travail avant de se rendre au cinéma. Elle avait été, de ce fait, sauvée de la catastrophe. La dame dont elle était la domestique lui avait promis de la payer double tarif si elle restait une demi-heure supplémentaire. Elle avait accepté, évitant ainsi de se retrouver aux côtés de son frère lorsque celui-ci serait identifié à la morgue.

Les funérailles furent extrêmement émouvantes. Elles commencèrent à 9 h, le mardi, dans l'église de la Nativité, située au coin des rues Ontario et Dézéry, dans le quartier Hochelaga. Deux rangées de catafalques s'alignaient de chaque côté de la nef centrale de l'église, supportant les cercueils des garçons et des filles. Le gros bourdon de Notre-Dame de Montréal sonna le glas pendant trente minutes à partir de 9 h afin de marquer le début de ces tristes célébrations. Les abords

du site de la tragédie étaient bondés de monde. Les curieux s'attroupaient autour du cinéma, des maisons des victimes et de l'église où elles reposaient. Cinquante policiers canalisaient la foule silencieuse qui essayait même d'envahir les demeures des enfants décédés. Il fallut poster un policier devant... chaque maison.

Curieuse coutume totalement désuète aujourd'hui, une deuxième cérémonie, moins grandiose mais non moins poignante, eut lieu dans l'après-midi pour les plus petites victimes qui n'avaient pas fait leur première communion et qui, de ce fait, n'étaient pas des enfants de Dieu à part entière.

La Commission scolaire des écoles catholiques de Toronto décida de transmettre un message de condoléances aux familles de Montréal. Les enfants torontois organisèrent une messe de requiem à la cathédrale Saint-Michel, à Toronto.

Le vicomte Willingdon, gouverneur général du Canada, ne jugea pas nécessaire d'assister aux funérailles. Probablement parce qu'il n'était pas catholique, il se fit simplement représenter par un de ses subalternes, le brigadier général Émile de Brébeuf Panet. Il est vrai qu'il n'avait pas à plaire à des électeurs, puisqu'il était nommé à ce poste pour services politiques rendus.

Aujourd'hui, l'un des plus grands centres commerciaux du Canada se trouve dans la ville de Québec. Il porte le nom de Place Laurier. Mais ce n'est pas en souvenir de cette horrible catastrophe.

Quand la vertu versa dans le vice ou vice versa

La côte ouest du Canada était autrefois — en fait jusqu'au milieu du xix[e] siècle — une partie d'un immense territoire appelé le « territoire de l'Oregon ». Celui-ci n'appartenait à personne et tout le monde le convoitait. Les quatre nations impliquées favorisaient l'installation de leurs citoyens sur ce territoire neutre.

Comme la Compagnie du Nord-Ouest exploitait les fourrures dans cette région, de nombreux Canadiens francophones allèrent s'établir sur ces terres qui n'avaient pour ainsi dire jamais connu le soc d'une charrue ni la lame d'une bêche. Ainsi, le premier fermier de l'Oregon fut un ancien trappeur francophone qui, après avoir travaillé pendant de longues années pour la CNO, décida de prendre une concession agricole. Il s'appelait Étienne Lucier. D'autres se joignirent à lui, et la région pris par la suite le nom de *French Prairie*. Mais les travaux agricoles, qui se faisaient principalement durant l'été, ne les empêchaient pas de poser des pièges durant la saison hivernale. Tous ces Canadiens prirent des femmes indiennes, car ils n'avaient pas le loisir de revenir au pays comme le ferait quelques années plus tard Jean-Marie Abadie, le héros de cette histoire authentique.

L'un des foyers de cette colonisation fut la fertile vallée de la Walla Walla, une région située au pied des montagnes Bleues et richement irriguée par la Walla Walla, la Touchet, la Mill, la Snake, et, bien sûr, le grand fleuve Columbia. En 1818 fut créé le fort Nez-Percé par la CNO.

Dans les années 1820, la Compagnie du Nord-Ouest fut absorbée par la Compagnie de la baie d'Hudson, qui, elle aussi,

employait des coureurs de bois ou des voyageurs canadiens-français ; les employés francophones furent gardés.

Sous l'influence des coureurs de bois canadiens-français, les Indiens têtes-plates, nez-percés, pends-d'oreilles et cœurs-d'alène envoyèrent, en 1835, une demande à Saint-Louis du Missouri afin que des missionnaires catholiques viennent les évangéliser. Les pères F. N. Blanchet et Modeste Demers s'installèrent alors à French Prairie, dans le territoire de l'Oregon. Aussitôt avertis par le chef de poste anglophone du fort Vancouver, John McLoughlin, les protestants envoyèrent aussi leurs missionnaires. Le méthodiste Jason Lee les avait devancés, s'établissant en 1834, donc avant même les catholiques, dans la vallée de la Willamette. Les presbytériens Marcus et Narcissa Whitman ainsi que le révérend Henry Spalding et sa femme fondèrent une mission à Waiilatpu, près de Walla Walla. La mission des Whitman commença à prospérer sinon spirituellement, du moins matériellement. Ils établirent un vaste domaine de 300 arpents sur des terres parmi les plus fertiles, avec scierie, barrage et vergers. Mais le 29 novembre 1847, la mission protestante fut anéantie par une insurrection indienne qui épargna les francophones. Les troupes fédérales vinrent immédiatement réprimer durement les tribus et les cloîtrer dans des réserves.

Le 2 mai 1843, une réunion eut lieu à Champoeg (Champeaux) au bord de la Willamette, au magasin général fondé par le Canadien français Xavier Matthieu. Les anciens employés canadiens de la Compagnie de la baie d'Hudson et les nouveaux colons américains votèrent afin de créer le premier gouvernement provisoire de l'Oregon. Ainsi, Champoeg fut vraiment le berceau de l'État de l'Oregon, et si cette ville n'est pas restée la capitale de cet État, c'est parce qu'elle fut totalement détruite en 1861 par une inondation imprévue de la calme Willamette.

En 1856, année où le fort fut rebaptisé fort Walla Walla, arriva dans cette communauté francophone un Gascon nommé Jean-Marie Abadie.

On ne sait pas grand-chose sur le voyage d'Abadie. Il venait de Guizerix, un petit village de Gascogne situé à la limite des Hautes-Pyrénées et du Gers. Tenté par l'aventure

du Nouveau Monde, il avait quitté la douce sécurité des coteaux de Gascogne aux formes maternellement arrondies pour partir à la conquête de l'Amérique où il avait débarqué en 1855, probablement à New York. Après quelques mois de pérégrinations hésitantes et hasardeuses dans l'Est, il avait décidé de prendre la *Piste de l'Oregon* pour conquérir l'Ouest et le Pacifique.

Un demi-million d'aventuriers suivirent cette piste entre 1840 et 1870. C'étaient des gens ordinaires qui voulaient se refaire une vie; des gens qui n'avaient rien à perdre dans une Europe surpeuplée, socialement hyper-stratifiée et toujours prête à s'entre-tuer dans des guerres stériles. Ils se lancèrent dans cet extraordinaire voyage rempli de dangers, un trajet de 3000 kilomètres en chariots bâchés tirés par des chevaux ou des bœufs à travers les plaines infinies et les déserts arides et mortels. Sur ces cinq cent mille aventuriers, cinquante mille étaient des femmes. Certains hommes projetaient de revenir plus tard chercher une épouse au pays. Jean-Marie Abadie était de ce nombre. D'autres allaient simplement prendre une Indienne sur place. C'est ce que firent la plupart des Canadiens. Quelquefois, un bateau débarquait une cargaison de femmes, et les hommes avides attendaient sur les quais, prêts à leur offrir la lune pour qu'elles acceptent le mariage. La compétition était rude car les femmes savaient aussi marchander; et ce n'étaient pas les hommes qui, en définitive, décidaient.

Au niveau de Boise en Idaho, la piste se divisait en deux et il fallait choisir. La piste du Nord continuait vers les terres neuves de l'Oregon, et celle du sud, vers la Californie. En 1849, de l'or fut découvert à Sutter's Mill, dans cette Californie qui faisait fantasmer les Européens, et la ruée vers l'or commença. À partir de cette date, la plupart des chariots bifurquèrent vers le sud. Mais cette ruée vers la Californie contribua tout de même au développement de l'Oregon, car l'afflux de population au sud exigeait une production alimentaire supérieure et en particulier le développement de la culture du blé.

Quand notre jeune Gascon de vingt-sept ans arriva dans l'Ouest en 1856, la région de Walla Walla ressemblait à tout ce que les westerns hollywoodiens nous ont montré, avec les cow-boys au service des ranchs qui commençaient à se lancer dans l'élevage bovin, les voleurs de grand chemin qui

attaquaient les banques et les diligences, les hors-la-loi maléfiques qui abattaient froidement tous ceux dont ils convoitaient les biens, les membres des comités de vigilance qui pendaient sans sourciller ceux qui leur semblaient coupables, les saloons pleins de prostituées à robe froufroutante et décolleté irrésistible. Les femmes européennes étaient si rares que les hommes se montraient toujours prêts à tuer les rivaux obstinés ou à faire un pont d'or même aux moins belles. C'était vraiment le Wild West, l'Ouest sauvage, où l'or était le seul mot d'ordre. En lisant la suite de cette histoire, on peut imaginer que Jean-Marie Abadie fut profondément affecté par cette situation. C'est probablement la raison pour laquelle il reviendrait au bout de quelques années à Guizerix pour chercher une épouse. Il aurait d'ailleurs quelque difficulté à convaincre une bonne et prude jeune fille de chez lui de s'expatrier vers un pays aussi lointain, aussi dangereux.

Étant donné qu'aucune diligence ne parcourait la région très isolée de Walla Walla, il fallait emprunter, pour voyager, des embarcations qui n'avaient du bateau que le nom. Jean-Marie Abadie commença à travailler pour d'autres francophones de la région, pour survivre, apprendre la langue véhiculaire, l'anglais, et voir venir. La région produisait du blé et des produits alimentaires destinés à la Californie.

En 1859, tandis que l'Oregon devenait le trente-troisième État de l'Union américaine, le jeune Gascon travaillait dur pour atteindre ses objectifs. Deux ans plus tard, la guerre de Sécession éclate, Abadie était devenu chercheur d'or, car en 1860, quatre années seulement après son arrivée à Walla Walla, une nouvelle ruée vers l'or lui avait offert une occasion unique sur un plateau d'argent : le placer se trouvait à quelques kilomètres de chez lui. Il avait su saisir cette chance et s'était mis à prospecter les sables aurifères, à les laver et à les fouiller à l'aide d'une batée ou d'un tamis, tant et si bien que — à défaut de pépites — il put accumuler une petite fortune en poudre d'or et en paillettes, en quelques années de labeur accablant et de grandes privations.

Alors que la plupart de ses amis orpailleurs dépensaient le soir les gains durement acquis durant la journée — et qui passaient directement dans les poches des nombreux taverniers

qui n'avaient qu'à enivrer leurs clients épuisés pour allonger leur ardoise, des belles Européennes qui n'avaient pas leur pareille pour vider leurs goussets, des voleurs qui rôdaient sans cesse à l'affût d'un mauvais coup, au prix même de la vie de l'imprudent, des magasins généraux qui gonflaient outrageusement leurs prix, et même des vénérables pasteurs qui exigeaient 10 % des gains journaliers pour assurer la plus modeste place au ciel — lui, l'austère, le vertueux Jean-Marie Abadie, gardait sagement ce qu'il gagnait en lieu sûr pour se mitonner de confortables vieux jours ; vieux jours qu'il n'eut pas, d'ailleurs, le plaisir d'apprécier, puisqu'il mourut à cinquante-trois ans. Mais cela donna à d'autres le plaisir de couler des jours heureux à sa place en compagnie de sa douce et tendre femme. Ainsi va la vie !

Mais laissons là l'ultime épilogue trop tôt venu, si triste mais si inévitable, de la vie aventureuse de Jean-Marie Abadie, pour ramener un instant en arrière l'horloge du temps — c'est un puissant fantasme ! — pour permettre à ce laborieux Gascon d'apprécier un court moment encore les biens matériels qu'il avait accumulés avec tant de persévérance. Devenu riche par son travail et propriétaire d'une magnifique propriété de 120 arpents, selon les règles très précises de l'acquisition d'un *homestead*, il pensa alors tout naturellement à fonder une famille, comme on disait alors. Dans sa vanité, l'homme se croit unique et original, mais il finit par se conformer à la sage tradition humaine et par accomplir les mêmes gestes que ses congénères. Mais pour cela, il lui fallait trouver l'essentiel : une épouse qui fût un peu plus jeune que lui, car il approchait de la quarantaine. Pour diverses raisons, que nous pouvons facilement imaginer en considérant son action posthume — nous la découvrirons plus loin à la lecture de certains passages de son testament — il décida de revenir tout simplement dans son cher village pyrénéen pour cueillir une de ces pures et saintes jeunes filles, seules dignes de devenir la mère de ses futurs enfants, qu'il n'eût d'ailleurs jamais. Il ne doutait pas que ses biens lui permettraient d'en dénicher une rapidement. Le métissage de la descendance n'était pas encore aussi à la mode qu'aujourd'hui en France, alors que les Canadiens épousaient

depuis deux siècles déjà des Indiennes christianisées ou des Irlandaises catholiques. Quant aux belles Blanches à la démarche chaloupée qui écumaient alors courageusement les saloons de l'Oregon, elles ne correspondaient pas exactement aux normes qu'il s'était fixées quant au choix de la mère de ses enfants. Même si à l'occasion…

Jean-Marie Abadie quitta donc son pays d'adoption pour la France à une date indéterminée. Seul indice, il séjournait à Walla Walla en 1860, en 1877 et en 1879, puisque les registres de la paroisse francophone donnent les renseignements suivants :

> En 1860, il est témoin pour un baptême à l'église Saint-Patrice de Walla Walla.
>
> Le 14 janvier 1877, nous, soussigné, avons baptisé Marie Lina, âgée de cinq semaines, enfant de Romain Rémillard et de Denise Raymond. Parrain : Jean-Marie Abadie ; marraine : Julie Raymond. [Signé :] Charles Auguste Richard, prêtre.
>
> Le 30 septembre 1879, je, soussigné, ai enterré au cimetière Saint-Patrice le corps d'Émeline, fille d'Antoine Moran et de N. Gagnon, âgée de 16 ans. Témoins : Gédéon Gravel et Jean-Marie Abadie. [Signé :] P. Paaps, prêtre.

À une date indéterminée, probablement en 1872 ou en 1873, Abadie quitta donc Walla Walla sur un des bateaux de la Oregon Steamboat Navigation Company. Il suivit la rivière Walla Walla jusqu'à la Columbia dont elle est l'affluent de gauche — une cinquantaine de kilomètres en tout — puis la Columbia jusqu'à Portland-Fort Vancouver sur l'un des plus grands vaisseaux de la même compagnie, 350 kilomètres très dangereux, surtout lorsqu'on traversait les Dalles, cette zone de rapides ainsi nommée par les voyageurs canadiens-français à cause de la roche plate qui recouvrait les hauts-fonds du grand fleuve. Dans cette ville de Portland, plus importante, le Gascon put trouver une place sur un caboteur. Ce dernier descendit l'estuaire de la Columbia jusqu'à la terrible barre qui rendait l'embouchure de ce fleuve fort périlleuse, au niveau

du bien nommé Cap Disappointment. Puis ce fut la magnifique côte du Pacifique, si belle, si sauvage, si redoutable aussi avec ses vents violents, fantasques et versatiles. Ils semblaient vouloir se jouer de tous ces vaisseaux à voiles pour les précipiter par plaisir sur les multiples écueils de basalte noir qui parsemaient cette mer écumante pleine de traîtres courants. Lorsque la mer devenait trop menaçante, il fallait se réfugier dans une anse tranquille, puis repartir dès que le gros du danger était écarté. Le caboteur franchissait, après plus de deux semaines de navigation, le détroit du Golden Gate qui n'était pas encore coiffé du célèbre pont pour entrer dans la gigantesque baie de San Francisco, petite ville de 57 000 habitants seulement. Là, le voyageur appréciait le calme des eaux qui lui semblaient lacustres après l'agitation et les dangers de l'océan Pacifique. Le caboteur remontait alors le grand fleuve Sacramento pour atteindre la bourgade du même nom qui s'était développée essentiellement parce qu'elle était le point de départ du premier et seul chemin de fer transcontinental depuis le 10 mai 1869.

Cette année 1869 sonna d'ailleurs le glas de la fameuse Piste de l'Oregon qui avait été presque totalement abandonnée par les chariots à bœufs et à chevaux. Les immigrants préféraient, et de loin, prendre le train pour Sacramento.

Jean-Marie Abadie, pour sa part, utilisa sans aucun doute cette voie ferrée lorsqu'il retourna en France. À partir de Sacramento, c'était une semaine de méandres à travers les Rocheuses, suivie d'une autre semaine interminable sur les monotones voies rectilignes des Grandes Plaines. Fourbus de ce long périple au cours duquel on risquait sans cesse de se faire attaquer par les Indiens ou les hors-la-loi, les voyageurs arrivaient à New York après que le train eut fait de nombreux changements de voies dans la plupart des grandes villes du centre et de l'est. Le voyage était certes épuisant, mais il n'avait rien de comparable avec la traversée du continent en chariot à bœufs.

Un autre mois de bateau à voiles, transatlantique cette fois, et Abadie arriva à Guizerix, son minuscule village natal de 450 habitants dans le département des Hautes-Pyrénées, blotti au pied de la gigantesque barrière du même nom. Guizerix comptait 435 habitants au recensement de 1882, 419

en 1886, et 120 seulement en 2004. Le village ne cessa de se vider de sa population tout au long des xix[e] et xx[e] siècles.

Le retour du « fils Abadie » fit grand bruit dans la contrée. « Lo qui seré pas jamès eiretèr e qui s'era anat estujar la sua misèria au luenh. » Jean-Marie était revenu pour se trouver une femme et se marier ! Toutes les jeunes filles de la région durent se demander si elles acquiesceraient à une demande en mariage. Certes, l'homme prétendait être riche. À voir les cadeaux royaux qu'il offrait généreusement à tous, on pouvait supposer qu'il possédait un compte en banque fort bien garni. Mais les paysans ont les pieds sur terre, et ils sont méfiants de nature ; et avec raison parfois ! N'était-il pas le puîné des garçons, sans aucun espoir d'héritage, cet Abadie qui avait disparu dans la nature plus de quinze ans auparavant ? Ça ne leur disait rien qui vaille. D'où venait-il vraiment et qu'avait-il fait ? Il n'était peut-être qu'un pauvre rastaquouère ! Où avait-il trouvé tout cet argent ? « A beau mentir qui vient de loin ! » Et puis... il n'était plus de la première jeunesse, le monsieur... À quarante-trois ans, à l'époque, on était un vieil homme, la longévité moyenne dans les pays occidentaux n'étant alors que de quarante ans. Revenu pour se trouver une épouse ? Bizarre ! N'y avait-il pas de femmes là-bas ?

Jean-Marie, l'œil en alerte, jeta immédiatement son dévolu sur l'une de ses cousines, laquelle, âgée de seize ou dix-sept ans à peine, aurait bien fait l'affaire. Elle ne marchait pas encore lorsqu'il avait quitté le pays. Elle était devenue belle comme le jour, et, à ce que tout le monde disait, d'une vertu à toute épreuve, et vaillante... je ne vous dis que ça ! Amoureux, Jean-Marie ne tarda pas à demander à son père d'aller présenter la demande officielle à son propre frère qui, bien entendu, était le père de cette cousine germaine. Les deux frères discutèrent longuement, arrangèrent les conditions matérielles. Tout était pour le mieux, Jean-Marie ne demandait aucune dot. Bien au contraire, il était prêt à arroser les fleurs de tout le monde. Chacun n'aurait qu'à se féliciter de cette alliance.

Malheureusement, la belle cousine refusa obstinément. Elle le trouvait trop vieux ! Et puis, partir au bout du monde ne la tentait pas outre mesure. Elle avait assez d'atouts physiques et moraux pour trouver mari et opulence sur place. Nul ne put la

faire changer d'idée, à l'immense déception de notre millionnaire, et aussi à sa grande honte. Lui qui s'imaginait que la jeune femme ne pourrait résister à l'attrait de sa fortune ! Il l'avait voulue vertueuse et incorruptible. Elle l'était ! Il en fut d'autant plus déçu.

Jean-Marie chercha encore dans son village. Mais quelle jeune fille pourrait désormais répondre aux avances d'un homme qui venait de prendre pareil camouflet sans devenir la risée du patelin ? Certains parents n'auraient sans doute pas craché sur une telle aubaine — et n'ont probablement pas manqué d'exercer quelque pression sur leurs filles —, mais toutes refusèrent. Il se vit alors contraint de chercher dans les villages environnants moins au courant de ses déboires amoureux, et finalement dénicha l'oiseau rare dans la bourgade voisine de Trie-sur-Baïse. Elle s'appelait Hortense Bruant. C'était bien l'oiseau rare.

Le mariage fut somptueux, majestueux même. Certains jaloux murmurèrent fielleusement des mots tels que « nouveau riche ». Jamais on n'avait vu cérémonie aussi grandiose dans l'église de Trie-sur-Baïse, et noce aussi opulente dans l'enceinte de cette vieille bastide du XIVe siècle. Cela dut sans doute jeter quelques regrets inavoués dans le cœur de certaines parmi celles qui avaient refusé par amour-propre les avances empressées de « l'Américain ».

Finalement, les nouveaux mariés embarquèrent leurs nombreux bagages et partirent pour l'interminable voyage au bout du monde. Hortense pensait sans doute qu'elle ne reverrait jamais son pays natal. Elle se trompait.

L'histoire de Jean-Marie Abadie aurait dû s'arrêter ici. Mais elle continua très longtemps encore… presque un siècle de plus. On apprit, un jour de 1883, que Jean-Marie était décédé la veille du Noël de l'année précédente et que, avant de mourir, il avait demandé à sa femme de ramener son corps dans son village natal. Mieux encore, il avait énoncé ses quatre volontés — ou plutôt ses cinquante et une volontés — dans son testament rédigé et ouvert devant les témoins J. L. Sharpstein

et B. L. Sharpstein, du comté de Walla Walla, dans le territoire de Washington.

Il désignait non seulement son épouse mais deux autres personnes de ses amis comme coexécuteurs testamentaires; ce qui laisse entrevoir que sa confiance en Hortense n'était peut-être pas sans limites.

> Par les présentes, je désigne mon épouse Hortense Abadie, Henri Lamarche, professeur, et le révérend Algidius Junger comme exécuteurs de cet instrument qui contient ma dernière volonté et mon dernier testament, et comme j'ai pleinement confiance en leur intégrité, je veux et ordonne que ma dite exécutrice et mes dits exécuteurs testamentaires et chacun d'eux, servent comme tels et exécutent leur mandat sans fournir aucune caution ou garantie. En foi de quoi, j'ai signé ici de mon nom et apposé mon sceau ce 21 décembre 1882. [Signé:] J^{n} M^{rie} Abadie.

Le testament avait été fait en 1880, puisqu'il y est dit que Jean-Marie Abadie avait cinquante ans au moment de sa rédaction. Mais il avait été remis à jour le 21 décembre 1882, trois jours seulement avant sa mort. Abadie mourut donc le 24 décembre 1882, des suites d'une maladie lente, cancer ou tuberculose, les deux fléaux les plus fréquents pour une personne de cinquante-trois ans en ces temps heureux dépourvus d'insidieux sida, d'holocaustes routiers, de vagues de chaleur phénoménales et de guerres mondiales dévastatrices.

> En la Cour des Preuves, du comté de Walla Walla, territoire de Washington, en l'affaire relative à la succession de J. M. Abadie, décédé, territoire de Washington, comté de Walla Walla. Je, soussigné R. Guichard juge de la Cour des Preuves, en et pour le comté de Walla Walla, territoire de Washington, certifie par les présentes, que le 27 décembre 1882, l'instrument ci-joint a été admis à preuve comme étant la dernière volonté et le dernier testament de J. M. Abadie décédé, et d'après les preuves trouvées et l'examen qui

> en a été fait, la dite Cour reconnaît: que ledit J. M. Abadie est décédé le 24 décembre 1882, en la ville et comté de Walla Walla, territoire de Washington, qu'au moment de sa mort il résidait en la ville et comté de Walla Walla, territoire de Washington, que le testament ci-joint a été fait en due forme par ledit décédé, de son vivant en la ville et comté de Walla Walla, territoire de Washington, et qu'il a été signé par ledit testateur en la présence de J. L. Sharpstein et B. L. Sharpstein, témoins soussignés, et aussi qu'il reconnaissait avoir fait ledit testament en leur présence, et qu'il déclarait que cet instrument était sa dernière volonté et son dernier testament et que lesdits témoins faisaient les mêmes déclarations sur sa requête, en sa présence, et en la présence l'un de l'autre; que ledit décédé au moment de faire ledit testament était âgé de 50 ans, qu'il était sain d'esprit, et qu'il n'était sous la pression d'aucune contrainte, d'aucune menace, d'aucune fraude ou d'aucune influence irrégulière, et finalement qu'il n'était nullement incompétent pour partager et léguer ses biens.

Jean-Marie avait donc pu régler ses problèmes de succession avant de mourir, par ce texte, clair quoique un peu indigeste, comme le sont habituellement les textes juridiques. Selon sa cinquantième volonté, il exprimait explicitement son désir d'être enterré en France et non pas en Amérique.

> 50e Après ma mort, je demande que mon corps soit transporté en France et déposé dans une tombe à la surface du sol, spécialement construite pour moi dans le cimetière de Guizerix, France, ma commune natale. La somme consacrée à ladite tombe ne doit point excéder 2000 dollars; et, quant à l'époque du transport de mon corps, et aussi quant aux moyens les plus propres pour ce faire, je le laisse aux soins de mon épouse et de mes exécuteurs testamentaires.

Sa femme et les autres exécuteurs testamentaires firent fidèlement ramener son corps en France — et on imagine les problèmes que cela pouvait représenter à l'époque — en passant par Sacramento, capitale actuelle de la Californie. Mais malgré tout, le chemin de fer existait. Et on frémit en pensant aux difficultés qu'Hortense aurait éprouvées si elle avait dû ramener son cercueil en chariot hippomobile à travers les déserts nord-américains. Puis il fallut construire un magnifique mausolée en marbre blanc immaculé qui permettrait au corps du millionnaire de ne pas reposer en dessous du niveau du sol. Lorsque le parvis de l'église fut transformé en parking asphalté, la grille du cimetière fut repoussée derrière le mausolée qui se trouvait désormais juste devant l'entrée ; ce qui n'était sans doute pas pour déplaire à Jean-Marie Abadie. L'épitaphe se lisait ainsi :

ICI
REPOSE
JEAN-MARIE ABADIE
NÉ À GUIZERIX
DÉCÉDÉ À WALLA WALLA
AMÉRIQUE DU NORD
LE 24 DÉCEMBRE 1882
ÂGÉ DE 53 ANS
PRIEZ POUR LUI

Mais ce n'était pas tout. Le millionnaire déversa sur sa famille et ses amis, dans toute la région, une pluie de roses sous forme de dollars américains. Si l'on fait le total de ses legs, on atteint le montant astronomique de 73 561 dollars sans compter les frais de notaire ainsi que les fameux droits successoraux en Amérique et en France. Il suffit de multiplier cette somme par 100 pour déterminer approximativement la valeur qu'elle aurait aujourd'hui, soit 7 356 100 dollars américains. De nombreuses églises furent réparées grâce aux dons généreux de Jean-Marie Abadie. Alors que les jeunes filles de Guizerix lui avaient

obstinément tourné le dos, il allait en quelque sorte forcer les plus vertueuses d'entre elles à prier, à genoux devant sa tombe, pour le repos éternel de son âme. C'était une belle revanche sur elles pour les rebuffades qu'il avait essuyées. Ainsi pensèrent les esprits retors ! Mais si l'on se remet dans le contexte de l'époque, il est sûr que la plupart des grandes villes de France offraient alors, annuellement, une couronne de roses à la rosière locale, la jeune fille jugée la plus vertueuse du lieu. Cette coutume datait d'au moins un siècle déjà. C'est probablement dans le même esprit que Jean-Marie Abadie créa, par sa cinquante et unième volonté, un « prix de Vertu ».

> 51e Après avoir payé toutes mes dettes légales, et les frais, et après avoir satisfait à tous les legs et indications ci-dessus mentionnés, je donne tout le reste de mon avoir réel et personnel (s'il y en a) ainsi qu'il suit : un quart à mon épouse Hortense Abadie, un quart à mes nièces Léonie et Françoise Dupuy, c'est-à-dire un huitième à chacune d'elles, et le huitième restant pour être placé à intérêt, lequel intérêt, 160 dollars, doit être donné annuellement à la jeune fille la plus vertueuse de la paroisse de Guizerix, appelée Rosière, le jour de son mariage, à la condition que, ce même jour du mariage, les deux époux viendront prier sur ma tombe.

La symbolique couronne de roses de la rosière, la gagnante, était ainsi remplacée par une somme d'argent, plus attrayante, plus motivante. Quant au comité spécial chargé d'élire la rosière de l'année, il était même désigné par le minutieux Jean-Marie :

> Les parties chargées de mettre à intérêt ladite moitié dudit reste et de choisir ladite jeune fille seront : le maire, le curé et trois autres membres qui seront choisis par ledit maire et ledit curé ; et si ladite moitié n'était pas suffisante pour produire le revenu annuel de 160 dollars, il faudra alors ajouter assez à ladite somme pour qu'elle puisse produire ledit intérêt annuel ; laquelle somme devra être prise sur les legs stipulés

dans ce paragraphe ou article touchant mon épouse et mes nièces.

Les premiers rapports d'attribution du prix de Vertu se lisaient ainsi :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
COMMUNE DE GUIZERIX
DISTRIBUTION DU PRIX DE VERTU

Le Président de la République, Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur, Vu, et .... Décrète que Le Maire de Guizerix (Hautes-Pyrénées) au nom de cette commune est autorisé à accepter aux clauses & conditions énoncées, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux lois, la libéralité résultant de la disposition du Testament du sieur Abadie Jean-Marie du 21 x^bre^ 1882, portant la moitié de ce qui restera de sa succession, après le paiement des dettes, legs particuliers, frais & droits de Succession, en tout cas, une somme suffisante pour produire un revenu de 160 dollars (60 F environ) sera employée à donner chaque année, 160 dollars, lors de son mariage, à la jeune fille la plus vertueuse de la paroisse désignée par le Maire, le Curé & trois autres personnes choisies par eux.

À cet effet, Trois commissions, instituées par M. le Maire & [mot illisible] dont la composition a été soumise à l'approbation de M. le Préfet, se sont réunies en la Mairie de Guizerix le deux Juin mil huit cent quatre vingt quinze pour décerner les prix susdits [mot illisible] des exercices échus de 1892-1893 & 1894 qui n'avaient pas été distribués plus tôt, le montant destiné à produire le prix en question étant confondu avec un legs de 200 francs fait à la Fabrique qui n'a été distrait que cette année.

Ainsi commencèrent les concours de vertu dans le village de Guizerix. En grande pompe, les comités se constituèrent ; non sans mal si l'on considère que le curé et l'instituteur avaient la plupart du temps des opinions politiques opposées. Puis ils se réunirent pour examiner les candidatures des filles du village et même de la région. Il fallait ensuite trouver la plus vertueuse ; tâche ingrate et dangereuse ; tâche impossible s'il en est. Mais à cette époque, la vertu se limitait à la façon dont la jeune fille se comportait avec les garçons. Bien sûr, on prenait aussi en considération l'ardeur au travail, l'honnêteté, l'esprit de charité et les autres vertus morales et théologales, mais il s'agissait plutôt de qualités subsidiaires permettant de départager les finalistes. Et ces vieux messieurs se penchaient très sérieusement et très doctement sur la moralité de ces adolescentes. Tout était fouillé. Les moindres racontars, rumeurs, murmures, susurrements, demi-mots, insinuations, sous-entendus, allusions, confidences, qui couraient dans le village étaient longuement disséqués, discutés, pesés, évalués et jugés. On n'hésitait pas à inviter certains villageois mieux renseignés à venir témoigner discrètement, sous le sceau du secret. Les dénonciations, fondées ou non, étaient prises en compte. On peut très bien imaginer le rôle primordial du curé qui entendait tout ce petit monde en confession, et qui, sans violer aucun secret, *savait* plus et mieux que les autres, bien que sa fonction ne le mît pas à l'abri de la manipulation de la part de jeunes filles ingénieuses et futées qui tenaient absolument à remporter les 160 dollars américains.

> La première commission [pour 1892, attribuée en 1895], composée de M^{mrs} Jèze, maire, Péré, curé, Sabathier François, Espéron Jean-Marius et Fontaine Eugène, a reçu communication des demandes de : Marie Laffont, épouse Ader Jean-Marie, Angèle Chévière, épouse Dupuy Joseph, Elisa Ferrère, épouse Richard François, Clarisse Ste Marie, épouse Cazaubon Joseph, domiciliés à Guizerix, Cécile Savoie, épouse Débat Julien, domiciliés à Cuélas, à la majorité, Clarisse Ste Marie, épouse Cazaubon a été désignée. Ainsi fait à Guizerix les jour, mois & an que dessus, & ont signé.

[Signé:] Espéron, Péré, Sabathier, Jèze, E. Fontaine.

La deuxième commission [pour 1893, attribuée en 1895] a reçu communication des demandes de: 1e Marie Dastugue, épouse Laguens Dominique domiciliés à Villemur. 2e Félicie SteMarie, épouse Dussenty Joseph, domiciliés à Paris. Cette commission composée de M.M. Jèze, maire, Péré, curé, Duclos Simon, SteMarie Joseph & Bormassies Jean, a désigné pour le prix de Vertu de 1893 Marie Dastugues, épouse Laguens. Ainsi fait à Guizerix les jours, mois & an que dessus & ont signé.

[Signé:] Duclos, Ste Marie, Péré, Jèze, Bormassies.

La troisième commission [pour 1894, attribuée en 1895], composée de M.M. Jèze, maire, Péré, curé, Fontoulière Xavier, Trouette Félix & Porterie Bernard, ayant à examiner les demandes de: Maria Barthe, épouse Verdier, domiciliée à Guizerix & de Joséphine Barbé épouse Jean-Marie Cajan, domiciliés à Vieuzos, a désigné cette dernière pour le prix de Vertu de l'exercice 1894. Ainsi fait à Guizerix les jours, mois & an que dessus & ont signé.

[Signé:] Péré, Fontoulière, Jèze, Trouette F., Porterie.

Immédiatement, les contestations s'allumèrent comme des feux de forêt par temps de canicule. Les jalousies éternelles et les haines mortelles, les chicanes les plus mesquines mirent en ébullition ce patelin jusque-là paisible. Les dénonciations hypocrites de conduite perverse se répandirent comme des serpents venimeux. Après trois ans de prix de Vertu, tous attribués en 1895, toutes les familles du village étaient à couteaux tirés, rêvant de vengeance et de représailles. Il fallait arrêter les ravages du prix de Vertu. À l'unanimité, le comité décida que désormais ce prix serait accordé à toutes les mariées de l'année. Les 160 dollars furent donc partagés à parts égales entre toutes les jeunes filles qui convolaient en justes noces durant l'année;

sans tenir le moindrement compte de leur sagesse. Jean-Marie dut se retourner dans son mausolée de marbre immaculé.

La Grande Guerre allait venir mettre bon ordre dans le village en décimant sa jeunesse et en dévalorisant — par l'inflation galopante qu'elle entraîna — le prix de Vertu jusqu'à l'équivalent d'un bon pourboire. La vertu elle-même, d'ailleurs, ne gagna rien aux perturbations et aux bouleversements de la guerre. Les mœurs se libéralisèrent à outrance, les familles commencèrent à se disloquer, et les rosières ne furent plus que celles dont l'apparence physique disgracieuse éloignait les propositions malhonnêtes des galopins locaux. Le tableau est à peine caricatural. Curieusement et en toute illégalité, en 1959, les 160 dollars américains du prix de Vertu furent dévalués cent fois avec le « nouveau franc Pinay ». Les jeunes filles ne reçurent plus que 1,60 dollar pour leur vertu mise à mal. Il fut donc décidé à l'unanimité que la somme de 5333 dollars, devenue 53,33 dollars serait partagée entre toutes les bénéficiaires. Ce fut fait avec la bénédiction conjointe du curé et de la préfecture. Il était grand temps, car les curés eux-mêmes, et, conséquemment, le mariage, disparaissaient sous les coups de boutoir de l'indifférence et du concubinage ; respectivement, bien sûr.

Soucieux de faire aimer la vertu, Jean-Marie Abadie n'avait réussi qu'à mettre en évidence le vice diabolique qui sommeille souvent dans les esprits les plus vertueux.

Dans le légendaire combat entre le vice et la vertu, jamais au grand jamais la vertu ne fut, en cette occasion, plus dommageable que le vice lui-même, car, comme l'a si bien dit M. de La Rochefoucauld : « Les vices entrent dans la composition des vertus, comme les poisons dans les remèdes. »

Voyage sur la rivière sans retour

La colonisation de la côte canadienne du Pacifique fut fort différente suivant qu'elle fut francophone ou anglophone. Mais il est sûr que les uns et les autres se complétèrent. Si les premiers francophones furent des missionnaires et des religieuses qui fondèrent des hôpitaux et des écoles, les Anglais, quant à eux, vinrent se faire une nouvelle vie, acquérir des terres, construire une maison, fonder une famille ou chercher de l'or. On discerne l'opposition entre l'individualisme anglais et le communautarisme français. Du côté francophone, les oblats de Marie Immaculée et les sœurs de la Charité de Montréal, appelées habituellement « sœurs grises », construisirent les premiers hôpitaux et les premières écoles destinées aux Amérindiens de toutes les provinces de l'Ouest de même que de la côte nord-ouest du continent.

Nombreux furent alors les jeunes Canadiens français et les francophones d'Europe qui se lancèrent dans la grande aventure. Il s'agissait de répandre leur religion dans une contrée nouvelle appelée le territoire de l'Oregon, qui n'appartenait à personne et où tout le monde tâchait de s'implanter. Les deux premiers missionnaires en Oregon furent François Blanchet et Modeste Demers. Comme tous les hommes et toutes les femmes qui allaient les suivre, ils venaient aider leurs frères humains. N'entrons pas ici dans la controverse entre les partisans et les détracteurs de la thèse selon laquelle tâcher de convertir les autres est une atteinte aux droits humains, car, effectivement, il faut détruire ou modifier leurs croyances pour qu'ils en adoptent d'autres.

Cet avis semble pertinent quoique l'on puisse aussi très bien concevoir que lorsqu'on croit détenir la Vérité, on veuille la faire partager à ceux que l'on aime, ses enfants ou ses frères humains. Quoi de plus égoïstes et discriminatoires que les religions — véritables clubs privés ou chasses gardées — qui découragent les candidats à la conversion comme si seuls leurs propres coreligionnaires étaient des êtres dignes de croire en leur dieu.

Plusieurs de ces missionnaires francophones étaient de véritables érudits qui venaient s'isoler dans leur ermitage désolé, au milieu de l'hostilité de tous, parfois au prix de leur vie. Certains écrivirent de savants traités de linguistique descriptive sur les langues autochtones, ainsi que des dictionnaires qui permirent à d'autres de mieux les apprendre. Le père Lejeune créa même une écriture indienne en adaptant les signes Duployé de la sténographie française. Il publia d'ailleurs le premier journal en chinook, langue du commerce de la fourrure, qui était essentiellement composée de mots français et indiens. Il écrivit minutieusement chaque page avec un stylet — poinçon de métal — et une vieille machine à polycopier (à stencil). Le père Albert Lacombe rédigea un dictionnaire de la langue crie. Tous ces hommes de valeur enregistrèrent les coutumes, les contes et les légendes de ces tribus qui, sans eux, se seraient perdus. Ils incitèrent les diverses tribus à régler à l'amiable leurs différends intertribaux sans en venir à la violence et à la guerre. Ils les aidèrent à entreprendre des démarches afin que le gouvernement fédéral corrige les injustices dont ils étaient victimes de la part des arpenteurs fédéraux intransigeants ou des agents indiens corrompus ; pas toujours avec succès car, par la faute du gouvernement fédéral, la guerre des Métis francophones du Nord-Ouest ne put être évitée.

L'un de ces missionnaires qui sacrifièrent leur vie et leur bien-être à leur idéal fut Charles Jean Séghers. Il naquit à Gand en Belgique le 26 décembre 1839. Orphelin très jeune, il fut élevé par ses tantes et ses oncles. Après avoir fait ses études dans des institutions locales puis au séminaire de Gand, il fut ordonné prêtre le 30 mai 1863, à l'âge de vingt-trois ans, et se porta immédiatement volontaire pour l'Amérique du Nord. De ce fait, il étudia la culture et les traditions indiennes au

séminaire des Missions étrangères de Louvain. En novembre 1863, Séghers arriva dans l'île de Vancouver qui ne devint canadienne qu'en 1871. Le 29 juin 1873, il fut nommé évêque de l'île de Vancouver, dont le diocèse comprenait l'Alaska, territoire que les Américains venaient d'acheter aux Russes six ans plus tôt, en 1867.

La religion orthodoxe avait été introduite en Alaska par les Russes dès 1794. Mais pour ce qui fut du catholicisme, le Canadien François Mercier, chef de poste de l'Alaska Commercial Company à Nuklukhoyit, alarmé par les constantes menaces des Indiens des régions de Ten'a et de Tanana, invita des missionnaires catholiques à venir s'installer là pour les pacifier. Ce fut donc l'évêque Isidore Clut en charge du district canadien du lac Athabasca et du fleuve Mackenzie, qui vint passer l'hiver de 1871 à Fort Yukon. L'été suivant, il descendit le fleuve Yukon jusqu'à Nuklukhoyit afin d'établir la mission Saint-Michel pour le père Lecorre (omi) qu'il avait amené avec lui en compagnie d'un interprète indien du nom de Silvar. Les trois hommes franchirent les montagnes et hivernèrent à Fort Yukon. Le printemps venu, ils rebroussèrent chemin pour redescendre le fleuve Yukon en canot jusqu'à Nuklukhoyit, où ils rencontrèrent et évangélisèrent de nombreux Indiens et Inuits de la région de Tanana et de celle de Koyokuk. Ils continuèrent leur descente du fleuve jusqu'à la région de Ten'a, en dépit de l'opposition manifestée par les shamans et les Indiens orthodoxes russes. Lecorre resta à Saint-Michel près de l'embouchure du Yukon, jusqu'en 1874, année où l'Alaska fut rattachée à l'archidiocèse de Victoria, après avoir été détachée de celui de Winnipeg (dont dépendait l'Athabaska). Ce fut donc notre homme, Mgr Charles Jean Séghers de Victoria, qui prit désormais l'Alaska en charge.

Le 14 septembre 1863, alors que les Américains s'égorgeaient entre eux pour le plus grand intérêt des industriels du Nord durant la guerre de Sécession, que Victor Hugo écrivait *Les Misérables* et Léon Tolstoï *Guerre et Paix*, l'évêque quitta l'île de Vancouver pour se lancer dans la première de ses cinq expéditions en Alaska où il séjourna pendant dix longues années de façon intermittente. En mars 1873, Charles Jean Séghers succéda à Mgr Demers. Après quoi il alla créer quelques missions sur la côte ouest de l'île de Vancouver.

Durant l'été de 1877, en juillet, Séghers, accompagné par le frère Joseph Mandart, fit un voyage préliminaire à la Mission Saint-Michel. Le 5 octobre, via le portage d'Unalakleet-Kaltag, les deux ecclésiastiques atteignirent Nulato, sur le cercle polaire, dont ils firent leur quartier général pendant l'année. Durant tout l'hiver et dans la demi-pénombre du cercle arctique, l'évêque se déplaça et rayonna dans toutes les directions, allant reconnaître le pays et créant infatigablement de nouvelles missions.

Le 11 juillet 1878, plein d'espoir et fermement déterminé à revenir à Nulato afin d'y rétablir une mission, Séghers fit voile de Saint-Michel à San Francisco où il apprit qu'il avait été nommé coadjuteur de l'archevêque de l'Oregon, François Blanchet. Obligé de respecter son vœu d'obéissance, il accepta à regret sa nomination et sa mutation à Oregon City. Finalement, à la mort de l'archevêque Blanchet, il lui succéda à la tête de la See of Oregon. Le 20 décembre 1880, Séghers devint donc archevêque. Il s'occupa avec cœur et passion des missions de ce territoire, c'est-à-dire du nord-ouest américain, et en particulier de Walla Walla. Il parcourut des milliers de kilomètres, prêchant, enseignant, conseillant, sur une grande variété de sujets parmi lesquels l'infidélité conjugale et l'alcoolisme. Malgré cela, son cœur et son esprit continuaient d'errer dans les forêts glacées et sauvages de l'Alaska. Comme beaucoup de croyants de son temps, il éprouvait une profonde méfiance à l'égard de la démocratie et du libéralisme — dont la tolérance risquait, selon lui, d'engendrer la licence — et bien sûr des nouvelles idées communistes qui prônaient l'athéisme. Après avoir subi les horribles exactions de la Seconde Guerre mondiale et du nazisme, on peut trouver aujourd'hui les idées de cet évêque particulièrement singulières et même insolites. Mais au XIXe siècle, avant que l'esprit des hommes de bonne volonté ne fût éveillé à ces dangers mortels, beaucoup considéraient la liberté comme le chemin du libertinage et de la perdition éternelle. Toujours hanté par le désir de revoir ses déserts alaskans, Charles Jean Séghers adressa une supplique pressante au pape Léon XIII pour qu'il lui fût permis de retourner dans son île de Vancouver dont dépendait l'Alaska. En 1885, alors qu'il participait à un Conseil ecclésiastique, sa requête fut enfin acceptée.

En 1886, les sœurs de Sainte-Anne vinrent créer l'hôpital de Juneau ; c'était l'année de la fondation de la ville canadienne de Vancouver, en remplacement de l'autre ville canadienne qui s'appelait Fort Vancouver et qui était devenue américaine entre-temps.

En juillet 1886, le vaisseau *Ancon* à bord duquel se trouvaient l'archevêque Charles Jean Séghers, les jésuites Pascal Tosi et Aloysius Robaut, et le frère lai Frank Fuller, quitta le port de Victoria pour gagner Juneau, au pied du col du Chilcoot. Trois ans auparavant, le lieutenant américain Frederick Schwatka était parti, au nom du gouvernement des États-Unis, en reconnaissance dans la région du col du Chilcoot, au nord du canal Lynn, et l'avait appelée Perrier Pass.

Quelques mois avant l'expédition des quatre ecclésiastiques à Juneau, le frère Fuller avait montré à plusieurs reprises des signes de violence irrépressible et de profonde irritation. Un jour, même, le père Tosi avait dû lui confisquer un pistolet dont il menaçait son entourage. Rien pourtant dans l'apparence du frère lai ne laissait soupçonner un quelconque déséquilibre psychologique. Il était grand (1,80 mètre), avec des traits réguliers, des cheveux bouclés châtains, une barbe complète mais courte, une moustache blonde et des yeux bleus. Les dames le disaient bel homme et il était souvent regardé avec intérêt par certaines jeunes filles montrant la curieuse particularité d'être fascinées par les jeunes religieux ; non pas pour les séduire, mais parce que leur beauté semble céleste, divine même, inaccessible et totalement inoffensive.

L'archevêque Séghers, pour sa part, était un homme débordant d'enthousiasme, pressé, véhément, ardent, bouillant, impatient de réaliser son rêve. Les deux jésuites avaient l'habitude de calmer leur supérieur. « Plus il court, plus je traîne les pieds, disait l'un d'eux. Tous les prêtres que j'ai rencontrés m'ont recommandé de le modérer. » Juste avant d'atteindre la première mission de Haines à l'extrémité nord du canal Lynn, Pascal Tosi tira l'archevêque bien à l'écart des autres et l'implora de renvoyer Fuller par retour du vapeur, car le frère semblait devenir de plus en plus paranoïaque. Mais le prélat s'y opposa avec énergie, assurant que dès que l'expédition commencerait sa progression terrestre, Fuller verrait que personne ne pourrait plus ni ne voudrait plus le renvoyer

à Victoria et que, de ce fait, sa crainte paranoïaque des autres se calmerait. À cause de ce refus catégorique et obstiné, les relations entre Séghers et Tosi se tendirent.

Il était prévu que les deux jésuites hiverneraient à l'embouchure de la rivière Stewart, tandis que Séghers et Fuller continueraient avec trois guides indiens vers Nulato. Séghers voulait non seulement tenir la promesse qu'il avait faite aux autochtones six ans auparavant, mais aussi devancer et court-circuiter une église protestante qui avait fait le projet de s'établir dans ce village. C'était l'époque étonnante où les multitudes d'Églises nord-américaines se livraient, comme des entreprises commerciales, une concurrence acharnée dans tous ces territoires de libre entreprise.

Les membres de l'expédition de l'archevêque quitta Juneau en compagnie d'un Canadien français nommé Antoine Prévost. Il avait accepté de voyager avec eux et de les aider à construire la mission de Sainte-Croix en échange de sa nourriture. Le groupe escalada courageusement le col du Chilcoot qui devint célèbre lorsqu'il fut, dix ans plus tard, à la fin du xixe siècle, sillonné par les chercheurs d'or de la ruée du Klondike. Cet itinéraire permettait de gagner le fleuve Yukon par l'est, c'est-à-dire par la source qui se trouvait au Canada.

En fait, tant que les deux jésuites firent partie du voyage, Frank Fuller, fort intelligent et rusé, s'efforça d'entourer l'archevêque de prévenances. Il savait en effet que ce dernier était le seul qui pût empêcher Tosi et Robaut de le renvoyer à Juneau puis à Victoria. Séghers qui se laissait manipuler à son insu, nota par exemple dans son journal de voyage : « Le frère au bon cœur se fait du souci pour ce qu'il pourra bien me faire manger tous ces jours où nous allons rester ensemble. Il a commencé à faire de petites incursions de chasse. » Mais bien qu'il fît tout pour rester dans les bonnes grâces de son supérieur, Fuller n'allait tout de même pas jusqu'à s'épuiser pour lui éviter toute fatigue. C'était particulièrement flagrant au cours des descentes de nombreux lacs dont le courant n'était pas assez puissant pour entraîner les canots à une vitesse satisfaisante. Robaut nota à ce sujet : « Fuller tenait la barre et l'archevêque et moi ramions. Mais l'archevêque n'était pas assez robuste ; il pouvait à peine bouger ses rames.

Nous avons commencé à nous quereller parce qu'il ne parvenait pas à garder le rythme. Il ralentissait et on avançait à peine. L'archevêque se défendait en assurant qu'il ramait comme il faut.» Fuller, quant à lui, préférait oublier de se porter volontaire pour aider ses compagnons de voyage.

Pour ce qui est de la description du voyage lui-même, laissons la parole à l'archevêque dont le journal de route, rédigé en français, était destiné à son propre coadjuteur resté à Victoria:

> C'était le 13 juillet 1886, comme vous le savez, que j'ai laissé Victoria pour établir une mission permanente au cœur de ce territoire et y développer le destin que j'avais conçu pendant ma première exploration du bassin du Yukon en 1877 pour la christianisation des Indiens. Deux routes s'ouvraient devant nous; soit par l'embouchure soit par la source du Yukon. J'étais allé en Alaska par l'embouchure du Yukon en 1877, cette fois-ci je choisis l'autre route; d'abord parce que, quoique l'embouchure du fleuve soit facile d'accès, en fait, la navigation de la rivière vers l'amont est longue, fatigante et difficile [...] quoique le voyage à partir de Victoria vers la source du Yukon soit presque une ligne droite d'un peu plus de 1600 km et d'une durée de 13 jours. C'est vrai que le portage à travers la chaîne côtière et quelques-uns des rapides est un travail de la sorte la plus fatigante; mais ces difficultés, une fois qu'elles sont aplanies, on peut descendre le Yukon d'un bout de l'Alaska à l'autre sans difficultés [...]. Nous avons quitté Juneau le lundi 18 juillet à 19 h. Le matin suivant nous remontions le canal Lynn qui était flanqué par des chaînes de montagnes aux pics élevés dont chaque gorge était remplie de glaciers presque jusqu'au bord de l'eau salée. Les Indiens ont quitté leur village dans l'anse Chilcat et ont construit un nouveau village dans l'anse Chilcoot. Ils gagnaient bien leur vie en faisant porteurs pour les Blancs. Ils ont extorqué autant d'argent qu'ils ont pu de chaque mineur qui a traversé le pays. Non seulement ils ont exigé 13 $ par 50 kg, mais ils nous ont fait payer pour nous guider,

pour franchir les rivières, pour surveiller notre sécurité et celle de nos bagages, comme ils ont dit. Et ensuite ils ont extrait un « présent » pour avoir fidèlement « collé » à leur travail sans le quitter.

Tous ces arrangements étant faits, nous sommes partis par canot pour le village de Chilcoot et avons atteint l'embouchure d'une petite rivière appelée la Taiay. Là, nous avons rencontré un Hibernien très bien disposé nommé Heaney qui nous a placés sous de nombreuses et durables obligations. Finalement, nous avons quitté la place de Heaney et la navigation sur eau salée pour escalader la pente raide de la Chaîne Côtière et forcer notre chemin afin de franchir un col et pénétrer dans le bassin du Yukon. Nous formions un groupe nombreux. Outre les cinq d'entre nous, il y avait 5 mineurs et quelque 60 porteurs indiens, chacun chargé de 50 kg sur le dos, mais tous en bon esprit et grande joie de commencer notre voyage difficile qui donnait des soucis. On était samedi le 24 juillet, la fête de St-François Solano au nom de qui j'avais célébré la messe le matin. Une flotte de canots transporta la plus grande partie de nos bagages jusqu'à la tête de la navigation en canot.

Le frère Fuller s'étant déjà comporté de façon inquiétante, les deux jésuites, Aloysius Robaut et Pascal Tosi, montraient de sérieuses réticences à laisser l'archevêque continuer seul avec lui. Mais Séghers refusait d'écouter ses deux compagnons. Il croyait Fuller bienveillant à son égard, trompé par les manières courtoises et déférentes du rusé frère.

Durant cette expédition incroyable de 1800 kilomètres, où le groupe devait marcher dans des vallées encaissées, dormir dans des bivouacs cernés de carnivores menaçants, faire des portages épuisants, suivre des cours d'eau parsemés d'embûches et de dangereux rapides, dans lesquels la moindre panique entraînait le chavirement et la noyade de tous, le frère Fuller s'enfonçait jour après jour — sans doute aussi sous l'effet de l'obscurité qui régnait la plupart du temps dans ces régions

arctiques, le soleil étant une source de vitamine D et donc de bonne humeur — dans des désordres de personnalité toujours plus appuyés, et caractérisés par une méfiance pour tout son entourage et particulièrement pour l'archevêque, autorité suprême. L'Irlandais dissimula son agressivité à l'égard de ce dernier tant et aussi longtemps que les jésuites restèrent à leurs côtés ; car si Tosi était plutôt de constitution frêle, Robaut, avec ses épaules de déménageur, avait de quoi l'inciter à la prudence et au respect. Mais Fuller était de plus en plus persuadé que Mgr Séghers et les autres voyageurs nourrissaient à son égard de sombres intentions. Le seul et unique humain à qui, selon lui, il pouvait accorder une confiance illimitée était… lui-même. L'obligation qu'il avait d'accepter les décisions de tous — auxquelles il devait se plier, puisqu'il était au bas de la hiérarchie ecclésiastique — heurtait son intime conviction que ses connaissances et son intelligence le plaçaient bien au-dessus de ses semblables. La situation était tout simplement injuste et ridicule. Lui, le plus doué du groupe, non seulement il n'était pas admis à la prêtrise par la faute de cet archevêque, mais il devait s'abaisser à lui obéir sans rechigner ; et s'il émettait avec quelque insistance une opinion personnelle sur la marche à suivre, on l'écoutait poliment mais on n'en tenait que rarement compte. Même les Indiens qui, à cette époque, étaient passablement déconsidérés par la population anglo-saxonne, se voyaient accorder plus d'attention que lui, d'autant plus qu'ils servaient aussi de guides et permettaient au groupe de survivre dans cette nature hostile et sans pitié. « Qu'on se figure un chaos de précipices presque perpendiculaires, d'anfractuosités, de crevasses lézardées, çà et là tapissées de touffes d'arbustes, de pics superposés les uns aux autres. En suivant le sentier étroit qui rampe entre l'abîme et les parois formées par les pierres, si vos nerfs vous permettent de vous pencher au-dessus du bord… »

Fuller évitait donc de confier ses pensées profondes aux autres, mais très souvent la coupe trop pleine débordait en explosions de colère auxquelles l'oblat et les jésuites répondaient de façons fort différentes. Se rendant compte que, avec les impatients jésuites qu'il craignait et détestait, il y avait des limites à ne pas dépasser, l'Irlandais ne les dépassait presque jamais, en dépit de sa taille fort respectable. L'archevêque,

lui démontrait à son égard une patience soutenue. Mais peut-être son supérieur cachait-il au fond de son cœur des intentions hostiles à son égard ! Fuller crut vers la fin du voyage que le prélat voulait le tuer !... Il avait remarqué que ses trois compagnons se jetaient des regards de connivence en parlant français entre eux ; surtout quand lui, Frank Fuller, émettait une opinion qui sortait de la ligne de pensée commune. Dans les derniers jours, il demanda même à son supérieur de le tuer.

En tout cas, s'ils entretenaient à son égard de mauvaises intentions, ils pouvaient lui faire confiance, il ne se laisserait pas faire ; il n'avait pas peur d'eux ; et il caressait du bout des doigts la carabine Winchester de calibre 44 appartenant à l'archevêque et avec laquelle Fuller tuait du gibier presque tous les jours. Heureusement que ces bons à rien l'avaient dans leur groupe, lui le petit frère lai, avec son habileté intellectuelle et manuelle ; sans lui, ils mourraient de faim avant longtemps. Et ce n'était d'ailleurs pas tout à fait faux. Fuller ne ratait jamais une pièce de gibier ; chaque balle tuait sa poule d'eau, son canard, sa caille ou sa loutre. Il ne lui fallait jamais deux projectiles pour approvisionner les membres de l'expédition en viande fraîche. Fuller se montrait donc froid et distant avec les jésuites, sauf lorsque explosait sa colère. Et dans ce cas il répondait avec une grande insolence à ceux qui lui parlaient, excepté à l'archevêque à qui il s'efforça de plaire jusqu'au départ des jésuites pour leur mission. Séghers lui pardonnait tout, croyant que sa patience porterait fruit, tôt ou tard.

Près du lac Bennett, Fuller tua un ours. Robaut — qui n'était pas homme à dissimuler le fond de sa pensée sous un vernis ecclésiastique — écrivit à ce sujet :

> Fuller était vraiment le pire compagnon de voyage au monde. Il était parfait pour dégoûter tout le monde. Quand on repéra un ours cannelle qui nageait vers notre campement, tout le monde était si surexcité à la perspective de manger de la viande fraîche, que seuls le mineur Burke et le frère Fuller eurent assez de présence d'esprit pour aller chercher les armes. Ils tirèrent ensemble, mais Fuller commença à hurler comme un dément, si longtemps qu'on pensa qu'il avait perdu la raison. Il sauta dans l'eau pour attraper le corps de l'ours qu'il tira sur

la berge. Fuller s'en est approprié toute la gloire. Il répétait sans cesse que c'était SA balle seule qui avait tué la bête.

Au lac Linderman, les voyageurs coupèrent du bois pour construire une embarcation afin de descendre le fleuve Yukon. Un jour, le Canadien français Antoine Prévost quitta le chantier de construction et l'équipe pour retourner au camp dans le but d'allumer le feu et de faire cuire le souper. Il disparut et on n'entendit plus jamais parler de lui.

On chercha le disparu deux jours durant. Prévost était bon cuisinier, agréable compagnon et excellent guide. Mais il souffrait des dents, de rhumatismes et, pour couronner le tout, d'une maladie vénérienne contractée dans quelque lupanar au cours de ses éternelles pérégrinations. Le jour de sa disparition, il avait une terrible migraine. Fuller avait refusé à plusieurs reprises de l'aider à préparer les repas, car il ne pouvait pas le sentir. Il le jalousait férocement d'être tellement aimé de tous, alors que, lui, on le détestait. Tosi et Robaut pensèrent immédiatement que Prévost leur avait faussé compagnie pour repartir vers Juneau. L'archevêque, pour sa part, craignait plutôt qu'il se fût suicidé. Pendant cette longue recherche de trois jours, Fuller ne cessait de répéter — avec une insistance qui finit, mais bien plus tard, par susciter la suspicion — que ce n'était pas la peine de perdre du temps à tenter de retrouver Prévost, car il devait être... reparti à Juneau. Il est fort probable que le frère lai l'avait assassiné discrètement et enterré sous quelque conifère ou feuillu de la forêt boréale. Sur le moment, personne n'y pensa. Mais l'idée s'imposa à l'esprit de tous, comme une évidence, plus tard, trop tard, à l'autre bout du voyage sans retour.

Le petit groupe atteignit rapidement le haut Yukon à lac Bennett ; mais revenons un peu en arrière :

> Nous avons commencé par les tributaires de la Taiay où nous avions l'eau jusqu'au cuisses et subséquemment nous avons été transportés par canots cinq fois à travers la Taiay. Nous avons établi notre camp tôt dans l'après-midi, l'eau étant jugée trop haute par les Indiens pour être franchie à gué. Nous avons dit au revoir à nos canots ; nous avons profondément dormi toute la nuit et nous nous sommes préparés le matin suivant

pour les deux pires traversées de la Taiay, dans l'une desquelles un voyageur perdit la vie l'été dernier. La première traversée fut assez difficile. Avançant précautionneusement avec nos lourdes bottes de caoutchouc par-dessus le gravier et les larges roches à travers le courant rapide d'un torrent écumant et bouillonnant, je me donnai autant que possible du courage à moi-même pour résister à la puissante vélocité des éléments liquides qui semblaient soulever constamment mes pieds ; j'atteignis la berge opposée en ayant eu de l'eau jusqu'au niveau des hanches. Quoique l'eau fût complètement glacée, j'étais couvert de transpiration, je perdais le souffle et mon cœur battait violemment.

Quelques minutes furent passées à nous sécher car nous étions totalement trempés, après quoi nous dirigeâmes nos pas vers un nouveau passage qui était pire que le précédent. Ici nous nous arrêtâmes à l'embouchure du cañon de presque 15 m de large d'où la Taiay surgit à une vitesse de 20 km à l'heure. Quelques Indiens formèrent une chaîne en se tenant par la main et en marchant sur une ligne qui s'infléchissait vers le bas à cause du courant. Précédé par un porteur indien et suivi par un autre, je pénétrai résolument dans le torrent. Tout semblait bouillir autour de moi. Je réussis très bien à progresser jusqu'à ce que je me trouve à quelques mètres de l'autre berge. À un moment donné, la vélocité de l'eau força mes pieds à s'écarter à un point tel que je sentis que je ne pouvais plus rester debout. Un de mes genoux fléchit en dépit des efforts que je faisais pour résister au torrent tourbillonnant. Un des Indiens, voyant le danger dans lequel j'étais, me tendit la main, et ainsi je trouvai mon chemin hors du courant sauvage et furieux. Tous mes compagnons se comportèrent le plus courageusement et parurent rencontrer moins de difficulté que moi-même.

Nous entrâmes alors dans une gorge étroite à travers laquelle coule la Taiay. Marchant la plupart du temps

plein nord [...] nous la traversâmes plusieurs fois, franchîmes plusieurs tributaires, quelquefois sur des grumes flottantes, et à d'autres moments dans l'eau elle-même. Enfin vers six heures du soir, affamés et épuisés, nous arrivâmes au pied du glacier même qui approvisionnait, je présume, la rivière Taiay. Là, nous aperçûmes un splendide site de camping créé par la Nature et qui consistait en d'énormes rochers disposés de telle façon qu'ils fournissaient un abri parfait à la fois contre le vent et la pluie.

Cette place était appelée le Camp du Mouton parce que, je suppose, elle était l'endroit favori des moutons de montagne. Dans une partie de ce camp, les roches étaient si ingénieusement imbriquées l'une à côté de l'autre qu'elles formaient une cachette parfaite, appelée par les Indiens la Maison de pierre.

Le lendemain matin 26 juillet, nous laissâmes le Camp du Mouton à 4 h et arrivâmes à l'étape après 6 h, pleins de courage et de désir de franchir le sommet. Là, l'ascension devint extrêmement abrupte jusqu'à ce que nous arrivâmes au pied d'une paroi presque perpendiculaire, formée de rochers et de pierres de toutes formes. Le sommet se perdait dans les nuages. C'était bizarre — une sorte de rêve — de voir nos porteurs indiens escaladant cette échelle naturelle, grimpant du mieux qu'ils le pouvaient, s'aidant les uns les autres de perches; vu de quelque distance ils semblaient se tenir sur la tête les uns des autres. Les plus hauts disparaissant dans la brume. Le sommet est, dit-on, à 1140 m d'altitude; nous l'atteignîmes à six heures de l'après-midi.

Le panorama était décidément merveilleux. Au sud, nous dominions le spectacle du cañon à travers lequel nous avions progressé si difficilement, les montagnes aux sommets couverts de neige du côté du canal Lynn, formaient l'arrière-plan. À l'est et à l'ouest se dressaient des pics qui cependant nous étaient cachés par des

nuages et un épais brouillard. Au nord s'étendait le très vaste pays du Yukon, et un pic qui paraissait rouge dominait l'ensemble des montagnes. Son pied, comme nous le vîmes plus tard, était baigné par la grande rivière d'Alaska [le Yukon]. À nos pieds, repose un tapis de neige et de glace d'une blancheur éclatante, et encore dessous un merveilleux lac avec des rives couvertes de glace. Si — comme cela apparaît raisonnable — nous considérons ce lac [le lac Cratère], comme la source du Yukon, hé bien c'est une remarquable coïncidence car je vois le Yukon cette année à l'occasion de la même fête où je le vis en 1877 ; la fête de Sainte-Anne.

Les membres de l'expédition avaient enfin atteint la source du fleuve Yukon. Pourtant, ils étaient loin d'être au bout de leurs peines.

En venant de cette façon, par ce chemin, j'avais le désir de visiter de nouvelles régions, d'explorer des contrées jamais encore visitées et de travailler parmi les natifs qui n'avaient jamais reçu la Parole de missionnaires d'aucune dénomination. De grandes précautions furent nécessaires pour franchir la neige et la glace qui formaient une pente abrupte à partir de la montagne jusqu'au bord du lac. Un simple faux pas nous aurait engagés dans une glissade mortelle, et une fois lancés, il n'aurait pas été possible de nous arrêter avant d'atteindre le bord du lac en dessous. Heureusement, grâce à nos précautions extrêmes, nous évitâmes tout accident et traversâmes en toute sécurité ces secteurs dangereux. Nous avions presque franchi le sommet quand nous rencontrâmes deux hommes blancs qui retournaient chercher leur traîneau que nous avions remarqué quelques minutes auparavant. Ces deux hommes avaient été abandonnés par leurs porteurs indiens avant d'atteindre le sommet, et ils devaient se charger de leurs propres bagages ; et, comme je le vis après, ils se débrouillèrent très bien.

Après avoir dévalé la colline jusque sur le bord de la rivière qui sort du lac Cratère, à une courte distance de là, nous atteignîmes les bords d'un petit lac appelé le lac

Linderman — quelque 10 km de long par 1,6 km de large [...]. Il était environ 15 h quand nous atteignîmes le lac, ayant fait en un petit peu moins de trois jours un voyage de seulement 45 km à partir du camp de Healey jusqu'à l'embouchure de la Taiay. Le jour suivant un sérieux désarroi nous frappa ; Antoine Prévost, qui nous avait suivis à partir de Juneau et sur qui nous comptions pour nous aider à construire un radeau, nous laissa et disparut sans dire un mot. Heureusement, trois des mineurs avec qui nous avions voyagé nous offrirent très généreusement leurs services pour nous aider à construire un radeau et prirent sur eux la part des bagages que les Indiens avaient laissée derrière au début du lac Linderman.

Ici, afin que vous puissiez mieux comprendre nos mouvements, je dois décrire le cours de la rivière. Le lac Cratère, comme je l'ai déjà mentionné, se trouve du côté nord-est de la ligne de partage des eaux, et c'est le premier « réservoir » contenant de l'eau qui se vide dans la mer de Behring, à une distance de plus de 3300 km de là. De ce lac, l'impétueux torrent qu'est la rivière se précipite en écumant à travers un étroit canal et se vide dans le lac Linderman qui est aussi alimenté par un autre cours d'eau plus à l'ouest. Il y a dans ce lac un courant nord-ouest pleinement visible, et ce « cours d'eau » trouve son débouché par un passage étroit par lequel l'eau se précipite furieusement par-dessus les rochers pour se déverser dans le lac Bennett. La rivière qui fournit le lien entre les lacs Bennett et Linderman mesure moins de 1600 m de long. Elle n'est pas navigable de façon sûre, et, conséquemment, on l'évite par un portage appelé le Portage Perrier. Le lac Bennett fait quelque 45 km de long et se décharge par une courte rivière dans le lac Nares, et celui-ci dans le lac Tagish. Après quoi la rivière court rapidement à travers des cañons étroits jusqu'à ce qu'elle atteigne le lac Le Barge. Après ce dernier lac, la rivière suit un cours uniforme et absorbe plusieurs très larges tributaires, jusqu'a ce qu'elle s'unisse avec la rivière Stewart.

Elle reçoit alors le nom de fleuve Yukon et coule placidement vers la mer de Behring.

Je quittai notre camp et notre groupe — qui campait à la tête du lac Linderman — dans un petit canot avec deux Indiens, pour mettre pied à terre à l'autre bout du même lac, à quelque 10 kilomètres de distance, pour garder un œil sur nos bagages que ces Indiens avaient déjà transportés dans leurs canots. Le jour suivant, le père Robaut se joignit à moi, arrivant aussi dans un canot et m'apportant mon autel, de telle sorte que le matin suivant, pour la première fois, j'eus le bonheur de célébrer le saint sacrifice de la messe à la source du Yukon où je crois qu'aucune messe n'avait été célébrée auparavant. Mais où étais-je? Étais-je encore en Alaska, à l'intérieur de la frontière qui court parallèlement à la côte, ou étais-je dans le vicariat apostolique de Colombie-Britannique? Ou dans mon propre archidiocèse, à l'extrémité nord-ouest du Dominion? C'est difficile de le déterminer. De toute façon, avant de quitter ces lieux, je clouai sur un arbre l'écriteau suivant:

V.I. Vancouver Island.
ARCHEVÊQUE DE VICTORIA, V.I.,
ACCOMPAGNÉ PAR LES PÈRES TOSI ET
ROBAUT, CAMPA ICI ET OFFRIT LE SAINT
SACRIFICE LE 30 JUILLET 1886.

Les mineurs qui avaient voyagé avec nous se divisèrent ici en deux groupes. Chaque groupe construisit un radeau à la tête du lac Linderman parce que les grumes n'étaient pas assez longues pour être sciées en planches à bateau. Le jour suivant, le père Tosi et le frère Fuller arrivèrent sur un radeau avec les autres groupes de mineurs. Ce jour-là nous eûmes un repas somptueux grâce à un canard tué par le frère Fuller. Quatre jours auparavant, c'était le père Robaut qui avait tué notre dîner sous la forme d'une perdrix.

Après quelques délibérations, il fut décidé que les trois mineurs avec le père Robaut et le frère Fuller devraient continuer sur un radeau jusqu'à un endroit où la taille des grumes justifierait de s'arrêter pour construire un bateau. Ils allèrent à une distance de 20 km, campèrent sur la rive ouest du lac Bennett, et commencèrent à scier les planches avec leur longue scie de bûcheron.

Tout au long de ce chemin épuisant, alors que Frank Fuller tâchait de s'éviter tout effort physique trop violent, Aloysius Robaut, très robuste, ramait en permanence tandis que les deux autres, Charles Jean Séghers et Pascal Tosi, plus faibles physiquement, se relayaient.

Dans son journal de voyage, après avoir longuement parlé de son expérience personnelle, de l'abondance du poisson et du gibier — essentiellement l'ours et le mouton de montagne — dans les régions qu'il avait traversées, l'archevêque poursuivit ainsi son récit :

> Sans perte de temps nous chargeâmes nos bateaux de tout notre matériel pour faire immédiatement demi-tour et atteindre le camp où nous avions laissé les deux mineurs le jeudi matin ; là, nous déchargeâmes nos paquets, et les mineurs placèrent à bord de nos bateaux tous les bagages qu'auparavant ils avaient dû mettre à terre. Comme le père Tosi avait été laissé tout seul, si longtemps, je fus volontaire pour être ermite à mon tour, de telle sorte que les deux mineurs laissés avec le père Tosi, le père Robaut et le frère Fuller me laissèrent seul pour surveiller nos bagages. L'arrangement était que, aussitôt que les mineurs atteindraient leur site de campement, le bateau serait soumis à un radoubage très sérieux, et, après avoir été rendu sûr et étanche, il serait retourné à mon camp pour recharger nos bagages et partir définitivement le long des lacs et du Yukon.
>
> Pendant mon séjour de solitude au camp sur les rives du lac Bennett, rien de remarquable ne m'arriva excepté une visite. Je reçus la visite de quatre mineurs qui

avaient voyagé par la terre 13 jours à partir de la Rivière-aux-Saumons et qui mouraient presque de faim. Je leur donnai à souper et autant de provisions nécessaires pour atteindre Juneau. Ils furent très reconnaissants, particulièrement l'un qui arrivait d'Irlande. Ce n'était rien d'autre que le manque de vivres qui les avait exilés de leur bivouac. Leur prospection était bonne mais l'eau restait trop haute pour leur permettre un travail efficace sous forme de mines. Ils dirent qu'ils espéraient revenir au printemps suivant, un peu plus tôt que cette année.

Pour compléter mon rapport concernant ma solitude au camp n°3 je dois dire que j'ai profité de l'absence des autres pour laver mon linge et le réparer. Ainsi samedi le 14 août, fut un jour de lavage général. Non seulement les linges d'autel, mais les serviettes, les mouchoirs, etc. reçurent un sérieux nettoyage. Si vous aviez vu mes vêtements et mes pinces à linge, vous auriez été tout à fait amusé. Certaines ont éclaté, mais la déconfiture ne fut que pour moi-même. Lundi 16 août fut un jour de raccommodage général. Je dus rester sous mes couvertures pour soumettre certains de mes vêtements à des réparations nécessaires, parfaitement en sécurité des visiteurs inopportuns. J'espère que vous pardonnerez tous ces détails privés. Ils servent à donner une description complète de ma vie de missionnaire dans un pays nouveau.

L'aspect du pays est grandiose au-delà de toute description. Les montagnes de chaque côté du lac sont élevées, broussailleuses, déchiquetées et très à pic. Elles s'élèvent, je présume, entre 900 et 1200 m au-dessus du niveau de la mer. Sapins baumiers, épinettes, ciguës, aulnes, cottonwoods et saules peuplent les pentes de ces montagnes. J'ai aperçu des baies à saumons ; je notai aussi des buissons de roses mais les fleurs n'étaient pas encore ouvertes. Des aigles, des mouettes, des canards, des perdrix, des moineaux, des martins-pêcheurs, des hirondelles, des espèces inconnues, et

quelques oiseaux chantants donnaient une superbe apparence au pays, même autour des lacs. Des ours assez nombreux de même que beaucoup d'écureuils, de lièvres et de moutons de montagne.

Le père Tosi entrevit un animal semblable à un très grand chat qui se tenait de l'autre côté de la rivière joignant les lacs Linderman et Bennett, mais les cris de quelque Indien le mirent en fuite. C'était probablement un lynx. Finalement, l'abondance du poisson était littéralement incroyable, à ma grande joie.

Mon séjour de solitude sur la côte ouest du lac Bennett se termina le jeudi 19 août au retour des pères Tosi, Robaut, et du frère Fuller dans notre propre bateau qui était désormais assez fort et étanche pour nous transporter tout au long du fleuve ; vers l'aval. On partit le lendemain vendredi 20 août, suivis par les deux mineurs dans leur propre bateau. Le samedi soir nous campâmes à la pointe du lac Bennett, nous atteignîmes la pointe du Tagish le lendemain soir, franchîmes le lac Marsh le lundi et débouchâmes dans la rivière qui joint le lac Marsh au lac Le Barge, vers midi le même jour. Ce fut sur la rivière entre le lac Marsh et le lac Le Barge que nous rencontrâmes le plus sérieux obstacle à la navigation sous la forme d'une succession de rapides d'environ 6 km de long. Ces rapides se situaient entre deux cañons, le cañon Miles et le cañon du Cheval blanc. Chaque cañon faisait moins de 1600 m de long, et, conséquemment, ils nécessitèrent deux portages ; le transport a été fait par nous-mêmes.

Après avoir décrit les rapides, l'archevêque continue :

Nous laissâmes le camp du Cheval blanc dans l'après-midi du même jour, tuâmes quatre canards et atteignîmes un site à 3 km en aval de l'embouchure de la rivière Takeena ; le jour suivant 27 août, nous campâmes au bout

du lac Le Barge qui fait environ 35 km de long; nous le franchîmes le samedi 28 août. Repartis le lundi qui était hier, nous fîmes 107 km en 8 heures de bateau, voyageant assez souvent à la vitesse de 16 km à l'heure. Un canard abattu par le fusil de frère Fuller nous fournit le souper d'hier soir. Nous sommes maintenant sur le point de pousser vers le nord, à quelques jours de navigation de la rivière Stewart où nous déciderons où choisir nos quartiers d'hiver.

Arrivés à la rivière Stewart le 31 août, l'archevêque dit adieu aux pères Tosi et Robaut et continua de descendre le cours d'eau. Il peut être intéressant de noter que les membres de l'expédition campèrent sur le site actuel de Dawson et de la ruée vers l'or de la rivière Klondike où ils célébrèrent la messe des saints anges. Mgr Séghers poursuivit son voyage en direction de Nulato accompagné du frère Frank Fuller et des trois seuls porteurs indiens qu'il avait gardés. Le comportement du frère lai changea sans tarder. Son agressivité envers l'archevêque s'aggrava. Avant de le quitter, les jésuites avaient soigneusement sermonné leur supérieur pour bien le mettre en garde contre l'Irlandais, nous l'avons dit. Mais nul n'est plus sourd que celui qui ne veut pas entendre. Depuis le début du voyage, le frère Fuller avait effectivement montré chacun des nombreux symptômes de sa paranoïa. Déjà aux États-Unis, il avait eu fort peur que les Blancs ne le tuent. Mais à cette époque où, dans ce pays, seuls les colts faisaient la loi, qui n'avait pas peur d'une telle issue? Le missionnaire l'avait toujours traité avec grand respect malgré la fatigue inhérente à ce voyage. Les commentaires suivants, dont le premier date du 21 octobre, soit un mois et demi après que Séghers se fut séparé des jésuites, montraient clairement la folie croissante du frère lai: « Colère de frère Fuller au déjeuner. M'accuse de vouloir le ruiner. » Le 12 novembre: « Frère Fuller m'accuse d'avoir refusé de lui apprendre le russe. » Le dimanche 21 novembre: « Frère Fuller me demande pourquoi j'ai envoyé un Indien en avant pour brûler le traîneau et lui-même. » Le 24 novembre: « Frère Fuller veut être tué par moi, tout de suite. »

Sur la rive droite du fleuve Yukon, à 35 kilomètres au nord-est de Nulato, surgit abruptement hors des eaux — à une impressionnante hauteur de près de 100 mètres — un éperon rocheux connu des Indiens sous le nom de Koyukon. Les hommes blancs connaissent aujourd'hui cet endroit comme le rocher de l'Évêque, car ce fut sous ce promontoire que la vie fut abruptement ravie à l'archevêque de Victoria.

Tandis que l'archevêque Séghers et le frère Fuller poursuivaient leur itinéraire en se laissant porter par les tumultueux courants du Yukon, l'esprit du frère Fuller se détériorait rapidement. Le stress du voyage, l'absence déprimante de luminosité, le départ aussi des jésuites qui n'étaient plus là pour l'intimider par leur seule présence et ainsi le forcer à ne pas laisser libre cours à ses démons, le froid déjà vif après les chaleurs accablantes et les mouches harcelantes, les moustiques voraces, les dangers permanents ; et surtout la prédisposition mentale du frère lai Frank Fuller ; tout menait à un drame inévitable.

Le 4 octobre, au confluent du fleuve Yukon et de la rivière Tanana, à Luklukavet, les voyageurs abandonnèrent leur bateau et continuèrent leur chemin à pied en attendant que la rivière soit assez gelée pour qu'ils puissent la suivre en traîneau.

Le 16 octobre, le prélat écrivit dans son journal : « Bizarre conversation avec frère Fuller dans laquelle il me donne pour la troisième fois des signes d'insanité. » Le groupe comprenait, outre les deux ecclésiastiques blancs, trois Indiens nommés Snita, Monkey John et Karritau. Le 19 novembre, l'Irlandais demanda à Séghers pourquoi il encourageait sans cesse les Indiens à se moquer de lui. Le surlendemain, comme nous l'avons vu, il voulut savoir pourquoi l'archevêque avait envoyé l'un des guides en avant pour brûler son traîneau et lui-même. L'après-midi, les membres de l'expédition atteignirent un poste de traite qui s'appelait Kokrines et qui était tenu par un certain Grégor Hakara, un Finlandais. Fuller confia à ce dernier qu'il comprenait tout ce que disaient les Indiens. Et l'archevêque de noter dans son journal de route rédigé en français afin d'éviter les indiscrétions : « Fuller, qui ne connaît que 30 mots indiens a dit à Hakara qu'il comprend presque tout ce que disent les Indiens. »

À la façon dont Frank Fuller parlait de son supérieur, Grégor Hakara pressentit immédiatement le danger que courait

l'archevêque. Aussi exhorta-t-il son fils à les accompagner jusqu'à Nulato. Mais le jeune homme, qui s'était blessé à la jambe, refusa.

Le 23 novembre, l'archevêque envoya une lettre à James Walker, chef de poste à Nuklukay, afin de lui demander de préparer un traîneau à six chiens pour lui-même et un autre à quatre chiens pour Fuller. La glace sur la rivière était suffisamment épaisse, surtout depuis le 31 octobre. À cette occasion, le frère s'emporta contre l'archevêque avec une agressivité incroyable, pensant le faire plier. Il voulait autant de chiens que son supérieur. Mais l'argent devenant rare, Fuller se heurta à un refus catégorique. Pour une fois, l'évêque tint bon.

Un peu plus loin, les membres de l'expédition arrivèrent à une *barabara* occupée par une famille indienne. Ils surprirent le mari en train de flanquer à sa femme une volée absolument mortelle; un vrai passage à tabac. Dans ces déserts de glace, l'homme ne risquait pas de la part des autorités judiciaires les moindres représailles. Le crime demeurerait impuni. Le territoire de l'Alaska n'était pas encore organisé. La soutane et les exhortations de l'évêque firent cesser le martyre de la fragile épouse. La brute s'arrêta à contrecœur; au moins jusqu'au départ des Blancs... Le groupe s'apprêtait à quitter l'Indien ainsi que sa pauvre femme en si mauvais état et totalement terrorisée, pour poursuivre sa marche sur la dure route de neige lorsque Fuller, assez lucide pour deviner ce qui allait se produire après leur départ, suggéra à voix basse à l'archevêque de tuer l'autochtone. Dilemme pour l'archevêque qui ne pouvait décemment pas commettre un meurtre pour en empêcher un autre. Les ecclésiastiques partirent à regret; mais il est probable que, la semaine suivante — car il ne lui restait à lui-même qu'une petite semaine à vivre — l'archevêque Séghers retrouva la pauvre femme martyrisée dans la Grande Prairie du Manitou. Pourquoi faut-il que de tels crimes soient restés si longtemps impunis et le restent encore presque partout dans le monde?

Cette nuit-là, Fuller répéta qu'il en avait plus qu'assez de ce foutu voyage dans le néant. Il proposa à l'archevêque de rester un certain temps sur place ou de retourner à Kokrines afin de se reposer un peu. La neige était épaisse et le voyage, difficile et épuisant. Mais l'impatient, l'infatigable Séghers, incapable de

résister à ses désirs exacerbés de prosélytisme, n'accepta pas de « perdre » une seule journée. Sa mort toute proche fut sans aucun doute la conséquence directe de ce refus d'accorder à son compagnon de voyage un repos dont il avait manifestement grand besoin.

La matinée du 25 novembre fut belle quoique froide, mais le temps se gâta au cours de l'après-midi. Ce soir-là, Séghers écrivit à la tremblante lueur d'une chandelle, avant de se coucher : « Fuller dit que Walker lui avait prédit que je lui donnerais une mauvaise réputation. » Walker était l'Américain brièvement entrevu à Juneau.

Le samedi 27 novembre, veille du crime, il neigea comme à l'accoutumée presque toute la journée. Fuller garda un silence obstiné. Il grimaça de mécontentement de l'aurore jusqu'à la brunante. Voyager sans trêve était épuisant, inhumain. Vers la fin de la brève journée à peine éclairée par un timide soleil qui resta longtemps caché derrière un ciel de neige, le frère demanda d'installer le camp sur place. Mais l'archevêque, qui voulait parcourir les 30 derniers kilomètres qui les séparaient de Nulato, consulta les Indiens avant de prendre sa décision. Ceux-ci l'informèrent qu'ils n'allaient pas tarder à atteindre une vieille cabane de pêcheur où ils pourraient dormir plus confortablement. Séghers dit alors à Fuller qu'il avait l'intention de suivre le conseil des guides indiens. Une violente dispute éclata entre les deux Blancs, Fuller reprochant essentiellement à Séghers de prendre en considération les « minables » conseils de « misérables » Indiens et d'ignorer les siens. Ce reproche raciste avait d'ailleurs été récurrent tout au long du voyage. L'archevêque répétait que ces « misérables Indiens » étaient des guides et qu'ils connaissaient bien leur métier. L'humiliation ravageait littéralement l'esprit de l'Irlandais qui se sentait un pauvre petit Blanc, humilié, méprisé même par les Indiens qui, comme nous l'avons dit, ne jouissaient pas d'un statut enviable dans la société anglo-saxonne de l'époque.

Effectivement, un peu plus loin, les membres de l'expédition atteignirent le lieu du meurtre imminent. C'était une simple cabane abandonnée, utilisée en été par les Indiens et les Inuits pour sécher le poisson, pêché dans le fleuve Yukon. Elle était située sous l'éperon rocheux qui allait, pour la postérité, commémorer le crime. Ils étaient à 35 kilomètres de Nulato et à

440 kilomètres de la mer. L'hiver polaire était maintenant avancé et toute la rude terre du Yukon était plongée dans une pénombre solennelle. Un épais manteau de neige et de glace couvrait tout. L'archevêque était d'humeur radieuse. Il avait oublié les multiples disputes avec son compagnon de voyage. Il riait fréquemment d'un rire éclatant, bruyant sans aucun doute, en évoquant ses rêves de missions florissantes. Une véritable provocation pour l'esprit paranoïaque du frère en pleine crise. Toujours renfrogné, ce dernier jetait des coups d'œil furtifs et pleins de haine à cet archevêque qui le traitait comme un sous-homme insignifiant.

Très tôt, vers 3 h du matin, le dimanche 28 novembre 1886, Fuller se leva pour raviver le feu. Il se déplaça de-ci de-là, sous les yeux à demi clos des Indiens qui se défiaient de lui. Karritau se leva aussi, sans doute par méfiance pour ce bizarre homme de Dieu ensoutané, au caractère si infernal. Le frère Fuller raconterait plus tard qu'il ne pouvait plus dormir. Il avait des hallucinations sauvages intensifiées par le calme oppressif de la place, et par l'obscurité totale, à peine entaillée par les quelques braises mourantes du foyer. Tout le hantait, surtout la nuit. Chaque objet, chaque personne lui semblait un ennemi menaçant, tramant un complot, ourdissant une attaque contre lui. Les trois Amérindiens le surveillaient du coin de l'œil dans l'ombre peu rassurante de la cabane. Eux avaient deviné le danger qui émanait de cet homme, alors que l'archevêque, obsédé par ses rêves éthérés d'apostolat, de mission et de conversion, ne discernait rien, pas la moindre menace. Ils le virent ranimer le feu mais rien ne se produisant pour amplifier leur suspicion, Snita et Monkey John, allongés sur leur couche rustique, tirèrent la couverture sur leur visage. Tout était calme comme une tombe. L'archevêque ouvrit les yeux et demanda à Fuller et à Karritau de se recoucher et de dormir un peu plus longtemps. La dernière journée allait être rude…

Entre 6 h et 7 h, Fuller se leva de nouveau, toujours suivi par Karritau qui ne semblait pas vouloir laisser le frère en position dominante par rapport aux dormeurs. Son intuition était juste. Séghers se réveilla et tendit le bras pour prendre ses mitaines.

Fuller se saisit alors de la Winchester 44 à pompe de l'archevêque sous l'œil méfiant de Karritau, debout, qui ne le

quittait pas du regard, et qui restait prêt à bondir en cas de danger. Fuller s'approcha de l'archevêque, et les Indiens l'entendirent s'écrier :

– Évêque, il est temps de te lever !

L'archevêque redressa son buste et distingua, dans la faible lueur des flammes dansantes, le trou noir du canon de sa propre Winchester pointée vers son front, et, en arrière, le visage éternellement renfrogné de Fuller. De son coin obscur, l'Indien regardait le sombre tableau avec intensité. C'était comme une toile en clair-obscur de Georges de La Tour ; seuls les personnages étaient soulignés par la clarté des flammes ; le reste de la pièce demeurait invisible. L'archevêque rabattit alors sur sa poitrine ses mains emmitouflées dans ses grosses mitaines et inclina la tête dans un geste de prière. Les trois secondes d'hésitation de l'Irlandais semblèrent durer une éternité aux trois Indiens qui, les yeux exorbités, assistaient au drame. Soudain, le coup de feu explosa dans le calme nocturne. La balle passa à travers le front de l'archevêque, juste au-dessus de l'œil gauche, et sortit par le haut du cou à l'arrière, en laissant une énorme plaie béante dans le cervelet. L'archevêque retomba sur sa couche comme un pantin désarticulé. Il était mort, foudroyé. Une seule balle avait suffi ; l'Irlandais était un tireur chevronné. Le sang s'épancha rapidement du corps du supplicié.

Karritau et Snita bondirent sur le meurtrier pour lui arracher la Winchester. Fuller se savait en danger immédiat, ignorant comment les Indiens allaient réagir à son égard. Peut-être allaient-ils le lyncher en le pendant haut et court à un arbre, bien que les conifères ne soient pas des potences idéales. Le frère lai s'empressa donc de leur tendre la Winchester en répétant : « Ça va aller ! Ça va aller ! » afin de les calmer. Il leur expliqua rapidement et à plusieurs reprises qu'il n'avait absolument rien contre eux et que, de ce fait, ils n'avaient pas de raison de s'inquiéter. Seul l'archevêque faisait l'objet de sa haine. Il avait décidé de ne tuer que lui. Et pour bien les convaincre, il fit une chose qu'il n'avait jamais faite jusque-là : il serra la main des trois Indiens avec effusion et sourire.

Le frère lai désarmé, les Indiens, un peu rassurés, s'occupèrent du mieux qu'ils purent du corps foudroyé de l'archevêque Séghers. Ils l'étendirent sur sa couche poisseuse de sang coagulé, joignirent ses mains après avoir enlevé les grosses mitaines, rabattirent ses paupières encore ouvertes et le laissèrent sur place dans la cabane soigneusement fermée pour éviter que les animaux sauvages ne viennent s'en repaître. Il était impossible d'appeler des secours dans ces solitudes glacées. Tout le monde se mit en route vers Nulato ; Fuller devant, et les Indiens derrière lui avec la Winchester.

À Nulato, le frère lai alla immédiatement rendre visite à l'agent indien qui s'occupait de l'administration fédérale pour le compte des États-Unis, afin de lui faire sa « déclaration d'accident ». L'homme s'appelait Fredrickson. Frank Fuller lui raconta qu'il avait tué Charles Jean Séghers ; il le reconnaissait, mais c'était un cas de légitime défense, car l'archevêque lui-même voulait le tuer. L'agent indien enregistra simplement l'homicide sans faire aucune enquête ; sans demander aux Indiens de témoigner. Toutefois, il nota qu'il n'y avait qu'une seule arme à feu en leur possession, et que c'était Fuller qui l'avait en main au moment du meurtre.

Kerilka, l'Indien de Nulato que l'archevêque Séghers avait rencontré lors de son premier passage en 1877-1878, se rendit dès le lendemain à la cabane de pêche avec Fuller, un autre Indien et une Métisse russo-indienne. Ils placèrent le corps du prélat et ses biens — son chapelet, son missel, son crucifix, etc. — sur un traîneau. Kerilka constata que la blessure du front avait été grignotée par une souris.

Pour le fonctionnaire incompétent qui jouait le rôle d'agent indien, le crime devenait donc un banal cas de légitime défense. En fait, Frank Fuller qui avait probablement tué le Canadien français Antoine Prévost auparavant par simple jalousie et avait réussi à ne pas se faire prendre, avait cru qu'il pourrait s'en tirer une fois de plus avec aisance, impunément. Il n'y a que le premier crime qui coûte, dit-on.

Fredrickson, qui ne voulait pas s'encombrer du moindre souci, fit alors quelque chose d'extraordinaire : il confia à l'assassin toutes les affaires de l'archevêque, y compris son corps. Ainsi, Fuller put fouiller dans le journal de route de l'ecclésiastique et en supprimer certaines pages, de même que les lettres et les

commentaires griffonnés sur des intercalaires, trop explicites sur le comportement du frère lai. Étant peu instruit, il ne savait pas vraiment parler français, mais il pouvait non sans difficulté déchiffrer cette langue lorsqu'elle était écrite. Le français était très bien connu à cette époque — l'équivalent de l'anglais aujourd'hui. Dieu merci, certaines pages échappèrent à la destruction.

Mais à Nulato, tout le monde ne prenait pas le crime aussi froidement. Quelques mineurs et commerçants blancs proposèrent de lyncher Fuller en lui passant immédiatement une corde au cou, et celui-ci ne fut épargné que par l'intervention active de quelques bons citoyens qui voulaient que le tueur fût déféré devant la justice officielle. Les mineurs et les commerçants se calmèrent enfin.

Fredrickson ordonna à un de ses employés nommé Peter Johnson d'amener Frank Fuller à Unalakleet, un village de pêcheurs du Norton Sound, avec plusieurs Indiens et le corps de l'archevêque. Le trajet de 150 kilomètres se fit en traîneaux à chiens. Le groupe descendit le fleuve glacé jusqu'à Kaltag, puis la rivière Unalakleet jusqu'à la bourgade du même nom, petit port de pêche donnant sur le Norton Sound. De là, il était facile de gagner Saint-Michel, en franchissant 100 kilomètres de mer de Béring dure comme de l'acier.

Dans les papiers de son supérieur, Fuller avait trouvé une lettre de recommandation en faveur des membres de l'expédition qui était adressée à Henry Neuman, directeur de l'Alaska Commercial Company à Saint-Michel. L'archevêque aurait pu, par exemple, obtenir des fonds que les autorités ecclésiastiques de Victoria auraient remboursés par billet à ordre ou lettre de change au représentant de la compagnie dans une grande ville du sud, Victoria, Fort Vancouver ou Oregon City. Cela aurait évité à Séghers de prendre le risque de transporter de grosses sommes d'argent. Désireux de recevoir de l'aide pour un avenir qu'il jugeait incertain, et espérant naïvement avoir trouvé là une source inépuisable d'argent, Fuller alla de ce pas voir Neuman et tâcha de le convaincre de lui accorder des fonds après lui avoir raconté la même incroyable histoire qu'il croyait persuasive en ce qui concernait son innocence. Le corps et les affaires de l'archevêque finirent par être entreposés temporairement dans

un hangar de l'Alaska Commercial Company. Le cadavre avait été au préalable placé dans une bière de pin. Lorsque Neuman demanda la raison du meurtre, Fuller répondit simplement :

– Oh, je l'ai fait, c'est tout ! J'ai ôté la vie à l'évêque ; et maintenant c'est la mienne qui va en être raccourcie !

Puis il expliqua que, à ce moment-là, sa propre vie était en danger et qu'il avait dû tuer pour sa propre survie. Comme le directeur de l'ACC semblait ne pas croire le mobile du meurtre — la légitime défense — Fuller en rajouta pour le convaincre. Quelque temps avant le départ des deux jésuites, raconta-t-il, il avait surpris une conversation entre Tosi et Séghers. Le jésuite avait dit à l'archevêque en anglais : « Essayez de vous débarrasser de cet homme avant d'atteindre Nulato ! » C'est pourquoi il l'avait tué. Or, il est connu que Tosi et Séghers se parlaient toujours en français, surtout lorsqu'ils ne voulaient pas que le frère lai comprenne.

Fuller déclara plus tard que, lorsqu'il serait pendu pour ce crime dont il se sentait innocent, il demanderait la consolation d'une confession par un prêtre catholique. Mais il précisa, à la surprise de Neuman, que ce n'était pas pour s'accuser du meurtre de l'archevêque dont il ne se croyait pas le moindrement coupable, mais plutôt pour ses fautes passées. C'était probablement pour insister naïvement sur la certitude de son innocence.

Henry Neuman plaça le frère Fuller sous surveillance en attendant de le transférer avec le cotre du service des impôts, au printemps suivant. La bière de bois de l'archevêque fut mise dans un deuxième cercueil de zinc, et le tout enfin déposé dans la crypte de l'église orthodoxe russe en attendant d'être transporté par le même cotre fédéral. En liberté presque complète, Frank Fuller continua de prouver à ceux qui le rencontraient qu'il était complètement paranoïaque. Il affirmait qu'on voulait le tuer ; ce en quoi il ne se trompait plus beaucoup, désormais. À chaque coup de feu, il affichait tous les signes d'une terreur panique. Il se complaisait aussi à rester longuement étendu sur les pierres tombales du cimetière de Saint-Michel. Sa simple présence effrayait tellement Henry Neuman, le pasteur épiscopalien Octavius Parker et la femme de ce dernier que, en janvier, ils l'envoyèrent vers le sud à Andreafsky. Là, Fuller se levait la nuit, tournait en rond et hurlait qu'il devait « atteindre Nulato

au plus tard dimanche». La phrase même que l'archevêque ne cessait de répéter avant sa mort. La phrase qui continuait de hanter l'esprit fragile du frère Fuller et qui avait sans doute contribué à précipiter sa folie criminelle.

Pascal Tosi et Aloysius Robaut n'apprirent le meurtre qu'à la fin du printemps suivant, le 20 juin 1887, lorsqu'ils descendirent le Yukon pour aller retrouver l'archevêque. Ils laissèrent le corps de leur supérieur tel qu'il était, dans un cercueil de zinc entouré de glace pour permettre une meilleure conservation, dans la crypte de la chapelle russe de Saint-Michel, jusqu'à ce qu'il puisse être amené à Victoria.

D'Andreafsky, Frank Fuller écrivit aux deux jésuites pour leur demander ce qu'ils comptaient faire de lui en tant que membre du clergé. N'étant pas habitué à se prendre en main et à vivre d'un travail rémunéré, le frère lai semblait encore nourrir l'espoir de rester dépendant de l'Église catholique. Les deux jésuites lui répondirent abruptement qu'ils ne voulaient plus entendre parler de lui.

Le 6 juillet 1887, le cotre Bear jeta l'ancre à Saint-Michel où Frank Fuller était revenu. Des soldats vinrent l'arrêter à l'entrée de sa tente. Tosi et Robaut avaient successivement demandé aux commandants de deux vaisseaux, le *Dora* et le *St-Paul*, d'amener le corps de l'archevêque à Victoria, désormais capitale de la province canadienne de Colombie-Britannique. Ils avaient refusé sans donner d'explication. Les deux jésuites s'adressèrent ensuite au commandant Healey du *Bear*, qui était catholique. Mais ce dernier leur expliqua que, depuis la guerre de Sécession, la loi des États-Unis exigeait qu'un corps fût embaumé avant d'être transporté; et que, en outre, il devait demander la permission à son patron, l'US Treasury Department dont dépendaient les douanes. Et le corps de l'archevêque resta encore dans l'église orthodoxe de Saint-Michel.

Une année complète s'écoula en hésitations et en tergiversations. Finalement, il fut décidé que Frank Fuller serait jugé dans le chef-lieu du district de l'Alaska, au palais de justice de Sitka. Le frère fut donc présenté devant un jury. Il était si détendu et si confiant que, une semaine auparavant, il avait refusé de prendre un avocat. Il déclara, en prenant

un air suffisant et même arrogant, qu'il savait ce qu'il faisait au moment du meurtre. Le seul fou, c'était l'archevêque lui-même, affirma-t-il avec force. Son propre « crime » n'était que de la légitime défense. Fuller répétait à qui voulait l'écouter que Tosi avait conseillé à l'archevêque de l'assassiner. D'ailleurs, ajouta-t-il pour convaincre les jurés de la fourberie machiavélique du jésuite Tosi, ce dernier lui avait aussi conseillé à lui, Fuller, d'assassiner l'archevêque et de quitter l'expédition. Fuller se montrait maladivement désireux d'incriminer les jésuites qu'il haïssait. Pour sa défense, il avait écrit un nombre impressionnant de feuilles manuscrites, croyant ainsi enterrer les deux jésuites sous une avalanche d'accusations. Persuadé qu'on accorderait peu de crédit au témoignage d'un Indien, l'Irlandais affirma devant la cour d'assises que le procureur Whit Grant n'avait aucune preuve sérieuse contre lui. Il ajouta que, tout au long des années où il avait eu affaire aux jésuites de la côte nord-ouest du Pacifique, il avait été fort peiné par la façon dont la Société de Jésus l'avait traité. À la suite de ses déclarations fracassantes, le prévenu fut déclaré entièrement sain de corps et d'esprit, c'est-à-dire *compos mentis*.

Le 21 novembre 1887, il fut donc accusé d'avoir, le 27 novembre 1886, volontairement, traîtreusement, délibérément et avec préméditation et malice... enlevé la vie et assassiné Charles Jean Séghers. Dès la lecture de cet acte d'accusation, Frank Fuller perdit sa superbe assurance et s'enferma dans un cocon d'apathie. Il resta ainsi, indifférent, absent, immobile et muet, assommé par tous les perfides adjectifs descriptifs de l'acte d'accusation ; regardant fixement le plancher comme s'il distinguait à travers les lames de bois mal cirées les cieux qui, selon ses croyances, allaient le recevoir très bientôt. Quand Snita, le guide indien, et Walker, le chef de poste de Nuklukay, seuls témoins convoqués par les autorités judiciaires américaines par souci d'économie, apparurent pour apporter leur témoignage, Fuller sortit enfin de sa torpeur. Il se pencha vers A. K. Delaney, le receveur des douanes américaines pour l'Alaska qui était venu avec le cotre fédéral et qui s'était porté volontaire pour servir d'avocat bénévole à l'accusé, et il lui chuchota à l'oreille la plupart des questions à leur poser au cours des contre-interrogatoires.

Lorsque Fuller témoigna en personne, on se rendit compte qu'il avait changé son système de défense, sans même en avertir Delaney. Ce n'était plus la légitime défense qu'il invoquait, mais un simple accident qui avait entraîné la mort de l'archevêque. Il voulait ainsi prendre en compte le fait qu'il n'y avait qu'une seule arme à feu dans la cabane et que c'était lui qui l'avait en main. La légitime défense aurait nécessairement impliqué une deuxième arme qui menaçait sa propre vie. Le juge Dawson, fort irrité par ce changement de stratégie, lui ordonna de s'exprimer plus vite. Fuller lui demanda fort poliment — quoique avec une pointe de sarcasme — de se montrer indulgent avec lui et de lui permettre de réfléchir avant de parler. Puis il répéta que l'homicide n'était qu'un accident. Montrant qu'il considérait toujours la parole des Indiens comme peu crédible, il raconta que les guides, à l'instigation de l'archevêque, avaient tenté de le tuer. En essayant de se défendre, il avait accidentellement tué le prélat; accident, ajouta-t-il, qui lui avait donné beaucoup de chagrin, car, depuis sa plus tendre enfance, on lui avait appris à respecter le clergé. Mais Walker et Snita refusèrent catégoriquement de confirmer le témoignage de l'accusé et de se laisser attendrir par son prétendu chagrin et ses hypocrites regrets.

Pour sa part, Delaney, l'avocat de la défense, préféra persister à plaider la simple démence. Trois docteurs, mandatés par l'avocat, s'accordèrent pour dire que Fuller souffrait d'hallucinations, de délire, de dépression, de divagations, d'aliénation, et, pour faire bonne mesure, d'angoisses chroniques. Pendant la plaidoirie de Delaney, l'accusé afficha une attitude d'indifférence et d'apathie, voulant prouver par là qu'il s'opposait à cette tactique de défense.

On en vint finalement aux laborieuses délibérations du jury. Après quarante heures d'interminables discussions et pas moins de... dix-neuf votes successifs, il fallut se rendre à l'évidence: les jurés étaient dans l'impasse, et l'unanimité ne pourrait en aucun cas être obtenue, comme il se devait. Quatre des douze jurés se refusaient absolument à qualifier le crime de meurtre au premier degré, c'est-à-dire avec préméditation. En désespoir de cause, le 2 décembre, on se mit d'accord pour la qualification inférieure de culpabilité: homicide simple ou crime au deuxième degré. Le 6 décembre, la sentence tomba sous les récriminations et les plaintes de

l'accusé qui gardait encore l'espoir de s'en tirer sans la moindre sanction : dix ans de travaux forcés et 1000 dollars d'amende.

Delaney se montra fort satisfait de ce verdict. La seule sentence qu'il n'aurait pu admettre était celle qui aurait conduit Fuller au bout d'une corde.

Deux ans plus tard, l'archevêque fut exhumé. Une canonnière de l'US Navy de passage à Saint-Michel avait transporté son corps à Victoria où il repose désormais sous l'autel principal de la cathédrale catholique Saint Andrew, tandis qu'un cénotaphe, dans le jardin de l'église, commémore son œuvre et sa mort.

Selon d'autres sources, la condamnation du frère Fuller nécessita deux procès, le premier, celui de Sitka, s'étant terminé par un non-lieu parce que les jurés ne parvenaient pas à se mettre d'accord. Le frère fut finalement déclaré dément et relâché par un jury dont tous membres étaient de confession protestante. Devant les critiques véhémentes que ce verdict souleva, un second procès fut tenu à San Francisco. L'Indien Snita dut aussi se rendre dans cette ville mythique pour témoigner. À l'issue du deuxième procès, le frère Fuller fut condamné à dix ans de réclusion qu'il purgea à Frisco même.

Lorsqu'il revint de San Francisco, le guide indien raconta toutes les merveilles qu'il avait vues et toutes les aventures extraordinaires qu'il avait vécues.

Peu après, en 1888, un prospecteur d'or américain fut assassiné au bord de la rivière Koyukuk par un Indien d'à peine dix-sept ans. Lorsqu'on lui demanda pourquoi il avait massacré cet inconnu, le jeune homme déclara qu'il désirait lui aussi aller à San Francisco voir toutes ces merveilleuses choses.

Manifestement désireux de ne pas lui accorder cette faveur, le juge américain le pendit haut et court.

La tragique Saint-Valentin (L'Ocean Ranger rejoint le Titanic) 15 février 1982

Je te dis une chose :

si quelque chose arrive là-bas, ils ne sauveront pas un seul homme… Parce que, en cas de problème, personne ne sait quoi faire…Tu ne tireras jamais un homme vivant de là-bas. Personne ne savait où aller quand ils ont appelé aux postes d'embarquement…

L'un des ouvriers de l'Ocean Ranger qui travaillait alternativement avec son frère sur la plateforme, une semaine sur deux. (Un jour, en raison d'un retard technique, les deux frères se sont retrouvés à la table familiale où ils ont échangé ces commentaires pessimistes.)

Le lendemain, mon frère est parti et il n'est jamais revenu.

La plateforme pétrolière *Ocean Ranger* avait beaucoup de points communs avec le *Titanic*. D'abord, le gigantisme. Comme ce paquebot de légende, l'*Ocean Ranger* était la plus grande plateforme du monde. Comme le *Titanic*, l'*Ocean Ranger* était qualifié d'insubmersible. Comme le *Titanic*, l'*Ocean Ranger* se trouvait dans l'Atlantique Nord. Comme le *Titanic*, l'*Ocean Ranger* profitait de la somme de toutes les

découvertes technologiques modernes. Enfin, comme le *Titanic*, l'*Ocean Ranger* inspirait une confiance absolue. Mais on peut conclure que, comme le *Titanic* encore, son destin fut tragique, en dépit du fait que les vagues géantes remplacèrent les icebergs.

Les vagues géantes ont en anglais un nom qui exprime beaucoup plus la réalité; on les appelle «vagues tueuses» à cause de leur pouvoir destructeur. Elles inspirent la terreur comme les pieuvres géantes de Jules Vernes ou les hommes démesurés des voyages de Gulliver. Apparemment, elles semblent rarement frapper les bateaux. Même si elles ne se produisent qu'exceptionnellement en un point donné du globe, tout marin en voit au moins une dans sa vie. Elles peuvent s'élever à 30 mètres au-dessus de leur base. Un bateau reçoit habituellement sur ses flancs des vagues de 15 tonnes par mètre carré; mais les vagues tueuses qui se brisent sur sa coque peuvent asséner des coups de boutoir de 100 tonnes par mètre carré. Selon un océanographe, «les vagues dites "tueuses" se produisent quand de grosses vagues traversent et contrecarrent un puissant courant marin qui leur est directement opposé». Le professeur canadien Osborne, qui a approfondi la dynamique des océans, a découvert en outre qu'elles sont instables, et que, pour devenir des vagues géantes, elles doivent s'approprier l'énergie cinétique de leurs deux voisines, comme les arbres d'une forêt captent les rayons de soleil en faisant ombrage aux arbrisseaux qui dépérissent; comme aussi certains humains de notre société qui s'enrichissent démesurément aux dépens des autres. Les vagues voisines, la vague précédente et la suivante, seront nanifiées pour lui permettre de tendre vers le gigantisme. Cette énergie qui la projette vers le haut crée conséquemment deux profonds fossés liquides de part et d'autre. Pour s'évader du bagne de Cayenne, Papillon avait commencé à apprendre les rudiments de cette science océanographique en observant les régularités de fréquence des fortes vagues et de celles qui avaient perdu une partie de leurs forces au profit de leurs voisines.

Un océanographe canadien, expert dans l'étude spécifique des vagues, montra que nulle part ailleurs en Amérique du Nord on ne trouve des vagues aussi imposantes que celles que produisent les Grands Bancs de Terre-Neuve. «Dans la région d'Hibernia, plus précisément, les vagues sont plus hautes que

partout ailleurs à cause des hauts-fonds et de la réfraction sur le Grand Banc », précisa Henri Neu, autre océanographe côtier qui œuvrait en collaboration avec l'Institut océanographique national de Darmouth. Selon lui, les vagues sont diffractées de la même façon que la lumière qui pénètre dans un prisme, et « dans [cette] région [...], la convergence d'énergie est telle qu'elle produit des vagues géantes ». En eau peu profonde — moins de 75 mètres dans certains secteurs des Grands Bancs — les vagues sont ralenties et repoussées vers la surface par les hauts-fonds.

Aujourd'hui, les vagues sont surveillées et contrôlées par des satellites météorologiques sur le globe tout entier, et l'on remarque que deux ou trois vagues tueuses sillonnent en permanence les océans de notre planète.

L'immense golfe du Saint-Laurent et même les Grands Bancs de Terre-Neuve ont toujours été des secteurs extrêmement dangereux pour la navigation maritime, même en faisant abstraction des vagues dites « tueuses ». En 1914, une collision provoqua le naufrage de l'*Empress of Ireland* au large de Rimouski. En novembre 1981, le cargo *Euro Princess* qui battait pavillon de complaisance libérien s'échoua sur l'Île-de-Sable, en Nouvelle-Écosse, après avoir dérivé dangereusement près de la plateforme pétrolière *Rowan-Juneau*. L'hélicoptère de la Garde côtière canadienne défia littéralement la tempête pour porter assistance aux vingt-six survivants de la plateforme et à l'équipage du cargo en péril.

Le 16 décembre 1981, le méthanier *Paso-Colombia* cassa sa ligne d'ancre et fut jeté à la côte non loin du Cap-Sable, à l'extrémité sud-ouest de la province de Nouvelle-Écosse. Les cinq marins de l'équipage furent secourus par le remorqueur *Joshua The*. Le 19, le même remorqueur de sauvetage faisait route vers Cap-Sable, en provenance de Halifax, quand il reçut un message lui annonçant que quatre pêcheurs de Nouvelle-Écosse avaient abandonné leur bateau de 30 mètres de long sur lequel un incendie s'était déclaré. Il se dérouta immédiatement pour aller porter secours aux quatre hommes avant de mettre le cap sur le Paso-Colombia.

Le jour de Noël de la même année, un incendie éclata à bord du pétrolier *Hudson-Transport* au large de Matane, au Québec. Plusieurs personnes perdirent la vie. Trois jours

plus tard, le *Ravenscraig*, un porte-conteneurs britannique de 65 000 tonnes, eut un problème de gouvernail dans le détroit de Cabot, au large de la côte septentrionale de Nouvelle-Écosse. Il dériva désespérément deux jours durant tandis que des vents violents anéantissaient tout effort des secouristes pour le prendre en remorque. Un câble fut finalement lancé avec succès et le bateau put être toué vers Halifax pour y être réparé. Mais bien sûr le triste record de pertes de vie accidentelles survenues sur la côte orientale du Canada fut remporté par le fameux *Titanic* qui s'éventra sur un iceberg et sombra le 15 avril 1912, entraînant la mort de mille cinq cent trois passagers.

La Seconde Guerre mondiale eut sa part d'accidents, évidemment. En 1942, au large de Terre-Neuve, le contre-torpilleur américain *Truxtul* et le ravitailleur logistique *Pollux* coulèrent avec deux cent quatre hommes. En octobre de la même année, le traversier *Caribou* fut torpillé par un U-boot dans le détroit de Cabot. Il y eut cent trente-cinq morts.

Le printemps — saison de la chasse aux phoques au large de Terre-Neuve — a toujours été une période de désastres en mer. Le printemps de 1914 fut le pire de tous. Le phoquier *NewFouland* perdit soixante-dix-neuf marins, quand, au cours d'une forte tempête de neige des plus aveuglantes, au large des Funks, il se retrouva prisonnier des glaces. Le *Croix du Sud*, pour sa part, disparut dans un blizzard au large de Cap-Race avec, à bord, cent soixante-treize personnes.

En cet hiver de 1982, la multinationale Mobil Oil of Canada pouvait se vanter de posséder trois grosses plateformes pétrolières dans le vaste bassin océanographique Jeanne-d'Arc au nord des Grands Bancs de Terre-Neuve : l'*Ocean Ranger*, le *Sedco 706* et le *Zapata Ugland*. L'*Ocean Ranger* était officiellement la propriété de *l'Odeco Drilling of Canada*, filiale de l'*Ocean Drilling and Exploration Company* de La Nouvelle-Orléans. L'enchevêtrement des intérêts de ces multinationales avec leurs filiales commençait à se généraliser dans le milieu économique mondial de cette fin du xxe siècle. La multiplicité de ces fractionnements était une stratégie qui permettait d'obtenir des avantages fiscaux. L'*Ocean Ranger* avait été construit en 1976 par Mitsubishi à Hiroshima au Japon.

Les plateformes semi-submersibles sont spécifiquement créées pour les conditions très dangereuses ou les eaux très profondes. Elles flottent donc à demi submergées mais solidement ancrées au fond et munies de propulseurs spécialement orientés pour les garder en place.

L'*Ocean Ranger* avait été utilisé dans des eaux difficiles de l'Alaska et de la mer du Nord. C'était, disait-on, la Cadillac des plateformes pétrolières. Elle était conçue pour opérer en haute mer de plus de 450 mètres de profondeur et son système de forage pouvait atteindre des abysses de 7500 mètres. Autopropulsée, la plateforme de 120 mètres de long et de 70 mètres de large étaient surmontée d'une tour de forage de 48 mètres de haut, avec une capacité d'emmagasinage de 650 tonnes. Deux grues de 80 tonnes et une de 60 la dominaient. Elle était amarrée par 12 ancres qui pesaient 25 tonnes chacune et qui étaient tenues par des chaînes et des câbles. Chaque ancre était attachée à 503 mètres de chaîne de 83 millimètres de diamètre, laquelle à son tour était reliée à 1707 mètres de câble de 90 millimètres de diamètre. La plateforme était munie de 4 chaloupes de sauvetage en fibre de verre de 10 mètres, équipées de capotes et de 12 radeaux gonflables. Les embarcations de sauvetage pouvaient chacune contenir entre 50 et 58 personnes ; les radeaux, 12. Donc une possibilité théorique de sauvetage de 376 personnes, alors que la plateforme avait de quoi héberger un maximum de 100 personnes. Mais on va voir que c'était loin d'être suffisant.

L'*Ocean Ranger*, dont la hauteur hors tout équivalait à neuf autobus mis bout à bout, était la plus grande plateforme pétrolière de forage semi-submersible autopropulsée du monde. Sa structure était constituée de 2 pontons de 123 mètres de long, 18,9 mètres de large et 7,3 mètres de hauteur avec des côtés semi-circulaires. L'intérieur de chaque ponton était l'image miroir de l'autre et contenait 12 réservoirs de ballast, 2 réservoirs d'eau de forage et 2 réservoirs de carburant. Il y avait une salle de pompage et une salle de propulsion à l'intérieur des deux pontons. Chacune de ces salles était encombrée de pompes, de valves et de tuyaux destinés aux réservoirs des pontons et au système de drainage des cales. Chaque salle de propulsion renfermait deux moteurs électriques avec leurs tableaux de contrôle, aussi bien que des moteurs hydrauliques,

de même que les contrôles du système de direction. Les pontons étaient reliés entre eux par huit colonnes étanches verticales. Les 4 colonnes angulaires avaient 11,60 mètres de diamètre à la base; les 4 plus petites colonnes latérales procuraient de l'espace d'entreposage pour l'équipement, la tuyauterie, les conduits, les câbles électriques, etc. Chacune des quatre grosses colonnes angulaires de coin contenait trois réserves de chaînes d'ancrage. Chaque ligne d'ancrage passait à travers des hublots circulaires pratiqués dans chaque colonne angulaire, pour aller ensuite jusqu'à la plateforme d'ancrage où elles étaient engagées dans deux treuils de hissage. Les ouvertures des entrepôts de chaînes étaient sous ces treuils, et c'étaient les premiers points situés en dessous de la surface de la mer où l'eau pouvait pénétrer dans la coque si la plateforme pétrolière donnait de la gîte. Deux des trois colonnes latérales contenaient deux salles d'entreposage de matériel pour forer à sec. La troisième colonne latérale possédait une seule salle occupée par deux centraux de contrôle: la salle du contrôle du ballast était située à 32 mètres au-dessus de la quille, et la salle de contrôle de l'ancrage juste au-dessus. Les hublots étaient à 9,60 mètres au-dessus du niveau de la mer.

La structure du pont principal mesurait 68,90 mètres de longueur, 61 mètres de largeur et près de 7 mètres de hauteur. Deux poutres métalliques divisaient la coque supérieure en trois sections transversales, procurant un support structurel pour le derrick de forage et pour le plancher. Le pont inférieur, à 40,80 mètres au-dessus de la quille, contenait les générateurs primaires d'urgence, les compresseurs d'air, un atelier pour les machines et des espaces d'entreposage et de manutention pour les boues et le ciment de forage. Il comprenait en outre le premier des trois étages résidentiels pour le personnel. Le pont du haut, à 46,20 mètres au-dessus de la quille, formait le toit du pont inférieur et supportait les opérations de forage. Dans un coin du pont supérieur se trouvaient d'autres quartiers résidentiels de l'équipage, sur deux niveaux, de même que la salle de radio, l'infirmerie, les bureaux administratifs et les bureaux des chefs d'équipe. Au troisième niveau du pont supérieur, la piste d'hélicoptère était située au-dessus de la zone résidentielle.

Le pont supérieur était censé être d'une étanchéité absolue en cas d'accident. Comme celui du *Titanic.* Le soutien logistique comprenait trois hélicoptères Sikorski, une embarcation et un observatoire météorologique. Comme nous l'avons dit, l'équipement de secours comptait 4 chaloupes de sauvetage, 12 radeaux de survie, 127 bouées, mais aucune combinaison de survie n'était disponible. Les vêtements de survie pour eaux froides n'étaient utilisés que lorsque les équipages se renouvelaient par hélicoptère. De toute façon, il n'y en avait que 30, trop peu pour l'équipage tout entier. À bord de certaines autres plateformes, chaque membre de l'équipage avait dans sa cabine une combinaison de survie. Aucun des employés de l'*Ocean Ranger* n'avait reçu d'entraînement pour apprendre les techniques de survie en mer, par exemple pour mettre à l'eau et manier les chaloupes de survie.

En cette nuit de Saint-Valentin, la tempête se déchaînait sur l'Atlantique Nord. À Saint John's, capitale de la province de Terre-Neuve, les femmes dont les maris ou les fils travaillaient en mer regardaient, les yeux pleins d'angoisse, les rafales de neige fouetter leurs vitres. Elles avaient de bonnes raisons d'être inquiètes, car, sous les coups de boutoir des vagues géantes de l'océan en furie, l'*Ocean Ranger* était projeté dans tous les sens comme une coquille de noix. À bord, certains priaient, d'autres sacraient; car c'est toujours de l'une de ces deux façons que les humains accueillent les coups du sort. L'équipage était, somme toute, habitué à ces incidents. Il en avait assez subi, surtout en hiver. L'île flottante avait tendance à ne pas récupérer facilement sa stabilité. Mais cette fois, c'était comme si les deux techniciens chargés de rétablir l'assiette de la plateforme ne réussissaient plus à maîtriser la structure. La gîte devint rapidement très importante et le capitaine Clarence Haus ordonna d'avertir par radio le contremaître de la plateforme qui dormait tranquillement dans sa confortable villa d'un quartier résidentiel de Saint John's. C'était la dernière soirée du capitaine Haus avant qu'il ne fût relevé le lendemain par son ami, le capitaine White, l'autre commandant de bord. Le contremaître fut avisé que, depuis une heure déjà, l'équipage — sous les ordres des deux ingénieurs des ballasts — essayait de découvrir le problème qui

faisait que le bâtiment ne retrouvait pas son assiette, sa stabilité. En désespoir de cause, il fut décidé d'abandonner le bâtiment géant. Il était précisément 1 h du matin. Mais auparavant, le capitaine Haus ne manqua pas de faire avertir la Garde côtière canadienne, spécialisée dans les sauvetages en mer. Le dernier message de l'*Ocean Ranger* atteignit le Service canadien de sauvetage maritime à 1 h 30 du matin. Il annonçait que l'équipage avait reçu l'ordre d'abandonner la plateforme.

À bord de l'*Ocean Ranger*, les haut-parleurs tâchaient de réveiller ceux des quatre-vingt-dix hommes de l'équipage qui ne faisaient pas partie du *graveyard shift*. Ils répétaient sans cesse : « Cette alerte n'est pas un exercice ! Veuillez vous habiller chaudement et gagner rapidement les postes d'abandon qui vous sont assignés ! » « Alerte ! Veuillez vous habiller chaudement... » Le même message que la semaine précédente.

À ces ordres sans cesse réitérés, les hommes réagissaient de façons très différentes. Les uns, pris de panique — surtout les nouveaux, arrivés tout récemment — suivaient les directives avec zèle. Ils s'habillaient du mieux qu'ils pouvaient car, en dépit du danger de l'eau mortellement froide qui tuait un homme immergé en moins de cinq minutes par hypothermie, la compagnie pétrolière n'avait pas jugé bon de fournir un nombre suffisant de combinaisons de survie pourtant exigées par le règlement et les lois canadiennes. Mais les eaux où mouillait la plateforme étaient internationales, et la compagnie, fiscalement américaine — elle arborait fièrement le *stars and stripes* pour le faire bien savoir — se savait à l'abri du code pénal canadien. En fait, c'était une condition idéale pour une multinationale, qui, comme nous l'avons dit, aime jouer au chat et à la souris avec le fisc sur plusieurs tableaux pour se décharger impunément de ses obligations fiscales et de ses contraintes légales en ce qui a trait à la sécurité au travail. Les hommes enfilaient donc dans l'obscurité absolue leur petit gilet de sauvetage et tâchaient de se hisser au sommet des coursives en s'aidant des rampes, car la gîte était énorme et chaque plancher, chaque pont devenait une paroi lisse, fortement glissante.

D'autres hommes, qui venaient de se coucher à minuit, assommés par la fatigue du travail harassant ou même réfugiés dans le paradis artificiel de la bière Labatt ou Molson, restaient prostrés dans un lourd sommeil de brute et n'entendaient même pas les haut-parleurs. D'ailleurs, dans nombre de cabines, le système d'interphone ne fonctionnait pas parce que les gars bourraient les haut-parleurs de serviettes de toilette pour ne pas être réveillés ou dérangés inutilement. Ils avaient absolument besoin de leurs sept heures de sommeil, et — comme s'en plaignait un ouvrier — « ça fonctionnait tout le temps pour un oui ou pour un non ». Le responsable de l'interphone devait aller dégager ses haut-parleurs fréquemment, mais les travailleurs les rebouchaient immédiatement avant de se coucher. À quelques reprises, les fils avaient même été sectionnés pour ne pas que le responsable de l'interphone rétablisse le système trop rapidement. C'était la guerre perpétuelle entre ceux qui devaient dormir et ceux qui avaient pour tâche essentielle de transmettre les messages à l'équipage. Aussi y avait-il des tas de personnes qui n'entendaient pas ces messages. De ce fait, en cas d'alerte, chacun agissait un peu à sa guise.

D'autres encore entendaient les appels sans cesse répétés mais se contentaient de sacrer contre ce bavard qui semblait hurler ses banalités uniquement pour empêcher les bonnes gens de dormir. D'autres juraient contre toutes les divinités qui avaient permis ces tempêtes abrutissantes, lesquelles, chaque semaine, apportaient de nouveaux problèmes et compliquaient la vie déjà difficile à bord.

« On criait trop au loup, confiait, après l'accident de la semaine précédente, un ouvrier resté en congé à terre. Il y avait sans cesse des alarmes. Et après les premières alarmes, les gars restaient dans leur cabine. Ils attendaient que ce soit fini. Personne ne venait les chercher, alors ils restaient là. Il fallait que les problèmes finissent par arriver. Les fausses alarmes étaient continuelles. Plusieurs fois chaque jour ! Quand on a eu le dernier accident, beaucoup sont restés dedans à cause de cela. »

Un ancien cuisinier affirmait que lorsqu'il était de service sur l'Ocean Ranger, il n'était pas tenu d'aller aux chaloupes de sauvetage, en cas d'alarme. « J'en étais exempté parce que c'était habituellement le dimanche, et, ce jour-là, j'avais

beaucoup de travail. Ils avaient l'exercice d'évacuation à 13 h ou à 13 h 30 au moment où je nettoyais et où je devais tout préparer pour le souper du soir. Quelqu'un devait préparer le souper de toute façon. Et si j'avais brûlé la bouffe, j'aurais eu de gros problèmes. Donc, les exercices de sauvetage étaient complètement impossibles pour moi, le cuisinier. Quand je travaillais de nuit, je ne voulais pas me lever pour aller aux exercices de jour parce que cela coupait mon sommeil. Habituellement, un homme qui s'occupait du matériel venait compter le nombre de participants, et mon nom était automatiquement coché comme présent même si je restais au lit.» Une fille ajoutait: «Mon père disait: "Ces Yankees n'ont aucun respect pour la vie humaine. Ils ne nous procuraient aucun environnement de sécurité. Tu sais, toutes ces choses auraient dû me mettre la puce à l'oreille, mais ça n'a pas été le cas." Et je pense que la seule raison qui les retenait là, c'était le salaire qui était bon.»

La femme de l'infirmier de la plateforme raconta: «Mon mari a un jour envoyé un homme à terre pour des rayons X, parce qu'il s'était blessé au bras et qu'il était enflé. Il est difficile de diagnostiquer une fracture et même un docteur ne peut le faire sans rayons X. Finalement, le bras n'était pas fracturé mais très amoché. L'homme a été déclaré inapte au travail durant quelques jours. Alors, le contremaître yankee était vraiment en colère contre mon mari. Il lui a dit: "À partir de maintenant, c'est moi qui déciderai si oui ou non un blessé est envoyé à terre." Mon mari a répondu: "Très bien si c'est votre décision, mais je ne prendrai pas la responsabilité sur mon dos. Si je pense que quelqu'un est assez malade pour être envoyé à Saint John's, je l'écrirai dans le cahier, et si une complication arrive, vous en serez responsable."

«À une autre occasion, mon mari a pris un jour de congé pour aller voir le docteur de la compagnie qui vivait à terre. Il se plaignait de ne rien avoir à donner aux blessés pour calmer la douleur et de devoir les laisser souffrir pendant des heures avant l'héliportage. Quelquefois, il n'y avait même pas de bandage, pas même une aspirine. Il avait commandé des réserves de médicaments qui ne lui avaient jamais été envoyées. Il est allé voir le docteur de la compagnie qui vivait à terre et

lui a raconté tout ça. À partir de ce moment-là, il a pu recevoir un peu plus de matériel. »

Outre les fausses alarmes, il y avait les vraies qui donnaient lieu à des scènes de confusion et de désordre indescriptibles. Pas plus tard que la semaine précédente, l'*Ocean Ranger* avait presque été évacué. L'équipage effectuait une opération de chargement d'eau de forage à partir d'un vaisseau logistique. L'ingénieur voulait transférer ce liquide d'un réservoir de bâbord à un autre, situé à tribord. Or, pour rééquilibrer l'assiette de la plateforme, une trop grande quantité de ballast avait été éjectée de l'un de ses pieds et cela avait provoqué une forte gîte alors que la mer était d'huile et le soleil, resplendissant. « On a entendu l'alarme qui nous demandait de s'habiller chaudement, et, munis du gilet de sauvetage, de se rendre aux postes d'abandon du vaisseau. Puis, après trois ou quatre secondes, une deuxième annonce est venue annuler la première. On y est allés quand même et on a croisé des gens qui revenaient aux chambres… pour faire lever tout le monde. » C'était à n'y plus rien comprendre.

À cette occasion, les porte-parole de la compagnie américaine avaient, bien entendu, déclaré que l'accident n'était pas sérieux en dépit des apparences. Quant au surintendant de la plateforme, domicilié à terre, il avait été des plus rassurants au cours d'une réunion sur la sécurité à bord. Il avait affirmé avec conviction que la plateforme était insubmersible, incoulable ! Quelqu'un aurait pu rétorquer : « Oui ! comme le *Titanic.* » Mais dans ce milieu de durs plus ou moins machistes, une telle réserve aurait immédiatement été taxée de lâcheté.

Toutefois, le dernier accident — celui qui entraîna la mort de tout l'équipage — eut au moins le mérite de délier les langues et de neutraliser les inhibitions causées par la crainte que beaucoup avaient de passer pour des poules mouillées ; et nombre de ceux qui étaient en congé cette semaine-là avouèrent que la peur était permanente sur la plateforme du puits J.24.

Un mois plus tôt, même comédie, l'évacuation avait été ordonnée puis abandonnée, et ceux qui devaient dormir avaient passé plusieurs heures à escalader des planchers à pic

— des ponts, devrions-nous dire — et à attendre pour rien à des postes d'abandon dans le vent glacial du Groenland. Les hommes avaient la certitude que l'accident arriverait un jour. D'ailleurs, ils avaient surnommé la plateforme l'« Ocean Danger », un peu pour exorciser leur peur par un calembour.

« Vous ne pouvez pas vous imaginer ce que c'est que d'observer un mur de 20 mètres d'eau se précipitant directement sur vous quand vous ne pouvez rien faire. Vous vous attendez vraiment à être envoyé cul par-dessus tête ! »

On doit certes serrer les dents et rentrer la tête dans les épaules, comme, pendant la Seconde Guerre mondiale, quand les gens, réfugiés dans les caves, attendaient que le sifflement d'une bombe se termine par une explosion, en espérant que ce ne serait pas au-dessus de leur tête.

Sur l'Ocean Ranger, il n'y avait jamais eu de véritable exercice d'évacuation bien organisé pour habituer l'équipage à effectuer la manœuvre dans l'ordre et dans le calme. Cet exercice aurait dû être exécuté chaque dimanche ; mais pour se faciliter la tâche et ne pas déranger les opérations de forage, on faisait descendre les chaloupes de sauvetage vides, de telle sorte que personne n'avait eu l'occasion d'être mis en situation réelle. Au cours de ces pseudo-manœuvres, Malcom Watkins, responsable de la sécurité à bord, s'agitait comme un beau diable sur le pont supérieur. Dave Russell était, pour sa part, responsable du réveil des traînards. Il envoyait des hommes réveiller ceux qui n'étaient pas sortis de leur cabine. Mais il n'avait que huit stewards pour faire lever quatre-vingt-douze hommes dispersés sur trois étages. C'était matériellement impossible, même par temps calme, lorsque l'assiette était stable.

« Que voulez-vous qu'on fasse ? se plaignait amèrement l'un des stewards après une alerte précédente. Tirer chaque gars par l'oreille ? On frappait aux portes, on allumait les lumières et on les appelait. Que faire d'autre ? Ce ne sont pas des enfants ! On ne va tout de même pas leur mettre leurs chaussettes ! Après, ç'a été pire, on ne laissait que trois hommes de service de nuit. En cas de problème, on les appelait d'abord. Ils se préparaient et ensuite réveillaient les autres. Ils ajustaient leur propre gilet de sauvetage, s'habillaient chaudement. Pendant ce temps, le responsable de la sécurité qui était de permanence réveillait quelques chambres autour, puis

Dave Russell prenait un côté, et les stewards, le reste. Quand tout était fini, ils comparaient leurs notes. Malgré cela, certains prétendaient qu'ils n'avaient pas été appelés. »

Alors que se déroulait cette catastrophe finale — celle du 15 février 1982 — on peut être sûr que peu de travailleurs furent réveillés par les stewards, car la circulation dans les coursives était presque impossible à cause des secousses et de l'obscurité. En fait, ce fut, sans aucun doute, la violence des chocs de cette mer déchaînée qui jeta brutalement les dormeurs en bas de leur couchette. Mais ceux qui étaient réveillés n'étaient pas au bout de leur peine, car il fallait maintenant qu'ils trouvent leurs vêtements les plus chauds, les enfilent, avant de mettre leur gilet de sauvetage s'ils en avaient un ; tout cela dans le noir intégral. Déjà, au cours de l'accident de la semaine précédente qui avait eu lieu par mer calme et beau temps, l'électricité avait été coupée et la panique s'était répandue dans les corridors. Mais au moins, en arrivant sur les ponts, les travailleurs n'avaient eu aucun mal, grâce au soleil, à trouver le chemin de leur embarcation de sauvetage. Tandis qu'en cette fatale nuit d'hiver, chaque homme devait trouver à tâtons ses affaires, puis se hisser littéralement le long des corridors devenus presque des cheminées de mine en s'agrippant aux mains courantes. En raison de la violence des mouvements de la plateforme, ils devaient lâcher prise, tomber les uns sur les autres ou s'assommer contre les dures parois d'acier. Dans l'obscurité absolue se déroulaient des combats sans merci, engendrés par la panique pour la priorité sur une main courante, devant une porte ou simplement pour passer devant le plus faible qui obstruait le passage. Lutte à mort pour la survie ! On sait que, dans les moments de grande panique, beaucoup d'hommes sont atteints d'une folie paranoïaque et agressent tous ceux qui passent un peu trop près.

Ceux qui parvenaient sur le pont supérieur — une poignée seulement — plongeaient dans un univers kafkaïen, un enfer plus effrayant encore. Car c'était là que commençait la véritable lutte contre les furieux éléments.

Chacune des chaloupes de sauvetage, prévue pour cinquante-huit personnes, était envahie par un plus grand

nombre. Au cours de l'évacuation de la semaine précédente, en plein jour, aucun des hommes n'avait pu retrouver la chaloupe qui lui était assignée, et c'était d'ailleurs inutile car personne n'avait voulu rester volontairement à bord pour manœuvrer les grues. D'autres embarcations restaient vides. Les travailleurs de l'*Ocean Ranger* pensaient davantage à sauter dans la première embarcation qui se présentait pour sauver leur propre vie qu'à manœuvrer les grues qui pouvaient les descendre à l'eau. Ils comptaient sur les autres pour opérer ces systèmes de levage. D'ailleurs, la plupart des grues étaient inutilisables à cause de la terrible gîte, de l'énorme inclinaison de la plate-forme.

Parmi les fantômes noirs qui s'agitaient sur les deux ponts verglacés et inclinés en pentes vertigineuses, en cette nuit de la grande catastrophe du 15 février, certains ne portaient sans doute ni gilet de sauvetage ni vêtements chauds en arrivant péniblement à l'endroit où ils devaient embarquer sur les chaloupes de sauvetage. Terrorisés par l'obscurité, ils s'étaient précipités dehors sans rien, sans réfléchir ; en simple t-shirt ou en pyjama. Immédiatement trempés par la pluie et gelés par les vents polaires, ils tombaient frappés de congestion, glissaient sur l'acier du pont recouvert de 20 centimètres de glace, et sombraient dans les sinistres vagues noires de l'océan. Les hurlements étaient brefs dans l'obscurité totale, car le froid miséricordieux et les masses liquides compatissantes mettaient rapidement fin aux souffrances de ceux qui n'avaient pas tout à fait perdu connaissance en tentant de se raccrocher à la vie et à une épave.

Le major Colin Gillis, officier en charge du Centre de coordination des opérations de sauvetage de Halifax, affirma que ses services avaient reçu la nouvelle du désastre par un message en provenance du Centre de sauvetage de New York. Ce dernier avait reçu un télex de la plateforme annonçant qu'elle penchait à un angle de 10 ou 15 degrés dans la tempête. Ce fut le seul message qui, selon eux, fut diffusé à partir de l'*Ocean Ranger* et il fut réceptionné à 0 h 50, temps de Halifax. Trois bateaux logistiques qui se trouvaient à 8 ou 10 kilomètres de la plateforme furent immédiatement déroutés pour se

rendre sur le lieu du désastre, mais quand ils arrivèrent, ils ne trouvèrent plus rien. « Je ne pouvais vraiment pas croire qu'il avait chaviré, dit le major Gillis. J'ai pensé que les bateaux l'avaient tout simplement manqué dans la tempête. Il y avait des vagues de 15 mètres de haut et une houle énorme. C'était une nuit d'horreur. La mer était si haute que les vaisseaux logistiques ont eu peur de s'approcher trop près et de heurter des chaloupes de sauvetage. » Ils n'avaient pas voulu s'approcher de peur de blesser les éventuels survivants. Décidément, on peut dire n'importe quoi pour excuser sa faiblesse !

Devant un tel désastre, la Garde côtière canadienne lança immédiatement des recherches frénétiques dans les vents glaciaux et la mer déchaînée de l'Atlantique Nord. Les avions de secours arrivèrent sur la scène aux premières lueurs du jour, mais ne réussirent pas à localiser la plateforme, qui, bien entendu, avait depuis longtemps rejoint le *Titanic*. Ils n'aperçurent que des bouées sinistres. Les seuls signes visibles de vie étaient les mouettes qui tournaient sans cesse à la recherche de quelque déchet. Un porte-parole de la Garde côtière canadienne annonça que les avions de recherche avaient repéré deux bateaux de sauvetage, l'un chaviré, l'autre à l'endroit mais vide. Plus tard, les hélicoptères aperçurent trois autres chaloupes de sauvetage, deux d'entre elles vides, l'autre contenant deux cadavres. Les hélicoptères tentèrent de récupérer les corps, mais la mer furieuse refusa de les laisser partir et força les appareils à s'élever loin de son étreinte. Cinq bateaux de Saint John's prirent aussi part aux recherches. Des quatre-vingt-quatre membres de l'équipage de l'*Ocean Ranger*, un seul corps fut repêché le lundi et un autre le mardi. Les sauveteurs eurent un faux espoir lorsque furent repérés les signaux radio des balises Argos de l'une des chaloupes de sauvetage. Mais les balises radio étaient automatiquement activées au contact de l'eau. Les appels ne voulaient pas nécessairement dire qu'il y avait des survivants à bord.

Les gros hélicoptères jaunes de sauvetage en mer Sea King, qui venaient de Saint John's et avaient survolé en vain l'endroit où était censé se trouver l'*Ocean Ranger*, regagnèrent leur base à la tombée de la nuit, après avoir courageusement tenté de percer l'obscurité pour sauver des vies. Dans les jours qui suivirent, la

météo annonça de la neige, une visibilité faible et des vents d'intensité accrue. Malgré cela, les recherches continuèrent obstinément avec l'aide d'avions Hercule. En dépit de ces recherches continuelles, la Direction des pétroles de Terre-Neuve se résolut à donner les noms des quatre-vingt-quatre hommes — soixante-huit Canadiens dont cinquante-trois Terre-Neuviens, quinze Américains et un immigrant anglais — comme perdus dans la tourmente.

Comment une plateforme aussi perfectionnée, destinée à résister aux mers les plus agitées, avait-elle pu chavirer ? L'*Ocean Ranger* possédait les systèmes de sécurité les plus sophistiqués qui lui permettaient d'affronter des vagues de... cent ans. Elle était érigée sur des pontons spéciaux qui rendaient un naufrage presque impossible.

Dès que les dimensions du désastre furent connues, la Chambre des communes et le ministre des Transports, Jean-Luc Pépin, adressèrent leurs condoléances aux familles des victimes.

Steven Neary révéla que, deux jours plus tôt, un rapport lui avait appris que l'*Ocean Ranger* avait failli chavirer et que les Américains n'en avaient pas soufflé mot aux autorités canadiennes. Cela prouvait que personne ne contrôlait rien de ce qui arrivait au large. Mobil Oil Canada annonça qu'elle envoyait immédiatement un équipement spécialisé sur le site de l'accident pour tenter de localiser l'épave de la plateforme.

Au restaurant Bowring qui domine le port de Saint John's, les reporters échangeaient des notes. La colère la plus froide électrisait l'atmosphère durant une réunion extraordinaire de la Mobil Oil Canada au Holliday Inn. Beaucoup de jeunes en parka étaient venus écouter ce que les cadres de la compagnie — du moins ceux qui auraient le courage de se présenter au public — diraient au sujet de ce qui était arrivé à leurs amis disparus. En les attendant patiemment dans le bar du Holliday Inn, ils parlaient aigrement des événements du jour, prévoyant que la Mobil se draperait du voile protecteur de la catastrophe naturelle — *Act of God* — pour se décharger de ses responsabilités. C'est ce que font toujours les grosses compagnies

d'assurances pour échapper à leurs obligations. En fait, on parla de l'absence de véritables exercices de sécurité, du manque de combinaisons de survie, de l'inexpérience relative des « ingénieurs » de ballast, et des rapports d'inspection insatisfaisants. Des rafales de plaintes s'abattirent sur quiconque pouvait porter une part de responsabilité dans cette tragédie. À la surprise de tous, le premier ministre Bryan Peckford était là. Il voulait profiter de l'occasion pour se gagner des faveurs politiques, clamant que toutes ces ressources naturelles en mer devaient appartenir au gouvernement provincial et non au fédéral ; alors que l'*Ocean Ranger* n'était même pas dans les eaux territoriales canadiennes !

Les dirigeants de la compagnie déclarèrent qu'ils n'avaient pas la moindre idée des raisons pour lesquelles l'*Ocean Ranger* — une plateforme spécifiquement conçue pour les conditions les plus difficiles — n'avait pas pu survivre à une tempête à laquelle avaient résisté deux autres plateformes de Mobil, dans le même secteur, à 13 et 20 kilomètres du site de l'accident. Ils furent incapables de répondre aux questions concernant les mesures de sécurité sur la plateforme, car l'Odeco — la compagnie à qui cette dernière appartenait — n'était pas représentée à cette conférence de presse. L'*Ocean Ranger* était enregistré aux États-Unis et c'était donc ce pays qui était responsable de l'attribution des permis et de l'inspection de la plateforme. Le porte-parole du ministre canadien des Transports déclara pour sa part : « Nous n'avons aucune responsabilité pour les standards de sécurité ou la certification de la plateforme, car la plateforme n'était pas dans les eaux territoriales canadiennes. »

L'enquête canadienne mit en évidence le désordre qui régnait en maître dans ce domaine. Non seulement les Affaires maritimes dépendaient de plusieurs ministères, avec des juridictions fédérales et provinciales mal définies, mais la réglementation et les responsabilités étaient encore plus floues du fait que, comme nous l'avons dit, les multinationales jouaient sur les multiples nationalités des lieux et des personnes pour ne se tenir responsables de rien. « Il ressort pourtant que les autorités fédérales sont responsables des plateformes pétrolières une fois qu'elles sont ancrées.

Lorsqu'elles se déplacent, la Garde côtière canadienne en a la responsabilité,» déclara un officiel canadien. Les financiers américains, pour leur part, tenaient à considérer la plateforme comme américaine car les lois aux États-Unis étaient vagues, moins contraignantes, et la plupart du temps non appliquées par l'administration fédérale sous les pressions constantes des députés dont les caisses électorales étaient alimentées par ces mêmes multinationales. Eux qui se croyaient les champions de la démocratie ne se rendaient même pas compte que leur «système de lobbies» gangrenait dangereusement leur démocratie. Alors qu'ils avaient l'obligation d'inspecter les plateformes une fois par an, les Américains ne le faisaient pas, prétextant que les eaux où elles se trouvaient étaient internationales.

L'American Bureau of Shipping et l'Organisation de classification mondiale avaient approuvé la construction de la plateforme au Japon en 1976, et délivré le certificat de classification. Ces plateformes devaient chaque année faire l'objet d'une vérification de routine de la part de ces deux organismes. Tous les deux ans, elles devaient aller se placer sur leurs pieds dans une anse abritée de la côte pour que l'on puisse vérifier les parties immergées.

Les inspecteurs américains du pétrole annoncèrent sans rire et sans rougir qu'ils *devaient* justement — comme par hasard ! — inspecter la plateforme *le jour où elle a chaviré.* L'US Coast Guard devait aussi venir l'inspecter pour lui donner son premier certificat de sécurité *en plus de deux ans.* C'était une violation pure et simple des règlements.

L'Odeco Drilling of Canada, la seule entreprise de forage qui opérait au large de la côte orientale, était responsable du fait que l'équipage de sa plateforme n'avait reçu aucun cours spécial pour apprendre à se servir des chaloupes de sauvetage. D'autres compagnies avaient rendu obligatoire une formation de trois semaines offerte par le Collège de la Garde côtière canadienne et incluant des cours de premiers soins, de lutte contre l'incendie et de survie en mer. L'entreprise doit payer les salaires des employés qui veulent y participer. M. Crouns, contremaître général de l'Odeco Drilling, venait juste de déclarer quelques jours auparavant qu'il ne pensait pas que sa compagnie devait imposer ce cours qu'il jugeait inutile. Il avait

encore perdu une bonne occasion de se taire! Il avait ajouté que l'*Ocean Ranger* avait son propre programme de sécurité à bord, dirigé par un représentant américain des relations industrielles, sans en préciser plus. Bien entendu, le lendemain de la catastrophe, M. Crouns s'est abstenu de commenter ses propres déclarations de la semaine précédente.

Quant aux responsabilités des assurances, ce fut pire encore. Ces compagnies qui prélevaient allègrement chaque mois des sommes importantes sur la paye même des travailleurs, n'en finissaient plus, après l'accident, de trouver toutes les raisons possibles pour ne pas remplir leurs engagements lorsqu'il s'agissait de payer dédommagements ou assurances vie aux veuves et aux orphelins.

En ce qui concernait les compensations pour les familles des victimes elles-mêmes, les choses se passèrent de la même façon, on s'en doute bien. La direction de Mobil Oil déclara rapidement qu'elle n'avait pas encore considéré cette question. D'ailleurs, ajouta Al Spindler, le porte-parole de la compagnie, des quatre-vingt-quatre hommes qui se trouvaient à bord, uniquement dix Américains et vingt-cinq Canadiens étaient employés par Mobil Oil. Le reste des hommes, pour la plupart des Terre-Neuviens, travaillaient pour des sous-traitants; ce qui limitait grandement les responsabilités légales sinon morales de la compagnie ou du moins permettait de les contester devant un tribunal.

Une collecte de fonds fut lancée par le journal *Evening Telegraph* de Saint John's. Près de 100 000 dollars furent recueillis, mais, comme cela se passe toujours en pareil cas, environ 24 000 dollars seulement furent distribués. Quant au reste, qu'est-il devenu? Une personne disait: « Ils ont ramassé un tas d'argent mais presque personne n'a pu en avoir. » Les avocats aussi se remplissaient les poches en pressurant les victimes qui pensaient avoir besoin d'eux pour obtenir les compensations des compagnies et du gouvernement.

Les Canadiens de l'*Ocean Ranger* avaient, sans le savoir, des compagnons d'infortune. Durant la même tempête, un cargo

soviétique — on était encore en pleine guerre froide — emporta avec lui dans les eaux glacées de l'Atlantique Nord trente-trois hommes. C'était le *Mekhanik Tarasov*. Il coula à l'est de l'*Ocean Ranger* et hors d'atteinte des hélicoptères basés à terre de la *Garde côtière* canadienne. Les sept survivants du navire russe furent toutefois recueillis par un bateau de la Garde côtière, le *Sir Humphrey Gilbert*. Ils furent transportés à Saint John's.

Selon la Commission royale sur le désastre marin de l'*Ocean Ranger*, les causes de l'accident furent les suivantes. Le 14 février 1982, une très basse pression s'installa sur les Grands Bancs de Terre-Neuve, avec des vents soufflant à près de 90 nœuds et des vagues atteignant 11 mètres. Vers 20 h, le 14 février, une grande vague frappa l'*Ocean Ranger* et brisa un hublot de la salle de contrôle du ballast. L'eau de mer court-circuita immédiatement le tableau de contrôle électromagnétique des opérations de ballastage, rendant le système inutilisable. Il semble que, vers 3 h, le 15, l'électricité fut rétablie sur le tableau de contrôle, causant l'ouverture accidentelle de certaines valves de ballastage. Conséquemment, l'eau de mer emplit les réservoirs avant du ponton de stabilisation bâbord, et causa une rapide inclinaison de ce même côté. D'après la Commission royale, l'équipage aurait alors tenté de reprendre le contrôle du système de ballastage par divers moyens qui se révélèrent tous inefficaces.

On peut se demander si les hommes qui se trouvaient là savaient utiliser les systèmes manuels permettant de contrôler le ballastage, du fait qu'ils n'avaient pas une parfaite connaissance des limitations du système lorsqu'il s'agit de chasser le ballast des réservoirs avant en cas de forte inclinaison. Le résultat fut que l'horizontalité et l'équilibrage ne purent plus être contrôlés. Le 15 février, l'*Ocean Ranger* diffusa un appel de détresse à 1 h 09. Les membres de l'équipage commencèrent à embarquer dans les chaloupes de sauvetage vers 1 h 30 pour abandonner la plateforme, qui chavira et sombra vers 3 h 15. Les tentatives pour sauver ceux qui avaient réussi à évacuer l'*Ocean Ranger* furent vaines, et les quatre-vingt-quatre hommes d'équipage se perdirent. Vingt-deux corps seulement furent récupérés par la suite.

Toutes les personnes qui ont perdu leur valentin en ce 15 février 1982 se rappelleront toujours cette terrible Saint-Valentin. Mais tant qu'elles vivront, les disparus survivront, en quelque sorte. Ce récit aidera peut-être les plus jeunes à compatir avec ceux qui ont tant souffert.

The Ocean Ranger and The Last Goodbye
***L'Ocean Ranger* et le dernier adieu.**

On the 15th day of February in nineteen eighty-two,
Le quinzième jour de février 1982,

The oil rig, Ocean Ranger, floated on the stormy blue
La plateforme *Ocean Ranger* flottait sur la tempête bleue

Just off the coast of Newfoundland, with a very happy crew.
Juste au large de Terre-Neuve, avec son joyeux équipage.

All at once she vanished into the briny blue.
Soudain elle disparut dans le bleu salé.

Ships and planes, they searched for days,
Bateaux et avions cherchèrent des jours durant,

But couldn't find a clue
Mais ne trouvèrent rien

To the Ocean Ranger.
De l'*Ocean Ranger*.

Oh God, what will we do?
Oh, Dieu, qu'allons-nous faire?

The families of those men on board
Les familles de ces hommes qui étaient à bord

Were praying every night,
Ont prié chaque soir,

That their loved ones would be found
Pour que ceux qu'elles aimaient soient retrouvés

And hoped things turned out right.
Elles ont espéré que tout se passerait bien.

But for days, they searched the seas,
Durant des jours on a fouillé l'océan,

And hope was running low
Et l'espoir a commencé à se faner

No one was found, they all went down,
Aucun ne fut retrouvé, ils étaient tous au fond,

Down, down, below.
Au fond, au fond, au fond.

Chorus: Ocean Ranger,Ocean Ranger, wherever can you be?
Chœur: Ocean Ranger, Ocean Ranger, où es-tu donc?

Ocean Ranger, Ocean Ranger, at the bottom of the sea.
***Ocean Ranger, Ocean Ranger*, au fond de la mer.**

God bless those eighty-four brave men,
Que Dieu bénisse ces quatre-vingt-quatre braves hommes

Courageous, strong and true.
Courageux, forts et vrais.

I'm sure God will be happy
Je suis sûr que Dieu sera content

To have them in his mighty crew.
De les recevoir dans son puissant équipage.

I'm told she was a sturdy rig
On m'a dit que c'était une vigoureuse plateforme

And could stand a heavy blow
Et qu'elle pouvait résister aux coups durs

So, why did the Ocean Ranger sink?
Alors, pourquoi l'*Ocean Ranger* a-t-il sombré?

Maybe, we'll never know.
Qui le saura jamais?



Transcontinental
IMPRESSION
IMPRIMERIE GAGNÉ

IMPRIMÉ AU CANADA

Dans cet ouvrage percutant, l'auteur nous propose un survol de faits divers d'hier et d'aujourd'hui :

- la folie meurtrière d'un ecclésiastique dont l'esprit sombra dans la démence profonde sur les rives du Yukon ;
- le drame d'une femme de Vancouver qui mit fin à sa vie « par haine de l'homme qu'elle aimait trop » ;
- les atrocités d'un pédophile qui donnent la nausée ;
- l'explosion qui a dévasté Halifax et qui reste encore aujourd'hui la plus grande catastrophe enregistrée au Canada ;
- la mort lente des ouvriers du pont de Québec, pris comme des rats dans un enchevêtrement de poutrelles tordues et qui voyaient monter vers eux la marée impitoyable ;
- les tempêtes destructrices sur les Grands Lacs et dans l'Atlantique Nord, dont celle qui entraîna la disparition de la plateforme pétrolière Ocean Ranger.

Des histoires à vous donner froid dans le dos.

Jean-Claude Castex, qui nous révèle ici un aspect inusité de notre pays, a signé Le gros lot *(1988),* À cheval sur les mots *(en collaboration, 1989),* Les grands dossiers criminels du Canada *(tomes 1 et 2, 1990 et 1991), une* Anthologie des nouvelles francophones de la Côte-Pacifique *(en collaboration, 2001), le* Dictionnaire des batailles navales franco-anglaises *(2004) et* Le fantôme et autres histoires vraies *(2005).*

ISBN 2-89549-166-6



www.lesintouchables.com
19,95 $